



Université Abderahmane Mira-Bejaia

Faculté des Sciences Humaines et Sociales

Département des Sciences de l'Information et de la Communication

Thème :

***L'usage des réseaux sociaux comme outil de renforcement
des relations associatives***

Cas pratique : Trois associations de la commune Beni

Maouche : Assegmi, Agruj N Tlatha, Figuiculteurs.

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme Master en communication et relation publique.

Option : Communication et relations publiques.

Réalisé par :

BENAISSA Yasmina

Encadré par :

BOUICH Mahrez

Année universitaire : 2021- 2022

Remerciement

Au terme de ce travail, nos remerciements vont d'abord à dieu le tout puissant qui nous a donné la force, le courage et surtout la santé ainsi que la volonté et la patience pour mener à bien notre recherche.

*Nos remerciements à **M. Mahrez BOUICH** qui nous a honoré d'avoir accepté l'encadrement de cette recherche, et pour ses orientations et conseils.*

*Nos remerciements aux membres de différentes associations **Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs** qui nous ont beaucoup aidées et facilitées l'accès aux informations.*

Nous remercions également les membres du jury, qui nous ont fait l'honneur d'avoir accepté d'évaluer notre travail.

Nous remercions s'adressent également à nos enseignants sans exception.

Comme nous tenons aussi à remercier la faculté des sciences humaines qui nous a donné la chance pour réaliser cette expérience.

Et enfin à tous ceux et celles qui nous ont aidées de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.

Dédicace

Je dédie ce travail à mes très chers parents qui m'ont énormément soutenue.

A mon frère Yanis, ma sœur Fatima qui n'ont cessé d'être à mes côtés.

A mes neveux Madjid et Islam.

*A mon encadreur M. **Mahrez BOUICH.***

A mes amies, nulle dédicace ne pourrait exprimer ma profonde affection et mon immense gratitude pour tous les encouragements qu'ils ont consentis à mon égard.

Liste des tableaux

Numéro de tableau	Intitulé	Page
N° 1	catégorie des réseaux sociaux	19
N° 2	Domaine d'activité du secteur associatif algérien.	66
N° 3	les caractéristiques des enquêtés de l'association FIGUICULTEURS	85
N° 4	les caractéristiques des enquêtés de l'association AGRUJ N Tlatha.	86
N° 5	les caractéristiques des enquêtés de l'association ASSEGMI	86
N° 6	réparation des codes sur les enquêtés	87
N° 7	répartition des enquêtés selon le sexe	87
N° 8	Répartition des enquêtés selon la catégorie d'âge	88
N° 9	répartition des enquêtés selon la fonction	88
N° 10	répartition des enquêtés selon la fonction	88
N° 11	tableau des indicateurs selon quelques réponses des enquêtés	146

Liste des figures

Numéro de Figure	Titre	Page
1	Panorama de différents réseaux sociaux	18
2	le Logo de Réseau social Twitter	20
3	Le Logo de Réseau social Google+	21
4	Le Logo de Réseau social Linkdln	23
5	le logo du réseau social instagram	24
6	le logo du réseau social youtube	25
7	Le Logo de Réseau social Facebook	26
8	Associations locales en Algérie	45
9	Les objectifs de l'association	47
10	Les formes d'association	49
11	Répartition du mouvement associatif par secteur d'activité	67
12	les membres de l'association ASSEGMI	69
13	Le bilan de l'association ASSEGMI	70
14	le plan d'action 2022 l'association ASSEGMI	71
15	les membres de l'association Agruj N Tlatha	74
16	le bilan de l'association Agruj N Tlatha en 2021	75
17	le plan d'action de l'association Agruj N Tlatha 2022	76
18	Les membres de l'association	80
19	Le bilan des activités de l'association Figuiculteurs en 2021	81
20	Le plan d'activité de l'association Figuiculteurs en2022	82

21	Prise d'écran n 01	91
22	Prise d'écran n 02	94
23	Prise d'écran n 03	95
24	Prise d'écran n 04	100
25	Prise d'écran n 05	101
26	Prise d'écran n 06	103
27	Prise d'écran n 07	103
28	Prise d'écran n 08	104
29	Prise d'écran n 09	104
30	Prise d'écran n 10	105
31	Prise d'écran n 11	106
32	Prise d'écran n 12	107
33	Prise d'écran n 13	113
34	Prise d'écran n 14	114
35	Prise d'écran n 15	115
36	Prise d'écran n 16	115
37	Prise d'écran n 17	116
38	Prise d'écran n 18	117
39	Prise d'écran n 19	120
40	Prise d'écran n 20	120
41	Prise d'écran n 21	120

42	Prise d'écran n 22	121
43	Prise d'écran n 23	131
44	Prise d'écran n 24	132
45	Prise d'écran n 25	135
46	Prise d'écran n 26	141

Liste des images

Numéro d'image	Titre	Page
N° 1	le bureau de l'association ASSEGMI	69
N° 2	le bureau de l'association Agruj N Tlatha	74
N° 3	Bureau de l'association Figuiculteurs	79
N° 4	compétition des jeux d'échec	92
N° 5	chocolat fabriqué	93
N° 6	solidarité vers Tizi Ouzou	94
N° 7	activité Amenzu n rbi3	105
N° 8	activité Amenzu n rbi3	106
N° 9	aménagement de l'école	108
N° 10	solidarité association Assegmi	124
N° 11	solidarité association Agruj N Tlatha	124

Sommaire

Introduction	II
<i>Cadre méthodologique de la recherche</i>	II
Chapitre I : Analyse conceptuelle	4
1. Problématique.....	4
3. Définitions des concepts.....	7
2 . Les études antérieurs	11
3 . Les raisons du choix du thème	17
4. Les objectifs de la recherche	17
<i>Chapitre II : Démarche méthodologique</i>	15
1. La pré-enquête :.....	15
2. La méthode de recherche.....	18
3. Technique de recherche.....	18
4. La population de l'étude.....	20
5. Echantillonnage	20
6. Approche théorique	21
7. Difficultés rencontrées	29
<i>Cadre théorique</i>	15
<i>Chapitre III : Les réseaux sociaux et les associations à l'ère numérique</i>	16
Chapitre III : Les réseaux sociaux et les associations à l'ère numérique	17
Section 01 : Les réseaux sociaux.....	17
1. Définition réseau social.....	17
2. Histoire des réseaux sociaux	18
3. Catégories des réseaux sociaux	19
4. Les principaux réseaux sociaux.....	20
Figure 2: le Logo de Réseau social Twitter	20
5. Étude réseaux sociaux en Algérie	29
6. Les avantages et les menaces des réseaux sociaux	29
Section 02 : les associations à l'ère numérique.....	31
1. La vie associative en pleine révolution numérique	31
2. Utilité des réseaux sociaux pour les associations.....	31

3.	Les enjeux des réseaux sociaux pour les associations.....	31
4.	Choisir les bons réseaux pour votre association.....	32
5.	Les stratégies des associations sur les réseaux sociaux en Algérie.....	32
	<i>Chapitre IV : La communication associative</i>	34
	Section 01 : la communication	35
1.	Définition communication.....	35
2.	Types de communication	35
3.	Les éléments de la communication :	37
4.	Les fonctions de la communication.....	37
	Section 02 : communication des associations	38
1.	Définition de communication des associations	38
2.	Les types de la communication associative.....	38
3.	Les acteurs de la communication associative	40
4.	Les enjeux de la communication associative	41
5.	Les objectifs de la communication associative	41
	<i>Chapitre V : Les associations et les relations inter-associatives</i>	42
	Section 01 : l'association.....	43
1.	Définition de l'association	43
2.	Histoire des associations en Algérie	45
3.	Pourquoi une association ?.....	45
4.	Les objectifs de l'association	46
5.	Les différentes formes d'association.....	47
	Section 02 : les relations inter-associatives.....	60
1.	Définition relation inter-associative	60
2.	Les activités inter-associatives	60
3.	Les formes de coopération	61
4.	Les raisons de la coopération inter-associative	61
5.	Les objectifs de la coopération inter-associative.....	61
6.	Les outils de communication utilisée en inter-associatives	62
7.	Les types des réunions	63
8.	Les étapes d'organisation la réunion de travail	63
9.	Pourquoi organiser un événement inter-associatif ?	64

10. Choix de l'activité de l'association	64
11. secteur d'activité associatif algérien	64
Chapitre VI : Présentation des données.....	67
1. Le cadre spatio-temporel :.....	67
1.1 Le temps de l'étude :	67
1.2 Description de lieu de l'étude :	67
Chapitre VII : Présentation des résultats	84
1.1 Analyse et présentations des données:	84
1.2 Analyse descriptive de contenu d'entretien	88
1.3 Discussions des résultats	148
1.4 vérification des hypothèses	149
Conclusion.....	151
Liste bibliographique.....	
<i>Annexes</i>	

Introduction

Introduction

La communication est un échange d'information, d'idées, des opinions entre deux personnes ou plus qui se fait d'une manière directe (face à face), ou indirecte (via des supports). La communication associative considère comme l'outil que met l'association afin attribué une identité, assure la visibilité, maintenir et renforce le lien social et le lien inter-associative.

Actuellement, avec l'arrivé des réseaux sociaux qui ont permis la circulation des informations, des messages, et des échanges qui facilitent les liens entre les individus, les sociétés, les organisations, et les associations.

Les réseaux sociaux sont des liens qui relie des individus constituant un groupe par centre d'intérêt, ou groupe d'amitié, dans le but de diffuser des contenus à travers les pages personnelles ou professionnelles. Ces derniers sont devenus une opportunité pour développer et accélérer l'évolution de chaque association et réaliser ses objectifs, mais aussi lui permettre d'élaborer des stratégies associatives.

Les réseaux sociaux en particulier Facebook offrent aux membres et adhérents des associations des fonctions conçus pour créer de nouvelles stratégies de se communiquer, de partager, et d'informer dans le cadre inter-associative.

L'association est un groupement de personne réunissent à mettre en commun leurs idées, connaissances afin d'atteindre un objectif, projet commun dans le but non lucratif. Les associations contribuent à l'intérêt général en assurant la promotion d'idées ou une mission sans avoir partager des bénéfices entre ses membres.

La collaboration dans le cadre inter-associative se fait pour l'objectif de travailler en commun afin de réaliser ou soutenir un projet ou une tâche, une activité communes, développer des liens sociaux, et soutenir le lien entre association. Comme elle favorise la sensibilisation, information, et l'implication du large public.

Dans le but de bien mener notre recherche et en fonction des données disponibles, nous avons adopté le plan suivant :

La première partie est méthodologique, elle contient deux sections, la première traite les éléments de l'analyse conceptuelle de notre étude ; problématique, hypothèses, concepts

clés, études antérieures, raisons de choix du thème et objectifs de l'étude. La deuxième section est axée sur la démarche méthodologique de notre recherche, à savoir, la pré-enquête, la méthode de recherche et les techniques de recherche utilisées, l'approche théorique, la détermination de notre population d'étude et de notre échantillon, mais aussi, les difficultés rencontrées lors de notre étude sur le terrain.

La deuxième partie est théorique, elle se compose de trois chapitres, le premier sur les réseaux sociaux et les associations à l'ère numérique subdivisé en deux sections ; la première se focalise sur les réseaux sociaux, la deuxième section est centrée sur les associations à l'ère numérique ; le second chapitre porte sur la communication associative, divisé aussi en deux sections, la première sur la communication, la seconde sur la communication des associations ; et pour finir le dernier chapitre traite les associations et les relations inter-associatives repartit en deux sections, la première sur l'association, et la deuxième sur les relations inter-associatives.

La dernière partie de notre travail de recherche est le cadre pratique, partagé en deux sections, la première englobe la détermination du cadre spatio-temporel de notre étude sur le terrain, incluant ainsi la présentation de notre organisme d'accueil, à savoir les trois associations Assegmi, Figuculteurs, et Agruj N Tlatha de la commune de Beni Maouche, et la deuxième section traite la présentation de notre échantillon d'étude, l'analyse de nos entretiens, l'interprétation des résultats, et pour finir la vérification de nos hypothèse.

Notre travail est composé de trois parties méthodologiques, théoriques, et pratiques, comme nous avons commencé notre travail par une introduction dont laquelle on a introduit le sujet, et nous avons terminé par une conclusion dont laquelle nous avons exposé les résultats de notre recherche.

Cadre méthodologique de la recherche

Chapitre I : Analyse conceptuelle

Dans ce chapitre nous avons deux sections a présenté :

Dans la première section intitulé « analyse conceptuelle », nous avons ce résumé qui est schématisé comme suit : la problématique, les hypothèses, définitions des concepts clés, les études antérieurs, les raisons du choix de thème, les objectifs de la recherches.

Dans la deuxième section intitulé « la démarche méthodologique », nous avons ce résumé a présenté : la pré-enquête, la méthode de recherche, la technique de recherche, la population de l'étude, l'échantillonnage, l'approche théorique, et enfin les difficultés rencontrées.

Chapitre I : Analyse conceptuelle

1. Problématique

Comme de nombreux outils de communication, les réseaux sociaux, font une grande partie dans notre vie, la vie sociale, la vie professionnelle. Par ces moyens donnent le plus possible de choix à l'individu pour qu'il puisse être en contact, informer et connaître l'actualité de chacun, de chaque ville, et société. Ces derniers, Facebook, Twitter, LinkedIn, Pinterest...sont considéré comme des outils de communication de proximité, ont des effets sur la circulation de l'information. Ces réseaux évoluent rapidement en intégrant de nouvelles fonctionnalités sur le cycle de vie.

«Les réseaux sociaux numériques possèdent des points de similitudes avec les blogs par l'initiation des dialogues interpersonnelles, avec les forums avec l'analyse possible de pratiques communicationnelles en ligne et avec les mondes virtuels par la capacité de création et du maintien de relations personnelles en ligne. »¹

Les réseaux sociaux occupent une place importante dans divers institutions, ils permettent tant aux organisations, entreprises, associations, qu'aux particulier de communiquer entre eux. Ces derniers ont l'avantage d'occuper une place dans les stratégies des organisations, aussi un moyen de comprendre, répondre à des besoins et atteindre des objectifs des organisations et les faire connaître; parmi les types d'organisations, nous trouverons l'association.

¹ Nathalie Lacasse, *Relations interpersonnelles en courtage immobilier*, 1^e édition, 2011, p39

L'association quelque soit son caractère culturel, social, agricole..., vise à atteindre des objectifs établis au préalable, la création des liens entre ces membres et adhérents ainsi avec le public large, et elle centre sur le bien-être de ses membres. Comme elle « vise à créer un lien social là où il est inexistant ou a été détruit, elle devra créer une communication qui lui est propre »², elle vise aussi à créer des liens inter-associatives, répondre aux appels d'aides et soutiens d'autres associations dans le cadre relationnel, amélioration des relations avec d'autres associations dans le cadre inter-associatif.

La communication des associations occupe une place très importante dans les relations internes ou externes de l'association, elle contribue à créer, informer, diffuser les informations, entretenir, renforcer le lien social, et soutenir le projet associatif ainsi qu'elle encourage le lien entre les associations.

« Plus vous serez mis en contact avec d'autres, plus vous devrez vous exprimer en groupe, plus vous rencontrerez de personnes, plus vous développerez vos aptitudes à entretenir des relations harmonieuses avec ceux-ci. »³

« La communication relationnelle se fonde dès lors sur l'idée d'un partage en vue d'intercompréhension et de construction de significations communes. Elle implique une participation active et consciente des individus inscrits dans la communication. Il s'agit d'atteindre une relation de véritable réciprocité et d'engagement mutuel et conscient. Il nous semble important de comprendre la nature de cette implication volontaire, consciente et critique.»⁴

Les réseaux sociaux est une technique qui favorise et orientent la communication associative et faire atteindre les objectifs de l'association, elle établit et renforce la relation associative, développe la notoriété d'association et surtout la valoriser d'une façon ciblée.

Aujourd'hui, les associations ont aussi profité des réseaux sociaux afin d'atteindre le maximum possible des gens dans la perspective d'avoir plus d'adhérents, créer des liens de visibilité de l'association, diffuser maximum de différentes activités, de renforcer le lien avec la société, aussi de créer un moyen qui permette d'organiser des activités communes dans le cadre inter-associatif. Plusieurs associations sont dotées d'une page sur les réseaux sociaux tels : Facebook et Instagram dans le but de permettre aux sympathisants, les membres

² Thierry Libaert, Jean-Marie Pierlot, Communication des associations, 2e édition, Dunod, Paris, 2014, P7

³ Nathalie Lacasse Op.cit., p39

⁴ Florence Carion, « La communication associative », Communication [En ligne], Vol. 28/1 | 2010, URL: <https://journals.openedition.org/communication/2106#:~:text=13La%20communication%20relationnelle%20tire,conviviale%20et%20la%20communication%20normativ> , mis en ligne le 23 septembre 2011, consulté le 10 mars 2022 à 19:57.

d'autres associations de se contacter et d'accéder directement aux contenus. « L'internet devient alors le vecteur de la mobilisation et du débat sur les questions locales. »⁵

A ce niveau le cas des trois associations Assegmi, Figuiculteurs et Agruj N Tlatha de la commune de Beni Maouche qui disposent des pages Facebook qui leurs permettent de mettre à jour et de mettre à la disposition aux large public, membres et adhérents, de toute les informations relatives aux différentes activités organisé par ces dernières, leurs actions, d'atteindre le maximum possible des gens afin d'avoir plus d'adhérents, créer des liens de visibilité pour l'association, de renforcer le lien avec la société, aussi un moyen qui permettre d'organiser des activités communes dans le cadre inter-associatif.

Pour bien élucider nos propos, nous orienterons notre étude sur la question principale suivante :

Comment l'usage des réseaux sociaux influence-il le renforcement des relations inter-association dans le cadre de la réalisation des activités communes ?

Partant de là, nous tenterons de répondre aussi aux questions secondaires suivantes :

L'usage des réseaux sociaux au sein des associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi permet le renforcement des relatons inter-association ?

Est ce que l'usage des réseaux sociaux des trois associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi contribuent positivement à la réussite d'organisation commune à la fête de yennayer de 12 janvier 2022?

Comment les publications sur les pages Facebook des 3 associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi ont joué un rôle important dans le succès da la fête des figues sèches du 15 au 17 octobre 2021?

⁵ Daim Allah Warda, et Hamoud Leila, Usage des TIC pour la promotion du patrimoine local par le mouvement associatif : le cas des associations du patrimoine de Bejaïa, communication publique et territoriale au Maghreb, enjeux de valorisation et défi pour les acteurs. Édition L'harmattan, Paris 2015, P97

2. Les hypothèses

Selon OMAR AKTOUF : « Une hypothèse est en quelque sorte une base avancée de ce que l'on cherche à prouver. C'est la formulation proforma de conclusions que l'on compte tirer et que l'on va s'efforcer de justifier et de démontrer méthodiquement et systématiquement. »⁶

« Une hypothèse est une supposition que l'on fait d'une chose possible ou non et dont on tire une conséquence. »⁷

Pour répondre à la question spécifique de la problématique, nous avançons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 :

L'usage des réseaux sociaux par le mouvement associatif permet le renforcement des relations inter association.

Hypothèse 2 :

L'usage des Réseaux sociaux par les trois associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi a contribué positivement à la réussite de l'organisation commune de la fête de yennayer de 12 janvier 2022.

Hypothèse 3 :

Les publications sur les pages Facebook des 3 associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi, ont joué un rôle important dans le succès de l'organisation commune de la fête des figes sèches du 15 au 17 octobre 2021.

3. Définitions des concepts

1.1. Communication

Définition théorique

- a- « Action consistant, pour les hommes, échanger des messages, en face à face ou bien à distance, avec ou non le secours d'un media, et quelle que soit la forme ou la finalité de cet échange ». ⁸
- b- « La communication est tout comportement qui a l'objectif de susciter une réponse ou un comportement spécifique de la part d'une personne ou d'un groupe spécifique. »⁹

⁶ OMAR AKTOUF, Méthodologie des sciences sociales et approches qualitatives des organisations : une introduction à la démarche classique et critique, les presses de l'université de Québec, Montréal, Canada, 1987, p58

⁷ Ibidem., p58

⁸ FRANCIS Balle, LEXIQUE D'information Communication, 1^e Edition DALLOZ, Paris, 2006, p 82

1.1.2 Définition opérationnelle

C'est l'action d'informer, de transmettre et d'échanger d'information et entre l'association Agruj N Tlatha, association Figuiculteurs, et l'association Assegmi, qui peut être directe ou indirecte par des moyens comme réseaux sociaux.

1.2. Association

1.1.1. Définition théorique

- a- « créer du lien entre sympathisants, volontaires, permanents, bénéficiaires de la cause poursuivie. Elle sera dès lors essentiellement relationnelle. »¹⁰
- b- « Une association est une entité formé par deux personne ou plus, qui unissent leurs efforts et leurs connaissances dans un objectif commun autre que celui d'enrichir ses membres. »¹¹

Définition opérationnelle

C'est un groupe de personne volontaire qui partagent même objectif, des activités, projet en commun, sans chercher des bénéfices. Elle peut avoir des divers caractères culturel comme l'association Agruj N Tlatha, agricole comme association Figuiculteurs, et l'association Assegmi.

1.3. Communication associative :

1.1.1. Définition théorique

- a- « La communication associative, est le processus que met en œuvre une association afin de se doter d'une identité distincte, la faire connaître et la valoriser auprès de cibles ou de segments de cibles distincts. »¹²
- b- « la communication associative repose sur l'interactivité, le dialogue, la convivialité. »¹³

⁹ SIMON PIERRE, *les relations interpersonnelles*, Montréal, éd Agence d'arc, 1975, p342

¹⁰ Thierry Libaert, *PLAN De Communication*, 3^e Edition DUODI, Paris, 2008, P256

¹¹ Dictionnaire économique et financier, <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199115-associationdefinition-traduction/> consulté le 10/02/2022 à 19:17

¹² Nawel GUELLAL, *GUIDE Communication Associative et Plaidoyer*, 2019, P11

¹³ Définition communication associative, www.clae.lu PDF, consulter le 17 mars 2022 à 22 :06

1.1.2. Définition opérationnelle

C'est le processus que les trois associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi, utilisent afin de mettre en œuvre leurs identités, les faire connaître et les valoriser auprès du large public, membres et adhérents. Aussi c'est la communication qu'elles utilisent pour transmettre la culture berbère, renforce le lien social, ainsi qu'elle encourage le lien entre les associations.

1.4. Réseaux sociaux :

1.1.1. Définition théorique

- a- « sont premièrement des lieux où les internautes peuvent partager, diffusé, modifié, détourner des contenus, en relation avec d'autres utilisateurs. Deuxièmement, ces réseaux fournissent les conditions techniques qui facilitent ces actions de partage. »¹⁴
- b- « réseau social consiste en un service permettant de regrouper diverses personnes afin de créer un échange sur un sujet particulier. »¹⁵

1.1.2. Définition opérationnelle

Le réseau social est un moyen virtuel, site web, lien formalisé, relié les membres de différentes associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi, par des applications qui permet de diffuser leurs activités, se mettre en contact, circuler des contenus, des échanges, et des informations sur différentes pages Facebook, tels que la page Facebook de l'Association Agruj N Tlatha nommé « Associations culturelle Agruj Tlatha », la page Facebook de l'association Assegmi nommé « Association Agricole Assegmi Aguemoune Beni Maouche », et la page Facebook de l'association Figuiculteurs nommé « Figues sèches de Beni Maouche ».

1.5. Inter association

1.1.1. Définition théorique

- a- « Un projet commun, issu d'une collaboration inter associative, sur une recherche de sens et l'affirmation de valeurs, co-produit et Co-piloté, à plusieurs associations ». ¹⁶

¹⁴ Jean-Eric Pelet, Jeremy Lucas-Boursier, *COMMUNICATION Digitale*, DUNOD, 2017, P75

¹⁵ Dictionnaire futura tech, <https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/informatique-reseau-social-10255/> consulté le 17 Mars 2022 à 20 :45

¹⁶ La coopération inter associative au niveau territorial, un mouvement à consolider!, <https://www.francebenevolat.org> , décembre 2014, PDF, consulté le 17 Mars 2022 à 20 :30, p3

1.1.2. Définition opérationnelle

C'est les actions, activités ou une tâche commune entre l'ensemble d'associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi dans le but de développer des liens sociaux, soutenir le projet associatif, et soutenir le lien entre association afin d'atteindre leurs objectifs.

1.6. Coutume

1.1.1. Définition théorique

- a- « La coutume est la pratique ou la façon habituelle et fréquente de faire ou de penser une personne, une culture ou une tradition. »¹⁷
- b- « coutume peuvent être définies comme les comportements établis par les communautés, les habitudes transmises dans les groupes sociaux ou les coutumes de l'époque ». ¹⁸

1.1.2. Définition opérationnelle

Parmi les activités réaliser par les trois associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi dans le cadre de promouvoir des coutumes, traditions c'est la fête de yennayer, figures.

1.7. Usage :

1.1.1. Définition théorique

- a- «L'usage est l'action, le fait de se servir de quelque chose, utilisation, emploi»¹⁹

« L'usage se construit comme une interaction, une négociation entre technologie et utilisateurs »²⁰.

1.1.2 Définition opérationnelle

C'est l'ensemble des stratégies, activités qu'elles emploient les trois associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi afin de planifier la fête de yennayer et la fête des figures.

¹⁷ Définition et concept, <https://definitionetconcept.blogspot.com/2019/11/signification-de-coutume-qu-que-c.html?m=1> . Publié le 18 novembre 2019 consulter le 16 mars 2022 a 22:04

¹⁸ ZIDAT Nawel, BOUKHERAS Kenza, l'impact de l'usage des réseaux sociaux dans la sauvegarde du patrimoine Berbère Matériel et Immatériel, mémoire en communication et relation publique, 2021, à l'université de Bejaia, p 83

¹⁹ Le petit LAROUSSE, Grand format, paris, 2006, p1094.

²⁰ André VITALIS, Medias et nouvelles technologies : Pour une socio-politique des usages, Édition APOGEE, France, 1994, P 26.

2. Les études antérieures

L'étude n 01 : ²¹

- L'auteur : Audrey Portela
- Lieux : Ottawa, Canada
- Année : 2012
- Thème : Implantation et usages d'un réseau social d'entreprise : l'expérience d'Astral
- Référence : Thèse

Résumé :

Cette thèse intitulée : « Implantation et usages d'un réseau social d'entreprise : l'expérience d'Astral », l'objet de recherche porte sur le phénomène des réseaux sociaux en ligne, plus particulièrement sur le développement et la formation des usages d'un réseau social d'entreprise déployé sur l'Intranet d'une grande organisation canadienne du secteur des médias : Astral.

L'étude cherche à répondre à la question principale suivante :

« Quels enseignements peut-on tirer de l'implantation d'un réseau social au sein d'une grande entreprise média au Canada, au regard des usages qui se sont développés et formés chez les employés au cours de la première année de déploiement? »

Suivie par des hypothèses suivantes afin de répondre à la question principale :

1. Quels sont les besoins à l'origine et les résultats escomptés par le déploiement d'un réseau social d'entreprise au sein d'une grande organisation média au Canada ?
2. Quelle stratégie Astral a-t-elle privilégiée dans le déploiement de son réseau social interne?
3. Quels usages principaux les employés en font-ils?
4. Comment l'utilisation du site évolue-t-elle dans le temps?
5. Quels sont les ajustements apportés aux objectifs et à la stratégie globale d'implantation du réseau social d'entreprise sur l'Intranet d'Astral au cours de la première année de déploiement?

²¹ Audrey Portela, Implantation et usage d'un réseau social d'entreprise : l'expérience d'Astral, 2012, à l'université Ottawa de Canada.

Dans cette dernière, une méthodologie mixte a été adoptée et des données qualitatives ont été jumelées à des données quantitatives, afin d'avoir une vision micro et macro des usages d'Astralbook.

Les résultats :

L'expérience d'Astral dans la mise en place de son propre réseau social d'entreprise était plutôt mitigée. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un cas isolé. Plusieurs organisations ont connus un dénouement similaire. Il n'en demeure pas moins que les réseaux sociaux présentent de nombreux avantages pour les organisations tant au niveau de la mise en relation qu'au niveau de la communication et de la collaboration.

L'apport

- a- Nous a aidé de mieux savoir et éclaircir notre champs de recherche qui est les réseaux sociaux;
- b- Elle a été d'une utilité de comprendre les réseaux sociaux ;
- c- Nous a orientés aussi dans la bibliographie qui est riche pour acquérir de nouvelles connaissances.

L'étude n 02 : ²²

- L'auteur : ZIDAT Nawel, BOUKHERAS Kenza, encadré par Mr. BOUICH Mahrez.
- Lieux : Université de BEJAIA.
- Année : 2020-2021.
- Thème : l'impact de l'usage des réseaux sociaux dans la sauvegarde du patrimoine Berbère Matériel et Immatériel
- Référence : Mémoire master 2

L'étude apporte la thématique suivante « l'impact de l'usage des réseaux sociaux dans la sauvegarde du patrimoine Berbère Matériel et Immatériel, cas : La page Facebook de l'association pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la ville de Bejaia(ASPCB), dans l'objectif qui porte sur l'impact des réseaux sociaux dans la sauvegarde du patrimoine berbère matériel et immatériel.

²²ZIDAT Nawel, BOUKHERAS Kenza, *l'impact de l'usage des réseaux sociaux dans la sauvegarde du patrimoine Berbère Matériel et Immatériel*, mémoire en communication et relation publique, 2021, à l'université de Bejaia.

L'étude cherche à répondre la question principale suivante : « Quel est l'impact des réseaux sociaux dans la sauvegarde du patrimoine Berbère matériel et immatériel ? ».

Suivie par des hypothèses suivantes :

- 1- L'hypothèse n 01 :** L'usage des réseaux sociaux par le mouvement associatif contribue effectivement à la sauvegarde du patrimoine berbère matériel et immatériel.
- 2- L'hypothèse n 02 :** La page Facebook de l'association (ASPCB) contribue à l'interactivité entre l'association et les internautes sur la question de sauvegarde du patrimoine berbère matériel et immatériel.
- 3- L'hypothèse n 03 :** Le partage des activités de l'association ASPCB sur sa page Facebook contribue à la sensibilisation des citoyens sur la question de la sauvegarde du patrimoine en particulier patrimoine berbère de la ville de Bejaia.

Afin de pouvoir réaliser cette étude les deux étudiantes ont adopté la méthode quantitative basée sur une approche la communication engageante. Afin de collecter les informations nécessaires ont adopté la technique d'analyse de contenu.

Les résultats :

- A- Les réseaux sociaux permettent aux associations de renforcer leur engagement, et d'interagir sur divers sujets ;
- B- Le Facebook est un canal de dialogue et d'échange entre l'association et les internautes, il existe une interactivité considérable entre les deux partis.
- C- La sauvegarde et la préservation du patrimoine nécessite une continuité, et les réseaux sociaux permettent de transmettre le patrimoine berbère à grand échelle mais pas que ! c'est aussi de sensibiliser notre génération et les générations plus jeunes à participer aux actions de la sauvegarde ;
- D- Les réseaux sociaux sont devenus un média et un moyen primordial dans la diffusion de la culture et du patrimoine.

L'apport :

- A- Cette étude nous montre l'importance des réseaux sociaux dans la transmission et la sauvegarde de la culture ;
- B- Nous aident à connaître l'intérêt porté aux réseaux sociaux par les associations ;

C- Cette étude nous a permis de connaître les raisons qui poussent une association à utiliser les réseaux sociaux ;

D- Nous a orienté à analyser et étudier l'usage des réseaux sociaux dans l'association.

L'étude n 03 : ²³

- L'auteur : DJAHNINE Lydia, LARBI Rafik, encadré par Mr Abdelouahab MAKHLOUFI
- Lieux : Université de Bejaia
- Année : 2017-2018
- Thème : La communication associative à l'ère des réseaux sociaux numériques : Cas pratique l'association culturelle Amazday Adelsan Inelmaden AAI.
- Référence : mémoire de fin d'étude.

Le mémoire est réalisé par DJAHNINE Lydia, LARBI Rafik, intitulé « La communication associative à l'ère des réseaux sociaux numériques : Cas pratique l'association culturelle Amazday Adelsan Inelmaden AAI », en 2018.

Les deux étudiants tentent de répondre à la question suivante qui est : « comment les associations culturelles introduisent-elles les réseaux sociaux numériques dans leur stratégie de la communication? » dans l'objectif principal est analysé le rôle et l'impact des réseaux sociaux numériques au sein de l'association culturelle AAI « amazday adelsan inelmaden »

Pour réaliser cette préoccupation, ils ont basé sur l'approche fonctionnaliste et la méthode qualitative afin d'analyser l'importance de l'usage des réseaux sociaux dans la communication associative et comprendre comment les associations introduisent-elles les réseaux sociaux numériques dans leur stratégie de la communication.

Pour recueillir des informations concernant ces actions, ils ont employé ces techniques qui consistent d'un questionnaire, l'observation participante et l'observation directe, réparti en deux hypothèses :

²³ DJAHNINE Lydia, LARBI Rafik, La communication associative à l'ère des réseaux sociaux numériques : Cas pratique l'association culturelle Amazday Adelsan Inelmaden AAI, mémoire fin de cycle en communication et relation publique, 2018, à l'université de Bejaia.

A- Hypothèse 01 : la Communication associative implique la participation des membres de l'association ainsi que le public externe.

B- Hypothèse 02 : Les réseaux sociaux numériques valorisent la communication associative et font atteindre ses objectifs.

Les résultats

A- La majorité des adhérents et les membres de l'association culturelle AAI considère que les réseaux sociaux numériques est un facteur important pour une bonne communication associative ;

B- La communication associative est un élément primordial dans la vie de l'association;

C- Il ya un apport permanent entre les réseaux sociaux et les objectifs principaux de l'association c'est-à-dire l'association utilise les réseaux sociaux numériques comme une technique pour atteindre ses objectif.

L'apport

A- L'étude nous a orientés sur l'approche fonctionnaliste utilisé qui est similaire à la notre,

B- Nous a permet à comprendre la communication associative à l'ère numérique,

C- Nous aide à savoir à quel niveau les réseaux sociaux contribuent-ils- à l'évolution et au développement de l'association qui adopte ces technologies.

L'étude 4 : ²⁴

- L'auteur : Daim Allah Warda
- Lieux : Paris
- Année : 2015
- Thème : Usage des TIC pour la promotion du patrimoine local par le mouvement associatif : le cas des associations du patrimoine de Bejaïa
- Référence : article

L'article réalisé par Daim-Allah Warda et Hamoud Leila, intitulé « Usage des TIC pour la promotion du patrimoine local par le mouvement associatif : le cas des associa-

²⁴ Daim Allah Warda, et Hamoud Leila, Usage des TIC pour la promotion du patrimoine local par le mouvement associatif : le cas des associations du patrimoine de Bejaïa, communication publique et territoriale au Maghreb, enjeux de valorisation et défi pour les acteurs. Édition L'harmattan, Paris 2015, P98.

tions du patrimoine de Bejaïa », publié dans l'ouvrage collectif qui porte sur la communication publique et territoriale au Maghreb, enjeux de valorisation et défi pour les acteurs. Édition L'harmattan, Paris 2015.

Elles tentent de répondre à la question suivante qui est : « Quels sont les ressorts et les dispositifs mis en place par les associations de la ville de Bejaïa pour accéder à la visibilité dans le contexte concurrentiel des acteurs locaux, et pour faire connaître le patrimoine de la ville et le promouvoir à grand échelle dans une optique conative qui vise à agir sur les représentations et sur les comportements des citoyens et des décideurs ? ».

Pour réaliser cette préoccupation, elles ont suivi une démarche méthodologique qui consiste en analyse qualitative basée sur une approche communicationnelle, qui met la lumière les actions des trois associations activant dans le domaine de sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel de la ville de Bejaïa à l'instar de l'association pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel de la ville. L'association BEGA et l'association GEHIMAB à travers les TIC. Pour recueillir des informations concernant ces actions, elles ont employé une technique principale qui consiste en l'entretien avec les dirigeants des associations réparti en trois parties principaux :

1. représentation du patrimoine et actions sur le terrain.
2. Usages des TIC dans la sauvegarde du patrimoine de la ville de Bejaïa.
3. Effets et retombés de cet usage sur les actions des parties prenantes du patrimoine (associations, collectivités locales, citoyens, décideurs...).

La technique secondaire consiste l'analyse des sites Internet et des pages Facebook des trois associations sous forme des grilles d'analyse, afin de mieux conceptualiser les concepts et les données.

Les résultats

Cette étude montre l'intérêt grandissant de ces associations pour les réseaux sociaux numérique afin de permettre une meilleure visibilité, immédiateté et de maximiser les effets de leurs actions avec des dynamiques différentes.

L'apport

L'apport de cette étude pour notre recherche ce résumant comme suit :

- a- La première c'est que la méthode et la technique utilisée pour la collecte et l'analyse des données est similaire à la notre, « l'analyse qualitative » et « L'entretien » ainsi que l'analyse des pages Facebook.
- b- La deuxième raison concerne l'intérêt porté aux associations et aux réseaux sociaux.

3. Les raisons du choix du thème

Parmi les raisons de choix du thème, nous avons choisi les éléments suivants :

- A- La proximité que nous avons avec les trois associations qui sont de notre village,
- B- Enrichir nos connaissances dans le monde associatif,
- C- Connaître les activités des associations,
- D- Découvrir les moyens de communication utilisée par les associations,
- E- Connaître à quel point l'intégration des réseaux sociaux, contribue aux renforcements des relations associatives.

4. Les objectifs de la recherche

4.1 Objectif personnel

- a- Bénéficier d'un Stage pratique dans le cadre de réalisation de mémoire de fin de cycle afin de s'intégrer au monde professionnel ;
- b- Intégration dans le mouvement associative ;
- c- Mieux comprendre le mouvement associatif de mon village.

4.2 Objectif scientifique

- A- Recueillir des informations concernant notre thème ;
- B- Connaître degré d'utilité des réseaux sociaux dans les associations ;
- C- Evaluer les obstacles et opportunités qu'apportent les réseaux sociaux pour les associations ;
- D- Connaître l'importance que jouent les réseaux sociaux dans monde associatif.

Evaluer l'importance apportée aux réseaux sociaux par les associations.

Chapitre II : Démarche méthodologique

Chapitre II : Démarche méthodologique

1. La pré-enquête :

1.1 Définition de la pré-enquête :

La pré-enquête est : « une phase du terrain assez précoce dont les buts essentiels sont d'aider à constituer une problématique plus précise et surtout à construire des hypothèses qui soient valides, fiables, renseignées, argumentées et justifiées »²⁵ (Aktouf, 1987, p. 102)

« La pré-enquête dans la recherche scientifique se traduit par la phase où nous faisons l'exploration des données, elle sert à voir la pertinence des questions »²⁶. (BAYLE, 2000, p. 74)

1.2 Analyse des résultats de la pré-enquête :

Cette démarche, est une étape primordiale et décisive dans la recherche, elle représente une source de recueil de données et d'information. Elle nous aide à formuler les hypothèses et d'enrichir notre problématique de recherche, comme aussi nous a permis de déterminer la population de recherche et l'échantillon de notre étude. Elle nous permet de nous familiariser avec le terrain d'investigation et le connaître.

Nous avons procédé cette étape au sein des 3 associations AGRRUJ N THELATHA, ASSEGMI, FIGUICULTEURS, réalisé en 3 séances, **pendant la période du 25-12-2021 jusqu'à 30-12-2021** qui est déroulée dans un climat favorable :

A- La 1^{er} visite:25-12-2021 : consiste à prendre connaissance avec association AGRUJ N TLATHA et ses différents membres président, Vice-président, secrétaire avec lesquels nous avons eu des discussions qui nous a permis ensuite de découvrir les outils et moyens qu'ils utilisent, aussi nous avons entretenu avec les membres adhérents dans le but d'avoir une idée sur l'usage des réseaux sociaux dans leurs communications pour renforcer les relations associatives. Dans cette visite, nous avons fait aussi un travail d'observation de l'association pour recueillir le maximum d'informations sur son fonctionnement et son organisation.

²⁵ OMAR AKTOUF, Méthodologie des sciences sociales et approches qualitatives des organisations : une introduction à la démarche classique et critique, les presses de l'université de Québec, Montréal, Canada, 1987, p 102.

²⁶ JEAN LOUIS LOUBET DEL BAYLE, Initiation aux méthodes des sciences sociales, L'Harmattan, Paris, 2000, p74

B- La 2^{ème} visite : 26-12-2021 : Durant cette séance, nous avons rencontré le président, secrétaire général, et un des membres de l'association des FIGUICULTEURS de la commune de Beni Maouche qui nous ont donné les informations nécessaires pour notre stage :

- a- Indiquer les différents moyens de la communication existants dans l'association,
- b- Connaître l'objectif de l'association.

C- La 3^{ème} visite:30-12-2021 : Durant cette visite, nous avons eu des discussions avec le président de l'association ASSEGMI, la où il nous a expliqué l'influence des réseaux sociaux sur la relation entre associations.

Durant cette pré-enquête en a poser ces (12) questions :

Axe n 01 : nous avons posé (3) questions relatives aux données des associations.

- 1-Quelle est la date de sa création et que signifie son nom ? Ou pourquoi ce nom ?
- 2- Quel est le caractère de l'association ?
- 3- quel est l'objectif de votre association ?

Axe n 02 : porte sur la communication, contient (2) question.

- 4- Comment trouvez-vous la communication au sein de votre association?
- 5- Le langage utilisé posent-ils des problèmes de compréhension du message ?

Axe n 03 : il porte sur l'importance donnée aux réseaux sociaux au sein des associations ASSEGMI, FIGUICULTEURS, AGRUJ N TLATHA. Cet axe contient (7) questions.

- 6- Quels sont les moyens que vous utilisez avec vos membres ? Comment les contacter ? Avez-vous des difficultés ?
- 7- Quel sont les moyens que vous utilisez pour être en relations avec d'autre association?
- 8- Quel est le réseau social le plus utilisé par votre association ?
- 9- Qu'apportent les réseaux sociaux d'avantage à votre association ?
- 10- Trouvez-vous des difficultés pour vous mettre en relation avec d'autre association ?
- 11- Est-ce que les réseaux sociaux mobilisent-elles dans votre relation avec d'autre association ?
- 12- Quel sont les moyens que vous utilisez pour être en relations avec d'autre association?

Vous trouvez notre guide d'entretien en annexe n 01.

1.3 L'observation :

Selon **Ambroise ZAGRE** : « l'observation est la constatation attentive des phénomènes sans volontés de les modifier, à l'aide de moyens d'investigation et d'études appropriées à cette constatation. »²⁷.

Ambroise dit que : « De façon élémentaire, l'observation est le fait de porter son attention sur un groupe ou quelque chose ». ²⁸

L'observation est une étape essentielle à la démarche scientifique d'une recherche, et pour cela nous avons opté pour cette technique dès le début de notre recherche.

Parmi les éléments que nous avons observés au sein des trois associations lors de la pré-enquête :

a- Observations 1:

On observe avec l'association AGRUJ N TLATHA que leur siège est construit de deux salles situé dans la bibliothèque de la commune, la première est une salle où on trouve dans un bureau équipé d'un ordinateur table avec deux imprimantes, un meuble contient des archives, des dossiers, la deuxième est une salle des réunions contient des tables format un bureau, des chaises, un poster écrit le nom de l'association, une baffe.

b- Observation 2 :

Lors de la rencontre de président de l'association FIGUICULTEURS, de la commune de Beni Maouche. Dans leur siège, dispose d'un bureau, on trouve des posters dans les murs, ordinateur personnel, cadres, une table des réunions, chaises, des symboles traditionnels.

c- Observation 3:

Lors de la rencontre de président de l'association ASSEGMI village AGUEMOUNE, a Beni Maouche. Dans leur siège, nous avons observé qu'il dispose d'une grande salle, on trouve des cadres photos des martyrs, cadres des félicitations, coupes, et tables des réunions.

²⁷ Ambroise Zagre, *Méthodologie de la recherche en science sociales*, l'Harmattan, PARIS, Juin, 2015, p97

²⁸ Ibidem, p97

2. La méthode de recherche

Chaque domaine de recherche, chaque discipline, possèdent des théories et méthode de recherche, la méthode est définie selon Maurice Angers : « l'ensemble des procédures, des démarches précises adoptes pour en arriver à un résultat. »²⁹

Selon Omar Aktouf : « C'est la procédure logique d'une science, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques particulières qu'elle met en œuvre pour que le cheminement de ses démonstrations et de ses théorisations soit clair, évident et irréfutable ».³⁰

Afin de comprendre un sujet de recherche faut réaliser un cadre méthodologique, ce dernier utilise plusieurs méthode pour analyser un phénomène donné, on distingue 2 méthodes : la méthode quantitative, et la méthode qualitative, qui permet de faire le point sur le sujet de la recherche.

Concernant notre thème, nous nous sommes optée pour **la méthode qualitative** qui est selon Maurice Angers « visent à comprendre le phénomène à l'étude. Il s'agit d'établir le sens de propos recueillis ou de comportements observés ».³¹

La méthode qualitative permet le véritable échange entre l'interview et l'interviewé elle nous a permis d'obtenir des réponses plus ouvertes et plus précises et retenir des éléments de réflexion très riches sur le terrain naturel de la vie sociale quotidienne.

3. Technique de recherche

Selon M.GRAWITZ : « La technique est un moyen d'atteindre un but situé au niveau des faits, des étapes pratiques ».³²

Il est important de signaler que l'observation a été juste utilisée comme méthode de la pré-enquête et qu'on ne va pas l'utilisé via une grille d'observation.

3.1 Entretien

Dans le cadre de ce travail, nous avons optée de travailler par **la technique d'entretien**, selon Omar Aktouf : « un rapport oral, en tête à tête, entre deux personnes dont l'une transmet a l'autre des informations sur un sujet prédéterminé ».³³

²⁹ Maurice Angers, Initiation pratique a la méthodologie des sciences humaines, édition université Casbah, Alger, 1997, p09

³⁰ Ibid., p27

³¹ Ibidem. p60

³² MADELINE GRAWITZ, Méthode des sciences sociales, 10^{ème} édition, DALLOZ, PARIS, 1996 p351

³³ Ibidem. p87

L'entretien selon Maurice Angers : « technique directe utiliser pour interroger des individus isolement, mais aussi, dans certains cas, des groupes, de façon, semi-directive, qui permet de faire un prélèvement qualitatif en vue d'une connaissance de profondeur des personnes rencontrées ». ³⁴ (Maurice, p. 140)

Cette technique favorise l'extraction d'informations riches et nuances durant l'entretien, aussi se caractérise par le contact direct entre l'interview et l'interviewé. C'est un outil de recueillir des données de qualités scientifique, pertinentes et authentique.

Afin de mener notre recherche nous nous sommes basées sur l'entretien semi-directif afin de réaliser notre enquête sur terrain, en vue d'élaborer un dialogue avec les membres de différentes associations.

L'entretien semi-directif qui veut dire ni complètement ouvert ni totalement dirigé. Le chercheur s'oriente d'un nombre de question à suivre auxquelles l'interviewé doit répondre dans un climat de confiance pour s'exprimer librement.

Selon LUC ALLBARELLO : « L'entretien semi-directif combine l'attitude non directive pour favoriser l'exploration de la pensée dans un climat de confiance et projet directif pour obtenir des informations sur des points définis à l'avance ». ³⁵

A cet effet, nous avons opté un entretien composé de (7) sept axes :

Axe 01 : consacré aux données personnelles, composé de (5) cinq questions,

Axe 02 : porte sur la présentation de l'association, comporte (4) quatre questions,

Axe 03 : contient (4) quatre questions, il traite les réseaux sociaux au niveau de l'association,

Axe 04 : porte sur les relations inter-associatives, il compose de (5) cinq question,

Axe 05 : il traite la communication associative à l'ère des réseaux sociaux, contient (4) quatre questions,

Axe 06 : consacré aux réseaux sociaux et fête des figures sèches, repartie en (6) questions,

Axe 07 : il traite les réseaux sociaux et fête de yennayer, comporte (5) cinq questions.

Vous trouverez notre entretien en annexe N° 02.

³⁴Ibidem, p140

³⁵ LUC ALLBARELLO, *Apprendre a chercher*, de Boeck, 2ème édition, PARIS, 2003, p 68.

4. La population de l'étude

Dans chaque recherche scientifique faut déterminer et cerner la population d'étude afin qu'elle soit valable.

Selon **M.GRAWITZ** : « la population d'étude désigne un ensemble dont les éléments sont choisis parce qu'ils possèdent tous, une même priorité et qu'ils sont de même nature »³⁶

Notre population d'étude se compose d'un ensemble d'association de la commune de Beni Maouche, parmi les associations nous avons choisi trois associations se compose d'un effectif de **29 membres** répartie en :

- L'association AGRUJ N TLATHA : **7 membres**,
- L'association FIGUICULTEURS : **9 membres**,
- L'association ASSEGMI : **13 membres**.

5. Echantillonnage

Selon **Ambroise ZAGRE** : « échantillonnage est l'ensemble des procédés visant à la sélection d'une fraction de la population telle qu'elle puisse être considérée comme représentative de la population totale de référence. C'est donc une procédure par laquelle un petit nombre d'unités d'analyse sont sélectionnés pour une étude dans le but de généraliser les résultats à la population mère, appelé l'univers ».³⁷

L'échantillonnage aléatoire selon Maurice Angers : « est le procédé le plus élémentaire qui réapparaît à une phase ou à une autre dans les autres sorte d'échantillonnage probabiliste ».³⁸

L'échantillonnage est une phase primordiale de la recherche, notre échantillon est constitué de **19 personnes** sur **29 membres** de trois différentes associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi de la commune de Beni Maouche. Il se répartie en :

- L'association AGRUJ N TLATHA : **5 membres**,
- L'association FIGUICULTEURS : **6 membres**,
- L'association ASSEGMI : **8 membres**.

³⁶ MADELINE GRAWITZ, *Méthodologie en Sciences Sociale*, DALLOZ, Paris, 1974, P38

³⁷ Ibid., p97

³⁸Maurice Angers, Ibid. p230

6. Approche théorique

Chaque recherche scientifique est délimitée par une approche théorique qui vise à comprendre un phénomène ou une idée soit de façon déductive ou inductive. Pour bien mener notre recherche, il est important de cerner le cadre théorique en s'appuyant sur les études de terrain.

Dans notre cas d'étude nous allons adopter **l'approche managériale, et l'approche fonctionnaliste.**

6.1 L'approche managériale

L'approche managériale s'est imposée dans la discipline, notamment en raison de l'évolution des relations publiques. Les relations publiques sont vues comme stratégiques et liées au management. En découle un modèle de pratique : le modèle managérial.

Le modèle managérial est « perçu comme un mode de fonctionnement bénéfique dans l'organisation. Il vise essentiellement à gérer la réputation et l'image de l'organisation qui l'utilise, et ce, notamment par le discours, l'argumentation et l'influence. Concrètement, le modèle managérial stipule que l'utilisation des relations publiques doit servir les buts de l'organisation, ainsi, les intérêts particuliers sont défendus par les relationnistes. »³⁹

Le modèle managérial se caractérise par une relation asymétrique entre l'organisation et ses différents publics. Il est tourné vers les orientations internes des organisations.

Ce modèle amène les relationnistes à proposer des connaissances et des pratiques prouvées, mesurées et contrôlées. Ce faisant, on réalise le maximum de profitabilité pour les organisations. Ce dernier s'appuie sur le concept de généralisation dans l'intention de réaliser un maximum d'efficacité.⁴⁰

L'approche managériale prône-t-elle la prééminence des buts à long terme sur le choix organisationnels du dirigeant, ainsi se situent dans une optique qui met l'accent sur la valeur pour la firme et pour ses dirigeants.

Cette approche est caractérisée par une concentration sur la résolution des problèmes, une orientation relationnelle.

³⁹ Abdelouahab MAKHLOUFI, *Nouvelles Orientations en Relations Publiques*, Support de cours master 1 communication et relation publique, université Bejaia, 2020-2021, p16

⁴⁰ Ibidem. p 16

6.1.1 Les indicateurs :

« Les indicateurs sont définis comme étant un élément d'une dimension donnée observable dans la réalité, il constitue la trace et le signe d'un phénomène. »⁴¹

Les indicateurs sont les repères d'une étude, pour mener notre recherche nous avançons les indicateurs suivants :

Optimisation :

Définition théorique

« L'optimisation est l'action de développer une activité le plus efficacement possible, c'est-à-dire avec le moins de ressources et dans les plus brefs délais. »⁴²

Définition opérationnelle

S'agit de la façon dont les adhérents, membres des trois associations de Beni Maouche optimisent via les réseaux sociaux les activités en commun tels que la fête des figues et la fête de yennayer le plus efficacement possible afin de satisfaire le large public.

Organisation :

Définition théorique

« Organiser le travail afin que chacun sache ce qu'il a à faire et connaisse son champ d'actions et son périmètre de responsabilité ; responsabiliser les équipiers sur des objectifs individuels ; rassembler en fédérant les membres de l'équipe autour de valeurs et d'objectifs communs ; et enfin mobiliser les énergies individuelles sur la réalisation des tâches qui leur sont confiées »⁴³

Définition opérationnelle

Parmi les objectifs des trois associations Figuiculteurs, Assegmi, et Agruj n Tlatha cité dans leurs statuts sont : le développement de la culture berbère à travers l'organisation par les moyens de communication en particulier ses réseaux sociaux, ses pages Facebook plusieurs activités communes en particuliers la fête des figues et yennayer.

⁴¹ Maurice ANGERS, *initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, 6^e édition CEC, Québec, 2014, p30

⁴² Définition optimisation, <https://economy-pedia.com/11031863-optimization>, consulté le 14 Mai 2022 à 22 :02

⁴³ Définition organisation, <https://www.demos.fr/blog/organiser-une-fonction-cle-du-manager>, consulté le 16 Avril 2022 à 15:19

Engagement :

Définition théorique

« L'engagement est une notion plus vaste que la simple motivation, explique Emmanuelle Joseph-Dailly, la motivation est une attitude très personnelle : on aime exercer son métier et l'on y trouve un moteur pour avancer. »⁴⁴

Définition opérationnelle

L'engagement des adhérents, des membres du bureau dirigeant des trois associations de Beni Maouche à travailler en commun dans le cadre inter association, ainsi l'engagement à diffuser auprès du large public les informations relatives aux activités organisé en utilisant les réseaux sociaux pour faire réussir les activités communes.

Sensibilisation :

Définition théorique

« Action de sensibiliser, de conscientiser, de rendre sensible, réceptif, attentif à quelque chose pour lequel on ne manifestait pas d'intérêt auparavant ».⁴⁵

Définition opérationnelle

Il s'agit de la sensibilisation des citoyens via les réseaux sociaux par les membres des trois associations Agruj N Tlatha, Assegmi, Figuiculteurs on organise des activités communes telles que la fête de yennayer et la fête de la figue.

Mobilisation :

Définition théorique

« La mobilisation est l'action d'une personne motivée qui s'engage volontairement et pleinement dans une démarche qui, à terme, lui permettra d'atteindre et de réaliser ses objectifs. »⁴⁶

⁴⁴ Définition engagement, <https://www.actionco.fr/Thematique/management-1214/Breves/Definir-mesurer-engagement-339206.htm> consulté le 16 Avril 2022 à 16:00

⁴⁵ Définition sensibilisation, <https://www.le-dictionnaire.com/definition/sensibilisation>, consulté le 04 Juin 2022 à 14 :27

⁴⁶ Définition mobilisation, www.emploiQuebec.gc.ca, consulté le 16 Avril à 15:29

Définition opérationnelle

Il s'agit du travail de mobilisation effectué par les trois associations sur les réseaux sociaux dans la perspective mobiliser les adhérents, mobiliser les associations à assurer un travail communs, et mobiliser le large public à participer aux activités des trois associations tels que fêtes des figes sèches et yennayer.

Planification :

Définition théorique

« La planification est définie comme le processus par lequel le responsable fixe les objectifs et le plan de notre travail menant à leur réalisation. La planification est habituellement basé sur une analyse dans quelle mesure les entreprises, les ressources disponibles, sa situation actuelle et les objectifs.»⁴⁷

Définition opérationnelle

L'association Figiculteurs en collaboration avec l'association Agruj n Tlatha et l'association Assegmi planifier des activités en commun dans le cadre inter associative et les diffuser via la plateforme digitale Facebook dans leurs pages dans l'objectif d'assurer un travail inter associations ainsi que connaitre ces associations et d'attirer l'intention des gens à rendre visite a ces dernières.

Animation :

Définition théorique

« L'animation est une technique de management bien précise, et celle-ci permet de savoir animer, motiver, et encourager son équipe, et ce, afin de l'accompagner dans l'atteinte d'un objectif défini. »⁴⁸

Définition opérationnelle

L'animation à travers les réseaux sociaux par la diffusion des informations, vidéos, photos, animation des activités inter associations dans les villages de Beni Maouche auprès du public des membres et le public par l'association Figiculteurs, l'association Assegmi, et l'association Agruj n Tlatha.

⁴⁷ Définition planification, <https://management.savoir.fr/managementdeshommes/#aoh=16501195348997&referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com&tf=Source%C2%A0%3A%20%251%24s> consulter le 16 Avril 2022 à 15:45

⁴⁸ Définition animation, www.reussir-son-management.com, consulté le 17 Avril 2022 à 17 :58

6.2. L'approche fonctionnaliste

Comme nous avons adoptés **L'approche fonctionnaliste**, selon Dacheux dans l'article Médias sociaux et associations : conjugaison réussie d'une communication fonctionnelle et relationnelle ? : «Se fonde sur l'idée d'un partage en vue d'intercompréhension et de construction de significations communes. Elle implique une participation active et consciente des individus inscrits dans la communication. Il s'agit d'atteindre une relation de véritable réciprocité et d'engagement mutuel et conscient »⁴⁹.

« Approche fonctionnaliste C'est la difficulté qu'ont éprouvé certains sociologues de trouver les causes des phénomènes à étudier qui les a conduits vers une interprétation de leur fonction. Il ne s'agit pas ici de chercher l'aspect fonctionnel, adapté à son but ou utile d'un phénomène comme savent bien le faire les publicitaires pour venter l'aspect fonctionnel d'un produit.

Selon B Malinowski :

- La fonction est conçue par rapport au système social entier,
- Tous les éléments sociaux et culturels remplissent des fonctions sociologiques,
- Ces éléments sont indispensables. »⁵⁰

Selon SYLVIE Grosjean et LUC Bonnevillei : « le fonctionnalisme ou l'analyse fonctionnelle, constitue un courant de pensée qui est à l'origine de nombreux débats tant en sociologie qu'en anthropologie, de quelques courants qu'il soit, le fonctionnalisme repose sur le concept fonction. Il s'est construit dans le but d'expliquer le fonctionnement global de la société »⁵¹

Selon ALEXIA MARUCCHI-FOINO : « Le fonctionnalisme est une théorie sociologique qui vise à comprendre la manière dont la société parvient à maintenir sa cohésion. »⁵²

⁴⁹Annie LOCHON, Médias sociaux et associations : conjugaison réussie d'une communication fonctionnelle et relationnelle ?, <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2017-2-page-51.htm> , Article mis en ligne le Janvier 2017 consulté le 17 Avril 2022 à 21 :33

⁵⁰ Les différentes approches dans la recherche, www.cadredesante.com , pdf, p3, consulté la 20 Avril 2022, a 21 :30

⁵¹ SYLVIE Grosjean et LUC Bonnevillei ; la communication organisationnelle, le CHENELIÈRE éducation, 2011, p 33

⁵² ALEXIA MARUCCHI-FOINO, JEAN-NIL BOUCHER ET ISABELLE VACHON, L'ENSEIGNEMENT DES THÉORIES SOCIOLOGIQUES, atelier n° 817 en Initiation à l'analyse sociologique, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, 2011

Les principes de base du fonctionnalisme⁵³

- a- La société doit maintenir un état de cohésion sociale afin de bien fonctionner.
- b- Ce rôle est assuré par les institutions sociales qui forment la société.
- c- Toutefois, cet état de cohésion sociale n'est jamais parfaitement atteint puisque des problèmes surgissent sans cesse dans l'ensemble social, résultant d'un dysfonctionnement (c'est-à-dire un mauvais fonctionnement) des institutions.
- d- Celles-ci doivent alors constamment se réajuster afin de régler autant que possible les problèmes sociaux et ainsi, préserver la cohésion sociale.

6.2.1 Les indicateurs :

Structuration :

Définition théorique

« S'est définie comme l'ensemble des dispositifs par lesquels une entreprise répartit, organise, coordonne, et contrôle ses activités »⁵⁴.

Définition opérationnelle

Ensemble d'associations Figuculteurs, Agruj n Tlatha et Assegmi met des structurations, des dispositifs via les pages Facebook de ses associations par lesquels elles organisent et contrôles ses activités inter associative tels que les deux fêtes de yennayer et figues sèche.

Réciprocité :

Définition théorique :

« La réciprocité est un concept relationnel. Prise dans un sens très général, la réciprocité réfère à « un état ou une relation impliquant une action ou influence mutuelle, le fait de donner et de recevoir, une correspondance, etc., entre deux parties ou deux choses. »⁵⁵

⁵³ Ibid.

⁵⁴ JOELLE Bonenfant, Jean LACROIX, structure de l'entreprise, www.lefrancaisdesaffaires.fr pdf, p1, consulté le 20 Avril 2022 à 22:26

⁵⁵ Le principe de réciprocité : comment peut-il éclairer la santé publique et les politiques publiques favorables à la santé? Octobre 2014, PDF, www.inspq.qc.ca, consulté le 22 Avril 2022 à 22 :14

Définition opérationnelle :

Il s'agit de la relation entre l'ensemble d'associations AGRUJ N TLATHA, ASSEGMI, et FIGUICULTEURS, qui implique les activités inter associative, afin d'assurer un travail commun réciproque, diffuser, partager via les réseaux sociaux pour touché les membres, adhérents, large public.

Partager :

Définition théorique :

Action deviser, répartir ses activités son temps avec une personne, groupes. Actions d'aide entre un groupe.

Définition opérationnelle :

Partager les activités, les taches communes entre les adhérents, les membres des trois associations de Beni Maouche via les réseaux sociaux afin de faire connaitre les activités organisées dans leurs villages auprès du public.

Fonction :

Définition théorique :

« La fonction est constituée par l'ensemble des missions qui sont confiées à une personne qui occupe un poste. »⁵⁶

Définition opérationnelle :

Parmi les fonctions des trois associations Figuiculteurs, Assegmi, et Agruj n Tlatha est l'organisation de plusieurs activités inter associative en particuliers la fête des figes et yennayer. Ses fonctions se fait par l'organisation par les réseaux sociaux de ses dernières.

Travail en commun :

Définition théorique :

« Le travail collaboratif est le travail réalisé en commun par plusieurs personnes qui mutualisent leurs connaissances et leurs compétences, s'organisent et coordonnent leurs actions pour obtenir un résultat dont ils sont collectivement responsables. »⁵⁷

⁵⁶ Définition fonction, www.prudhommes.ooreka.fr, consulté le 23 Avril 2022 à 22 :46

Définition opérationnelle :

S'agit du travail en commun dans le cadre inter associative réalisé par l'ensemble des trois associations de Beni Maouche via leurs pages Facebook tels que la fête des figes sèches et yennayer, dans le but de faire connaitre auprès adhérents, et public.

Collaboration :

Définition théorique :

«L'acte de mise en commun au sein d'un groupe d'entités (personnes, entreprises etc) : De ressources matérielles et immatérielles (connaissances, compétences, informations ...), d'actions, des responsabilités En vue d'atteindre un objectif partagé et de générer un résultat commun. »⁵⁸

Définition opérationnelle

C'est l'ensemble des actions, des actes, des activités communes comme la fête des figes et yennayer réalisées via les réseaux sociaux par les adhérents, les membres de l'association AGRUJ N TLATHA, en collaboration avec l'association FIGUICULTEURS, et l'association ASSEGMI en vue d'atteindre des objectifs dans le cadre inter associative afin de satisfaire le public.

Le choix de l'approche s'est orienté vers l'approche managériale et approche fonctionnaliste, qui est adéquate à notre thématique, ce qui permettra de clarifié le rôle des réseaux sociaux dans le renforcement des relations inter association dans le cas des trois associations FIGUECULTEURS, AGRUJ N TLATHA, ET ASSEGMI de la commune de Beni Maouche

Dans cette approche, les membres des associations prends en conscience la stratégie de management et fonctionnalisme qui vise à gérer les relations entre les associations, assurer la meilleure organisation, animer les pages Facebook par des publications, planifier des activités, engagement afin de transmettre la culture a d'autre génération.

⁵⁷ Définition travail collaboratif, <https://www.planzone.fr/blog/travail-collaboratif-definition>, consulté le 23 avril 2022 à 22 :22

⁵⁸ Définition collaboration, <https://www.exoplatform.com/blog/fr/collaboration/>, consulté le 14 Mai 2022 à

7. Difficultés rencontrées

Nous avons rencontré des difficultés lors la réalisation de cette étude qui se résume dans les points suivants :

- A- Le manque de l'étude antérieure concernant thème « les relations inter-associatives ».
- B- Des obstacles liés aux contacts avec les membres de l'association afin de trouver le moment idéal pour effectuer l'entretien.
- C- L'incapacité de certains enquêtés d'approfondir leurs réponses et de développer leurs idées.

A travers ce chapitre, nous avons éclaircit l'aspect méthodologique de la recherche dans différents titres que nous avons abordées.

Cadre théorique

Chapitre III : Les réseaux sociaux et les associations à l'ère numérique

Chapitre III : Les réseaux sociaux et les associations à l'ère numérique

Le réseau social est défini comme un moyen de relier les individus dans une relation d'amitié ou professionnels...etc. avec le pouvoir d'interagir entre eux, partager des contenus en virtuels.

Dans ce chapitre nous allons tenter de présenter un ensemble d'informations sur les réseaux sociaux en expliquant la définition des réseaux sociaux comme nous allons voir d'autres informations comme l'histoire des réseaux sociaux, les principaux réseaux sociaux,...etc.

Aussi on va parler des associations à l'ère numérique en tentant de présenter la vie associative en pleine révolution numérique, l'utilité des réseaux sociaux pour les associations...etc.

Section 01 : Les réseaux sociaux

1. Définition réseau social

« C'est un site qui propose de créer un réseau relationnel (un mailing, en quelque sorte) autour de vous, fondé sur un lien spécifique existant entre vous et le reste du monde. »⁵⁹

« Un site web ou une application mobile offrant à ses membres des outils pour créer, gérer, fédérer leur réseau, c'est à dire interagir, communiquer, partager du contenu, etc. »⁶⁰

« Le réseau social est un moyen de conforter, retrouver, créer des relations avec des personnes et de pouvoir interagir avec eux à l'aide des messageries virtuelles. »⁶¹

Réseau social est un ensemble des sites internet permettant à l'individu l'accès à des informations, données, de créer des relations, surtout un moyen qui facilite sa communication dans son domaine professionnelle et environnement externe.

⁵⁹ YASMINA SALMANDJEE, PAUL DURAND DEGRANGES, **réseaux sociaux pour les nuls**, 3^e Edition, First interactivité, paris, p 04

⁶⁰ Ibidem. p04

⁶¹ RISSOAN, Romain. Les réseaux sociaux : Comprendre et maîtriser ces nouveaux outils de communication. Saint-Herblain : Editions ENI, 2011, p31

Figure 1: Panorama de différents réseaux sociaux ⁶²



Source: <https://www.topquizz.com/quiz/Les-logos-de-reseaux-sociaux-210852> consulté le 19 Mars 2022 à 7:30

2. Histoire des réseaux sociaux ⁶³

L'origine des réseaux sociaux remonte quasiment à la même époque que l'avènement d'Internet. Cependant les premiers sites Internet de réseau social n'étaient pas les mêmes que ceux connus actuellement et n'offraient pas les mêmes possibilités.

Le premier site que l'on peut qualifier de site de réseautage social est Classmates.com (le premier site Internet permettant aux inscrits de retrouver d'anciens camarades de classe ou anciens collègues.) qui a ouvert ses portes en 1995.

Le premier vrai réseau social comme on l'entend à l'heure actuelle apparu en 1997. Il s'agit de Sixdegrees.com. Le site doit fermer ses portes en 2000 pour problèmes économiques mais rouvrira par la suite pour les anciens membres, et pour pouvoir s'inscrire sur le site est de recevoir une invitation d'une personne déjà inscrite. Il fût le premier à rassembler profil détaillé, liste d'amis et chat.

A la suite de ces deux sites plusieurs plateformes ouvrent leurs portes au début a un public ciblé pour rassembler les personnes de la même communauté, exemple : AsianAvenue pour les Asiatiques, BlackPlanet pour la communauté noire...etc.

En 2004, C'est à ce moment qu'arrivent MySpace et Facebook dans leur première version destinée aux étudiants de HARVARD

⁶² Panorama de différents réseaux sociaux, <https://www.topquizz.com/quiz/Les-logos-de-reseaux-sociaux-210852> consulté le 19 Mars 2022 à 7:30

⁶³ Guillaume GNESUTTA, *Utilisation des réseaux sociaux dans la politique de communication d'une entreprise*, mémoire de stage master2 en Ingénierie Documentaire Edition et Médiation Multimédia, Université Charles de Gaulle, Lille 3, 2011, p15

3. Catégories des réseaux sociaux

Thelwall catégorise les réseaux sociaux dans la revue de littérature et perspective des recherches intitulé « réseaux sociaux numérique : revue de littérature et perspective. » réalisé par Aurélie GIRARD et Bernard FALLERY, selon leurs trois objectifs :

- a- **Les réseaux sociaux de socialisation** : sont conçus pour les loisirs de la communication sociale entre les membres (aspect récréatif). Les connexions sont souvent utilisées pour trouver et afficher des listes d'amis existants d'ores et déjà « hors ligne ». MySpace, Facebook, et Cyworld en font partie.⁶⁴
- b- **Les réseaux sociaux de réseautage** : sont davantage utilisés pour trouver de nouveaux contacts. Les connexions comportent une proportion importante de connaissances et de personnes auparavant inconnues. LinkedIn, site de réseautage professionnel, est un exemple représentatif.⁶⁵
- c- **Les réseaux sociaux de navigation** : sont un moyen d'aider les utilisateurs à trouver un type particulier d'information ou de ressources. Les connexions sont utilisées pour déployer des listes de contacts, listes permettant l'accès à l'information et aux ressources associées à ceux-ci. Par exemple les membres de Digg ou Del.icio.us, sites de partage de liens internet (social bookmarking), peuvent soit lire les propositions mises en avant en page d'accueil, soit utiliser la navigation sociale en lisant les informations postées ou recommandées par leurs amis.⁶⁶

Tableau 1: catégorie des réseaux sociaux

catégorie des réseaux sociaux	Exemple
Les réseaux sociaux de socialisation	MySpace, Facebook, et Cyworld

⁶⁴ Aurélie GIRARD et Bernard FALLERY, Réseaux Sociaux Numériques : revue de littérature et perspectives de recherche, PDF, p3

⁶⁵ Aurélie GIRARD, Bernard FALLERY, Ibid. p3

⁶⁶ Ibidem. p3

Les réseaux sociaux de réseautage	LinkedIn
Les réseaux sociaux de navigation	Digg ou Del.icio.us.

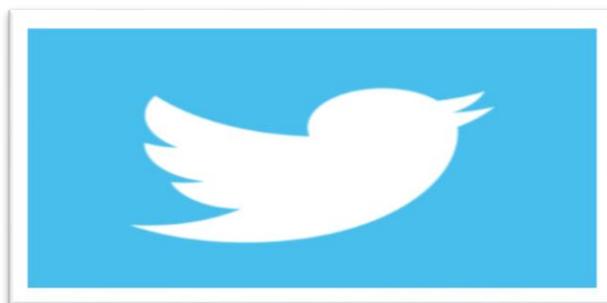
4. Les principaux réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont partie prenante dans notre vie, au quotidien, à titre personnel comme professionnel. Ces derniers, sont devenus indispensables à la vie de tous.

4.1 Twitter

« Twitter est un réseau à part. C'est essentiellement un média. Au départ plateforme pour geeks et journalistes, Twitter s'est fortement développé auprès du grand public grâce à la télévision. De nombreuses émissions ont leurs hashtags (#) pour interagir, questionner et commenter. Plusieurs internautes y ont créé un profil non pas pour communiquer mais pour voir ce qu'il s'y passe. Twitter est en effet le meilleur outil pour s'informer en temps réel sur n'importe quel sujet. Twitter peine encore à trouver un modèle économique efficace. Les rumeurs de rachat par Google (ou de rapprochement) reviennent souvent dans l'actualité. »⁶⁷

Figure 2: le Logo de Réseau social Twitter ⁶⁸



Source : <https://www.hamiltoncountyhealth.org/harm-reduction/exchange/twitter-logo/> consulté le 19 Mars 2022 à 7: 09

⁶⁷ Cyril BLADIER, *La boîte à outils des réseaux sociaux*, 4^e Edition, DUNOD, 2016. p 10

⁶⁸ Logo de Twitter, <https://www.hamiltoncountyhealth.org/harm-reduction/exchange/twitter-logo/> consulté le 19 Mars 2022 à 7: 09

4.1.1 Objectif ⁶⁹

- a- Se faire connaître, publier une information, lancer un sondage, informer et s'informer en temps réel... grâce à la simplicité et à la grande viralité de l'outil.
- b- Faire une veille (concurrence, marché, sa marque...).
- c- Développer le trafic vers un site Internet.
- d- Toucher des journalistes, des blogueurs, des influenceurs, des leaders d'opinion, faire des relations publiques.
- e- Toucher une cible internationale.

4.2 Google +

« Google+ est le réseau social de Google créé en 2011 et destiné à concurrencer Facebook.

Google+ est moins développé auprès du grand public. Google+ est néanmoins intéressant pour ceux qui publient des contenus (via des blogs notamment) pour mieux les faire prendre en compte par Google. Google+ fonctionne sur la base de cercles, ce qui permet d'adresser des messages différents à différents interlocuteurs. Google+ dispose également d'une fonctionnalité de vidéo-chat (Hangouts) qui permet d'organiser gratuitement et simplement une vidéo-conférence de 10 personnes maximum. En dehors du référencement, la valeur principale de Google+ réside probablement dans les très nombreuses communautés qui y sont créées. »⁷⁰

Figure 3:Le Logo de Réseau social Google+ ⁷¹



Source : <https://pourron.com/google-plus/nouveau-logo-google-plus-a-telecharger/> consulté le 19/03/2022 à 7:10.

⁶⁹ Cyril BLADIER, *La boîte à outils des réseaux sociaux*, 4^e Edition, DUNOD, 2016. p38

⁷⁰ Ibidem. p 10

⁷¹ Logo de Google+, <https://pourron.com/google-plus/nouveau-logo-google-plus-a-telecharger/> consulté le 19/03/2022 à 7:10

4.2.1 Objectif⁷²

- a- C'est un moyen de se différencier. De nombreux responsables marketing ont un réflexe Facebook et ne pensent pas à Google+. Les Hangouts permettent de réunir quelques clients, d'organiser une formation ou une réunion entre collaborateurs éloignés. Sur Google+, pas de publicité. Google n'a pas besoin de générer du chiffre d'affaires avec son réseau social. Il n'y a donc pas à payer pour être visible ou pousser ses contenus. Les mises à jour ne sont pas filtrées par un algorithme. Les « +1 » pour recommander des contenus (images, photos, vidéos, articles) sont pris en compte par Google pour le SEO (référencement).
- b- Google Adresses n'existe plus, il faut passer par un profil Google+ pour le référencement local de Google.
- c- Google+ est au centre de la stratégie online de Google (Gmail, Chrome, Picasa, YouTube).

4.3 LinkedIn

«LinkedIn est le principal réseau social professionnel au monde. Le site a plus de 400 millions de membres dans le monde, dont plus de 11 en France, 2 e pays européen (après le Royaume-Uni, 1 er à plus de 20 millions).

Malgré cela, beaucoup de professionnels ne savent pas comment bien l'utiliser. LinkedIn n'est pas une plateforme de CV mais de profils, et un profil n'est pas un CV. LinkedIn est très international, mais il est recommandé de l'utiliser dans sa langue maternelle et non systématiquement en anglais. LinkedIn propose des services pour cadres, dirigeants, entrepreneurs, chercheurs d'emploi, recruteurs, entreprises, commerciaux, communicants, étudiants, écoles et universités. »⁷³

⁷² Ibid. p33

⁷³ Ibid. p28

Figure 4: Le Logo de Réseau social LinkedIn⁷⁴



Source : <https://pourron.com/google-plus/nouveau-logo-google-plus-a-telecharger/> consulté le 19/03/2022 à 7:09

4.3.1 Objectif⁷⁵

LinkedIn offre des services et une visibilité dont tout professionnel peut avoir besoin. Un étudiant peut mieux choisir son école avec les pages Universités. Un commercial peut trouver des informations et contacter des prospects. Un cadre en transition peut se rendre visible de recruteurs. Un entrepreneur peut présenter son offre. Un responsable marketing peut y faire connaître ses offres et les exposer auprès de ses cibles.

4.4 Instagram

« Instagram est un réseau social qui permet de partager des photos avec ses abonnés sur smartphone. Différents filtres sont disponibles pour personnaliser les photos. Les personnes qui sont abonnées peuvent noter, commenter les images (Instagram appartient à Facebook depuis 2012). »⁷⁶

⁷⁴ Logo de LinkedIn, <https://pourron.com/google-plus/nouveau-logo-google-plus-a-telecharger/> consulté le 19 Mars 2022 à 7:09

⁷⁵Ibid.em p 29

⁷⁶ Pascale B LOGEY, Nathalie VAN LAETHEM, La méga boîte à outils du Manager leader, éd DUNOD, Malakoff, 2016, p104

Figure 5: le logo du réseau social instagram



Source : <https://www.clubic.com/tutoriels/article-861609-1-comment-utiliser-instagram-ordinateur.html>, consulté le 12 mai 2022 à 17 :32⁷⁷

4.4.1 Objectif⁷⁸

Média social très apprécié des jeunes adultes, Instagram permet d'améliorer la visibilité d'une entreprise. C'est une manière nouvelle d'enrichir et de mettre en valeur son identité et son image de marque. C'est un aussi un vecteur pour établir une relation de proximité avec les publics de l'entreprise. Publier des photos démontre le savoir-faire professionnel et le dynamisme de l'entreprise. Instagram contribue ainsi à générer de l'engagement, à favoriser le partage et à développer l'e-réputation. Autre objectif : recruter de nouveaux fans et fédérer une communauté participative.

4.5 YouTube

« La célèbre plateforme de partage vidéo, permet également de créer une chaîne de télévision d'entreprise. La présentation de cette chaîne corporate peut être personnalisée et habillée en fonction de la charte graphique de votre entreprise. YouTube est aussi le 2^e moteur de recherche le plus utilisé au monde derrière Google (auquel ce service de vidéo appartient depuis 2006). La plateforme de partage vidéo française Dailymotion propose un service similaire à celui de YouTube. Vimeo est également une plateforme de partage vidéo alternative ; elle a la particularité de ne pas diffuser de publicités. »⁷⁹

⁷⁷ Le logo du réseau social instagram, <https://www.clubic.com/tutoriels/article-861609-1-comment-utiliser-instagram-ordinateur.html>, consulté le 12 mai 2022 à 17 :32

⁷⁸Ibidem. p105

⁷⁹ Pascale B LOGEY, Nathalie VAN LAETHEM, op.cit. p 107

Figure 6: le logo du réseau social youtube



Source : <https://www.frandroid.com/telecharger/apps/youtube> consulté le 12 Mai 2022 à 17 :35⁸⁰

4.5.1 Objectif ⁸¹

Les vidéos permettent de partager une expertise, d'apporter un témoignage, de promouvoir un produit et de susciter un contact avec l'entreprise. Elles se propagent facilement sur le Web et restent le vecteur le plus propice au marketing viral. Par ailleurs, les vidéos déposées sur les plateformes de partage et d'échange, surtout sur YouTube, sont très bien référencées par les moteurs de recherche.

4.6 Facebook

« Facebook est le plus important en nombre de membres (1,5 milliard d'utilisateurs actifs). Ce dernier, peut être utilisé à titre personnel (carrière, entrepreneurs) et par une entreprise qui utilisera une page pour établir sa présence. »⁸²

Facebook est le champion en termes de popularité et de nombre d'utilisateurs. Il a battu tous les records d'audience en rassemblant, en moins d'un an, autant d'utilisateurs que la télévision en trente années d'existence. Pour atteindre 50 millions d'utilisateurs, la radio a mis trente-huit ans, la télévision treize ans, Internet quatre ans et Facebook moins de cinq mois.

⁸⁰ Le logo du réseau social youtube, <https://www.frandroid.com/telecharger/apps/youtube>, consulté le 12 Mai 2022 à 17 :35

⁸¹ Ibidem. 108

⁸² Cyril BLADIER, op.cit. p 10

Figure 7: Le Logo de Réseau social Facebook ⁸³



Source : <https://fr.freepik.com/photos-vecteurs-libre/logo-facebook> consulté le 19 Mars 2022 à 7:14

4.6.1 Définition

Facebook est le plus gros réseau social pour le moment avec plusieurs centaines de millions de personnes inscrites. Il vous permet de rester en contact avec vos amis et votre famille, de partager vos moments, photos, vidéos, vos humeurs et consulter ceux de vos contacts.

4.6.2 Facebook à travers le temps

Facebook est un réseau social le plus connu au monde, il a pu abattre tous les autres réseaux sociaux au moins d'un an. Le 4 février 2004, c'est la date de fondation de la plateforme Facebook, par Mark Zuckerberg à l'université d'Harvard à Columbia.

Au début, « Facebook est un réseau propre aux établissements universitaires, puis scolaires. Il ne s'agit pas du réseau tel que nous le connaissons aujourd'hui. Il permettait d'être en contact numérique avec les membres de son école ou de son université. »⁸⁴

En 2006, c'est une énorme évolution qui apparaît. Facebook s'ouvre alors à toute personne possédant une adresse mail et ayant plus de 13 ans peut avoir un compte.

En 2008, « Facebook dévoile au grand public les nouvelles avancées de sa plateforme. C'est une évolution importante. Le désormais nouveau Facebook Connect permet aux développeurs de connecter leurs sites web à Facebook. Ceux-ci sont alors au nombre de 400 000.

⁸³ Logo de Facebook, <https://fr.freepik.com/photos-vecteurs-libre/logo-facebook> consulté le 19 Mars 2022 à 7:14

⁸⁴ <https://www.colibrimedia.fr/post/l-histoire-de-facebook>, consulté le 22 Mai 2022 à 20 :40

Le système de micro-blogging est également amélioré, très certainement dans l'objectif de concurrencer Twitter, son principal concurrent à la renommée médiatique importante. »⁸⁵

Le succès de Facebook repose sur sa simplicité d'utilisation et la mise à disposition d'outils de communication interpersonnelle, inter-groupale et de masse.

En 2012, « l'introduction en bourse de Facebook a occasionné la seconde plus importante entrée en bourse aux Etats-Unis, tous secteurs confondus. La valorisation du réseau est de 104 milliards de dollars (421 millions d'actions à 38 dollars). Pour comparer dans le domaine du numérique, LinkedIn avait été valorisé un an plus tôt à 9 milliards de dollars. »⁸⁶

En 2013, « les pages de marques et de personnalités deviennent reconnaissables par une certification. Quelques mois plus tard, c'est l'application Facebook Mentions qui est lancée, permettant aux profils certifiés d'accéder à de nouvelles fonctionnalités. »⁸⁷

En 2015, « est une année durant laquelle Facebook améliore ses possibilités d'interactions entre les membres. Il développe un bouton d'empathie qui pourrait être proposé en même temps que le "J'aime", comme aussi permet également de créer des petites vidéos de 7 secondes qui prennent la place de la photo de profil. Les interactions au travail sont également pensées avec la préparation Facebook at work, réseau social d'entreprise qui fonctionne sur un modèle de freemium qui deviendra le réseau social d'entreprise Workplace en octobre 2016 ». ⁸⁸

En 2016, « Facebook lance les boutons de réactions, qui ont été tant attendus par les utilisateurs. Au lieu d'un simple "J'aime", les utilisateurs ont désormais un panel d'émotions transcrites par des emojis à disposition : "J'adore", "Haha", "Wouah", "Triste", "Grrrrr" et "Merci" ». ⁸⁹

4.6.3 Objectif de Facebook ⁹⁰

- A- Facebook peut être pertinent pour les relations humaines ;
- B- Facebook s'apprécie au cas par cas, en fonction de la cible à atteindre ;

⁸⁵ <https://www.colibrimedia.fr/post/l-histoire-de-facebook>, Ibid.

⁸⁶ Ibidem.

⁸⁷ Ibidem.

⁸⁸ Ibidem.

⁸⁹ Ibidem

⁹⁰ Cyril BLADIER, Ibid. p15

- C- Facebook peut être l'occasion de créer une communauté privilégiée avec clients et prospects. Les marques y créent de l'engagement, c'est-à-dire des interactions avec leurs fans. On peut aussi y gérer son service client.

4.6.4 Nombre d'utilisateurs Facebook en Algérie⁹¹

En octobre 2020, MEDIANET a collecté et a classé les données des utilisateurs selon les Wilayas, le genre 112% de la population sont abonnés à la téléphonie mobile. En contrepartie 52% ont utilisé au moins une fois internet en 2020 d'après les statistiques de la banque mondiale.

L'Algérie compte, aujourd'hui, plus de 24 millions d'utilisateurs Facebook, soit 55% de la population. Pour la répartition selon le genre ; 62% des utilisateurs de Facebook étant des hommes contre 38% seulement de femmes. Les utilisateurs de Facebook sont majoritairement des jeunes âgés entre 18 – 34 ans.

4.6.5 TOP 5 des wilayas en fonction du nombre des utilisateurs⁹²

Alger : La capitale compte 5 200 000 d'utilisateurs soit plus que le tiers des utilisateurs de Facebook algériens. 88% de ces utilisateurs se connectent via mobile

- A- Oran** : Cette wilaya à elle seule compte plus du quinzième du nombre des utilisateurs algériens soit plus de 1 300 000 ; ce nombre se décline en 77% d'utilisation via mobile soit le taux le plus faible.
- B- Sétif** : Cette wilaya compte 740 000 utilisateurs, un nombre considérable et dont 86% ont tendance à utiliser leurs mobiles pour se connecter.
- C- Constantine** : Cette wilaya compte 690 000 utilisateurs ; un nombre conséquent et qui en découle un taux de 83% d'utilisation via mobile.
- D- Tébessa** : Cette wilaya compte plus de 880 000 utilisateurs ; une population conséquente et dont 82% choisit de se connecter via mobile.

⁹¹Chiffres clés de Facebook en Algérie, <https://www.medianet.tn/fr/actualites/detail/chiffres-cles-de-facebook-en-algerie/all/6>, consulté le 24 Mars 2022 à 14:15

⁹² Etude réseaux sociaux en Algérie, <https://www.medianet.tn/fr/actualites/detail/etude-reseaux-sociaux-en-algerie/all/1>, Étude réalisée en octobre 2020, consulté le 24 Mars 2022 à 12 :10

5. Étude réseaux sociaux en Algérie⁹³

Après les différentes études réalisées par MEDIANET LABS, la cellule R&D de MEDIANET, sur l'utilisation des réseaux sociaux en Algérie. Nous partageons avec vous aujourd'hui l'audience présente sur les réseaux sociaux en chiffres :

- a- Le nombre d'utilisateur Facebook en Algérie est de 24 000 000 réparties en 63% d'hommes contre 38% de femmes,
- b- Le nombre d'utilisateur Instagram en Algérie est de 4 900 000 réparties en 56% d'hommes contre 44% de femmes ;
- c- Le nombre d'utilisateur Snapchat en Algérie est de 3 650 000 réparties en 40% d'hommes contre 60% de femmes ;
- d- Le nombre d'utilisateur LinkedIn en Algérie est de 2 300 000 réparties en 70% d'hommes contre 30% de femmes ;
- e- Le nombre d'utilisateur Twitter en Algérie est de 846 500 réparties en 70% d'hommes contre 30% de femmes.

6. Les avantages et les menaces des réseaux sociaux ⁹⁴

Tous les autres réseaux sociaux, a leurs tour de porter d'avantage et d'inconvénients surtout pour les adolescents qui fréquente beaucoup plus ce dernier. Plus de 60 % des adolescent(e)s ne sont pas de cours sur les menaces d'Internet.

6.1 Avantages

- A- Facile à l'utiliser, permet d'avoir un contact direct avec ses clients,
- B- Permet de commenter, interagir, donner l'avis personnel et débat dans différents domaines,
- C- L'invisibilisation du corps,
- D- Apprentissage de compétences sociales,
- E- Favorise la créativité,
- F- Développement de compétences médiatiques.

⁹³Site internet, Ibid. consulté le 24 Mars 2022 à 12 :30

⁹⁴ Fabian Lenggenhager, Quelles sont les véritables menaces et opportunités dans l'utilisation du Web 2.0 pour des adolescent-e-s du Valais romand ?, Travail de Master présenté en vue de l'obtention du titre MA-TS de la HES-SO, 2013

6.2 Les menaces

- A- Discussions avec les inconnus,
- B- Violence en ligne,
- C- L'addiction / la solitude,
- D- Manque de crédibilité des informations sur Internet,
- E- L' harcèlement moral

Section 02 : les associations à l'ère numérique

Facebook, Twitter, Google+, Instagram, Snapchat, You Tube, LinkedIn sont des médias sociaux devenus incontournables. Ce terme regroupe une large gamme de services web et mobiles qui permettent à les associations de participer à des échanges en ligne, de diffuser du contenu (texte, image) créé par ces derniers, de maintenir une présence, de communiquer ses activités et ses actions; et bien entendu de se joindre sa communautés.

1. La vie associative en pleine révolution numérique

Internet est une formidable opportunité pour le monde associatif. Faire connaître ses projets, animer une communauté ou moderniser la gestion de l'association, les outils web peuvent être utiles à de nombreux égards, selon les besoins de chaque association.

2. Utilité des réseaux sociaux pour les associations⁹⁵

Afin de gagner en visibilité, construire une communauté en ligne, mobiliser de nouveaux soutiens ou même organiser certaines de vos actions, les réseaux sociaux peuvent être utiles à votre association dans de nombreuses situations.

Les réseaux sociaux, un moyen efficace pour développer votre association :

- a- Promouvoir et faire connaître votre association ;
- b- Développer une communauté autour de votre association ;
- c- Fidéliser votre équipe de bénévoles et d'adhérents ;
- d- Communiquer à moindre coût.

3. Les enjeux des réseaux sociaux pour les associations⁹⁶

Avec le numérique, internet et les réseaux sociaux, les échanges sont devenus instantanés entre les personnes et les organisations. Les stratégies de communication se sont adaptées à ces changements car elles ne peuvent plus considérer internet comme un simple accessoire à leurs supports traditionnels. Pour les associations, c'est encore plus vrai puisqu'elles ont cette

⁹⁵ Solidatech Réseaux sociaux : lesquels privilégier pour votre association ?, www.solidatech.fr, PDF, consulté le 20 Mars 2022 à 21 :08, p 04

⁹⁶ Les enjeux des réseaux sociaux pour les associations, <https://www.associatheque.fr/fr/focus-internet-reseaux-sociaux.html>, consulté le 24 Mars 2022 à 22:33

faculté originale de fédérer des personnes autour d'un projet commun. Les enjeux sont multiples :

- A- Mobiliser la communauté, accroître le réseau de bénévoles et aller à la rencontre de nouvelles compétences ;
- B- Susciter ou favoriser les dons ;
- C- Nourrir le projet associatif par l'esprit participatif et communautaire qui anime les réseaux sociaux.

4. Choisir les bons réseaux pour votre association⁹⁷

- A- Le choix des réseaux sociaux dépend de la stratégie que vous voulez mettre en place ;
- B- Selon la nature des cibles que vous voulez toucher, certains réseaux seront indispensables et d'autres inutiles ;
- C- Le choix dépend aussi de vos ressources humaines et du temps que vous pourrez consacrer à la gestion des réseaux sociaux.

5. Les stratégies des associations sur les réseaux sociaux en Algérie⁹⁸

Les réseaux sociaux ont participé à la naissance d'une compétitivité dans le milieu associatif qui a poussé à adopter des stratégies qui permettent de rapprocher les associations de ses membres.

Parmi les étapes de la création de la stratégie associative on cite les suivantes :

- A- Définir les objectifs:** elle est la première étape d'une stratégie de communication d'une association. La définition de ses objectifs dépend de la cible qu'elle veut atteindre et elles consistent à faire connaître l'association auprès de son public, faire connaître ses objectifs, mobiliser ses membres, instaurer un climat de confiance entre ses différents membres adhérents, améliorer son image pour provoquer et sensibiliser le public dans le but de changer son comportement,

⁹⁷ Solidatech Réseaux sociaux : lesquels privilégier pour votre association ?, www.solidatech.fr, PDF, consulté le 20 Mars 2022 à 21 :08, p 08

⁹⁸ Stratégie des associations, <https://www.assoconnect.com/blog/articles/4453-interview-une-bonne-strategie-de-communication-pour-votre-association/>, consulté le 21 Mai 2022 à 22 :05

- B- Déterminer la cible** : le choix de la cible représente un choix crucial dans la création de la stratégie de la communication associative. Mais il est difficile de déterminer un groupe cible dans le secteur public car tous les citoyens ont des préférences et des croyances différentes les uns des autres. Il est primordial de déterminer la meilleure cible pour l'utiliser dans la transmission du message.
- C- Conception du message** : La conception d'un message efficace dépend des objectifs stratégiques de l'association et la cible. Le message doit être basé sur la vérité, compréhensive, simple et adéquate aux attentes du groupe cible.
- D- Choisir les moyens de communication** : il existe divers moyens de communication pour la transmission de message, mais il est difficile de choisir le support convenant qui permet d'atteindre la cible, pour cela faut choisir par rapport aux comportements et les moyens de communication qu'elle utilise. Il existe divers support de communication, et on cite :
- a- Les médias traditionnels : la radio, la télévision, l'affichage.
 - b- Les nouveaux médias : site internet, les réseaux sociaux.
- E- Le budget** : le budget est le capital investit par l'association dans la réalisation de sa stratégie de communication.
- F- Le suivi et l'évaluation** : c'est la dernière étape d'une stratégie de l'association. Le suivie s'effectue a long terme de l'exécution de la stratégie. Tandis que, l'évaluation consiste à examiner et à repérer l'efficacité des résultats finals.

Les réseaux sociaux considèrent comme des moyens incontournables dans la vie de chaque individu, chaque société, entreprise, et associations. D'après les recherches effectuées nous avons remarqués que les associations comme tout d'autres secteurs font recours à ces derniers, qui sont devenu des outils important dans la planification de travail associatif, et les associations sont beaucoup plus liées à l'usage de Facebook que d'autre réseau comme Twitter...etc.

Chapitre IV : La communication associative

Chapitre IV : La communication associative

Pour que l'association développe sa communication vers ses membres, adhérents, large public, elle utilise différents moyens de communication telle que les outils externe comme les réseaux sociaux et dite web... et les outils interne comme les réunions, affichages... ces moyens ont apporté beaucoup de changement à la communication associative. L'objet de ce chapitre est de définir la communication des associations, détaillé sur ce phénomène.

Section 01 : la communication

1. Définition communication

« La communication est un processus dynamique au cours duquel un émetteur et un récepteur échangent des informations, des idées, des opinions, des sentiments, ou des réactions. »⁹⁹

Selon CLAUDE ROY, « la communication est un processus verbal ou non par lequel on partage une information avec quelqu'un ou avec un groupe de manière que celui-ci comprenne ce qu'on lui dit. Parler, écouter, comprendre réagir...constituent les différents moments de processus. La communication permet aux partenaires de se connaître, d'établir une relation entre eux. Cela peut entraîner des modifications d'attitude et de comportement. »¹⁰⁰

La communication c'est mettre en commun un vocabulaire, gestes,... qui permet l'échange, partage des messages, informations,... entre deux ou un groupe de personne. Elle établie des relations entre ces derniers.

2. Types de communication

2.1. Communication événementielle

«La communication événementielle, plus loin est présentée comme un système composite de communication mis en œuvre par une organisation autour de l'association du nom de l'entreprise ou de sa marque à un événement à caractère socioculturel ou sportif. »¹⁰¹

⁹⁹ Guide Méthodologique d'élaboration d'une stratégie de communication multimédia, ROME, 2002,pdf, www.fao.org, consulté le 25 Mars 2022 à 23 :23, p.2

¹⁰⁰ Claude ROY, in communication, Bidon, Tolérence, 1995, p.29

¹⁰¹ Eric GUILLY la communication institutionnelle, PARIS, Presse universitaire de France, 2009, p.19

2.2.Communication d'entreprise

« La communication d'entreprise est l'action volontariste d'émission, de transmission et la réception de messages, dans un système de signes qui s'échangent au sein de l'entreprise et entre celle-ci et son environnement ». ¹⁰²

2.3.Communication de crise

« La communication en situation de crise désigne l'ensemble des actions de communication mises en place, afin de limiter l'impact négatif d'un événement sur la réputation d'une organisation. Autrement dit, communiquer en temps de crise permet d'aider une entreprise à surmonter une situation exceptionnelle, pour en réduire les effets négatifs sur son image. » ¹⁰³

2.4.Communication interpersonnelle

« La communication interpersonnelle s'établit lors d'une interaction entre au moins deux personnes qui cherchent à échanger des informations ou des émotions par différents moyens. » ¹⁰⁴

2.5.Communication de groupe

« La communication de groupe est un stade intermédiaire entre la communication interpersonnelle et la communication de masse. La communication de groupe varie fortement en fonction de la taille, de la fonction du groupe vers lequel on communique mais aussi de la personnalité des individus qui le composent. » ¹⁰⁵

2.6 Communication de masse

« La communication de masse est l'ensemble des techniques qui permettent de transmettre à un public le plus vaste possible toutes sortes de messages. Il s'agit donc d'une communication dans laquelle un émetteur (ou un groupe d'émetteurs réunis entre eux) diffuse des messages tous azimuts vers tous les récepteurs disponibles, que ceux-ci le souhaitent ou pas. » ¹⁰⁶

¹⁰² Adary Libaert, Mas Westphalen, *communicator* 7^e édition, Dunod, 2015, p 43

¹⁰³ Communication de crise, <https://www.idaos.com/quest-ce-que-la-communication-de-crise/>, consulté le 21 Mai 2022 à 23 :43

¹⁰⁴ Communication interpersonnelle, <https://intuitive-process.com/quest-ce-que-la-communication-interpersonnelle/>, consulté le 21 Mai 2022 à 23 :39

¹⁰⁵ Communication de groupe, <http://olivier-moch.over-blog.net/article-communication-de-groupe-et-communication-de-masse-quelles-differences-74641564.html>, consulté le 21 Mai 2022 à 23 :26

¹⁰⁶ Ibid.

2.6. Communication de sensibilisation

C'est une communication qui va mettre en place des actions de sensibilisation et communication qui va permet d'informer et mobiliser, fédérer les gens et inspirer une action à changer un comportement en agissant en conséquence.

2.7. Communication associative :

C'est une communication primordiale dans l'association, permet de faire passer le message en communiquant soit en interne ou en externe de l'association. Ainsi elle permet de mieux remplir les objectifs de l'association.

3. Les éléments de la communication :

- a- **L'émetteur ou destinataire :** Celui qui émet le message « oralement ou par écrit ». Il peut être une personne, un groupe ou un institut ;
- b- **Le récepteur ou destinataire :** le récepteur, c'est celui qui reçoit le message. Il peut être un individu, un groupe, une machine... ;
- c- **Le message :** C'est l'objet de la communication qui contient les informations transmises ;
- d- **Le canal de communication :** C'est le moyen technique par lequel le destinataire à eu recours pour assurer l'acheminement de son message vers le destinataire ;
- e- **Le code :** Ensemble des signes et des règles de combinaison de ces signes, constructions d'unités significatives, le destinataire identifie à ce système de signes (décodages) si son répertoire est commun avec celui de l'émetteur.

4. Les fonctions de la communication

La communication est une activité, une pratique sociale qui remplit 3 grandes fonctions dans la vie humaine :

- **Fonction d'information :** Production et de circulation de messages, d'informations.
- **Fonction d'expression (ou de représentation) :** Mise en scène de l'identité des participants, de leur appartenance sociale et culturelle...
- **Fonction relationnelle :** Création/maintien du lien social, des rapports sociaux (de domination, d'intérêt, d'empathie...).

Section 02 : communication des associations

1. Définition de communication des associations

« La communication associative peut être définie comme étant une concertation dans un cadre officiel d'un groupe, autour d'un sujet ou une thématique donnée. Cette concertation vise à instituer un objectif au profit des individus dans un air géographique donné. »¹⁰⁷

La communication est un outil conçu comme une véritable arme de l'association pour s'imposer face à ces partenaires et son public.

2. Les types de la communication associative

Nous trouvons deux types de communication associative, parmi :

2.1 La communication externe

« La communication associative vise à créer et à entretenir du lien entre les citoyens et l'association. Son objectif étant de renforcer le lien social à travers la solidarité et la conscientisation des uns et des autres. »¹⁰⁸

2.1.1 Fonction de la communication externe des associations¹⁰⁹

La communication externe vise à établir la confiance entre les membres et le public externe et renforcer leur crédibilité, accroître la notoriété... passons maintenant en revue ses fonctions distinguées selon Hervé Collet dans l'ouvrage de Thierry Libaert et Jean Marie-Pierlot :

A- Fonction d'opinion : s'agit d'un organisme présentant un caractère militant (faire évoluer la vision publique à l'égard de situations ou de problèmes), ou d'un autre organisme présentant un caractère plus technique ou de service, un de leurs buts peut consister à faire passer une idée, convaincre un public de la justesse d'un point de vue, justifier une décision, etc.

¹⁰⁷ ZIDAT Nawel, BOUKHERAS Kenza, l'impact de l'usage des réseaux sociaux dans la sauvegarde du patrimoine Berbère Matériel et Immatériel, mémoire en communication et relation publique, 2021, à l'université de Bejaia, P.50.

¹⁰⁸ Nawal Guellal, **Guide Communication associative et plaidoyer**, 2019, p.14. PDF www.irada-dz.org consulté le 04/03/2022 à 14h50min

¹⁰⁹ Thierry Libaert, Jean-Marie Pierlot ; **communication des associations**, 2^e édition, Dunod, Paris, 2014, p.84

B- Fonction notoriété : le besoin d'être connu et d'avoir une bonne réputation importe au tant pour les institutions que pour les individus car c'est de l'heure de notoriété que des bandes le succès des associations parmi leurs sympathisants.

C- Fonction d'incitation : elle consiste à déclencher chez le récepteur de la communication, des actions ou comportement ponctuel ou répéter- effectuer un don, signer une pétition ou arrêter de fumer, de boire, d'avoir des opinions racistes, etc.

D- Fonction de diffusion : elle vise au tant éduquer qu'à transmettre un savoir, des connaissances, voire des émotions qui favorisent une plus grande autonomie des récepteurs.

2.1.2 Les outils de la communication externe¹¹⁰

Les supports externes de communication qu'utilise une association, sont les suivants :

A- Le site web renforce la crédibilité et renforce l'identité de l'association.

B- Les newsletters électroniques : Les bulletins électroniques sont un moyen économique de fidéliser les sympathisants, mettre à jour les activités et le succès de l'association.

C- Les blogs : Les blogs sont un outil de communication efficace pour promouvoir les nouvelles et informations de l'association.

D- Les réseaux sociaux : offrent une excellente occasion de présenter le travail des associations au monde extérieur et d'entrer en contact avec leurs sympathisants, leurs bénéficiaires et les autres personnes intéressées par leur travail.

2.2.Communication interne

« La communication interne représente l'ensemble des actions par l'intermédiaire desquelles chacun des membres de l'association devrait être informé du fonctionnement de l'association ». ¹¹¹

¹¹⁰ Ibid., p.19

2.2.1 Fonctions de la communication interne¹¹²

- a- **Transmission** : son but est de transmettre aux différents partenaires interne des indications permettant à l'organisme de fonctionner au tant qu'appareil et d'assurer le succès des actions qu'il met en œuvre.

- b- **La cohésion** : consiste à relier entre eux, sur un plan relationnel, les membres d'un organisme en vue de créer une ambiance qui peut prendre des dénominations diverses : sentiment d'appartenance, esprit d'équipe, esprit ' 'maison' ', etc.

2.2.2 Les outils de la communication interne¹¹³

Les outils sont les moyens utilisés pour transmettre un message, contenus, informations en interne d'association parmi ses derniers, on trouve :

- a- **Outils oraux** : réunion, assemblée générale, conférence téléphonique, discussions informelles (cafeteria, stade...etc.)

- b- **Outils écrits** : notes, tableau d'affichage, tableaux de bord, lettres de remerciement, journal interne et comptes rendus,

- c- **Outils virtuels** : réseaux sociaux (Facebook), mails, lettre d'informations.

3. Les acteurs de la communication associative ¹¹⁴

3.1 Le Bureau de l'association

Le Bureau présidé par le président ou le secrétaire général et composé des autres membres élus. Ensemble, ils ont à charge la mise en œuvre des actions définies en assemblée générale de l'association.

3.1 Les membres de l'association

Ils contiennent le président, le secrétaire général ainsi que les autres membres du bureau.

¹¹¹Ibid.; p.12

¹¹² Hervé Collet, **communiquer pourquoi, comment ?**, édition CRIDEC, paris, 2004, P.146

¹¹³Ibid. p.73

¹¹⁴ Ibidem. p.12

3.2 Les publics cibles

Ce sont tous ces publics avec lesquels l'association communique ou est en relation : relations professionnelles, de tutelle, hiérarchique...

4. Les enjeux de la communication associative¹¹⁵

L'enjeu de la communication associative, est de créer des liens :

- A- Entre les membres
- B- Avec le public qu'on souhaite faire venir sur un événement
- C- Avec des sympathisants qui soutiennent votre projet associatif ;
- D- Avec des personnes qui ne vous connaissent pas encore mais qui pourraient vous apporter un soutien sous forme de temps (bénévole) ou d'argent (donateur) ;
- E- Avec les pouvoirs publics (Etat, collectivités, etc...),
- F- Avec d'autres partenaires financiers (sponsoring, mécénat).

5. Les objectifs de la communication associative¹¹⁶

- a- Faire connaître** : Faire découvrir l'existence de votre association. Le terme communément utilisé est la notoriété.
- b- Faire aimer** : vous êtes connu. Vous vous attaquez maintenant à l'affectif. Vous vous attachez à construire une attitude favorable vis-à-vis de votre activité. Vous améliorez votre image.
- c- Faire agir** : Après avoir investi dans la notoriété et la construction d'une image positive, place à l'action. Votre communication est plus impliquante vis-à-vis de vos cibles. Vous vous efforcez de stimuler son envie d'en savoir plus, de vous accompagner (recrutement de bénévoles, recherches de financements...) vous donnez envie de passer à l'acte.

La communication associative est considéré un élément très important pour l'association, c'est par lequel elle établie des relations entre ces membres, adhérents, et le large public. Elle vise à faire connaître, aimer, et agir face à l'association. Comme elle vise à créer des liens avec les sympathisants, le public, et avec les partenaires.

¹¹⁵ ERICK PRUNIER, LES BASES DE LA COMMUNICATION POUR L'ASSOCIATION, COTES D'ARMOR, 2019, PDF, p.12

¹¹⁶ Ibid., p.27

*Chapitre V : Les associations et les relations
inter-associatives*

Chapitre V : Les associations et les relations inter-associatives

L'association définie comme un engagement d'un groupe de personnes dans un but non lucratif afin de mettre leurs connaissances, et moyens dans l'objectif de défendre ou promouvoir une activité.

Les relations inter-associatives peut expliquer comme un ensemble d'associations qui se collaborent dans l'objectif de soutenir un travail en commun, partage une tâche dans le but d'obtenir des bénéfices mutuels

Dans ce chapitre intitulé « les associations et les relations inter-associatives », qui se compose de deux sections

Dans la première section nous avons évoqué les éléments relatifs aux associations, tels que : l'histoire des associations en Algérie, pourquoi une association ?, les objectifs de l'association...etc.

Dans la deuxième section, nous avons dévoilé les éléments liés aux relations inter-associatives : les activités inter-associatives, les formes de coopération, les raisons de coopérations inter-associatives...etc.

Section 01 : l'association

1. Définition de l'association

L'association est un engagement de groupe de personnes pour défendre une conviction commune.

- Selon l'article 2 de la Loi du 12 janvier 2012

«L'association est le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire.»¹¹⁷.

¹¹⁷ Souraya AKKOUCHE, Manuel pour les associations algériennes, Edition Fondation Friedrich Ebert, Alger, 2009, p13

- Selon l'article 1 de la loi du 1 Juillet 1901

Une association est un «La convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.»¹¹⁸.

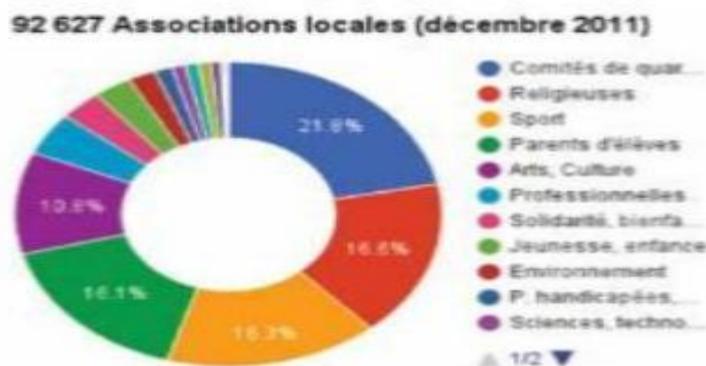
- Selon G.Cornu dans l'article réalisé par ERIC Dacheux,

L'association est : « groupe de droit privé constitué de personnes qui décident de mettre en commun de façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices »¹¹⁹.

- Selon Lucie Guchet

« une association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. »¹²⁰

Figure 8 : Associations locales en Algérie¹²¹



Source : www.yumpu.com/fr/document/view/62136136/les-association-des-acteurs-emergents-en-manque-de-reconnaissance-en-algerie consulté le 21 Mars 2022 à 17 :31

¹¹⁸ Dacheux Eric. Associations et communication persuasive : il faut se passer des agences-conseils !, In: Communication et langages, n°105, 3ème trimestre 1995. pp. 29-44. doi : 10.3406/colan.1995.2609 http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_1995_num_105_1_2609, consulté le 21 Mars 2022 à 14 :32

¹¹⁹ Claude VALLON ; Véronique CHAMBAUD, Associations mode d'emploi : Créer, Gérer, Animer, 6^e Edition, DUNOD, 2006, p25

¹²⁰ Lucie Guchet, Créer et gérer mon association Les 50 règles d'or, Editions du Puits Fleuri, 2014, p7

¹²¹ Les Associations locales en Algérie, www.yumpu.com/fr/document/view/62136136/les-association-des-acteurs-emergents-en-manque-de-reconnaissance-en-algerie consulté le 21 Mars 2022 à 17 :31

2. Histoire des associations en Algérie ¹²²

La création des premières associations en Algérie remonte au début du 20^{ème} siècle, à la faveur de la promulgation de la loi française, «loi 1901», sur les associations.

Elle donne naissance à plusieurs associations sportives, culturelles (les Nawadi ou clubs culturels), à des associations estudiantines (l'Association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord), religieuses (association des oulémas algériens), à l'organisation des Scouts Musulmans Algériens. Ces associations jouent un rôle important dans la mobilisation de la jeunesse algérienne contre le colonialisme français. La loi 1901 restera en vigueur après l'indépendance, jusqu'en 1971, où elle est abrogée par ordonnance.

A cette époque, il est recensé quelque 3 000 associations, essentiellement des associations sportives et des associations religieuses qui s'occupent de la gestion des mosquées et des zaouïas. En 1987, une nouvelle loi 87-15 vient élargir l'espace associatif limité jusque là au champ religieux et sportif. Voient alors, le jour les premières associations scientifiques, des associations de parents d'élèves, etc. On compte alors 11 000 associations.

Suite aux événements d'octobre 1988, et à la faveur de la "libéralisation " politique consacrée par la constitution de 1989, une nouvelle loi « la loi n°90-31 » vient abroger la loi n°87-15. C'est l'époque du grand baby-boom des associations. Tous les champs sociaux sont investis : culture, patrimoine, environnement, protection des consommateurs, droits des femmes, santé, jeunesse, patronat, etc.

Jusqu'en 2006, on dénombrait, environ 58 000 associations dont 1 000 à caractère national. En 2011, suite à des émeutes dans le pays et les révolutions dans les pays voisins (Tunisie, Egypte, Lybie), des réformes politiques sont à nouveau engagées par le gouvernement. La loi 90-31 est abrogée et remplacée par la loi 12-06. Plus de 93 000 associations agréées sont recensées, à ce jour, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur algérien ».

3. Pourquoi une association ? ¹²³

L'idée de changer les choses, la volonté d'agir, ne peut être réalisée que lorsque les individus s'associent, se qui forme un groupe autour de la même idée.

On s'associe pour :

¹²² Souraya AKKOUCHE, op.cit. p 9

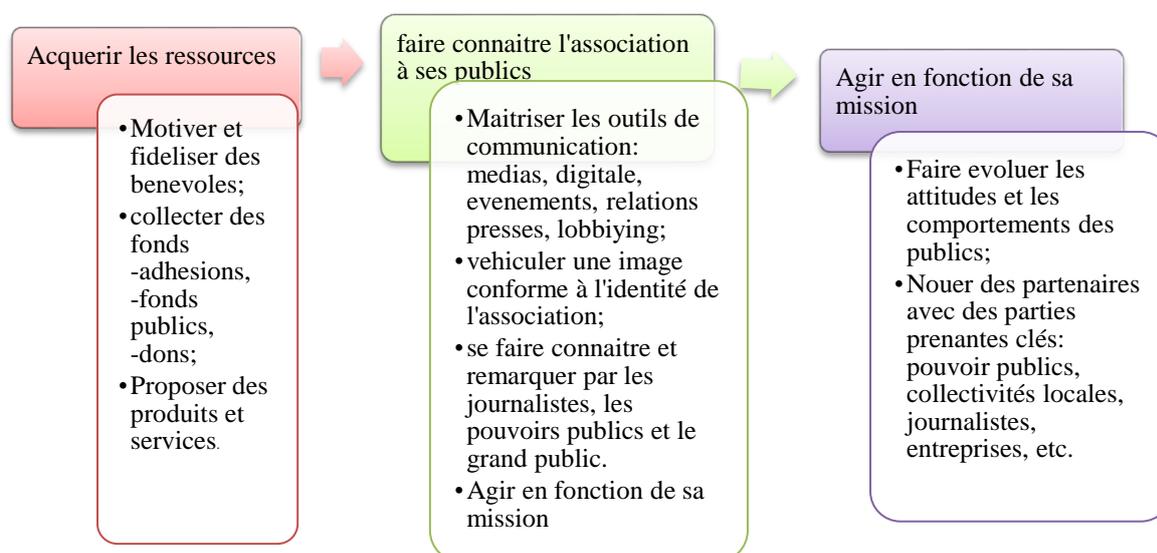
¹²³ Guide de l'association locale, www.pdfdrive.com, PDF, consulté le 21 Mars 2022 à 13 :36, p 7

- a- pratiquer une activité culturelle, artistique, scientifique, de loisirs, etc.,
- b- organiser la vie dans le quartier, le village et participer à la gestion des affaires publiques,
- c- défendre les intérêts moraux et matériels de catégories particulières de la population, promouvoir leurs droits, contribuer à la définition d'une politique de prise en charge à leur égard, s'affirmer auprès des pouvoirs publics, etc.,
- d- participer à l'amélioration du cadre de vie,
- e- promouvoir des activités de service public que l'Etat ne prend pas en charge.

4. Les objectifs de l'association¹²⁴

Les objectifs de l'association sont définis en cohérence avec sa mission, sa vision, et ses valeurs. Pour atteindre ces derniers faut appliquer la démarche marketing.

Figure 9: Les objectifs de l'association¹²⁵



¹²⁴Karine GALLOPEL-MORVAN, Pierre BIRAMBEAU, Fabrice LARCENEUX, Sophie RIEUNIER, Marketing et communication des associations, 3^e Edition, DUNOD, Paris, 2021, p3

¹²⁵ Ibidem. p3

5. Les différentes formes d'association¹²⁶

Il existe plusieurs formes d'association, avant de créer une association est important de les connaître.

4.1 Association de fait

Une association dite “de fait” est une association qui n'est pas déclarée à la préfecture par ses fondateurs. Elle exerce son activité, mais elle ne possède pas de personnalité morale.

4.2 Association Loi 1901

C'est la forme la plus répandue en pratique. Contrairement à l'association de fait, l'association Loi 1901 est correctement déclarée en préfecture. De ce fait, sa déclaration a été publiée au JOAFE (Journal Officiel des Associations et Fondations d'entreprise).

4.3 Association agréée

Une association “agréée” est déclarée et elle a obtenu un agrément de la part de l'État. En pratique, selon l'activité exercée par l'association, des agréments sont parfois obligatoires. Ces derniers reconnaissent notamment l'engagement d'une association dans un domaine répondant à un objectif d'intérêt général.

4.4 Association d'utilité publique

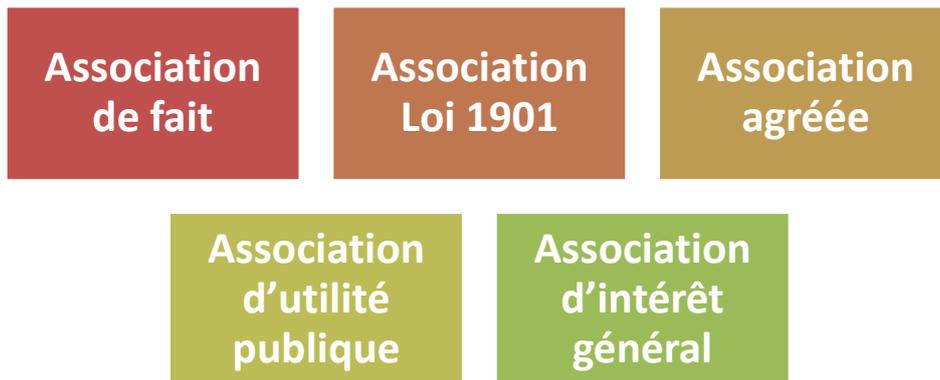
Une association “d'utilité publique” est une association dotée d'une forte crédibilité. En effet, l'agrément de l'État renforce considérablement sa légitimité.

4.5 Association d'intérêt général

Une association “d'intérêt général” est moins contraignante qu'une association reconnue “d'utilité publique”. Leurs statuts sont assez similaires dans le sens qu'elle bénéficie également d'un régime fiscal avantageux. En effet, elle permet aussi à ses donateurs de défiscaliser les sommes données à l'association.

¹²⁶ Rédigé par l'équipe de juristes. Sous la supervision de Pierre Aïdan, GUIDE PRATIQUE DE L'ASSOCIATION, Edition HARVARD, 2021, <https://www.legalstart.fr/creation-entreprise/guide-creation-association/>, PDF, p4, consulté le 21 Mars 2022 à 15 :30

Figure 10: Les formes d'association



6. Les lois relatives aux mouvements associatifs

6.1 La loi n° 12-06 du 12 Janvier 2012 relative aux associations ¹²⁷

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 40	
18 Safar 1433 12 Janvier 2012	
<p>Loi n° 12-06 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative aux associations.</p> <p>-----</p> <p>Le Président de la République,</p> <p>Vu la Constitution, notamment ses articles 41, 43, 119, 122 et 126 ;</p> <p>Vu la loi organique n° 98-01 du 4 Safar 1419 correspondant au 30 mai 1998, modifiée et complétée, relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat ;</p> <p>Vu la loi organique n° 12-04 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative aux partis politiques ;</p> <p>Vu la loi organique n° 12-05 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative à l'information ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 77-03 du 19 février 1977 relative aux quêtes ;</p> <p>Vu la loi n° 79-07 du 24 juillet 1979, modifiée et complétée, portant code des douanes ;</p> <p>Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, complétée, relative à la wilaya ;</p> <p>Vu la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 95-07 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995, modifiée et complétée, relative aux assurances ;</p> <p>Vu la loi n° 99-11 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant loi de finances pour l'année 2000, notamment son article 101 ;</p> <p>Vu la loi n° 04-10 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004 relative à l'éducation physique et aux sports ;</p> <p>Vu la loi n° 08-11 du 21 Joumada Ethania 1429 correspondant au 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie ;</p> <p>Vu la loi n° 10-01 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé ;</p> <p>Vu la loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune ;</p> <p>Après avis du Conseil d'Etat ;</p> <p>Après adoption par le Parlement ;</p>	<p>Promulgue la loi dont la teneur suit :</p> <p style="text-align: center;">TITRE I</p> <p style="text-align: center;">DISPOSITIONS GENERALES OBJET, BUT ET CHAMP D'APPLICATION</p> <p>Article 1er. — La présente loi a pour objet de déterminer les conditions et modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations et de fixer son champ d'application.</p> <p>Art. 2. — Au sens de la présente loi, l'association est le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée.</p> <p>Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire.</p> <p>L'objet de l'association doit être défini avec précision et sa dénomination doit exprimer le lien avec cet objet.</p> <p>Toutefois, l'objet et les buts de ses activités doivent s'inscrire dans l'intérêt général et ne pas être contraires aux constantes et aux valeurs nationales ainsi qu'à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux dispositions des lois et règlements en vigueur.</p> <p>Art. 3. — Les unions, fédérations ou confédérations d'associations déjà créées constituent des associations au sens de la présente loi.</p> <p>Ont également la qualité d'association au sens de la présente loi les associations à caractère spécifique prévues à l'article 48 de la présente loi.</p> <p style="text-align: center;">TITRE II</p> <p style="text-align: center;">CONSTITUTION, DROITS ET OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS</p> <p style="text-align: center;">Chapitre I</p> <p style="text-align: center;">Constitution des associations</p> <p>Art. 4. — Les personnes physiques qui peuvent fonder, administrer et diriger une association doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> — être âgés de 18 ans et plus ; — être de nationalité algérienne ; — jouir de leurs droits civils et politiques ; — ne pas avoir été condamnés pour crime et/ou délit incompatible avec le domaine d'activité de l'association, et n'ayant pas été réhabilités, pour les membres dirigeants. <p>Art. 5. — Les personnes morales de droit privé doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> — être constituées conformément à la loi algérienne ;

¹²⁷ Loi n 12-06 du 18 safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012, www.europarl.eu, PDF, consulté le 04 Juin 2022 à 12 :35

21 Octobre 1433 15 Janvier 2012	LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE SESSION ORDINAIRE N° 42	29
<p>— activer au moment de la constitution de l'association ;</p>	<p>— soixante (60) jours pour le ministère chargé de l'intérieur, en ce qui concerne les associations nationales.</p>	
<p>— ne pas être frappées d'une interdiction d'exercer leur activité.</p>	<p>Au cours de ce délai et au plus tard à son expiration, l'administration est tenue, soit de délivrer à l'association un récépissé d'enregistrement ayant valeur d'agrément, soit de prendre une décision de refus.</p>	
<p>Pour la constitution d'une association, la personne morale est représentée par une personne physique spécialement déléguée à cet effet.</p>	<p>Art. 9. — Le récépissé d'enregistrement est délivré par :</p>	
<p>Art. 6. — L'association se constitue librement par des membres fondateurs. Ces derniers se réunissent en assemblée générale constitutive constatée par procès-verbal d'huissier de justice.</p>	<p>— le président de l'assemblée populaire communale pour les associations communales ;</p>	
<p>L'assemblée générale constitutive adopte le statut de l'association et désigne les responsables des instances exécutives.</p>	<p>— le wali pour les associations de wilayas ;</p> <p>— le ministre chargé de l'intérieur pour les associations nationales et inter-wilayas.</p>	
<p>Les membres fondateurs sont au minimum au nombre de :</p>	<p>Art. 10. — La décision de refus de délivrance du récépissé d'enregistrement doit être motivée par le non-respect des dispositions de la présente loi. L'association dispose d'un délai de trois (3) mois pour intenter une action en annulation devant le tribunal administratif territorialement compétent.</p>	
<p>— dix (10) pour les associations communales ;</p>	<p>Si une décision est prononcée en faveur de l'association, le récépissé d'enregistrement lui est alors obligatoirement délivré.</p>	
<p>— quinze (15) pour les associations de wilaya, issus de deux (2) communes au moins ;</p>	<p>Dans ce cas, l'administration dispose d'un délai maximum de trois (3) mois, à compter de la date d'expiration du délai qui lui a été imparti, pour intenter une action devant la juridiction administrative compétente aux fins d'annulation de la constitution de l'association. Ce recours n'est pas suspensif.</p>	
<p>— vingt-et-un (21) pour les associations inter-wilayas, issus de trois (3) wilayas au moins ;</p>	<p>Art. 11. — A l'expiration des délais prévus à l'article 8 ci-dessus, le silence de l'administration vaut agrément de l'association concernée. Dans ce cas, l'administration est tenue de délivrer le récépissé d'enregistrement de l'association.</p>	
<p>— vingt-cinq (25) pour les associations nationales, issus de douze (12) wilayas au moins.</p>	<p>Art. 12. — La déclaration de constitution citée à l'article 7 de la présente loi est accompagnée d'un dossier comprenant :</p>	
<p>Art. 7. — La constitution de l'association est soumise à une déclaration constitutive et à la délivrance d'un récépissé d'enregistrement.</p>	<p>— une demande d'enregistrement de l'association signée par le président de l'association ou par son représentant dûment habilité ;</p>	
<p>La déclaration constitutive est déposée auprès :</p>	<p>— la liste nominative mentionnant l'état civil, la profession, le domicile et la signature de l'ensemble des membres fondateurs et des instances exécutives ;</p>	
<p>— de l'assemblée populaire communale pour les associations communales ;</p>	<p>— l'extrait n°3 du casier judiciaire de chacun des membres fondateurs ;</p>	
<p>— de la wilaya pour les associations de wilaya ;</p>	<p>— deux (2) exemplaires certifiés conformes des statuts ;</p>	
<p>— du ministère chargé de l'intérieur pour les associations nationales ou inter-wilayas.</p>	<p>— le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive établi par un huissier de justice ;</p>	
<p>Art. 8. — La déclaration accompagnée de toutes les pièces constitutives est déposée par l'instance exécutive en la personne du président de l'association ou son représentant dûment habilité, contre un récépissé de dépôt délivré obligatoirement par l'administration concernée, après vérification contradictoire immédiate des pièces du dossier.</p>	<p>— les pièces justificatives de l'adresse du siège.</p>	
<p>A compter de la date de dépôt de la déclaration, l'administration dispose d'un délai maximum pour procéder à un examen de conformité avec les dispositions la présente loi. Ce délai est de :</p>		
<p>— trente (30) jours pour l'assemblée populaire communale, en ce qui concerne les associations communales.</p>		
<p>— quarante (40) jours pour la wilaya, en ce qui concerne les associations de wilaya.</p>		
<p>— quarante-cinq (45) jours pour le ministère chargé de l'intérieur, en ce qui concerne les associations inter-wilayas.</p>		

36	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 01	21 Série 1433 13 janvier 2012
<p style="text-align: center;">Chapitre II</p> <p style="text-align: center;">Droits et obligations des associations</p> <p>Art. 13. — Les associations sont distinctes par leur objet, leur dénomination et leur fonctionnement des partis politiques et ne peuvent entretenir avec eux aucune relation qu'elle soit organique ou structurelle, ni recevoir de subventions, dons ou legs sous quelque forme que ce soit de leur part, ni participer à leur financement.</p> <p>Art. 14. — Tout membre d'une association a le droit de participer aux instances exécutives de l'association dans le cadre de ses statuts et des dispositions de la présente loi.</p> <p>Art. 15. — Les instances exécutives de l'association sont élues et renouvelées selon des principes démocratiques et aux échéances fixées dans ses statuts.</p> <p>Art. 16. — Il est interdit à toute personne morale ou physique étrangère à l'association de s'ingérer dans son fonctionnement.</p> <p>Art. 17. — L'association agréée acquiert la personnalité morale et la capacité civile dès sa constitution et peut de ce fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> — agir auprès des tiers et des administrations publiques ; — ester en justice et entreprendre toutes les procédures devant les juridictions compétentes, pour des faits en rapport avec son objet et ayant porté préjudice aux intérêts de l'association et aux intérêts individuels ou collectifs de ses membres ; — conclure tout contrat, convention ou accord en rapport avec son objet ; — entreprendre toute action de partenariat avec les pouvoirs publics en rapport avec son objet ; — acquérir, à titre gracieux ou onéreux, des biens meubles ou immeubles pour l'exercice de ses activités telles que prévues par ses statuts ; — recevoir des dons et legs, conformément à la législation en vigueur. <p>Art. 18. — Les associations doivent notifier à l'autorité publique compétente les modifications apportées aux statuts et les changements intervenus dans les instances exécutives en assemblée générale, dans les trente (30) jours qui suivent les décisions prises.</p> <p>Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour de leur publication dans, au moins, un quotidien d'information à diffusion nationale.</p> <p>Art. 19. — Sans préjudice des autres obligations prévues par la présente loi, les associations sont tenues de transmettre, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, à l'autorité publique compétente, copie du procès-verbal de la réunion ainsi que des rapports moraux et financiers annuels, dans les trente (30) jours qui suivent leur adoption.</p>	<p>Art. 20. — Le refus de fournir les documents sus-indiqués aux articles 18 et 19 ci-dessus est puni d'une amende de deux mille dinars (2.000 DA) à cinq mille dinars (5.000 DA).</p> <p>Art. 21. — L'association est tenue de souscrire une assurance en garantie des conséquences pécuniaires attachées à sa responsabilité civile.</p> <p>Art. 22. — Les associations agréées peuvent, dans le respect des valeurs et des constantes nationales et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, adhérer, à des associations étrangères poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.</p> <p>Le ministre chargé de l'intérieur est préalablement informé de cette adhésion. Celui-ci requiert, au préalable, l'avis du ministre chargé des affaires étrangères.</p> <p>Le ministre chargé de l'intérieur se réserve un délai de soixante (60) jours pour faire connaître sa décision motivée.</p> <p>En cas de rejet, sa décision est susceptible de recours devant la juridiction administrative compétente qui doit statuer sur le projet d'adhésion dans un délai de trente (30) jours.</p> <p>Art. 23. — Les associations peuvent coopérer dans un cadre de partenariat avec des associations étrangères et organisations non gouvernementales internationales, poursuivant les mêmes buts, dans le respect des valeurs et des constantes nationales et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.</p> <p>Cette coopération entre parties concernées est subordonnée à l'accord préalable des autorités compétentes.</p> <p>Art. 24. — Dans le cadre de la législation en vigueur, l'association peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> — organiser des journées d'études, séminaires, colloques et toutes rencontres liées à son activité ; — éditer et diffuser des bulletins, revues, documents d'information et brochures, en rapport avec son objet et dans le respect de la Constitution, des valeurs et des constantes nationales ainsi que des lois en vigueur. <p style="text-align: center;">TITRE III</p> <p style="text-align: center;">ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS</p> <p style="text-align: center;">Chapitre I</p> <p style="text-align: center;">Statut des associations</p> <p>Art. 25. — L'association dispose d'une assemblée générale qui est l'instance suprême et d'une instance exécutive qui assure l'administration et la gestion de l'association.</p> <p>Art. 26. — L'assemblée générale est constituée par l'ensemble de ses membres remplissant les conditions de vote fixées par les statuts de l'association.</p>	

21 Seite 1433 15 Janvier 2012	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 01	31
<p>Art. 27. — Les statuts des associations doivent énoncer :</p> <ul style="list-style-type: none">— l'objet, la dénomination et le siège de l'association ;— le mode d'organisation et le champ de compétence territoriale ;— les droits et obligations des membres ;— les conditions et modalités d'adhésion, de retrait, de radiation et d'exclusion des membres ;— les conditions attachées au droit de vote des membres ;— les règles et modalités de désignation des délégués aux assemblées générales ;— le rôle de l'assemblée générale et des instances exécutives et leur mode de fonctionnement ;— le mode d'élection et de renouvellement des instances exécutives ainsi que la durée de leur mandat ;— les règles de <i>quorum</i> et de majorité requise pour les décisions de l'assemblée générale et des instances exécutives ;— les règles et procédures d'examen et d'approbation des rapports d'activité, de contrôle et d'approbation des comptes de l'association ;— les règles et procédures relatives aux modifications des statuts ;— les règles et procédures de dévolution du patrimoine en cas de dissolution de l'association ;— l'inventaire des biens de l'association établi par un huissier de justice en cas de contentieux judiciaire. <p>Art. 28. — Les statuts des associations ne doivent pas inclure des clauses ou des procédures discriminatoires qui portent atteinte aux libertés fondamentales de leurs membres.</p>	<p>Art. 30. — Sous réserve des dispositions de l'article 23 ci-dessus, en dehors des relations de coopération dûment établies, il est interdit à toute association de recevoir des fonds provenant des légations et organisations non gouvernementales étrangères.</p> <p>Ce financement est soumis à l'accord préalable de l'autorité compétente.</p> <p>Art. 31. — Les ressources qui proviennent des activités de l'association doivent être exclusivement utilisées pour la réalisation des buts fixés par ses statuts et la législation en vigueur.</p> <p>L'utilisation des ressources et des biens de l'association à des fins personnelles ou autres que celles prévues par ses statuts, constitue un abus de biens sociaux et est réprimé comme tel conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Art. 32. — Les dons et legs avec charges et conditions ne sont acceptés que s'ils sont compatibles avec le but assigné par les statuts de l'association et avec les dispositions de la présente loi.</p> <p>Art. 33. — Les associations peuvent bénéficier de revenus découlant d'aides prévues à l'article 34 de la présente loi et des quêtes publiques autorisées dans les conditions et formes prévues par la législation et la réglementation en vigueur.</p> <p>Toutes les ressources et revenus doivent être obligatoirement inscrits au compte recettes du budget de l'association.</p> <p>Art. 34. — Lorsque l'activité d'une association est reconnue par l'autorité publique comme étant d'intérêt général et/ou d'utilité publique, l'association concernée peut bénéficier, de la part de l'Etat, de la wilaya ou de la commune, de subventions, aides matérielles et toutes autres contributions assorties ou non de conditions.</p> <p>Lorsque les subventions, aides et contributions consenties sont assorties de conditions, leur octroi est subordonné à l'engagement par l'association bénéficiaire à un cahier des charges précisant les programmes d'activité et les modalités de leur contrôle, conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Les conditions et modalités de reconnaissance d'intérêt général ou d'utilité publique sont fixées par voie réglementaire.</p> <p>Art. 35. — L'octroi de subventions publiques pour toute association est subordonné à la conclusion d'un contrat programme en adéquation avec les objectifs poursuivis par l'association, et conforme avec les clauses d'intérêt général.</p> <p>Les subventions de l'Etat ou des collectivités locales ne sont accordées qu'après présentation de l'état des dépenses des subventions précédemment accordées, lequel doit traduire la conformité des dépenses pour lesquelles ces subventions ont été affectées.</p>	
<p>Chapitre II Ressources et patrimoine des associations</p>		
<p>Art. 29. — Les ressources des associations sont constituées par :</p> <ul style="list-style-type: none">— les cotisations de leurs membres ;— les revenus liés à leurs activités associatives et à leur patrimoine ;— les dons en espèces ou en nature et les legs ;— les revenus des quêtes ;— les subventions consenties par l'Etat, la wilaya ou la commune.		

<p>32</p> <p>REPUBLIQUE ALGERIENNE</p> <p>21 mars 1993 23 janvier 2012</p> <p>Art. 36. — Sans préjudice des dispositions de l'article 16 de la présente loi, les subventions et aides publiques octroyées par l'Etat et les collectivités locales sont soumises aux règles de contrôle conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.</p> <p>Art. 37. — Sauf autorisation de l'autorité publique compétente, et à défaut de remboursement, l'utilisation par l'association à des fins autres que celles prévues aux articles 34 et 35 de la présente loi, des subventions, aides et contributions, entraîne la suspension ou le retrait définitif de celles-ci.</p> <p>Art. 38. — L'association doit tenir une comptabilité à partie double validée par un commissaire aux comptes. Elle doit disposer d'un compte unique ouvert auprès d'une banque ou d'une institution financière publique.</p> <p style="text-align: center;">Chapitre III Suspension et dissolution des associations</p> <p>Art. 39. — Il est procédé à la suspension d'activité de l'association ou à sa dissolution en cas d'ingérence dans les affaires internes du pays ou d'atteinte à la souveraineté nationale.</p> <p>Art. 40. — La violation par l'association des articles 15, 18, 19, 28,30,55, 60 et 63 de la présente loi entraîne la suspension de son activité pour une période qui ne peut excéder six (6) mois.</p> <p>Art. 41. — L'action en suspension d'activité de l'association est précédée par une mise en demeure d'avoir à se conformer aux dispositions de la loi, dans un délai imparti.</p> <p>A l'expiration du délai de trois (3) mois de la notification de la mise en demeure, si celle-ci est restée sans effet, l'autorité publique compétente prend une décision administrative de suspension d'activité de l'association qui est notifiée à l'association. La suspension est effective à compter de la date de notification de la décision.</p> <p>L'association dispose du droit de recours en annulation de la décision de suspension devant la juridiction administrative compétente.</p> <p>Art. 42. — La dissolution d'une association peut être volontaire ou prononcée par voie judiciaire et notifiée à l'autorité qui l'a agréée.</p> <p>La dissolution volontaire est prononcée par les membres de l'association, conformément à ses statuts.</p> <p>Lorsque l'association concernée exerce une activité reconnue d'intérêt général et/ou d'utilité publique, l'autorité publique compétente, préalablement informée, prend ou fait prendre les mesures appropriées en vue d'assurer la continuité de son activité.</p>	<p>Art. 43. — Sans préjudice des actions ouvertes aux membres de l'association, la dissolution de l'association peut être également demandée par :</p> <ul style="list-style-type: none">— l'autorité publique compétente devant le tribunal administratif territorialement compétent, lorsque l'association a exercé une ou des activités autres que celles prévues par ses statuts, ou reçu des fonds provenant de légations étrangères en violation des dispositions de l'article 30 de la présente loi, ou s'il est établi qu'elle n'exerce plus son activité de manière évidente.— des tiers en conflit d'intérêt avec l'association, devant la juridiction compétente. <p>Art. 44. — La dissolution volontaire de l'association entraîne la dévolution des biens meubles et immeubles conformément aux statuts.</p> <p>En cas de dissolution prononcée par la juridiction compétente, la dévolution des biens est effectuée conformément aux statuts, sauf si la décision de justice en dispose autrement.</p> <p>Art. 45. — Les litiges de toute nature entre les membres de l'association relèvent de l'application des statuts et, le cas échéant, des juridictions de droit commun.</p> <p>Art. 46. — Tout membre ou dirigeant d'une association, non encore enregistrée ou agréée, suspendue ou dissoute, qui continue à activer en son nom, s'expose à une peine de trois (03) à six (6) mois d'emprisonnement et à une amende de cent mille dinars (100.000 DA) à trois cent mille dinars (300.000 DA).</p> <p style="text-align: center;">TITRE IV ASSOCIATIONS A CARACTERE RELIGIEUX ET ASSOCIATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE</p> <p style="text-align: center;">Chapitre I Associations à caractère religieux</p> <p>Art. 47. — Sous réserve des dispositions de la présente loi, la constitution d'associations à caractère religieux est assujettie à un dispositif particulier.</p> <p style="text-align: center;">Chapitre II Associations à caractère spécifique</p> <p>Art. 48. — Sont considérées comme associations à caractère spécifique les fondations, les amicales, les associations estudiantines et sportives.</p> <p style="text-align: center;">Section I Fondations</p> <p>Art. 49. — La fondation est une institution à caractère privé créée à l'initiative d'une ou de plusieurs personnes physiques ou morales par la dévolution d'un fonds ou de biens ou de droits destinés à promouvoir une œuvre ou des activités spécifiquement définies. Elle peut également recevoir des dons et legs dans les conditions prévues par la législation en vigueur.</p>
---	--

Art. 50. — L'acte constitutif de la fondation est dressé par acte notarié à la demande du fondateur. Il mentionne la dénomination, l'objet, les moyens et les buts poursuivis par cette fondation et désigne le ou les personnes chargées de sa mise en œuvre.

L'objet ne peut être contraire à l'ordre public ou porter atteinte aux valeurs et constantes nationales.

La fondation acquiert la personnalité morale après l'accomplissement des formalités de publicité exigées par la loi, notamment la publication d'un extrait de l'acte notarié dans deux (2) quotidiens d'information à diffusion nationale au moins.

Art. 51. — La fondation est réputée association au sens de la présente loi, si les personnes chargées de sa gestion en font la déclaration auprès de l'autorité publique compétente. A défaut, elle demeure régie par les règles de droit commun et est exclue du champ d'application de la présente loi.

Art. 52. — Si une demande d'enregistrement est formulée par les organes chargés de la gestion de la fondation, celle-ci est soumise à la règle de la déclaration prévue par la présente loi. La fondation acquiert après ces formalités la personnalité morale en qualité d'association.

Dans l'exercice de ses activités et dans ses rapports avec l'autorité publique compétente elle est soumise aux mêmes obligations et bénéficie des mêmes droits que ceux prévus pour les associations.

Art. 53. — Peuvent être qualifiées « fondations », les associations constituées par des personnes physiques ou morales dans un but déterminé fondé sur un lien établi ou reconnu avec une personne ou une famille, en vue d'exercer des activités en rapport avec celles-ci.

Ces fondations ne peuvent toutefois utiliser les dénominations de ces personnes ou famille qu'en vertu d'une autorisation des titulaires de ce droit, consacrée par un acte authentique.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par voie réglementaire.

Art. 54. — Les associations constituées par des personnes physiques ou morales sous la dénomination ou non de « fondation », ayant pour objet la pérennisation de la mémoire d'un événement ou d'un lieu lié à l'histoire du pays, ou l'utilisation d'un symbole ou constante de la Nation, sont soumises à la délivrance préalable d'une autorisation spécifique à l'objet, par l'administration habilitée.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par voie réglementaire.

Art. 55. — Les « fondations » créées en application des dispositions des articles 51 et 52 de la présente loi sont soumises aux règles de la déclaration et de l'enregistrement.

Dans l'exercice de leurs activités et dans leurs rapports avec l'autorité publique compétente, « les fondations » sont tenues aux mêmes obligations et bénéficient des mêmes droits que ceux prévus pour les associations.

Les « fondations » déjà créées dans les buts visés à l'article 53 ci-dessus doivent se conformer aux dispositions de la présente loi dans un délai d'une année à compter de la date de sa promulgation.

Section 2

Amicales

Art. 56. — Les associations dénommées « amicales » sont constituées par des personnes physiques dans le but :

- de renouer des liens d'amitié, de fraternité et de solidarité noués durant des périodes vécues en commun et caractérisées par leur attachement aux valeurs partagées au cours d'événements particuliers ;
- de pérenniser et de célébrer ces liens et ces valeurs dans la mémoire collective.

Ces associations sont soumises au seul régime déclaratif.

Art. 57. — Les amicales déjà créées doivent se conformer aux dispositions de la présente loi dans un délai d'une année à compter de la date de sa promulgation.

Section 3

Associations étudiantes et sportives

Art. 58. — Les associations étudiantes et sportives ainsi que les fédérations sportives, les ligues sportives et les clubs sportifs amateurs sont régis par les dispositions de la présente loi et les dispositions spécifiques qui leur sont applicables.

TITRE V

ASSOCIATIONS ETRANGERES

Art. 59. — Est réputée association étrangère au sens de la présente loi toute association, quelqu'en soit la forme ou l'objet :

- qui a son siège à l'étranger où elle est agréée et reconnue et qui a été autorisée à s'établir sur le territoire national ;
- qui ayant son siège sur le territoire national est dirigée totalement ou partiellement par des étrangers.

Art. 60. — Les personnes physiques étrangères fondateurs ou membres d'une association étrangère doivent être en situation régulière vis-à-vis de la législation en vigueur.

Art. 61. — La demande de création de l'association étrangère est soumise à l'agrément préalable du ministre chargé de l'intérieur qui, après avis du ministre chargé des affaires étrangères et du ministre chargé du secteur concerné dispose d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, pour accorder ou refuser l'agrément.

34	21 Safar 1433 19 janvier 2012
<p>Art. 62. — Le dossier de création de l'association étrangère est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">— une demande d'agrément, adressée au ministre chargé de l'intérieur, dûment signée par l'ensemble des membres fondateurs ;— les copies des titres de séjour en cours de validité des membres fondateurs de nationalité étrangère ;— deux (2) exemplaires originaux du projet de statut, adopté par l'assemblée générale, dont l'un rédigé en langue arabe ;— le procès-verbal de réunion de l'assemblée générale constitutive, établi par un huissier de justice,— les pièces justificatives de l'existence d'un siège. <p>Art. 63. — Nonobstant les dispositions des articles 59 à 62 de la présente loi, la demande d'agrément d'une association étrangère doit avoir pour objet la mise en œuvre de dispositions contenues dans un accord entre le Gouvernement et le Gouvernement du pays d'origine de l'association étrangère, pour la promotion de relations d'amitié et de fraternité entre le peuple algérien et le peuple de l'association étrangère.</p> <p>Art. 64. — La décision expresse de refus de l'agrément par le ministre chargé de l'intérieur est notifiée aux déclarants. Elle est susceptible de recours devant le Conseil d'Etat.</p> <p>Art. 65. — Sans préjudice de l'application des autres dispositions de la législation et de la réglementation en vigueur, l'agrément accordé à une association étrangère est suspendu ou retiré par décision du ministre chargé de l'intérieur, lorsque cette dernière exerce des activités autres que celles prévues par ses statuts ou se livre à une ingérence caractérisée dans les affaires du pays hôte ou que son activité est de nature à porter atteinte :</p> <ul style="list-style-type: none">— à la souveraineté nationale ;— à l'ordre institutionnel établi ;— à l'unité nationale ou à l'intégrité du territoire national ;— à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;— aux valeurs civilisationnelles du peuple algérien. <p>Art. 66. — Toute modification de l'objet des statuts, de l'implantation de l'association étrangère, du changement dans ses organes d'administration ou de direction, ainsi que tous les documents cités à l'article 18 de la présente loi doivent être notifiés au ministre chargé de l'intérieur.</p> <p>L'association est tenue d'informer le ministre chargé de l'intérieur de l'interruption de ses activités, lorsque cette interruption excède six (6) mois.</p> <p>Art. 67. — L'association étrangère doit disposer d'un compte ouvert auprès d'une banque locale.</p>	<p>Les financements reçus par l'association étrangère en provenance de l'extérieur pour la couverture de ses activités et dont le montant peut faire l'objet d'un plafonnement défini par voie réglementaire, obéissent à la législation des changes.</p> <p>Art. 68. — La suspension d'activité de l'association étrangère ne peut excéder une (1) année. Elle est assortie de mesures conservatoires.</p> <p>Le retrait d'agrément entraîne la dissolution de l'association étrangère et la dévolution de ses biens conformément à ses statuts.</p> <p>Art. 69. — En cas de suspension ou de retrait d'agrément tel que prévu à l'article 65 ci-dessus, l'association dispose d'un délai de quatre (4) mois pour intenter devant la juridiction administrative compétente, un recours en annulation de la décision administrative.</p> <p style="text-align: center;">TITRE VI DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES</p> <p style="text-align: center;">Chapitre I Dispositions transitoires</p> <p>Art. 70. — Les associations régulièrement constituées sous l'empire de la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990, susvisée, sont tenues de se conformer aux dispositions de la présente loi dans un délai de deux (2) ans, par le dépôt de nouveaux statuts conformes à la présente loi. Passé ce délai, l'autorité compétente prononce la dissolution des associations concernées.</p> <p>Art. 71. — Les groupements créés sous forme d'unions, de fédérations ou de confédérations et les structures qui leur sont affiliées, en application des dispositions de la présente loi et d'autres dispositions législatives et réglementaires particulières, sont soumis aux mêmes conditions.</p> <p style="text-align: center;">Chapitre II Dispositions finales</p> <p>Art. 72. — Les fondations qui n'ont pas la qualité d'association au sens des articles 51 et 54 ci-dessus sont tenues de se mettre en conformité avec les dispositions de la présente loi dans un délai de deux (2) ans à compter de la date de sa promulgation.</p> <p>Art. 73. — Est abrogée la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations.</p> <p>Art. 74. — La présente loi sera publiée au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire.</p> <p>Fait à Alger, le 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012.</p> <p style="text-align: right;">Abdelaziz BOUTEFLIKA.</p>

6.2 La Loi n° 90-31 du 4 décembre 1990¹²⁸

1438

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 53

04 décembre 1990

LOIS

Loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 32, 39, 40, 53, 113, 115 et 117 ;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant Code civil ;

Vu la loi n° 87-15 du 21 juillet 1987 relative aux associations ;

Vu la loi n° 89-11 du 5 juillet 1989 relative aux associations à caractère politique ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;

Après adoption par l'Assemblée populaire nationale ;

Promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}. — La présente loi a pour objet de déterminer les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations.

Art. 2. — L'association constitue une convention régie par les lois en vigueur dans le cadre de laquelle des personnes physiques ou morales se regroupent sur une base contractuelle et dans un but non lucratif.

Elles mettent en commun à cet effet pour une durée déterminée ou indéterminée leurs connaissances et leurs moyens pour la promotion d'activités de nature notamment professionnelle, sociale, scientifique, religieuse, éducative, culturelle ou sportive.

L'objet de l'association doit être déterminé avec précision et sa dénomination lui correspondre.

Art. 3. — Les unions, fédérations ou confédérations d'associations constituent des associations au sens de la présente loi.

TITRE II
CONSTITUTION, ORGANISATION
ET FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

Chapitre 1^{er}

Constitution

Art. 4. — Sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente loi, toutes personnes majeures peuvent fonder, administrer ou diriger une association si elles :

- sont de nationalité algérienne,
- jouissent de leurs droits civils et civiques,
- n'ont pas eu une conduite contraire aux intérêts de la lutte de libération nationale.

Art. 5. — Est nulle de plein droit, l'association :

- fondée sur un objet contraire au système institutionnel établi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux lois et règlements en vigueur,
- dont des membres fondateurs ne remplissent pas les conditions fixées à l'article 4 de la présente loi.

Art. 6. — L'association se constitue librement par la volonté de ses membres fondateurs, à l'issue d'une assemblée générale constitutive, réunissant au moins quinze (15) membres fondateurs, qui en adopte les statuts et désigne les responsables de ses organes de direction.

Art. 7. — L'association est régulièrement constituée après :

- dépôt de la déclaration de constitution auprès de l'autorité publique concernée visée à l'article 10 de la présente loi.
- délivrance d'un récépissé d'enregistrement de la déclaration de constitution par l'autorité publique compétente au plus tard soixante (60) jours après le dépôt du dossier, après examen de conformité aux dispositions de la présente loi,
- accomplissement aux frais de l'association des formalités de publicité dans au moins un quotidien d'information à diffusion nationale.

Art. 8. — Si l'autorité compétente estime que la constitution de l'association est contraire aux dispositions de la présente loi, elle saisit, huit (8) jours au plus, avant l'expiration du délai prévu à l'article précédent pour la délivrance du récépissé d'enregistrement, la chambre administrative de la cour territorialement compétente, laquelle doit statuer dans les trente (30) jours de la saisine.

¹²⁸ Loi n 90-31 du 04 Décembre 1990, www.joradp.dz, PDF, consulté le 04 Juin 2022 à 12 :40

A défaut de saisine de la juridiction, l'association est considérée régulièrement constituée à l'expiration du délai prévu pour la délivrance du récépissé d'enregistrement.

Art. 9. — La déclaration de constitution visée à l'article 7 de la présente loi est accompagnée d'un dossier comprenant :

— la liste nominative, la signature, l'état civil, la profession, le domicile des membres fondateurs et des organes de direction,

— deux (2) exemplaires certifiés conformes des statuts,

— le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive.

Art. 10. — la déclaration de constitution d'une association est déposée, à la diligence de ses membres fondateurs, auprès des autorités compétentes suivantes :

— le wali de la wilaya du siège, pour les associations dont le champ territorial concerne une ou plusieurs communes d'une même wilaya,

— le ministre de l'intérieur pour les associations à vocation nationale ou interwilayale.

Chapitre 2

Droits et obligations

Art. 11. — Les associations sont distinctes par leur objet, leur dénomination et leur fonctionnement, de toute association à caractère politique et ne peuvent entretenir avec elles aucune relation qu'elle soit organique ou structurelle ni recevoir de subventions, dons ou legs sous quelque forme que ce soit de leur part ni participer à leur financement.

Art. 12. — Les membres d'une association exercent les droits et sont soumis aux obligations prévues par la législation en vigueur dans la limite des statuts.

Art. 13. — Tout membre d'une association a le droit de participer aux organes de direction de l'association dans le cadre de ses statuts et des dispositions de la présente loi.

Art. 14. — Les organes de direction de l'association sont élus et renouvelés selon des principes démocratiques et aux échéances fixées dans les statuts.

Art. 15. — Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, il est interdit à toute personne morale ou physique de s'ingérer dans le fonctionnement d'une association.

Art. 16. — L'association acquiert la personnalité morale et la capacité civile dès sa constitution, conformément à l'article 7 ci-dessus et peut de ce fait :

— ester en justice et exercer notamment devant les juridictions compétentes, les droits réservés à la partie civile en conséquence de faits en rapport avec son objet et ayant porté préjudice aux intérêts individuels ou collectifs de ses membres,

— représenter l'association auprès des autorités publiques,

— conclure tout contrat, convention ou accord en rapport avec son objet,

— acquérir, à titre gracieux ou onéreux, des biens meubles ou immeubles pour l'exercice de ses activités telles que prévues par ses statuts.

Art. 17. — Les associations doivent faire connaître à l'autorité publique compétente, prévue à l'article 10 de la présente loi, toutes les modifications apportées aux statuts et tous les changements intervenus dans les organes de direction, dans les trente (30) jours qui suivent les décisions prises.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour de leur publication dans au moins un quotidien d'information à diffusion nationale.

Art. 18. — Les associations sont tenues de fournir régulièrement, à l'autorité publique concernée, les renseignements relatifs à leurs effectifs, aux origines de leurs fonds et à leur situation financière suivant des modalités fixées par voie réglementaire.

Art. 19. — Dans le cadre de la législation en vigueur, l'association peut éditer et diffuser des bulletins, revues, documents d'information et brochures en rapport avec son objet.

Le bulletin principal doit être édité en langue arabe dans le respect des lois en vigueur.

Art. 20. — L'association est tenue de souscrire une assurance en garantie des conséquences pécuniaires attachées à sa responsabilité civile.

Art. 21. — Seules les associations à caractère national, peuvent, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, adhérer à des associations internationales poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.

Cette adhésion ne peut intervenir qu'après accord du ministre de l'intérieur.

Chapitre 3

Statut des associations

Art. 22. — L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association ; elle est constituée par l'ensemble de ses membres remplissant les conditions de vote établies dans les statuts de l'association.

Art. 23. — Les statuts des associations doivent énoncer, sous peine de nullité :

- l'objet, la dénomination et le siège de l'association,
- le mode d'organisation et le champ de compétence territoriale,
- les droits et obligations des membres et de leurs ayants droit le cas échéant,
- les conditions et modalités d'affiliation, de retrait, de radiation et d'exclusion des membres,
- les conditions éventuelles rattachées au droit de vote des membres,
- les règles et modalités de désignation des délégués aux assemblées générales,
- le rôle de l'assemblée générale et des organes de direction et leur mode de fonctionnement,
- le mode de désignation et de renouvellement des organes de direction ainsi que la durée de leur mandat,
- les règles de *quorum* et de majorité requise pour les décisions de l'assemblée générale et des organes de direction,
- les règles et procédures d'examen et d'approbation des rapports d'activité et de contrôle et d'approbation des comptes de l'association,
- les règles et procédures relatives à la modification des statuts,
- les règles et procédures de dévolution du patrimoine en cas de dissolution de l'association.

Art. 24. — Il est interdit aux associations d'introduire dans leurs statuts ou de pratiquer toute discrimination entre leurs membres de nature à porter atteinte à leurs libertés fondamentales.

Art. 25. — La qualité de membre d'une association s'acquiert par la signature par l'intéressé d'un acte d'adhésion et est attestée par un document délivré par l'association à l'intéressé.

Chapitre 4

Ressources et patrimoine

Art. 26. — Les ressources des associations sont constituées par :

- les cotisations de leurs membres,
- les revenus liés à leurs activités,
- les dons et legs,
- les subventions éventuelles de l'Etat, de la wilaya ou de la commune.

Art. 27. — Les associations peuvent avoir des revenus liés à leurs activités, sous réserve que lesdits revenus soient exclusivement utilisés à la réalisation des buts fixés par les statuts et la législation en vigueur.

Art. 28. — Les dons et legs avec charges et conditions ne sont acceptés par les associations que si ces charges et conditions sont compatibles avec le but assigné par les statuts et avec les dispositions de la présente loi.

Les dons et legs d'associations ou d'organismes étrangers ne sont recevables qu'après accord de l'autorité publique compétente qui en vérifie l'origine, le montant, la compatibilité avec le but assigné par les statuts de l'association et les contraintes qu'ils peuvent faire naître sur elle.

Art. 29. — Outre les ressources prévues à l'article 25 de la présente loi, les associations peuvent disposer de revenus découlant de quêtes publiques autorisées dans les conditions et formes prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Elles sont tenues de déclarer à la fin de la quête à l'autorité publique compétente, le résultat de chaque quête autorisée.

Art. 30. — Lorsque l'activité d'une association est considérée par l'autorité publique comme étant d'intérêt général et/ou d'utilité publique, l'association concernée peut bénéficier de la part de l'Etat, de la wilaya ou de la commune, de subventions, aides matérielles et de toutes autres contributions assorties ou non de conditions.

Lorsque les subventions, aides et contributions consenties sont assorties de conditions, leur octroi peut être subordonné à l'adhésion par l'association bénéficiaire à un contrat préétabli précisant les programmes d'activité et les modalités de leur contrôle, conformément à la législation en vigueur.

Art. 31. — Sauf autorisation de l'autorité compétente, l'utilisation par l'association à d'autres fins prédéterminées par l'administration concédante, des subventions, aides et contributions, constitue une infraction et engage, à ce titre, la responsabilité de ses dirigeants.

TITRE III

SUSPENSION ET DISSOLUTION

Art. 32. — Sans préjudice des lois et règlements en vigueur, sur requête de l'autorité publique compétente et dans les conditions prévues à l'article 33 de la présente loi, les juridictions compétentes, peuvent prononcer la suspension de toute activité de l'association et toutes mesures conservatoires concernant la gestion des biens.

Lesdites mesures cessent de plein droit, en cas de rejet par la juridiction concernée de la requête, nonobstant toute voie de recours.

Art. 33. — La dissolution d'une association peut être volontaire ou prononcée par voie judiciaire.

Art. 34. — La dissolution volontaire est prononcée par les membres de l'association ou leurs délégués régulièrement désignés et ce, conformément aux dispositions statutaires.

Lorsque l'association concernée est chargée d'une activité d'intérêt général et/ou d'utilité publique, l'autorité publique concernée, préalablement informée, a toute latitude de prendre ou de faire prendre les mesures appropriées en vue d'assurer la continuité de l'activité considérée.

Art. 35. — La dissolution de l'association par voie judiciaire peut intervenir à la demande de l'autorité publique ou sur plainte de tiers, lorsque l'association exerce des activités qui contreviennent aux lois en vigueur ou autres que celles prévues dans ses statuts.

Art. 36. — Sans préjudice des autres dispositions de la législation en vigueur, le tribunal peut ordonner, à la requête du ministère public, toutes mesures conservatoires ou la confiscation des biens de l'association objet d'une dissolution judiciaire.

Art. 37. — Sous réserve des dispositions de l'article 35 de la présente loi, la dissolution volontaire ou judiciaire entraîne la dévolution des biens meubles et immeubles conformément aux statuts.

Toutefois, le recours régulièrement exercé contre la décision judiciaire de dissolution, suspend la dévolution des biens de l'association jusqu'à l'intervention d'une décision judiciaire définitive.

Art. 38. — Nonobstant les dispositions de la présente loi, l'organisation et le fonctionnement des associations habilitées à agir en qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics en matière d'organisation des secours populaires en période de paix ou de guerre, sont déterminés par voie réglementaire.

TITRE IV

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX ASSOCIATIONS ETRANGERES

Art. 39. — Est réputée association étrangère au sens de la présente loi, toute association, qu'elle qu'en soit la forme ou l'objet, qui a son siège à l'étranger ou qui, ayant son siège sur le territoire national est dirigée totalement ou partiellement par des étrangers.

Art. 40. — Sous réserve de la condition de nationalité, les conditions de création et de fonctionnement des associations étrangères sont celles fixées par la présente loi.

La création de toute association étrangère est soumise à l'agrément préalable du ministre de l'intérieur.

Art. 41. — Seules les personnes en situation régulière vis à vis de la législation en vigueur en matière de séjour des étrangers en Algérie, peuvent fonder ou être membres d'une association étrangère.

Art. 42. — Sans préjudice de l'application des autres dispositions de la législation et de la réglementation en vigueur, l'agrément accordé à une association étrangère peut être suspendu ou retiré par décision du ministre de l'intérieur, lorsqu'elle exerce des activités autres que celles prévues par ses statuts ou que son activité est de nature à porter atteinte ou porte atteinte :

- au système institutionnel établi,
- à l'intégrité du territoire national, à l'unité nationale, à la religion de l'Etat ou à la langue nationale,
- à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

La suspension ou le retrait de l'agrément peut également être prononcé en cas de refus par l'association de fournir à l'autorité concernée, les documents et informations demandés relatifs à ses activités, à son financement, à son administration et à sa gestion.

Art. 43. — Toute modification de l'objet, des statuts et de l'implantation de l'association étrangère ainsi que tout changement dans ses organes d'administration ou de direction, doivent recevoir l'accord préalable de l'autorité publique concernée, sous peine de suspension ou de retrait de l'agrément.

Art. 44. — Dès notification de la suspension ou du retrait d'agrément, l'association étrangère cesse toute activité.

Elle est réputée dissoute en cas de retrait d'agrément.

TITRE V

DISPOSITIONS PENALES

Art. 45. — Quiconque dirige, administre ou active au sein d'une association non agréée, suspendue ou dissoute ou favorise la réunion des membres d'une association non agréée, suspendue ou dissoute est puni d'une peine d'emprisonnement de trois (3) mois à deux (2) ans et d'une amende de 50.000 DA à 100.000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 46. — L'utilisation des biens de l'association à des fins personnelles ou autres que celles prévues par ses statuts, constitue un abus de confiance et est réprimée comme telle conformément aux dispositions du code pénal.

Art. 47. — Le refus de fournir les renseignements prévus à l'article 18 ci-dessus est puni d'une amende de 2.000 DA à 5.000 DA.

TITRE VI
DISPOSITIONS FINALES

Art. 48. — Les associations régulièrement constituées à la date de la présente loi, ne sont tenues à aucune autre obligation que celle de mettre leurs statuts en conformité avec les dispositions de la présente loi et ce, avant le 30 juin 1991.

Art. 49. — Toutes dispositions contraires à celles de la présente loi et notamment la loi n° 87-15 du 21 juillet 1987 relative aux associations, sont abrogées.

Art. 50. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 décembre 1990.

Chadli BENDJEDID

Loi n° 90-32 du 4 décembre 1990 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des comptes.

Le Président de la République,

Vu la Constitution et notamment ses articles 15, 17, 18, 115 et 160 ;

Vu la loi n° 80-05 du 1^{er} mars 1980, modifiée et complétée, relative à l'exercice de la fonction de contrôle par la Cour des comptes ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 90-12 du 15 juillet 1990 relative à la comptabilité publique ;

Vu la loi n° 90-30 du 1^{er} décembre 1990 portant loi domaniale ;

Après adoption par l'Assemblée populaire nationale ;

Promulgue la loi dont la teneur suit :

Chapitre I

Dispositions générales

Article 1^{er}. — Conformément aux dispositions de la Constitution, la Cour des comptes est une institution nationale autonome de contrôle financier à *posteriori*, agissant sur délégation de l'Etat.

Son organisation et son fonctionnement ainsi que la sanction de ses investigations sont précisés par les dispositions de la présente loi.

Art. 2. — L'ensemble des travaux, délibérations et décisions de la Cour des comptes ont lieu en langue arabe.

Les organes visés à l'article 3 de la présente loi sont tenus de transmettre à la Cour des comptes leurs documents et comptes en langues arabe.

Art. 3. — La Cour des comptes a pour mission générale de procéder au contrôle à *posteriori* des finances de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout organisme régi par les règles de droit administratif et de la comptabilité publique.

Art. 4. — Ne relèvent pas de la compétence de la Cour des comptes les opérations sur capitaux marchands réalisées conformément au code civil et au code de commerce par les entreprises publiques économiques.

Art. 5. — La Cour des comptes exerce son contrôle à *posteriori* pour l'exercice écoulé sur la comptabilité, les rôles et documents tenus en la forme réglementaire par les ordonnateurs, les comptables publics assignataires, les régisseurs.

Elle peut également procéder à toute vérification à *posteriori* sur les exercices budgétaires antérieurs sans toutefois que cette vérification puisse porter sur une période allant au delà de dix (10) exercices budgétaires consécutifs.

Chapitre II

Règles et objectifs du contrôle de la Cour des comptes

Art. 6. — Le contrôle exercé par la Cour des comptes vise à s'assurer de l'observance des lois de finances et des règles budgétaires notamment en ce qui concerne la régularité des opérations, leur autorisation, les justifications des recettes et dépenses publiques, les engagements y afférents et tout acte relatif à la gestion du domaine public.

Art. 7. — Le contrôle à *posteriori* de la Cour des comptes porte sur la régularité et la conformité des comptes afférents à des opérations portant sur le domaine public de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la tenue de son inventaire général.

Art. 8. — Le contrôle de la Cour des comptes porte sur l'exactitude, la régularité et la sincérité des comptes et aboutit par les moyens de droit à la charge ou à la décharge de l'ordonnateur d'une part et d'autre part du comptable public assignataire pour lesdites opérations.

Section 02 : les relations inter-associatives

1. Définition relation inter-associative

« La coopération inter-associative comme un rapprochement entre plusieurs associations par la mutualisation de moyens afin de partager un projet tout en maintenant leur indépendance statutaire et patrimoniale ». ¹²⁹

« La coopération correspond au fait de partager une activité ou une tâche commune dans le but d'obtenir des gains mutuels ». ¹³⁰

La collaboration inter associatif est une coopération entre association afin de réaliser des actions, activités, des projets partager entre eux. C'est la participation au différent mouvement inter-associative.

2. Les activités inter-associatives¹³¹

Correspond au fait de partager des idées, des activités ou des tâches communes dans le but de développé des liens et interagissent afin d'atteindre des objectifs communs. Se fait de manière occasionnelle, ou quotidien, ou Régulièrement. Elle peut aussi se représenter par la mise en en disposition des moyens pouvant se répartir en quatre catégories :

- A- Les moyens techniques** : Partage de moyens matériels (locaux, machines, véhicules...) et immatériel (logiciels...),
- B- Les moyens humains** : Partage de ressources humaines : bénévoles, salariés et volontaires,
- C- Les moyens financiers,**
- D- Les moyens relationnels** : Partage de compétences, contacts utiles.

¹²⁹ Les guides du mouvement associatif, L'INTER-ASSOCIATIF AU SERVICE DE LA PROXIMITÉ, PDF, www.lemouvementassociatif.org, consulté le 27 Mai 2022 à 21 :30, p 04

¹³⁰ Céline Marival, Francesca Petrella, Nadine Richez-Battesti, Les formes de coopération entre associations de solidarité : entre pressions institutionnelles et stratégies d'innovation, 2014, pdf, <http://riuess2014.sciencesconf.org> , p 9

¹³¹ Ibidem. p 04

3. Les formes de coopération¹³²

Les coopérations peuvent se répartir en plusieurs catégories en fonction de leur niveau de formalisation :

A- La coopération Non-formalisée

Absence de support formalisant la coopération ;

B- La coopération Fonctionnelle

Solution souple et rapide comme la mise en œuvre d'une convention ou d'une charte ;

C- La coopération Organique

Constitution d'une personne morale autonome, gérant les activités communes.

4. Les raisons de la coopération inter-associative¹³³

A- Gagner en compétences

Acquisition de savoir et savoir-faire ;

B- Améliorer le service auprès des bénéficiaires

Expérimenter de nouveaux projets, améliorer la réponse aux besoins, la qualité du service rendu ou encore étendre l'offre ;

C- Construire sa légitimité sur un territoire

Organiser un lobbying commun, répondre de manière concertée afin d'être force de proposition.

5. Les objectifs de la coopération inter-associative¹³⁴

A- Identifier le contexte de chaque association,

B- Formaliser un socle commun de référence,

C- Définir les objectifs du projet partagé.

¹³² Ibid. p 04

¹³³ Ibidem. p 04

¹³⁴ Les objectifs de la coopération inter-associatif, <https://www.techne-conseil.fr/conseil-recrutement-formation-conseil-et-strategie-conseil-strategique-preparer-les-cooperations-inter-associatives>, consulté le 21 Mai 2022 à 20 :53

6. Les outils de communication utilisés en inter-associatives

- A- Lettre d'invitation :** est un document qui détaille les informations personnelles du demandeur (nom, prénom, et autres), les informations concernant la visite prévue (date, lieu, l'heure, but de la visite) et les informations complète de l'entreprise qui vous invite ou du particulier (nom, adresse, autres).¹³⁵
- B- Téléphone portable :** Outil de communication traditionnel, qui permet de passer des messages au destinataire ou pour recevoir un certains nombres d'informations au sein de l'organisation sans se déplacer.
- C- Email :** La définition courrier électronique ou l'email en anglais, c'est un message édité et envoyé d'une adresse électronique de l'émetteur vers la boîte aux lettres électroniques du destinataire sur le réseau informatique.¹³⁶
- D- Les réseaux sociaux :** un ensemble de service web permettant de tisser des liens formalisés entre individus ayant pour dénominateur comme un métier, un hobby, une école, un contact. Il s'agit concrètement de regroupement d'individus ou de communautés par centre d'intérêt ou affinités sur un réseau virtuel.¹³⁷
- E- Les réunions :** Regroupement de plusieurs personnes dans un lieu donné à un horaire précis et pour un temps défini afin de discuter, débattre et prendre des décisions autour d'un sujet.

¹³⁵ Définition Lettre d'invitation, <https://chinesebusinessclub.fr/quest-ce-quune-lettre-dinvitation-pour-aller-en-chine-et-comment-en-avoir-une/#:~:text=La%20lettre%20d'invitation%20est,nom%2C%20adresse%20et%20autres>), consulté le 22Mai 2022 à 19 :04

¹³⁶ Définition email, <https://www.conseilsmarketing.com/autres-conseils-marketing/definition-de-lemail-courrier-electronique/>, consulté le 22Mai 2022 à 19 :10

¹³⁷ Yazid CHIR, les réseaux sociaux numérique d'entreprise, état des lieux et raisons d'agir, édition l'harmattan, 2011, p 82

7. Les types des réunions ¹³⁸

A- Réunions informatives :

L'objectif de ces réunions est de partager l'information collectivement et en présentiel, plutôt qu'envoyer un mail. Ainsi, il peut par exemple présenter les avancées sur un projet, la vision de l'association.

B- Réunions actives :

Les réunions actives servent à avoir des échanges, débats et prises de décisions entre pairs le crédo de ces réunions associatives rime entre dynamisme et interaction. Concrètement ces réunions associatives sont intéressantes pour faire émerger l'intelligence collective au cœur de votre association. Les différents points de vue des participant (issus de leurs expériences précédentes, leur sensibilité, leur culture, etc.) permettent de trouver collectivement des solutions à un problème posé.

8. Les étapes d'organisation la réunion de travail ¹³⁹

Organisation des réunions se fait par une planification et une préparation à l'avance afin de bien gérer, et mettre au courant les personnes qui devront être présentes sur la date et lieu fixés pour ce rendez-vous. Les étapes d'organisation de la réunion :

- A- Définissez clairement le sujet ainsi que les objectifs de cette réunion de travail,
- B- Listez les personnes qui devront être présentes (collaborateurs, intervenants extérieurs, etc.),
- C- - Définissez un lieu, une date et un horaire adéquat,
- D- - Rédiger l'ordre du jour,
- E- - Fixez une durée (en prenant soin de garder un peu de marge),
- F- - Invitez les participants en précisant le format de la rencontre ainsi que le rôle de chacun et les objectifs attendus.

¹³⁸ Type de réunions, <https://www.assoconnect.com/blog/articles/39216-faire-des-reunions-de-travail-efficaces-pour-votre-association/>, consulté le 21 Mai 2022 à 21 :03

¹³⁹ Organisation d'une réunion, <https://www.manager-go.com/gestion-de-projet/conduite-de-reunion.htm#:~:text=D%C3%A9finissez%20clairement%20le%20sujet%20ainsi,R%C3%A9diger%20l'ordre%20du%20jour>, consulté le 21 Mai 2022 à 21 :19

9. Pourquoi organiser un événement inter-associatif ?¹⁴⁰

Organiser un événement inter associatif naît souvent d'une envie de s'unir autour d'un projet commun en créant éventuellement une nouvelle pour porter leur projet commun, qui peut se créer une dynamique inter associative. Toutes ces raisons peuvent être de bonnes raisons d'organiser un événement inter-associatif :

- a- Donner plus d'ampleur à un projet,
- b- sensibiliser d'autres associations à votre démarche,
- c- mutualiser des compétences complémentaires,
- d- partager des savoirs, savoir-faire et savoir-être,
- e- accroître votre visibilité politique, formaliser et réaliser votre réseau, etc.

10. Choix de l'activité de l'association¹⁴¹

Les associations peuvent exercer leur activité dans des secteurs très variés : l'humanitaire, le sport, la santé, le social... Certaines activités associatives sont toutefois réglementées. Le Choix de l'activité par l'association peut être librement (association sportive, association sociale, association caritative...) à condition :

- a- Que l'activité corresponde effectivement à l'objet fixé dans les statuts de l'association ;
- b- Que l'activité respecte les dispositions légales qui lui sont, le cas échéant, applicables (cas des activités réglementées) ;
- c- Que l'activité ne soit pas réservée par la loi à d'autres types de groupements ;
- d- Et que l'activité ne soit pas illicite (c'est-à-dire contraire aux bonnes mœurs ou troublant l'ordre public).

11. secteur d'activité associatif algérien¹⁴²

Selon les données officielles du ministère de l'Intérieur, en 2017, le nombre d'associations enregistrées à l'échelle nationale approchait 96 150, avec près de 15 800 associations à caractère religieux et 5 134 associations locales. Cependant, comme indiqué par Arab Izarouken

¹⁴⁰ Pourquoi organiser un événement inter associatif ?, <https://www.animafac.net/fiches-pratiques/organiser-un-evenement-inter-associatif/>, consulté le 25 Mars 2022 à 15:00

¹⁴¹ Choix de l'activité de l'association, <https://www.lcl.fr/professionnel/mag-pro/creer-association/secteurs-activites-associations>, consulté le 25 Mars 2022 à 14:53

¹⁴² Article réalisé par Sonia BENDIMERAD, Amina CHIBANI, Kamel BOUSSAFI, BOOM ASSOCIATIF EN ALGÉRIE : RÉALITÉ OU ILLUSION DÉMOCRATIQUE ?, <https://www.cairn.info/revue-recma-2019-4-page-42.htm>, p 51 consulté le 25 Mars 2022 à 17 :12

(2014), le nombre florissant d'associations n'est pas un indicateur fiable du dynamisme de la société civile algérienne.

Tableau N 2: Domaines d'activité du secteur associatif algérien

Domaine d'activité	Effectifs
Secteur professionnel (commerce, insertion professionnelle et consommation)	213
Secteur de la santé	151
Secteur de la culture et du tourisme	143
Secteur de la jeunesse et des sports	142
Secteur des sciences et technologies (pour la formation et l'éducation)	49
Secteur social (défense des droits des femmes, anciens combattants, associations politiques, religieuses)	23
Autres	279

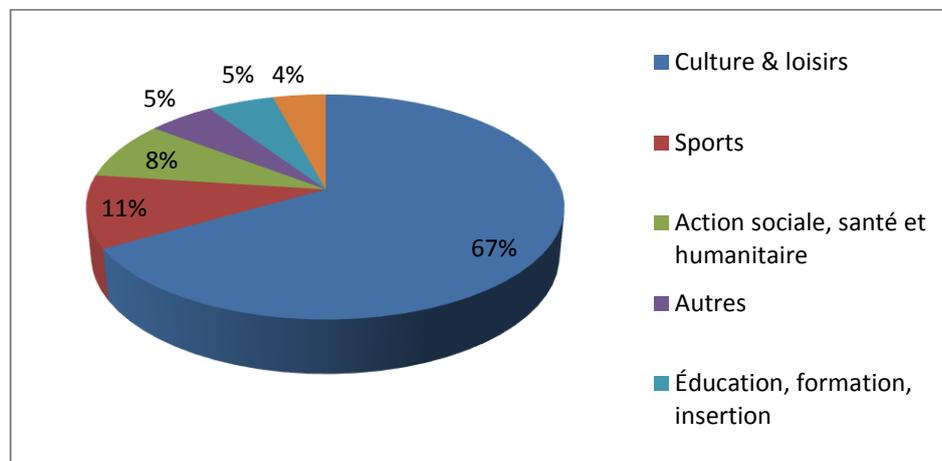
Source : Article réalisé par Sonia BENDIMERAD, Amina CHIBANI, Kamel BOUSSAFI, BOOM ASSOCIATIF EN ALGÉRIE : RÉALITÉ OU ILLUSION DÉMOCRATIQUE ?, <https://www.cairn.info/revue-recma-2019-4-page-42.htm>, p 51 consulté le 25 Mars 2022 à 17 :12

11.1 Domaines d'activité du secteur associatif algérien¹⁴³

La plupart des associations algériennes concentrent leurs activités dans les domaines culturel, social et environnemental, c'est-à-dire dans des secteurs d'intervention que l'État a intérêt à promouvoir pour soutenir les actions publiques. En revanche, les associations de défense des droits humains et celles qui agissent en général dans des secteurs plus politiquement sensibles sont en nette minorité (associations contre la corruption).

¹⁴³ Article réalisé par Sonia BENDIMERAD, Amina CHIBANI, Kamel BOUSSAFI, BOOM ASSOCIATIF EN ALGÉRIE : RÉALITÉ OU ILLUSION DÉMOCRATIQUE ?, <https://www.cairn.info/revue-recma-2019-4-page-42.htm>, p 51 consulté le 25 Mars 2022 à 17 :12

Figure 11: Répartition du mouvement associatif par secteur d'activité



Source : Article réalisé par Sonia BENDIMERAD, Amina CHIBANI, Kamel BOUSSAFI, BOOM ASSOCIATIF EN ALGÉRIE : RÉALITÉ OU ILLUSION DÉMOCRATIQUE

?, <https://www.cairn.info/revue-recma-2019-4-page-42.htm>, p 51 consulté le 25 Mars 2022 à 17 :12

D'après l'étude réalisée sur la collaboration des associations, nous pouvons définir les relations inter-associatives sont une coopération entre deux ou plusieurs associations, en mutualisant des ressources pour partager un projet, action, activité dans le but d'organiser, planifier, mener des tâches communes.

Après avoir réalisé notre pré-enquête au lieu de stage, nous allons présenter dans ce chapitre le lieu de stage qui est le cas des trois associations de la commune de Beni Maouche, leurs objectifs, ... etc.

Ensuite, nous allons analyser les réponses des enquêtés dans le but de vérifier les hypothèses suggérées au début de l'étude afin de les confirmer ou les infirmer.

Chapitre VI : Présentation des données

1. Le cadre spatio-temporel :

1.1 Le temps de l'étude :

Nous avons effectué notre recherche au sein des trois associations de la commune de Beni Maouche activant dans le domaine agricole l'association ASSEGMI et l'association FIGUICULTEURS, le domaine culturelle l'association AGRUJ N TLATHA.

Notre étude a commencé à partir **23 Avril au 31 Mai 2022** Au niveau des trois associations AGRUJ N TLATHA, ASSEGMI, FIGUICULTEURS.

Nous avons effectué un entretien avec les adhérents des associations ou on a récolté des données relative a notre recherche, aussi comme nous avons consacré notre travail a consulté les publications relative a notre thème sur les pages Facebook des trois associations.

1.2 Description de lieu de l'étude :

Dans cette section nous allons présenter les trois associations ASSEGMI, FIGUICULTEURS et AGERRUJ N THELATHA de la commune de Beni Maouche qui sont l'organisme dans lequel nous avons effectué notre stage.

A- L'association ASSEGMI du village Aguemoune :

L'association ASSEGMI est une association à but non lucratif à caractère agricole créée le 04 Avril 2010, par un groupe des agriculteurs de village Aguemoune de la commune de Beni Maouche, dispose de 13 membres actifs qui s'occupent de la gérance de l'organisme.

L'association est soutenue par la communauté de village à l'étranger, les villageois, les entreprises comme OUAZRI ET FRERES, LAIDOUNI ET FRERES, VERY NET JAVEL D'OZ...

1. Les membres de l'association ASSEGMI :

Figure 12: les membres de l'association ASSEGMI

جمعية "الاتحاد الفلاحي والتنمية الريفية أسقمي" اقمون
بلدية بني معوش ولاية بجاية
قائمة اعضاء المكتب التنفيذي

الوظيفة في الجمعية	تاريخ ومكان الميلاد	اسم واللقب	الرقم
رئيس	ب بني معوش 1986/10/07	حديريش عيسى	01
نائب الرئيس اول	ب بني معوش 1964/08/24	ياسة وعلي	02
نائب رئيس ثاني	ب بني معوش 1965/04/13	مزبان يوسف	03
أمين عام	ب بني معوش 1986/01/24	فاسي حمفر	04
نائب الكاتب العام	ب بني معوش 1978/09/24	سحقي ناحية	05
أمين المال	ب بني معوش 1974/07/24	نظاش سالم	06
نائب أمين المال	ب بني معوش 1975/00/00	مقرزي خلو	07
عضو	ب بني معوش 1979/04/01	العماري عبد الغني	08
عضو	ب بني معوش 1978/04/15	مولوح ناصر	09
عضو	ب بني معوش 1964/11/30	كاوي زهير	10
عضو	ب بني معوش 1985/08/19	العماري تكيب	11
عضو	ب بني معوش 1986/00/00	مزيان ححيلة	12
عضو	ب بني معوش 1997/03/24	سحقي آيسة	13

بني معوش في: 2021/06/06
رئيس المجلس الشعبي البلدي

Source : l'association ASSEGMI

2. Le bureau de l'association ASSEGMI :

Image 1 : le bureau de l'association ASSEGMI



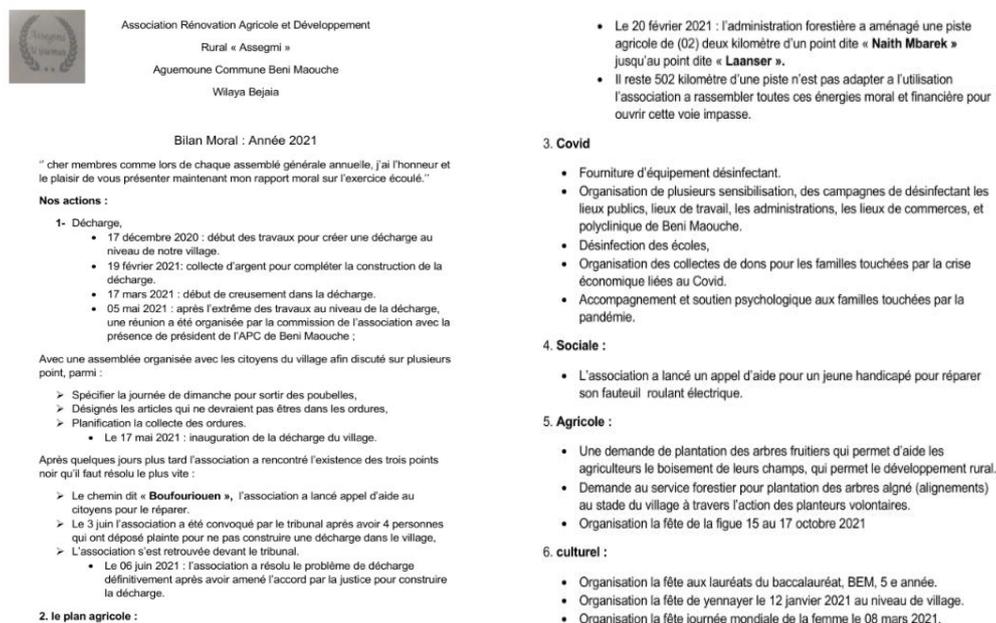
Source : l'association Assegmi

3. Les objectifs de l'association ASSEGMI :

- a- Développer l'agriculture dans le village Aguemoune de la commune de Beni Maouche ;
- b- Aider les agriculteurs ;
- c- Transmettre la culture paysanne aux générations future ;
- d- Développer le village sur les plans agricole, culturel,...
- e- Sauvegarde de la richesse naturelle ;
- f- Aménagement du village sur l'espace vert, d'eau ;
- g- Assurer la bonne organisation et cohérence entre les citoyens ;
- h- Collaborer avec d'autres associations afin de sauvegarder nos tradition et notre culture;
- i- Animation des conférences, des journées... sur différentes activités ;
- j- Faire connaître la figue sur échelle nationale et internationale.

4. Le bilan des activités de l'association ASSEGMI en 2021 :

Figure 13: Le bilan de l'association ASSEGMI



Source : l'association ASSEGMI.

5. Le plan d'activité de l'association ASSEGMI en2022 :

Figure 14: le plan d'action 2022 l'association ASSEGMI



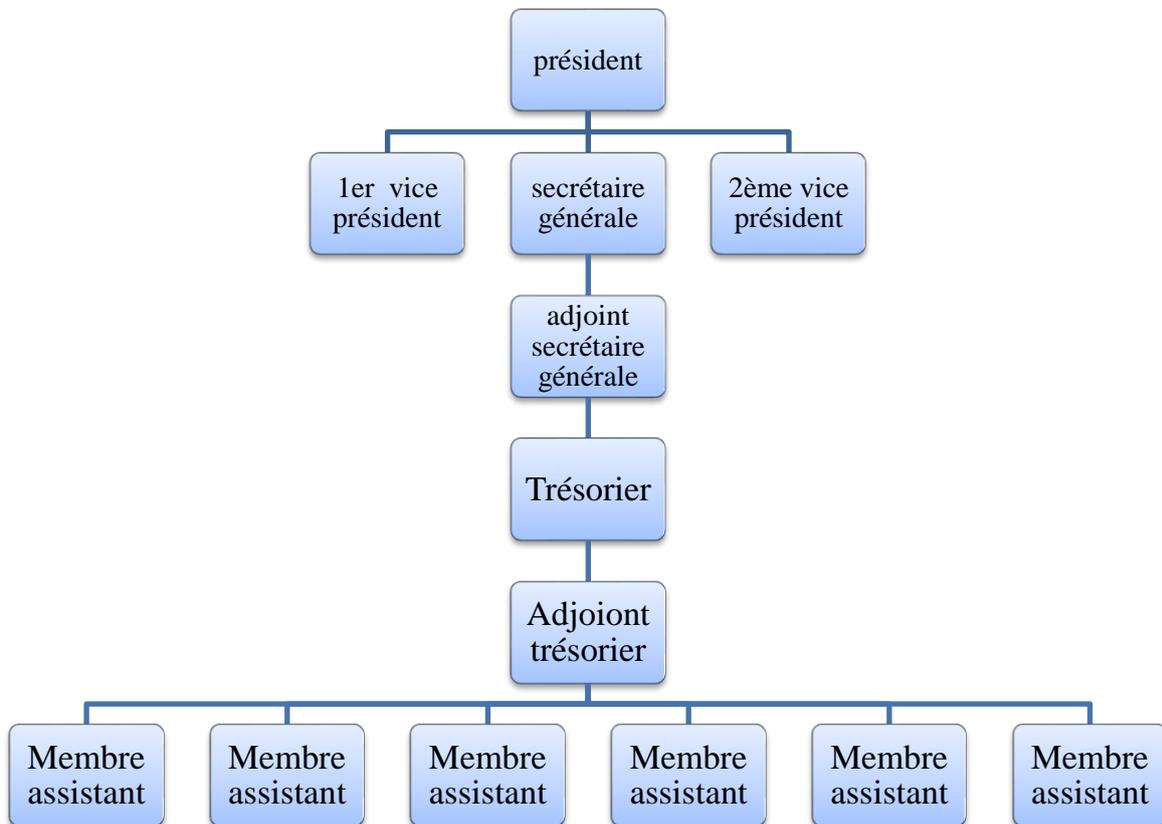
Source : l'association ASSEGMI.

6. Logo de l'association Assegmi



Source : association Assegmi.

7. Organigramme de l'association Assegmi



Source : réaliser par moi-même.

8. Fiche technique de la page Facebook de l'association ASSEGMI réalisé le 20 Mai 2022

Fiche technique de la page Facebook de l'association ASSEGMI de village Aguemoune commune de Beni Maouche.

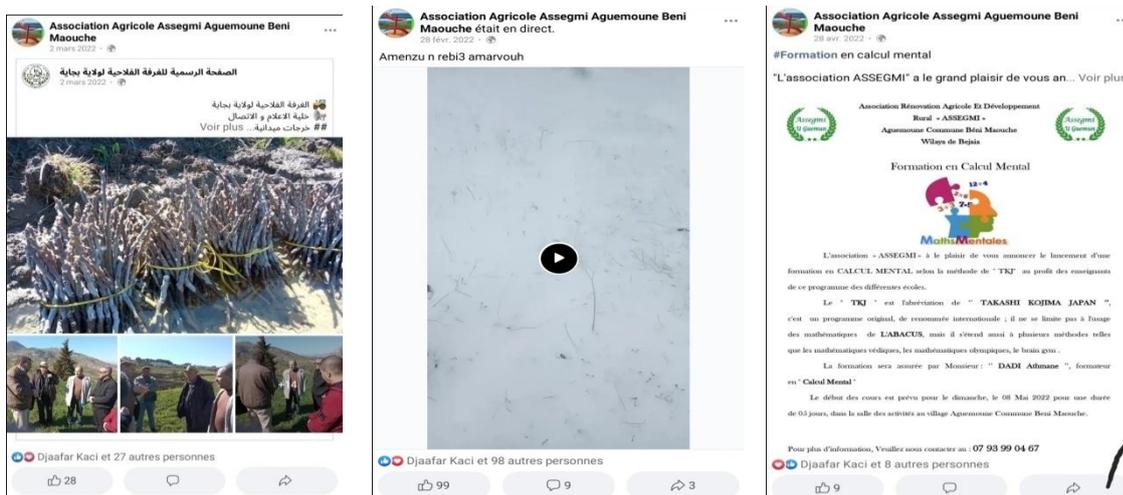
Nom de la page : Association Agricole Assegmi Aguemoune Beni Maouche.



Date de création : 20 novembre 2018.

Nombre de personne suivie : 2787 abonnés.

Différente publication : nous trouvons de divers de publication, ils publient des photos et des vidéos concernant les activités menées, dans une culture générale, aussi ce qui concerne leurs village Aguemoune de Beni Maouche.



Réaction : nous trouvons 2289 j'aime au totale, une réaction moyenne par rapport au nombre d'abonnés et au nombre de publication.

B- L'Association Agruj n Tlatha :

L'association AGRUJ N TLATHA est une association a but non lucratif à caractère culturelle créée le 25 décembre 2014, par un groupe de jeune de village Tlatha de la commune de Beni Maouche, dispose de 7 membres actifs qui s'occupent de l'organisme.

L'association est soutenue par la communauté de village à l'étranger, les villageois, les entreprises comme OUAZRI ET FRERES, LAIDOUNI ET FRERES, HALAILI Bouzid. Dans sa mission d'organiser des activités culturelles ainsi la collaboration avec d'autres associations dans différentes activités.

1. Les membres de l'association Agruj n Tlatha :

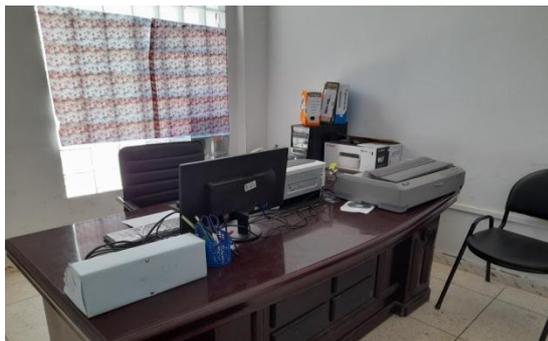
Figure 15: les membres de l'association AGRUJ N TLATHA.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية الجمعية الثقافية AGRUJ N TLATHA بنى معروش ولاية بجاية القائمة الاسمية لأعضاء المكتب التنفيذي						
اللقب والاسم	تاريخ ومكان الميلاد	ابن	وان	المهنة	الوظيفة في الجمعية	العنوان الكامل
طواهري هشام	03.09.1996 بنى معروش	بشير	عبد فريدة	طالب جامعي	رئيس	ثلاثة بنى معروش
طواهري سيد علي	10.02.2000 افور	بلقاسم	احبيب كريمة	طالب جامعي	نائب اول للرئيس	ثلاثة بنى معروش
بشرباي عبد الحليم	10.01.1986 بنى معروش	مهدي	جمال لولو	عامل حر	نائب ثاني للرئيس	ثلاثة بنى معروش
طواهري كمال	21.01.1989 افور	بلقاسم	احبيب كريمة	مهندس معماري	الكاتب العام	ثلاثة بنى معروش
لشمي منير	05.07.1999 بنى معروش	محمد صغير	موريس نجيدة	طالب جامعي	نائب الكاتب العام	ثلاثة بنى معروش
طواهري محمود	11.09.1995 صدوق	العربي	يوليان لطيفة	ممرض	أمين المال	ثلاثة بنى معروش
فوداد عبد الرزاق	21.05.1999 صدوق	محمود	حليمة لادية	رصاص	نائب أمين المال	ثلاثة بنى معروش

Source : l'association AGRUJ N TLATHA.

2. Le bureau de l'association Agruj n Tlatha :

Image 2 : Le bureau de l'association AGRUJ N TLATHA.





Source : l'association AGRUJ N TLATHA.

3. Les objectifs de l'association Agruj n Tlatha:

- a- Organiser des activités, à promouvoir et à améliorer le développement culturel ;
- b- Aménagement des cartiers de village;
- c- sauvegarder notre culture et nos traditions;
- d- promouvoir la culture primordialement la langue Amazigh ;
- e- Animation des conférences, des journées... sur différentes activités ;
- f- Créations bibliothèque villageoise;
- g- Assurer la bonne organisation et cohérence entre les citoyens.

4. Le bilan des activités de l'association AGRUJ N TLATHA en 2021 :

Figure 16: le bilan de l'association AGRUJ N TLATHA en 2021

ASSOCIATION CULTURELLE « AGRUJ N TLATHA »	
Adresse : Tlatha Beni Maouche Bejaia	
Agrément N2013/04	
BILAN MORAL	
16 janvier 2021	Célébration de yennayer 2021
12 mars 2021	Journée mondiale de la femme
Avril- Mai (Ramadan 2021)	-Tournoi de charité -distribution des kouffa pour les familles nécessiteuses. -la commémoration de double anniversaires printemps noir et berbère.
20 Avril 2021	Luzi3a
13 mai 2021	
Du 24 juillet au 08 aout (la periode du COVID)	-La participation dans les actions de collectif de solidarité d'ATH MAOUCHE anti-covid 19. -collecte des dons au profil de la polyclinique de Beni Maouche. - la sensibilisation des gens et la distribution des bavettes
DE 11 AU 14 aout 2021 (l'été noir)	-Des caravanes vers TIZI OUZOU, Berbacha, Tifra, Toudja afin d'apporter soutien aux victimes des incendies.
27 aout 2021	-Nettoyage et fermeture de la décharge à proximité du stade.
05 septembre 2021	-L'inauguration du stade de Matoub Lounes.
Du 07 au 12 septembre	-Réaménagement de l'école primaire du village Ighreb commune Illula Tizi ouzou.
DU 15 AU 17 OCTOBRE	Organisation de la Fête de la figue

Source : l'association AGRUJ N TLATHA.

5. Le plan d'activité de l'association AGRUJ N TLATHA en 2022 :

Figure 17: le plan d'action de l'association AGRUJ N TLATHA 2022

ASSOCIATION CULTURELLE « AGRUJ N TLATHA »	
Adresse : Tlatha Beni Maouche Bejaia	
Agrément N2013/04	
Plan d'action 2022	
12 janvier 2022	-Célébration de yennayer 2021
28 février 2022	-Tafsuth "Amnzu n Arbi3"
08 mars 2022	-Journée mondiale de la femme
14 mars 2022	-Journée mondiale de l'handicapé
Avril 2022(Ramadan)	-tournoi de charité -célébration de double anniversaires printemps noir et berbère. -organisation la circoncision collective. - luzi3a
01 mai 2022	- entretien du cimetièrre du Beni Maouche solidaire avec d'autres associations. -commémoration de 08 mai 1945
08 mai 2022	
01 Juin 2022	-Journée mondiale de l'enfant. - aménagement des cartiers, avec un manège enfants. -commémoration de l'assassinat de Matoub - tournoi communale hommage à nos défunts.
15 juin 2022	
25 juin 2022	
05 juillet 2022	-journée national de l'indépendance. -organisation fête au profil des lauréats aux baccalauréats, BEM.
Aout 2022	-rendre hommage aux victimes des incendies « l'été noir ». -nettoyage des cartiers.
DU 15 AU 17 OCTOBRE	-Organisation de la Fête de la figue.

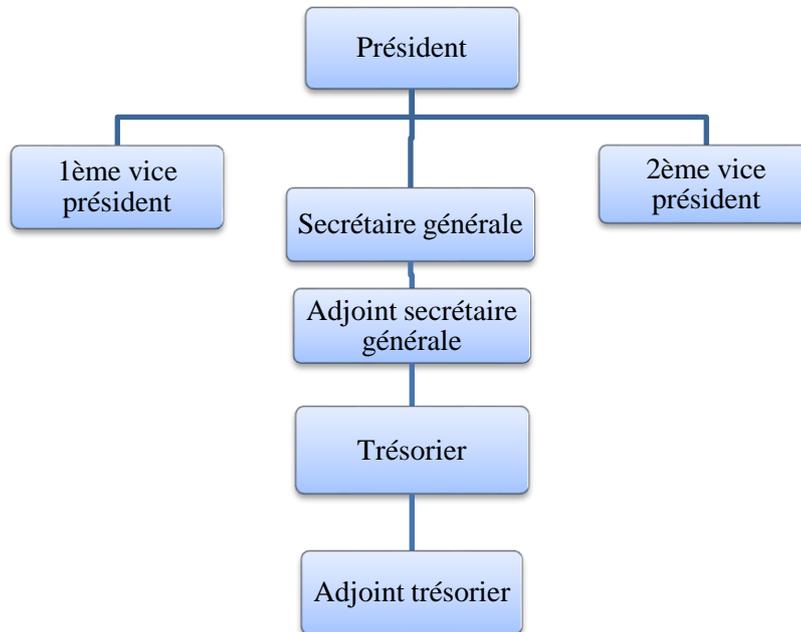
Source : l'association AGRUJ N TLATHA.

6. Logo de l'association Agruj N Tlatha



Source : association Agruj N Tlatha.

7. Organigramme de l'association Agruj N Tlatha



Source : réaliser par moi-même.

8. Fiche technique de la page Facebook de l'association Agruj N Tlatha réalisé le 20 Mai 2022

Fiche technique de la page Facebook de l'association Agruj N Tlatha de Beni Maouche

Nom de la page : association culturelle Agruj Tlatha

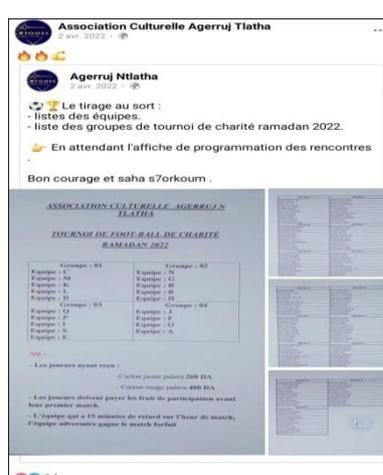
Agruj N Tlatha.



Date de création : la page créée le 24 janvier 2019, le profil créé le 15 février 2019.

Nombre de personne suivie : 1112 abonnés. Et 1524 amis dans le compte de l'association.

Différente publication : les publications sur la page et le profil de l'association sont généralement sur les actions et les activités menées par cette dernière,



Réaction : mention j'aime au total est de 1098 j'aime sur la page, aussi sur le profil nous remarquons que les réactions sont moyenne par rapport au nombre et des amis.

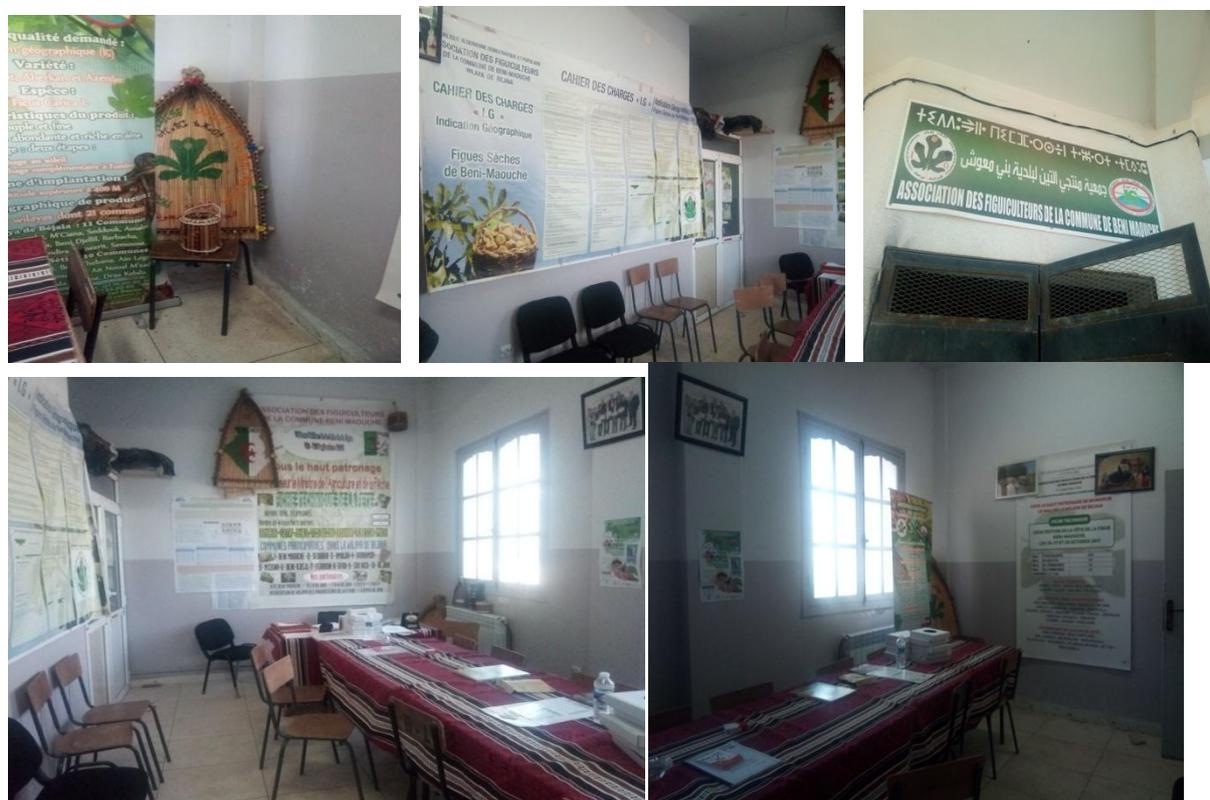
C- Association FIGUICULTEUR

L'association FIGUICULTEURS est une association a but non lucratif à caractère agricole créée le 15 Mars 2015, par un groupe des agriculteurs de la commune de Beni Maouche, dispose de 9 membres actifs qui s'occupent de la gestion l'association.

L'association FIGUICULTEURS dans sa mission est développer la filière la figue au niveau de la wilaya, elle contribue aussi a l'implantation des arbres fruitier qui permet d'aider les agriculteurs, célébration de yennayer.

1. Le Bureau de l'association FIGUICULTEURS

Image 3 : Bureau de l'association FIGUICULTEURS



Source : photos prise par nous

2. Les membres de l'association FIGUICULTEURS

Figure 18: Les membres de l'association

الرقم	الاسم و اللقب	تاريخ الميلاد	الوظيفة في الجمعية
01	مزبان يوسف	1965/04/13	رئيس
02	سحلي عبد الله	1962/00/00	نائب أول الرئيس
03	خليلي محمد أوزي	1954/10/13	نائب ثاني للرئيس
04	بكوش عمر	1970/12/24	كاتب عام
05	كنادي عبد الكريم	1977/06/05	نائب الكاتب العام
06	لوحاني حسان	1963/11/23	أمين المال
07	فاسي سعدان	1964/01/25	مساعد أمين المال
08	باله بونس	1972/01/29	عضو
09	شاوش يوسف	1965/01/07	عضو

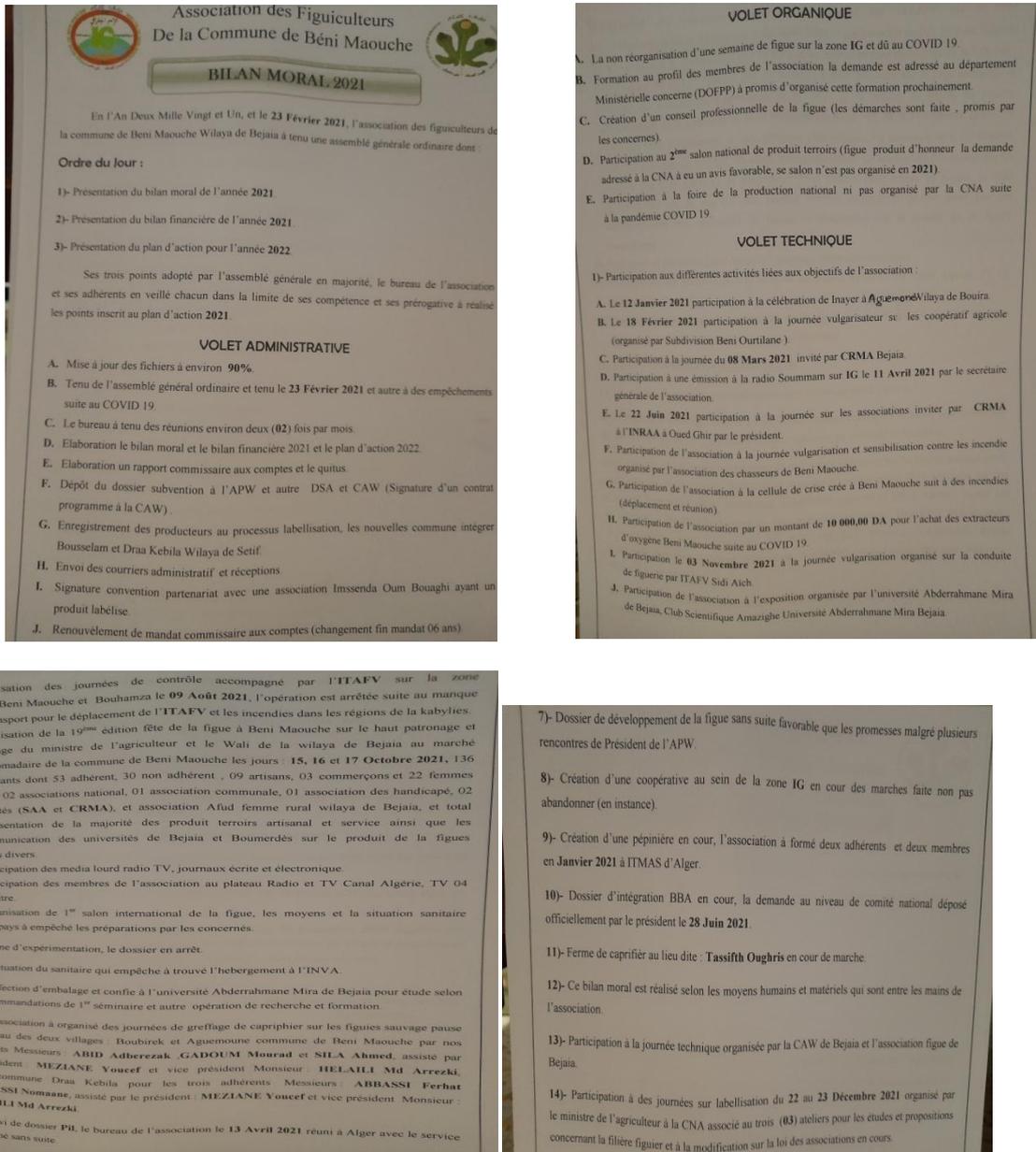
Source : l'association FIGUICULTEURS

3. Les objectifs de l'association FIGUICULTEURS

- A- Développer la filière la figue dans la wilaya de Bejaia,
- B- Aider les agriculteurs,
- C- Transmettre la culture paysanne aux générations future,
- D- Connaitre la figue sur échelle nationale et internationale via les réseaux sociaux,
- E- Sauvegarde de la richesse naturelle,
- F- Organiser des expositions au niveau national et international,
- G- Collaborer avec d'autres associations afin de sauvegarder nos traditions et notre culture,
- H- Animation des conférences, des journées... sur différentes activités.

4. Le bilan des activités de l'association FIGUICULTEURS en 2021

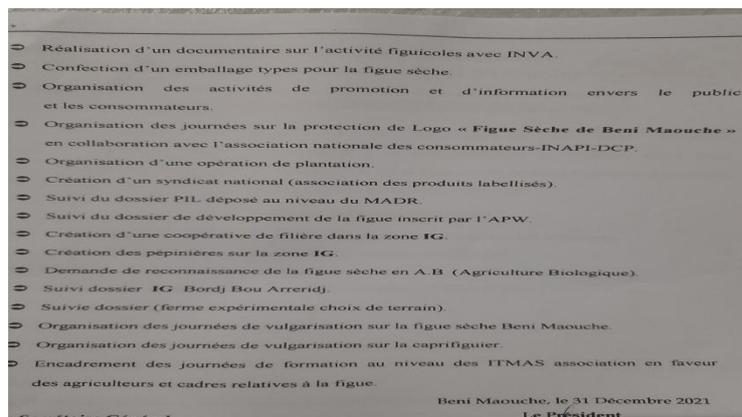
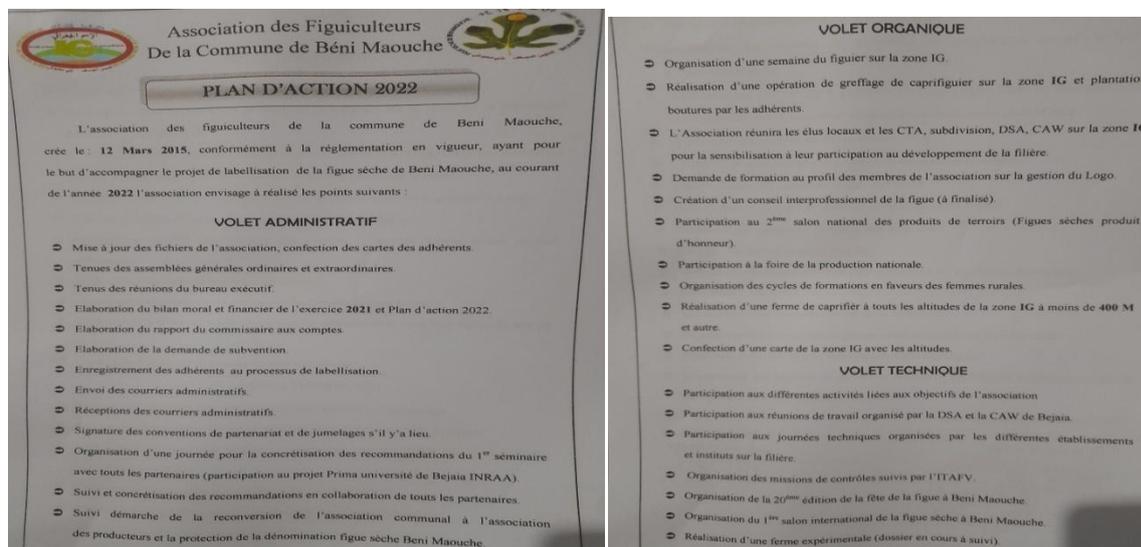
Figure 19: Le bilan des activités de l'association FIGUICULTEURS en 2021



Source : l'association Figuiculteurs.

5. Le plan d'activité de l'association FIGUICULTEURS en2022

Figure 20: Le plan d'activité de l'association FIGUICULTEURS en2022



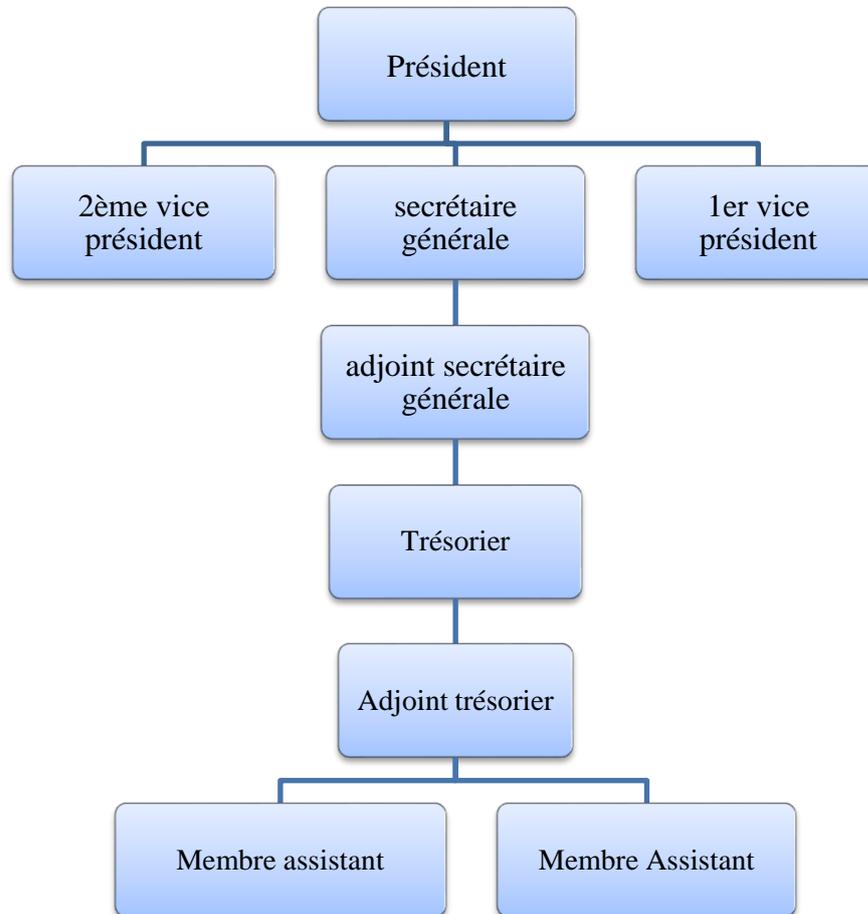
Source : l'association Figuiculteurs

6. Logo de l'association Figuiculteurs



Source : association Figuiculteurs.

7. Organigramme de l'association Figuculteurs



Source : réaliser par moi-même.

8. Fiche technique de la page Facebook de l'association Figiculteurs réalisé le 20 Mai 2022

Fiche technique de la page Facebook de l'association FIGUICULTEURS de Beni Maouche

Nom de la page : figues sèches de Beni Maouche



Date de création : 30 juillet 2015.

Nombre de personne suivie : 4829 abonnés.

Différente publication : les publications sont généralement sur ce qui concerne la figue et la diffusion quelques rencontre et actions menée par l'association sur le terrain,



Réaction : les réactions sur la page sont moyenne nous trouvons des réactions et des commentaires sur différentes publications, même des repartages de publication par d'autre internautes ou les suiveurs de la page. Le nombre totale de mention j'aime est 4569.

Chapitre VII : Présentation des résultats

1. Analyse et interprétation des résultats

1.1 Analyse et présentations des données:

Dans cette section nous allons procéder à l'interprétation et à l'analyse du contenu des entretiens et des données recueillies au cours de notre enquête réparties sur les axes d'entretien auprès de notre échantillon. Cette analyse est présentée sous sept axes principaux afin de vérifier nos hypothèses de recherche à travers ces résultats on va les confirmer ou les infirmer.

Axe01 : Les données personnelles des enquêtés

Tableau 5 : les caractéristiques des enquêtés de l'association FIGUICULTEURS :

	Sexe	Age	Profession	Fonction	Ancienneté dans l'association
Enquêté n 01	Masculin	57ans	Retraité	président	7 ans
Enquêté n 02	Masculin	52ans	Vice président APC de Beni Maouche	Secrétaire générale	7 ans
Enquêté n 03	Masculin	58ans	Fonctionnaire	Adjoint trésorier	4 ans
Enquêté n 04	Masculin	59ans	Agriculteur	Trésorier	7 ans
Enquêté n 05	Masculin	45ans	Agriculteur	Adjoint secrétaire générale	5ans
Enquêté n 06	Masculin	50ans	Agriculteur	Membre	7 ans

Source : document de l'association.

Tableau 2 : les caractéristiques des enquêtés de l'association AGRUJ N TLATHA

	Sexe	Age	Profession	Fonction	Ancienneté dans l'association
Enquêté n 07	Masculin	33 ans	fonctionnaire	Secrétaire générale	9 ans
Enquêté n 08	Masculin	22 ans	étudiant	Vice président	4 ans
Enquêté n 09	Masculin	23 ans	étudiant	Adjoint Secrétaire générale	5 ans
Enquêté n 10	Masculin	27 ans	Infirmier	Trésorier	8 ans
Enquêté n 11	Masculin	26ans	étudiant	Président	6 ans

Source : document de l'association.

Tableau 3 : les caractéristiques des enquêtés de l'association ASSEGMI

	Sexe	Age	Profession	Fonction	Ancienneté dans l'association
Enquêté n 12	Masculin	36 ans	Fonctionnaire	Président	6ans
Enquêté n 13	Féminin	44 ans	Ecrivain publique	Adjoint secrétaire générale	6ans
Enquêté n 14	Masculin	58 ans	Retraité	Vice président	12 ans
Enquêté n 15	Masculin	48 ans	Agriculteur	Trésorier	7ans
Enquêté n 16	Masculin	47 ans	Agriculteur	Adjoint trésorier	11ans
Enquêté n 17	Masculin	37 ans	fonctionnaire	Membre	9ans
Enquêté n 18	Féminin	36 ans	Couturière	Membre	10ans
Enquêté n 119	Féminin	25 ans	couturière	Membre	5 ans

Source : document de l'association.

Tableau 4:réparation des codes sur les enquêtés

Enquêtés	Code de l'enquêté	Age	Poste occupé
Meziane Youcef	E1	57ans	Président
Bekkouche Omar	E2	52ans	Secrétaire générale
Kaci Saadan	E3	59ans	Trésorier
Loudjani Khaled	E4	58ans	Adjoint trésorier
Touahri Hicham	E5	26ans	Président
Kemadi Abd El-karim	E6	45ans	Adjoint secrétaire générale
Yalla Younes	E7	50ans	Membre
Touahri Kamel	E8	33ans	Secrétaire générale
Touahri Sid Ali	E9	22ans	Vice président
Lachemi Mounir	E10	23ans	Adjoint Secrétaire générale
Touahri Mahmoud	E11	27 ans	Trésorier
Haderbach Aissa	E12	36ans	Président
Kassi Djafer	E13	44 ans	Adjoint secrétaire générale
Yassa Ouali	E14	58ans	Vice président
Battache Salem	E15	48ans	Trésorier
Moukrani Lahlou	E16	47ans	Adjoint trésorier
Elamari Nadjib	E17	37ans	Membre
Meziane Hedjila	E18	36ans	Membre
Sahki Anissa	E19	25 ans	Membre

Source : document de l'association.

Tableau 5: répartition des enquêtés selon le sexe

Sexe	Effectif
Masculin	16
Féminin	3
Total	19

D'après le tableau au-dessus, nous avons remarqué que parmi les 19 enquêtés, l'effectif masculin est plus élevé 16 personnes sur 19, tandis que l'effectif féminin est minoritaire représenté en 3 personne sur 19. Ce qui nous a amené à conclure que les postes de responsabilités au milieu associatif sont occupés par les hommes.

Tableau 6: Répartition des enquêtés selon la catégorie d'âge

Catégorie d'âge	Effectif
[20-30] ans	5
[31-40] ans	4
[41-50] ans	5
[51-60] ans	5
Total	19

D'après le tableau ci-dessus, nous avons constaté que notre échantillon d'études est varié entre [20-60] ans. On distingue la catégorie d'âge situé entre [31-40] ans de notre échantillon avec un effectif minoritaire du 4 personnes sur 19. Tandis que les catégories [20-30] ans, [31-40] ans, et [51-60] ans avec un effectif plus élevé 15 personnes sur 19, nous constatons que notre échantillon d'étude est principalement constitué de différentes tranches d'âge.

Tableau 7: répartition des enquêtés selon la fonction

La fonction	Effectif
Président	3

Vice président	2
Secrétaire générale	2
Adjoint secrétaire générale	3
Trésorier	3
Adjoint trésorier	2
Membre	4
Total	19

Le tableau ci-dessus indique que chacun de nos enquêtés occupe un poste différent. Les postes sont répartis d'une manière réfléchie, car chaque enquêtée à un rôle différent de l'autre, nous comprendrons que l'égalité des postes est dû à la diversification des membres enquêtés différentes associations.

1.2 Analyse descriptive de contenu d'entretien

Après avoir présenté toutes les caractéristiques personnelles de notre population d'étude, on va passer à l'interprétation et à l'analyse du contenu des entretiens et des données recueillies au cours de notre enquête réparties sur les axes d'entretien.

Axe 02 : présentation de l'association

1- Les activités et missions des associations :

Pour la question N 01 qui est : Quelles sont les activités et les missions de votre association ?

D'après l'E1 : *« on planifie des activités qui se basent plus sur la sensibilisation pour sauvegarder nos traditions, ainsi sensibiliser les gens a aimé et pratiquer l'agriculture par demande de plantation des arbres fruitiers »*

Ajoute de son coté l'E2 : *« notre but est d'élevé des générations bien éduqué ».*

L'E3 répond : *« parmi les activités la participation aux différents salons, pratiquer l'agriculture, sauvegarde les traditions berbère. »*

L'E4 : *« participation aux différents salons d'autre wilaya et même à l'étranger ».*

L'E5 de son côté : « *notre mission est demander à la commune des arbres d'olives, fruitière dans le but de les partager aux citoyens afin d'avoir plus des agriculteurs.* »

L'E6 : « *aider le maximum de gens de bénéficier des arbres afin de les planter* ».

Il rajoute l'E7: « *notre mission est sensibiliser les jeunes et les adolescents et les éloignés de la drogue... et les attachés vers nos traditions* »

Et Pour l'E8 : « *pour lui, l'organisation des activités comme théâtres, compétition sur la culture générale, compétition sur la meilleur fabrication des produits comme chocolat au gout de figue... sa aide a éloigné les gens de toutes actions négatifs.* »

L'E9, l'E11 ont répondu : « *notre mission est de diffuser la culture berbère, sensibiliser les gens, planification des compétences dans différents domaines...etc. afin de développer l'image de l'association* ».

Concernant l'E12, E14 ont déclarés : « *nos activités et missions sont pour la transmission de la culture berbère aux future générations et élever nos enfants sur les traditions de nos ancêtres, ainsi la langue kabyle afin d'éviter sa disparation*».

De la part d'E16 : « *de différentes missions sur plan sociale, agricole* »

L'E17, l'E10 ont déclaré : « *même nous organisons des cellules de sensibilisations et accompagnement durant une crise par exemple la pandémie Covid 19, la solidarité aux profiles des incendies de Tizi ouzou* ».

L'E18 a répondu : « *on organise plusieurs activités afin d'optimiser et développer notre association et nos actions avec les ressources disponible et un délai précis* ».

L'E19 ajoute : « *on travail beaucoup plus pour élevé des générations attachés a la culture berbère* ».

D'après les témoignages des enquêtés, nous constatons :

Parmi leurs activités :

- a- **Dimension** : Théâtre,
- **Indicateur** : sensibiliser, c'est une activité qui est organisé par les trois associations As-segmi, Figuiculteurs, et Agruj N Tlatha afin de sensibiliser les jeunes à ne pas rentrer dans le monde de la drogue.
- **Indicateur** : Optimisation. C'est une activité qui est organisé afin d'optimiser

- **Activité:** pièce théâtrale qui s'appelle « sidi seltan » organisé par l'association Agruj N Tlatha dans l'objectif de sensibiliser les jeunes.

Théâtre : c'est une dimension fondamentale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs qui organisent des pièces théâtrale dans le cadre de sensibiliser les jeunes à ne pas rentrer dans le monde de la drogue,

Figure 21: prise d'écran n 01

Cette prise d'écran démontre une pièce théâtrale qui a été organisé par la troupe théâtrale de l'association Agruj N Tlatha, en collaboration avec l'association Assegmi et Figuiculteurs.



Source : page Facebook de l'association Agruj N Tlatha.

- b- **Dimension :** compétitions sur la culture générale comme les jeux d'échec,
Indicateur : sensibilisation, c'est une activité qui organisé par l'association Agruj N Tlatha afin de sensibiliser les jeunes à ne pas rentrer dans le monde de drogue.
Activité : jeux d'échec organisé par l'association Agruj N Tlatha dans l'objectif

Compétition sur la culture générale comme des jeux d'échec : c'est une dimension fondamentale de l'association Agruj N Tlatha qui organise des jeux d'échec dans le cadre de sensibiliser les jeunes.

Image 4 : compétition des jeux d'échec

Deux images démontrent une compétition des jeux d'échec organisé par l'association Agruj N Tlatha en collaboration avec Assegmi et Figuiculteurs.



Source : photo prise par membre de l'association Agruj N Tlatha



Source : photo prise par membre de l'association Agruj N Tlatha

- c- **Dimension** : compétition sur meilleur produit a fabriqué comme le chocolat,
Indicateur : planification. C'est une activité qui est organisé par différentes associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, Assegmi en incitant les gens afin de planifier des produits.

Activité : compétition sur meilleur produit a fabriqué comme chocolat gout de figue organisé par différentes associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, Assegmi pendant la fête de yennayer du 12 Janvier 2022.

Compétition sur le meilleur produit a fabriqué comme le chocolat: c'est une dimension fondamentale de l'association Agruj N Tlatha Figuiculteurs, Assegmi pendant la fête de yennayer le 12 Janvier 2022 qui organise meilleur produit a fabriqué comme le chocolat dans le cadre de planification des produits.

Image 5: Chocolat fabriqué

C'est une image démontre un chocolat parmi les chocolat fabriqué par un citoyens du village dans une compétition de meilleur produit a fabriqué.



Source : photo prise par un membre de l'association Assegmi.

d- **Dimension :** la solidarité,

Indicateur : sensibilisation. Des solidarités organisées par différentes associations de Beni Maouche vers Tizi ouzou le 13-14 Aout 202, dans le cadre de sensibiliser avec les citoyens de la wilaya de Tizi Ouzou.

Activité : la solidarité. Des campagnes de solidarité organisé par l'association Agruj N Tlatha et l'association Assegmi, ainsi l'association Figuiculteurs ainsi d'autre association afin de transmettre des aides aux familles endommagé par les incendies à Tizi Ouzou le 13-14 Aout 2021.

Solidarité : c'est une dimension fondamentale les trois associations Agruj N Tlatha Figuiculteurs, Assegmi qui organisent des campagnes de solidarité aux profiles des familles endommagées par les incendies à Tizi Ouzou, afin de sensibiliser avec les citoyens de la wilaya de Tizi Ouzou.

Image 6: solidarité vers Tizi Ouzou

Image démontre les solidarités collectées par l'association Assegmi vers Tizi Ouzou



Source : photo prise par un membre de l'association Assegmi.

Figure 22: prise d'écran n02

Prise d'écran démontre le travail de solidarité avec la wilaya de Tizi Ouzou par une collecte des vêtements et des produits alimentaires par l'association Agruj N Tlatha le 13 Aout 2021.



Source : photo prise par un membre de l'association Agruj N Tlatha.

Parmi leurs missions :

a- **Dimension :** Sensibiliser les personnes a pratiqué l'agriculture,

Indicateur : sensibilisation. C'est une activité préparé par les trois associations afin de sensibiliser les gens a pratiqué l'agriculture. Comme aussi d'optimiser l'agriculture le plus possible.

Activité : demande de plantation des arbres fruitières préparés par les trois associations Figuculteurs, Assegmi, et Agruj N Tlatha.

Sensibiliser les personnes a pratiqué l'agriculture: c'est une dimension fondamentale par les trois associations Agruj N Tlatha Figuculteurs, Assegmi qui demande de plantation des arbres fruitières pour les citoyens.

Comme aussi d'optimisations de l'agriculture le plus possible par les gens.

b- **Dimension** : Transmission la culture berbère,

Indicateur : collaboration. C'est une activité élaboré dans le but de sauvegarde et transmission de la culture et traditions.

Activités : la fête de yennayer qui a été organisé par les associations Figuculteurs, Assegmi, et Agruj N Tlatha le 14 et 15 Janvier 2022 au village Aguemoune commune Beni Maouche.

Transmission la culture berbère : c'est une dimension des trois associations Assegmi, Figuculteurs et Agruj N Tlatha qui organisent une fête collective afin célébrer le nouvel an amazigh « yennayer».

Figure 23: prise d'écran n 03

Prise d'écran démontre un live publié le 15 Janvier 2022 par l'association Assegmi afin d'animer la fête de yennayer organisé au sein de leur village.



Source : page Facebook de l'association Assegmi.

a- **Dimension** : Sauvegarde des traditions berbère,

Indicateur : collaboration. C'est une activité élaboré dans le but de sauvegarde et transmission de la culture et traditions.

Activités : la fête de yennayer qui a été organisé par les associations Figuculteurs, Assegmi, et Agruj N Tlatha le 14 et 15 Janvier 2022 au village Aguemoune commune Beni Maouche.

Sauvegarde des traditions berbère: c'est une dimension des associations Figuculteurs, Assegmi et Agruj N Tlatha qui a organisé la fête de yennayer le 14 et 15 Janvier 2022.

2- Les objectifs de l'association

D'après la 02 question « Quelle sont les objectifs que vous voulez atteindre ? »,

L'E1 a répondu : « *on planifie tout d'abord les objectifs qu'on voulait atteindre puis on passe aux actions sur terrain* ».

L'E2 a dit : « *notre but est Sauvegardé la richesse naturelle, organiser des expositions au niveau national et international* »

Le témoignage de l'E3 et l'E6 ont des réponses similaires: « *notre objectif principale est de faire connaître la figue sur échelle nationale et internationale* ».

L'E4 a déclaré : « *notre objectif est transmettre la culture paysanne aux générations future* ».

L'E5 : « *notre but est de faire en sorte que notre culture et tradition soit transféré aux générations suivantes.* »

Ajoute l'E7 : « *on travaille sur la sensibilisation des gens a sauvegardé la culture berbère* ».

L'E8 a répondu : « *tu trouves aussi notre objectif est de Aménagement des cartiers du village* ». L'E9 de sa part : « *notre but Animation des conférences, des journées... sur différentes activités, et surtout la création d'une bibliothèque villageoise* ».

Pour l'E11 a répondu : « *promouvoir la culture primordialement la langue Amazigh et l'animation et l'organisation des actions du village* ».

L'E12 a ajouté : « *notre objectif est promouvoir la culture berbère et les traditions, ainsi la figue* ».

L'E13 et l'E15 ont déclaré : « *l'organisation de différente conférence dans le village afin d'expliquer aux citoyens l'importance des traditions et la figue* ».

L'E16, l'E10 ont ajouté : « *notre objectif est de promouvoir et développer la figue* ».

L'E17, et l'E 14 de leurs cotés répons : « *parmi les objectifs est transmettre la culture paysanne à d'autre génération, aménagement des cartiers du village, promouvoir la figue, transmettre la culture berbère et la faire vivre avec l'ensemble des citoyens, mobiliser les membres et adhérents afin d'aider et soutenir les citoyens*».

Ajoute l'E18 : « *notre objectif est de s'inquiété de question quotidienne des citoyens et la gestion des affaire du village en général, comme la coordination entre les habitants avec les autorités locales* ».

L'E19 répond : « *notre objectif est pratiqué l'agriculture avec maximum de gens, survivre nos traditions, faire connaitre l'association* ».

D'après ces réponses, parmi les objectifs des trois associations :

a- **Dimension** : Transmettre la culture paysanne à d'autre génération,

Indicateur : planification. C'est une activité qui est organisé par l'association Figuiculteurs afin de planifier la culture paysanne à d'autres générations.

Activité : plantations des arbres et arbres fruitières en collaboration entre différentes association comme Figuiculteurs, Assegmi et Agruj N Tlatha.

Transmettre la culture paysanne à d'autre génération: c'est une dimension fondamentale des associations Figuiculteurs, Assegmi et Agruj N Tlatha qui organise la plantation des arbres et arbres fruitières dans le cadre de planification la culture paysanne à d'autres générations.

b- **Dimension** : Sauvegarde la culture berbère,

Indicateur : mobilisation. C'est une activité qui est organisé par l'association Figuiculteurs, Assegmi et Agruj N Tlatha afin de mobiliser pour sauvegarder la culture berbère.

Activité : la fête de yennayer qui a été organisé par les trois associations Figuiculteurs, Assegmi et Agruj N Tlatha le 14 janvier 2022

Sauvegarde des traditions berbère: c'est une dimension des associations Figuiculteurs, Assegmi et Agruj N Tlatha qui a organisé la fête de yennayer le 14 et 15 Janvier 2022.

c- **Dimension** : Aménagement des cartiers du village,

Indicateur : mobilisation. Comme l'indique l'activité qui a été organisée par l'association Assegmi, l'association Agruj N Tlatha, et l'association Figuiculteurs dans le but de mobiliser les citoyens à aménager leurs cartiers.

Activité : aménagements des cartiers du village organisés par l'association Agruj N Tlatha en collaboration avec l'association Figuiculteurs et l'association Assegmi.

L'aménagement des cartiers du village : dimension des associations Figuiculteurs, Assegmi et Agruj N Tlatha qui a préparé l'aménagement des cartiers du village.

a- **Dimension** : Promouvoir et développer la figue,

Indicateur : optimisation. Comme l'indique l'activité qui a été organisée par l'association Assegmi, l'association Agruj N Tlatha, et l'association Figuiculteurs dans le but de développer et promouvoir la figue sur l'échelle nationale.

Activité : organisation d'une fête qui date du 15 au 17 Octobre de chaque année par l'ensemble d'association de Beni Maouche.

Promouvoir et développer la figue : c'est une dimension fondamentale pour l'ensemble d'associations de Beni Maouche qui élaborent chaque année une foire des figes ou elles exposent de différents produits.

2- Valoriser l'association

Pour avoir une idée sur la valorisation des associations par les actions menées, nous avons posé la question n°3 « Avec vos actions arrivez-vous à valoriser votre association ? »

L'E5, l'E10, l'E16, l'E17 ont répondu une réponse similaire : « oui ».

L'E1 nous a répondu : « *la figue est un produit positif pour nous dans l'association et pour la commune en générale* ».

L'E2 a dit : « *la mobilisation des membres et adhérents pour valoriser l'association par ces actions et activités réalisées sur terrain car c'est ces dernières qui parlent au futur sur l'association ce qui donne la valeur à l'association* ».

L'E3 a dit : « *nous avons des invitations pour présenter nos produits sur plusieurs endroits ce qui juge la réussite de nos actions* ».

L'E6 nous a dit : « *oui, on a réussi grâce aux activités qu'on pratique* ».

L'E8, L'E4 ont répondu : « *L'association a été connu par ses actions comme les solidarités au niveau de la région* ».

L'E9, l'E15 ont déclaré : « *les actions menée par l'association sont un point positif pour nous parce que quand tu pose une question a une personne de la région sur l'association, vous répons directe que c'est une association actif* ».

L'E11 a dit : « *les actions entreprises par l'association ont permis d'augmenter la valeur de l'association* ».

Selon l'E12 : « *la figue a permet de connaitre la commune de Beni Maouche sur plusieurs régions et* ».

L'E13 nous a répondu : « *nous avons réussi grâce aux activités que nous menons sur terrain, ce qui a donné la valeurs et bonne image pour l'association* ».

Comme il a dit aussi l'E14: « *d'après les activités l'association comme la fête des figes a été connu sur tous le territoire national* ».

L'E18 : « *lorsque on est classé parmi les plus actif, donc l'association a sa valeur* ».

E7, E19 ont une répondu de la même manière ont disant : « *oui, les actions menée par les associations arrivent à augmenter et structurer la valeur de l'association* ».

D'après les réponses des enquêtés, nous constatons :

a- **Dimension** : La fête des figes.

Indicateur : mobilisation. C'est une activité qui est élaboré par les trois associations afin de faire connaitre l'association et la figue,

Activité : fête des figes préparées par l'ensemble des associations de Beni Maouche du 15 au 17 octobre 2021.

Fête des figes : c'est une dimension fondamentale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs qui organisent une fête des figes date du 15 au 17 Octobre de chaque année, afin de mobiliser les membres, adhérents, et le public dans l'objectif de faire connaitre l'association et la figue.

b- **Dimension** : la solidarité.

Indicateur : mobilisation. L'association Agruj N Tlatha a été connue par ses actions de solidarité au niveau de la région dans le but d'aider les citoyens.

Sensibiliser. L'ensemble d'association de Beni Maouche ont organisé un collectif d'association afin de sensibiliser les citoyens pendant la période du Covid19.

Activité : solidarité pendant la crise sanitaire Covid19 organisé par les associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, Assegmi en Aout 2021.

La solidarité : dimension principale des associations Assegmi, Figuiculteurs, Agruj N Tlatha qui mobilisent une solidarité collectif pendant la Crise du Covid19 dans l'objectif d'aider les citoyens de la commune.

Comme aussi de sensibiliser le public de la commune à prendre leur attention du Covid19.

Figure 24 : prise d'écran n 04

Cette prise d'écran démontre les solidarités qui a été organisé par l'association Assegmi en collaboration avec l'association et Figuiculteurs et Agruj N Tlatha pendant la crise du Covid19, le 04 Aout 2021.



Source : page Facebook de l'association Assegmi.

Figure 25: prise d'écran n 05

Cette prise d'écran démontre les solidarités qui a été organisé par l'association Assegmi en collaboration avec l'association et Figuiculteurs et Agruj N Tlatha pendant la crise du Covid19, le 04 Aout 2021.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé de loin ou de près aux différentes activités du collectif de solidarité de Béni Maouche.
Afus deg ufus, taekemt ad tifsus!



Source : page Facebook Agruj N Tlatha.

2- les activités organisées au sein des associations

La 4 question qui est : « Quelles sont les différentes activités organisez- vous ? »

L'E1, et l'E17 ont une réponse similaire : « *parmi les activités tu trouves la participation au salon national et international du produit territoire.* »

L'E2 dans sa part répond : « *nos activités vise à faire connaitre la figue sur échelle nationale et internationale via les réseaux sociaux.*».

En outre, l'E3, et L'E5 précise : « *au niveau de notre association, on organise généralement des actions qui a relation avec notre statut agricole, comme fêtes des figes sèches afin de permettre de développer et connaitre notre produit, mais aussi on organise des activités comme amenzu n rbi3, yennayer qui sont de nos tradition bien sur* ».

L'E6 de son coté : « *tu trouve des activités comme la présentation de la figue au différents salon de différentes wilaya* ».

L'E7 ajoute : « *nous organisons des activités dans le but de promouvoir et à améliorer le développement culturelle, a conditions de sauvegarder nos traditions et notre culture* ».

L'E8 a dit : « *des activités comme théâtre, tournoi, et répondre aux appels d'autres associations* ».

L'E9 à son tour répond : « *y on a de différentes activités qu'on organise, tu trouves théâtre, tournoi, yennayer, amenzu n rbi3, comme aussi on aide les autres associations dans l'organisation, préparation comme la fête des figes sèches.* »

Selon l'E10 : « y on a de différentes activités comme tournoi de charité, solidarités... »

L'E14 et l'E4 ont répondu: « l'association travaille jour et nuit sur le bien être des citoyens et les agriculteurs en particuliers et pour cela on organise des assemblés afin de faire connaitre et valoriser nos actions».

L'E16 a déclaré : « parmi nos activités sur qu'on travail beaucoup plus c'est les aides financière aux personnes besoins, et l'organisation fête des figues»

L'E18 a dit : « notre but de toute ces activités est de développer l'agriculture dans le village Aguemoune de la commune de Beni Maouche ».

L'E19 a répondu : « l'objectif de toute nos activités est de développer l'agriculture rurale ».

D'après les témoignages ci-dessus, nous constatons :

- a- **dimension** : fête des figues.
- b- **Indicateur** : travail en commun. C'est une activité qui est organisé par les trois associations Assegmi, Figuiculteurs, et Agruj N Tlatha dans l'objectif de travailler en commun afin d'assurer bon déroulement de la fête.
- c- **Activité** : foire de la figue préparée par l'ensemble des associations de Beni Maouche le 15 au 17 octobre 2021.

Fête des figues : dimension principale pour les trois associations Assegmi, Figuiculteurs, et Agruj N Tlatha qui travail en commun afin d'assurer le bon déroulement de l'événement.

Figure 26: prise d'écran n 06

Cette prise d'écran démontre la fête des figues organisées au sein de la commune de Beni Maouche le 17 octobre 2021.



Source : page Facebook de l'association Assegmi.

Figure 27: prise d'écran n 07

Cette prise d'écran démontre une invitation adressé au grand public le 13 octobre 2021 afin de pouvoir aller à la fête des figes organisées au sein de la commune de Beni Maouche.



Source : page Facebook de l'association Figiculteurs.

Figure 28: prise d'écran n 08

La prise d'écran ci-dessous démontre les préparations de la fête des figes faites par l'association Agruj N Tlatha le 28 septembre 2021.



Source : page Facebook de l'association Agruj N Tlatha.

a- **Dimension** : Nouvelle an amazigh "Yennayer",

Indicateur : travail en commun. C'est une action préparé par l'association Assegmi en collaboration avec l'association Agruj N Tlatha et l'association Figuiculteurs afin de susciter le public d'aller et rendre visite à l'événement

Activité : la fête de yennayer organisé par les trois associations Assegmi, Figuiculteurs et Agruj N Tlatha le 14 et 15 Janvier 2021.

Fête de yennayer : dimension fondamentale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs qui organisent une fête collectif dans le cadre travailler en commun afin de susciter la curiosité des citoyens par un programme riche afin d'aller a ce dernier, aussi c'est une occasion pour ceux qui vie à l'étranger de voir toute ces actions.

Figure 29: prise d'écran n 09

Le capture d'écran suivant démontre un live fait par l'association Assegmi afin d'animer la fête le 15 Janvier 2022.



Source : page Facebook de l'association Assegmi.

Figure 30: capture d'écran n 10

Le capture d'écran suivant démontre une publication repartager par l'association Agruj N Tlatha afin d'animer la fête au grand public.



Source : page Facebook de l'association Agruj N Tlatha.

a- **Dimension :** Amenzu n rbi3,

Indicateur : mobilisation. C'est une activité élaboré par l'association Agruj N Tlatha dans le but de sauvegarder les traditions berbères.

Activité : Amenzu n rbi3 organisé par l'association Agruj N Tlatha le 28 Février 2022.

Amenzu n rbi3 : dimension fondamentale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuculteurs qui préparent une fête dans le cadre de mobiliser dans le but de sauvegarder les traditions berbères.

Image 7 : activité Amenzu n rbi3.

Image montre l'activité Amenzu n rbi3 organisé par l'association Agruj N Tlatha.



Source : photo prise par un membre de l'association Agruj N Tlatha.

Image 8: activité Amenzu n rbi3.

Image montre l'activité Amenzu n rbi3 organisé par l'association Agruj N Tlatha.



Source : photo prise par un membre de l'association Agruj N Tlatha

e- **Dimension** : Théâtre,

Indicateur : sensibiliser, c'est une activité qui est organisé afin de sensibiliser les jeunes à ne pas rentrer dans le monde de drogue.

Activité: pièce théâtrale qui s'appelle « sidi seltan » organisé par l'association Agruj N Tlatha.

Théâtre : c'est une dimension fondamentale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs qui organisent des pièces théâtrale dans le cadre de sensibiliser les jeunes à ne pas rentrer dans le monde de la drogue.

Figure 31: prise d'écran n 11

Capture d'écran démontre une pièce théâtrale qui a été organisé par la troupe théâtrale de l'association Agruj N Tlatha, en collaboration avec l'association Assegmi et Figuiculteurs.



Source : page Facebook de l'association Agruj N Tlatha.

b- Dimension : tournoi de charité,

Indicateur : sensibilisation. C'est une activité qui est préparé par l'association Agruj N Tlatha dans le but de sensibilisation les jeunes à éviter le monde de drogue.

Activité : tournoi de charité organisé pendant le mois de ramadan 2022 afin d'apporter soutien aux familles nécessiteuses de Beni Maouche.

Tournoi de charité : dimension fondamentale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs qui organisent un tournoi afin de sensibiliser les jeunes.

Figure 32: capture d'écran n 12

Capture d'écran démontre une information publiée le 19 Mars 2022 concernant la programmation d'un tournoi de charité pendant ramadan 2022.



Source : page Facebook de l'association Agruj N Tlatha.

c- Dimension : Solidarité,

Indicateur : mobilisation. C'est une action qui est élaboré par les membres et adhérents des trois associations Agruj N Tlatha, Assegmi, Figuiculteurs dans le but d'aménagement de l'école primaire de la commune.

Activité : solidarité afin d'aménager l'école primaire.

Solidarité : dimension principale des trois associations Assegmi, Figuiculteurs, Agruj N Tlatha qui organisent une solidarité afin de mobiliser les membres et adhérents de ces dernières dans l'objectif d'aménager l'école primaire de la commune.

Image 9 : aménagement de l'école.

Image démontre l'aménagement de l'école par les membres des associations Assegmi, Figuiculteurs, Agruj N Tlatha.



Source : photo prise par un membre.

Axe 03 : les réseaux sociaux au niveau association

1- Utilisations des réseaux au niveau des associations

Concernant la question n 01 : « Utilisez-vous les réseaux sociaux ? » Tout nos enquêtés ont confirmé qu'ils utilisent les réseaux sociaux,

L'E1, et l'E2 ont dit : *« oui nous utilisons les réseaux sociaux qui ont un impact positif sur la figue beaucoup plus. »*

L'E3 nous a dit : *« oui bien sur, c'est un moyens qui permet de toucher le large public, comme aussi permet des rencontres entre amis, il attire les sympathisants ».*

En outre, l'E4: *« oui parce que sont facile et simple à utiliser, facilitent aussi le contacte entre les membres, les adhérents même avec le public. »*

L'E5 a dit : *« oui bien sur les réseaux sociaux font partie dans notre vie ».*

L'E6 a dit : *« Nous utilisons généralement Facebook, Messenger ».*

L'E7 pour lui : *« Pour les contacts et les correspondances nous utilisons les courriels postaux et internet (pages électroniques, mails,..) », « Facebook est le moyen le plus rapide comme aussi il est économique puisque en évite l'affichage dans les rues»,*

En outre, l'E8, l'E10, l'E11 ont répondu : *« oui en utilisent les réseaux sociaux dans notre association » ;*

Ajoute aussi l'E9: *« bien sur parce qu'ils grâce du temps et des déplacements au lieu de fixer un rendez-vous et déplacer pour rencontrer les autres membres, suffit de négocier par ces dernier. »*

L'E12 a répondu: *« oui, bien sur on utilise les réseaux sociaux en particuliers le Face-book »*

Dans sa part l'E13: « *le Facebook c'est le seul moyen de communication qui a un impact immédiat* ».

L'E14, l'E15, l'E16 ont des réponses similaires : « *oui* ».

Ajoute l'E17 : « *l'envoi d'email et de texto via ces réseaux sont devenu de plus en plus indispensable dans la préparation et la communication de nos actions* ».

Ajoute L'E18 : « *on utilise les réseaux sociaux mai pas dans toutes activités car y on a quelque adhérents qui ont pas des Smartphones.* »

L'E19 a dit : « *nous utilisons des réseaux sociaux dans la majorité des actions mais pas toutes les activités* ».

D'après les enquêtés, nous constatons :

a- **Dimension** : les réseaux sociaux,

Indicateur : planification. Les réseaux sociaux donne l'occasion de planifier et se communiquer entre les membres, les adhérents, et en particulier le réseau Facebook qui est un moyen de communication a un impact immédiat, comme il grâce du temps, facile à utiliser, économique, aussi permet de toucher un large public, attire des sympathisants vers leurs associations.

Activité : les pages de réseau social Facebook des trois associations.

Les réseaux sociaux : dimension principale des trois associations Assegmi, Figuiculteurs, Agruj N Tlatha qui organisent et planifier des activités à travers les pages Facebook.

2- L'importance accordée aux réseaux sociaux

La question n 02 : « *Quelle importance accordez-vous aux réseaux sociaux ?* »

Pour l'E1: « *les réseaux sociaux se sont un outil de communication formidable pour l'association, car permet de développer l'image de cette dernière.* »

L'E2 a dit : « *les réseaux sociaux occupent une place importante dans le travail de l'association mais pas dans le contact des adhérents es de l'association car y on a quelque adhérents analphabètes* ».

Pour l'E3 et l'E13 ont même réponse : « *les réseaux sociaux occupe une place importante car toutes les actions sont organiser via la Facebook de l'association* ».

L'E4 a dit : « *Les réseaux sociaux facilitent et aident énormément le contact avec tous nos partenaires.* ».

L'E6 a déclaré : « *les réseaux sociaux occupent une grande place car toute nos activités récemment est faite, partagé sur ces derniers* »

L'E7, l'E17 ont répondu : « *nos actions et activités sont planifier et organiser via les Facebook qui permis une large couverture* ».

L'E8 a dit : « *Depuis l'avènement des réseaux sociaux, notre association garde une place très importante dans ses communications et la réalisation de ses projets* »

Ajoute aussi l'E9 : « *les réseaux sociaux permet de faire connaitre l'association au large public, ce qui nous donne une grande visibilité sur nos actions, ainsi de planifier les activités et projets via Facebook* »

L'E10 et l'E5 a ajouté : « *les réseaux sociaux sont un moyens important dans notre vie et le mouvement associatif aussi* ».

Pour L'E12, et l'E15 nous a répondu : « *Les réseaux sociaux sont un atout très important dans la gestion des affaire de notre association, ils donnent la possibilité de touché plus de personnes via le net et de communiqué avec nos membres et collaborateurs à distance.* »

L'E13 et l'E14 ont une réponse similaire : « *les réseaux sociaux facilitent le contacte entre les membres, faire connaitre l'association, et pleine d'autres avantages pour ce on donne accorde une importance à ces derniers* ».

L'E16 a dit : « *les réseaux sociaux nous aides à atteindre nos objectifs, valoriser l'association ce qui donne une grande importance par les membres* ».

Et l'E11, l'E18 et l'E19 ont déclaré : « *les réseaux sociaux sont incontournable dans notre vie quotidienne* ».

D'après les témoignages des enquêtés, nous constatons :

a- **Dimension** : les réseaux sociaux,

Indicateur : planification. C'est des moyens utilisé par les trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuculteurs afin de planifier et animer les actions des associations via les pages Facebook des associations.

Activité : solidarité pendant la crise du Covid19 en Aout 2021.

Les réseaux sociaux : dimension principale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs dans le cadre de planifier et animer les actions des associations via les réseaux sociaux des associations en particuliers les pages Facebook.

b- **Dimension** : connaître l'association,

Indicateur : optimisation. C'est une activité organisé l'association Assegmi, l'association Figuiculteurs, et l'association Agruj N Tlatha via les réseaux sociaux.

Activité : fête de la figue organisée par l'ensemble d'association de Beni Maouche le 15 au 17 octobre 2021.

Connaître l'association : dimension principale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs dans le cadre d'optimiser et animer les actions des associations via les réseaux sociaux des associations.

c- **Dimension** : les réseaux sociaux,

Indicateur : planification. C'est des moyens incontournables pour les trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs avec lesquelles organisent les actions menées dans le cadre de planification.

Activité : fête de yennayer organisé le 14 et 15 Janvier 2022.

Les réseaux sociaux : dimension principale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs dans le cadre de planifier et animer les actions des associations via les réseaux sociaux des associations.

3- Les réseaux sociaux aident à atteindre les objectifs de l'association

La question n 03 : « Est-ce que les réseaux sociaux vous aident à atteindre les objectifs de votre association ? »

L'E1 nous a répondu : « *oui c'est grâce aux réseaux sociaux qu'on réalise nos objectifs* ».

L'E2, l'E4, l'E9, l'E10, l'E12, l'E13, l'E15, l'E17 se sont tous accordé à dire : « *oui* ».

Comme pour l'E3, l'E6 L'E15 ont répondu : « *oui les réseaux sociaux nous aide beaucoup dans la planification de notre travail, nous facilitent et grâce du temps, comme aussi un moyens qui permet de voir la réaction des citoyens face à nos activités, si ils sont satisfaits ou non* ».

Et pour l'E5 a dit: « *certain réseaux sociaux comme le Facebook et instagram se sont des moyens efficace dans l'atteindre des objectifs* ».

L'E7 a répondu : « *Oui, nous avons des échos très positif dans les feedback après avoir réussi nos communications* ».

Pour l'E8 a précisé : « *les réseaux sociaux nous permet de faire la promotion et faire passe notre message, de partager nos actions avec les citoyens de toucher beaucoup de jeune participant.* »

Ajoute aussi l'E11 : « *la présence sur les réseaux sociaux est indispensable pour une association, afin de répondre aux besoins des citoyens qui est un objectifs parmi nos objectifs.* »

L'E14 a dit : « *c'est grâce aux réseaux sociaux qu'on parvient à accorder nos actions sur le terrain ce qui nous fait à réaliser et développer nos objectifs* ».

Pour l'E16: « *après l'apparition des moyens numérique et multimédia, à savoir l'internet, ils présentent un grand avantage dans nos communications et organisation afin d'atteindre nos objectifs* ».

L'E18 ajoute : « *oui grâce à ces réseaux qu'on réalise le plus vite nos objectif* ».

De son coté l'E 19 dit : « *ils nous aident dans beaucoup d'autre chose ce n'est pas juste dans la réalisation de nos objectifs* ».

D'après le témoignage des enquêtés, nous constatons:

a- **Dimension** : les réseaux sociaux

Indicateur : engagement. Comme l'indique l'activité des membres a travers les réseaux sociaux que sont un moyen plus rapide et efficace dans l'atteindre des objectifs,

Activité : fête des figues organisées par l'association Figuiculteurs en collaboration avec Agruj N Tlatha et Assegmi le 15 au 17 octobre 2022.

Les réseaux sociaux : dimension fondamentale par les trois associations Figuiculteurs, Assegmi, et Agruj N Tlatha qui engagent a organisé une fête à travers les réseaux sociaux.

Figure 33: capture d'écran n 13

Prise d'écran démontre les préparations de la fête des figes.



Source : la page Facebook de l'association Figiculteurs.

b- **Dimension** : les réseaux sociaux,

Indicateur : engagement. C'est un moyen qui présente un avantage pour les associations dans leurs contacts entre les membres, comme aussi avec les citoyens.

Activité : fête des figes organisées par l'association Figiculteurs en collaboration avec Agruj N Tlatha et Assegmi le 15 au 17 octobre 2022.

Les réseaux sociaux : dimension fondamentale par les trois associations Figiculteurs, Assegmi, et Agruj N Tlatha qui engagent a organisé une fête à travers les réseaux sociaux.

4- Le genre de contenu partagé sur les réseaux sociaux et la langue utilisée

La Question n04 : « Quel genre de contenu vous partagez ? Et avec quelle langue ? »

L'E2, l'E7, l'E13 ont répondu : « nous diffusons des photos, vidéos, des live, concernant nos activités parfois en français, arabe et kabyle pour que tout les abonnés des pages arrivent à mieux comprendre, saisir nos messages, et assurer que le message soit claire, bien apprécier. »

L'E1, l'E3, l'E4, l'E7, l'E10, l'E11, l'E14, l'E19 ont tous répondu : « on partage les actions faites par l'association ».

L'E5 a dit : « Nous partageons la majorité des contenue multi média, a savoir Audio-vidéo, images, vidéo conférence, sondages, ...etc. ».

L'E8 signale : « nous partagions aussi des informations concernant notre village ».

L'E9 a dit : « on utilise la langue amazighe et française ».

L'E12 a répondu : « pour la langue on utilise des fois arabe, français, kabyle ».

L'E13 ajoute de sa part : « nous diffusons des photos on commentant avec sa dépend langue française, arabe, même kabyle pour que les suiveurs de page comprennent le message. »

L'E15 a dit : « nous partageons des activités de l'association avec langue française ».

Et pour l'E6 et l'E17 ont une réponse similaire: « nous partageons des informations concerne la figue et agriculture, comme aussi les actions et les rencontre qu'on faisait ».

L'E18 et l'E19 ont ajoute : « on partage des vidéos, photos concernant sur les activités ».

Le genre de contenu partagé, d'après les réponses des enquêtés, nous constatons :

a- **Dimension** : Photos,

Indicateur : animation. C'est une activité qui est animé afin d'informer les suiveurs des pages des activités réalisé ou a réalisé.

Activité : circoncision de 16 enfants réalisés par l'association Agruj N Tlatha le 29 Avril 2022.

Photos : dimension fondamentale pour les associations Agruj N Tlatha, Assegmi, et Figuiculteurs qui anime leurs actions via les réseaux sociaux en particulier Facebook.

Figure 34: prise d'écran n 14

Cette prise d'écran démontre l'activité de circoncision de 16 enfants le 27 Avril 2022.



Source : page Facebook Agruj N Tlatha.

a- **Dimension** : vidéos, live,

Indicateur : animation. C'est une activité qui est animé afin d'informer les suiveurs des pages des activités réalisé ou a réalisé.

Activité : live contient hommage et recueillement qui a été organisé par l'association Assegmi à Alger le 26 Mars 2022.

Vidéo, live : dimension des trois associations dans le cadre d'animation afin d'informer sur les activités réalisées.

Figure 35: prise d'écran n15

Prise d'écran démontre une vidéo porte une cérémonie d'hommage de recueillement le 26 Mars 2022 par l'association Assegmi.



Source : page Facebook de l'association Assegmi.

b- **Dimension** : Informations concerne l'agriculture,

Indicateur : sensibilisation. Comme l'indique activité qui a été publié par l'association Figuculteurs aux profile des agriculteurs.

Activité : fiche informatif concerne l'agriculture publié par l'association Figuculteurs.

Information concerne l'agriculture : c'est une dimension fondamentale de l'association Figuculteurs qui a été publié dans le cadre de sensibiliser les agriculteurs sur la période de plantation des différentes arbres.

Figure 36: prise d'écran n 16

Cette prise d'écran démontre une fiche concerne la période de plantation des différentes arbres publié le 22 novembre 2021.



Source : page Facebook de l'association Figiculteurs.

a- **Dimension** : La langue.

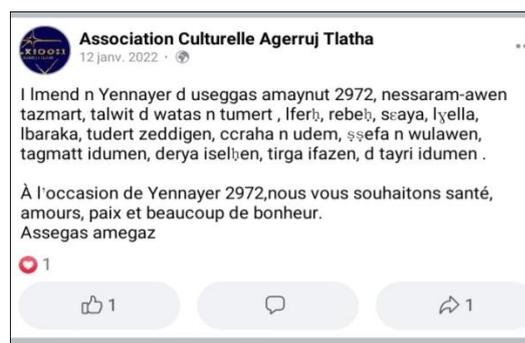
Indicateur : optimisation. Comme l'indique les activités partagés par l'association Agruj N Tlatha avec langue tamazight afin de souhaiter le nouvel an amazigh pour les suiveurs de la page.

Activité : fête de yennayer publié le 12 Janvier 2022 par l'association Agruj N Tlatha.

La langue: c'est une dimension fondamentale des associations Figiculteurs, Assegmi, Agruj N Tlatha et qui a été publié dans le cadre d'optimisation avec langue tamazight.

Figure 37: prise d'écran n 17

Le capture d'écran démontre une publication écrite avec la langue tamazight.



Source : page Facebook de l'association Agruj N Tlatha.

b- **Dimension** : La langue.

Indicateur : optimisation. Comme l'indique les activités partagés en commentant avec différentes langue arabe, tamazight, et française afin de faire passer le message voulu.

Activité : invitation au grand public pour prendre part de la fête des figes publié le 13 octobre 2021.

La langue: c'est une dimension fondamentale des associations Figuiculteurs, Assegmi, Agruj N Tlatha et qui a été publié dans le cadre d'optimisation avec langue française en commentant avec différente langue arabe, française, tamazight.

Figure 38: prise d'écran n 18

Cette prise d'écran démontre une invitation au grand public partagé par l'association Figuiculteurs.



Source : page Facebook l'association Figuiculteurs.

Axe 04 : les relations inter associatives

1- les relations inter-associatives

Pour la question n01 : « Quelles sont vos relations avec d'autres associations ? »

L'E1 nous a répondu : « nous avons une bonne relation avec d'autres associations ».

L'E3 réponds : « nos relations sont bonne et toujours dans le cadre de la collaboration et planification des activités communes, comme aussi c'est des relations constructif sur les sociales et professionnelles, pour nous la mobilisation des membres se fait toujours dans la perspective d'aider et travailler en commun avec d'autres associations ».

L'E4 nous a dit : « Des relations de collaboration très avancées, généralement se développent en relations sociales et professionnelles ».

Ajoute l'E6 : « le cadre inter-associative marche en très bonne voie ».

Pour l'E7: « *on s'aide entre nous lorsqu'on aura besoin, on trouve les autres a nos cotés* »

Ajoute l'E8: « *comme aussi nous répondons à l'appel d'autres associations lorsque nous demande sa, et même des fois sans même demander quand y aura une charge sur eux.* »

L'E9 a ajouté : « *sont des relations de collaboration car on se connait tous* ».

L'E10 a répondu : « *le travail collaboratif mutualisent nos connaissances et nos compétences et développe les actions* ».

L'E11 de son coté répond : « *nos relations et notre travail collaboratif coordonne à la réussite de nos actions* ».

Et pour l'E12: « *La relation est toujours positif et constructif* ».

L'E14 et l'E2 sont accordés sur : « *le travail collectif entre association c'est parmi notre but, comme eux réponde a notre appel, nous aussi nous sommes obligé de répondre a leurs appelle* ».

En outre, l'E15: « *nous avons des soutiens entre associations, organisations communes, une bonne relation*».

L'E16 et 17 ont répondu : « *la mise en commun des actions et activités influent positivement sur nos relations* ».

L'E18 et l'E19 ont dit : « *le but de nos est d'établir les actions communes afin d'atteindre un objectif particulier est tous sa reste toujours dans la bonne organisation des relations communes* ».

D'après les témoignages ci-dessus, Nous constatons :

a- **Dimension** : relation entre association,

Indicateur : collaboration. Ensemble d'activités qui regroupe l'association Assegmi, Figuiculteurs, et Agruj N Tlatha afin de travaillé sur un projet en commun.

Activité : fête yennayer, fête des figes, amenzu n rbi3,...etc.

Relation entre association : c'est une dimension principale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs qui organisent différentes activités comme Amenzu n rbi3, fête yennayer, fête des figes dans le cadre de collaboration inter-associatives.

2- Les activités communes

La question n02 : « Organisez-vous des activités communes ? »

Pour l'E1 nous a répondu : « *oui on organise souvent surtout la fête de la figue.* »

Pour l'E n 2 : « *Oui on organise* ».

L'E3 a dit : « *nous organisons de différentes activités ensemble, dans le cadre de survivre nos traditions et notre culture ainsi sur le plan historique afin de connaître notre histoire, culture aux générations suivantes dans le cadre de travaille en commun afin d'assurer un bon déroulement des événements*».

Ajoute l'E4 a déclaré : « *oui bien sur pour améliorer la gérance de l'événement* ».

Par contre l'E6 a signalé : « *oui on organise mais pas tous le temps c'est quand s'agit d'un grand événement* ».

L'E7 pour lui : « *c'est juste quelque activités comme la foire de la figue parce que comme vous savez elle est large, et lorsqu'on voulait gagner du temps on organise aussi ensemble pour faire vite* ».

Ajoute aussi l'E10 a précisé : « *oui bien sur, on organise des événements tous ensemble afin qu'on puisse bien gérer notre événement* ».

Et l'E13 ajoute : « *oui tu trouve comme exemple la fête des figes* ».

L'E14 : « *Oui, nous avons un impacte positif dans l'animation des activités commune* ».

L'E15 nous a dit : « *oui on organise quelque activités en plus on répond aux appels d'autres associations.* »

L'E16 a dit : « *organisation des activités commune est bien une façon de garantir la réussite de l'événement de coté de sécurité* ».

L'E5, l'E8, l'E9, l'E11, l'E17, l'E18, l'E19 ont tous répondu la même réponse : « *oui* ».

Nous constatons d'après les réponses des enquêtés :

a- **Dimension** : activité commune,

Indicateur : travail en commun. C'est une activité qui est organisé par l'association Figueculteurs en partageons des taches avec d'autres associations comme Agruj N Tlatha et Assegmi afin d'assurer bon déroulement de l'événement.

Activité : fête des figes.

Activité commune: c'est une dimension principale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs qui organisent la fête des figes dans le cadre de travailler en commune.

Figure 39: capture d'écran n 19

Prise d'écran démontre l'animation de la fête des figes par l'association Assegmi.



Source : page Facebook association Assegmi.

Figure 40: prise d'écran n 20

Figure démontre capture d'écran des publications concernant la fête des figes par l'association Agruj N Tlatha.



Source : page Facebook de l'association Agruj N Tlatha.

Figure 41: prise d'écran n 21

Prise d'écran démontre les préparations de la fête des figes par l'association Figiculteurs.



Source : page Facebook de l'association Figiculteurs.

b- **Dimension :** promotion de coutume,

Indicateur : travail en commun. C'est une activité qui est organisé par l'association Assegmi en travaillons avec d'autres associations comme Agruj N Tlatha et Figiculteurs afin d'assurer une bonne organisation de l'événement.

Activité : fête de yennayer.

Promotion de coutume : dimension fondamentale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha et Figiculteurs qui organisent une fête de yennayer dans le cadre de travailler en commun afin de susciter la curiosité des gens d'aller rendre visite à ce dernier.

Figure 42: prise d'écran n 22

Cette prise d'écran démontre la publication de la vidéo de l'association Assegmi par l'association Agruj N Tlatha sur la fête de yennayer.



Source : page Facebook de l'association Agruj N Tlatha.

3- Utilisation des réseaux sociaux dans les relations inter-association

La question n 03 : « Est-ce que vous utilisez les réseaux sociaux dans vos relations inter-associatives ? »,

Pour l'E1, l'E2, l'E5 ont répondu : « *oui, c'est grâce aux réseaux sociaux que nous avons touché plusieurs personnes dans le domaine, comme nous avons aussi la confiance de travaillé avec d'autres associations* ».

L'E3 et l'E4 ont déclaré : « *oui on les utilise afin de se mettre en contacte* ».

De son coté l'E6 a ajouté : « *oui pour être en contacte avec d'autres associations* ».

L'E7 a dit : « *on utilise le Facebook dans la majorité du temps, parce que c'est presque tout le monde qui dispose d'un compte* ».

L'E10 a répondu : « *oui on utilise les réseaux sociaux, comme on utilise aussi d'autre moyens comme les invitations, réunions* ».

Ajoute l'E9 de son coté : « *oui on utilise les invitations, et les réunions mais avec les réseaux sociaux nous fait gagne du temps* ».

Ajoute l'E13: « *oui on utilise les réseaux sociaux qui nous fait gagne beaucoup du temps* ».

L'E15 a dit : « *le Facebook et Messenger les application qu'on utilise plus* ».

L'E17 nous a déclaré : « *les appels par Messenger et les messages sont pratique aussi gratuit* ».

L'E18 nous a répondu : « *oui utilise souvent dans notre contacte comme nous permet d'avoir de nouveau contacte* ».

L'E19 a dit : « *oui personnellement j'utilise trop pour se mettre en contacte avec amis et membre* ».

L'E1, l'E11, l'E12 se sont accordé sur une réponse : « *oui on utilise* ».

Selon les enquêtés, nous constatons :

Dimension : concours du meilleur plat traditionnel.

Indicateur : travail en commun. Les relations inter-associatives s'établissent à partir des réseaux sociaux afin mettre en contacte les membres et les adhérents de ses dernières dans le but de travailler en commun.

Activité : concours du meilleur plat traditionnel organisé par l'association Assegmi le 15 janvier 2022 lors de la fête de yennayer.

Les relations inter-associatives : c'est une dimension fondamentale des trois associations Agruj N Tlatha, Assegmi, et Figuiculteurs qui se mettent en contacte via les réseaux sociaux dans le cadre de préparer un travail en commun.

4- L'apport des réseaux sociaux sur le travail inter-associatif :

Pour la question n 04 : « Quel est l'apport des réseaux sociaux sur le travail inter associative ? ».

Pour l'E1 a dit : « *les réseaux facilitent le travail et le contacte entre les associations* ».

L'E3 a répondu : « *les réseaux sociaux permettent de mettre toute les informations à la disposition du large public, membres et adhérents, d'atteindre le maximum possible des gens afin d'avoir plus d'adhérents* ».

L'E2 et l'E12 rajoutent : « *les réseaux sociaux permettent de renforcer le lien avec la société, aussi un moyen qui permette d'organiser des activités communes dans le cadre collaboration en inter-associatif* ».

L'E n 4 a ajouté : « *Très constructif et positif, et un gain de temps considérable* ».

L'E5 et l'E6 ont déclarés : « *les réseaux sociaux permettent de créer des liens de visibilité pour l'association* ».

De la part l'E7: « *les réseaux sociaux sont un moyen rapide, facilite de trouver les membres, permet des rencontre entre les membres a distance par des appels par Messenger* ».

L'E8 ajoute : « *Depuis la création de ces réseaux sociaux, nos relations avec d'autres association ce fait de manière presque automatique via ses canaux numérique et nous nous établissons des liens et des contacts directs pour faciliter la collaboration.* »

L'E9 a ajouté : « *permettent de renforcer le lien avec la société, aussi un moyen qui permette d'organiser des activités communes dans le cadre inter-associatif* ».

L'E10 et l'E11 ont répondu : « *permettre aux sympathisants, les membres d'autres associations de se contacter et d'accéder directement aux contenus* ».

En outre l'E13 a dit: « *les réseaux sociaux sont un moyen plus rapide pour organiser des rencontres, des rendez-vous entre les membres de différentes associations.* ».

L'E14 et l'E15 ont précisés : « *ces derniers permet de créer des liens avec d'autres membres et le pouvoir de réagir face aux messages* ».

L'E16 a répondu : « *ces derniers permettent de mettre en contacte les membres et les adhérents avec le large public, comme aussi permettent de recevoir les messages des citoyens* ».

L'E17 a dit : « *les réseaux sociaux sont un moyen qui permet de créer et facilite les relations avec des amis, membres, et associations* ».

L'E18 a ajouté : « *la communication se fait par les réseaux sociaux qui considèrent comme un outils de proximité entre les membres.* »

L'E19 a déclaré : « *les réseaux sociaux permet de communiquer, partager du contenu, entre les membres.* »

Nous constatons d'après les enquêtés :

Dimension : solidarité,

Indicateur : collaboration. C'est une activité qui est organisé par l'ensemble d'associations de Beni Maouche afin de collaborer dans le cadre de solidarité aux profils des familles endommagées par les incendies à Tizi Ouzou, afin de sensibiliser avec les citoyens de la wilaya de Tizi Ouzou.

Activités : solidarité avec Tizi Ouzou.

Solidarité : une dimension des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuicul-teurs dans le cadre de collaboration afin de solidaire avec les familles endommagées par les incendies à Tizi Ouzou.

Image 10: solidarité association Assegmi

Photo démontre la solidarité vers Tizi Ouzou.



Source : photo prise par un membre de l'association.

Image 11: solidarité association Agruj N Tlatha

Photo démontre la solidarité vers Tizi Ouzou.



Source : photo prise par un membre de l'association Agruj N Tlatha.

5- Influence des relations inter-associatives :

Pour la question n 05 : « Est-ce que les réseaux sociaux influence les relations entre association ?ils renforcent vos relations ?»

Les deux, l'E3 et l'E9 ont déclaré : *« oui ils influencent, car les réseaux sociaux ont devenu une partie dans notre vie, tous le travail se fait par ces derniers, ils grâce le temps, assure la rapidité, ainsi l'efficacité du travail ».*

Comme pour l'E1 et l'E4 ont déclarés : *« avec les réseaux sociaux nos relations avec d'autre association plus pratique ».*

De coté l'E5 et l'E2 ont répondu : *« nos relations même sans les réseaux sociaux sont bien ».*

L'E8 a dit : « *les relations inter associatives sont toujours bien juste avec les réseaux sociaux se sont renforcée* ».

L'E10 a déclaré : « *les réseaux sociaux sont aujourd'hui indispensable pour les liens entre les membres et renforce la qualité de nos relations* ».

L'E11 et l'E1 ont répondu : « *les réseaux sociaux ont développé les compétences médiatiques de nos adhérents et membres ce qui est d'avantage pour l'association* »

L'E13 a dit : « *oui ils influencent, c'est grâce aux réseaux sociaux que les relations avec d'autres associations sont devenu plus proches, accessible rapidement au lieu de ce déplacer a leurs siège... ces derniers rends le mouvement associatifs plus pratiques* ».

L'E14 a ajouté : « *ils rapprochent les membres entre eux* ».

L'E15 a répondu : « *j'avoue que les réseaux sociaux nous rendons plus proches* ».

L'E16 a déclaré : « *oui ils influencent nos relations* ».

En outre l'E17 a déclaré de son coté : « *les réseaux sociaux ont un avantage sur nos relations mais aussi même sans Facebook nos relations reste toujours bonne et constructif c'est juste il fait la rapidité des choses* ».

Pour l'E18 et l'E19 ont dit une réponse similitude : « *Notre association participe toujours dans les forums des associations et dans les festivités locales et régionales dont nous avons toujours de contact permanant avec d'autres association, que nous établirons par la suite des relations amicales et sociales* ».

D'après les réponses des enquêtés, nous constatons :

a- **Dimension** : les relations inter-associatives,

Indicateur : travail en commun. C'est une activité via les réseaux sociaux afin de partager et renforcer les relations inter-associatives.

Activité : fête des figues sèches.

Les relations inter-associatives : c'est une dimension fondamentale des trois associations Figuculteurs, Assegmi, Agruj N Tlatha qui organisent la fête des figues sèches le 15 au 17 Octobre de chaque année dans le cadre de travailler en commun afin de renforcer les relations inter-associatives.

Axe 05 : la communication associative à l'ère des réseaux sociaux

1- La communication associative :

La question n 01 : « Que dites vous de la communication associative ? »

L'E1 a déclaré : « *la communication est une chose indispensable dans la vie quelque soit vie quotidienne, vie professionnelles et même pour le mouvement associatif aussi* ».

Pour l'E2 : « *c'est une façon, manière pour s'exprimer et parler* ».

Selon l'E3 et l'E4 et l'E17 ont une réponse similaire : « *la communication associative est le moyen très important dans la transmission des messages soit entre les membres, adhérents ou aux citoyens. Elle met en œuvre l'identité de l'association et les faire connaître et les valoriser auprès du public*».

L'E5 a répondu : « *la communication associative repose sur l'interactivité, dialogue, la convivialité* ».

L'E6 a dit : « *la communication associative contribue a crée, informer, diffuser les informations, entretenir, renforcer le lien social* ».

L'E7 et l'E8 ont ajouté : « *c'est une façon de transmettre les idées pour d'autre personne.* »

L'E9 et l'E11 ont répondu : « *c'est l'action de convaincre les gens, et partager les idées entre nous* ».

Pour l'E12 et l'E10 ont dit : « *nous utilisons toutes formes de communication, des sujets personnels et discret nous procédons à la communication interpersonnelle, met en relation l'un de nos membres avec une seule personne. La communication de groupe quant nous voulions émettre ou s'adresser à plusieurs cibles.* »

Ajoute l'E14 : « *Notre communication est basée sur la compréhension de l'autre, et son organisation avant et pendant nos compagnes de communication ou entre nos membres, nous arrivons à gérer efficacement ce volet* ».

D'après l'E15 : « *C'est toute activité lié à l'image, le caractère et à l'identité d'une association, via ses choix de communication* ».

L'E13 et l'E16 a déclaré : « *façon qu'on utilise pour exprimer nos idées* ».

L'E 18 a dit : « *un moyen de transmission nos idées a une personne ou groupe de personnes.* »

L'E19 a ajouté : « *c'est une façon dont les membres de l'association exprime leurs objectifs et leurs patience* ».

Nous constatons d'après les réponses des enquêtés :

a- **Dimension** : communication associative,

Indicateur : planification. C'est un moyen dont l'association planifier ces objectifs, activités, etc.

Activité : plan d'action de chaque association.

Communication associative : dimension fondamentale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs qui établies des plan d'action dans le cadre de planification leurs objectifs, activités, actions, etc.

Plan d'action de l'association Assegmi voir l'annexé n07,

Plan d'action de l'association Agruj N Tlatha est annexé n09,

Plan d'action de l'association Figuiculteurs est annexé n11.

2- Les stratégies de communication :

La question n02 : « Est-ce que votre association possède d'une stratégie de communication ? »

De son coté l'E1 nous a répondu : « *définir les objectifs et buts de l'association après directement à l'organisation des activités.* »

Pour l'E3, l'E9 ont dit : « *Nous adaptons une stratégie autosuggérée après une longue expérience dans le domaine associatif* ».

De leurs coté l'E5, et l'E9 ont répondu : « *oui, au début faut définir les objectifs qu'on voulait atteindre, puis on choisisse le public a ciblé dans notre événement par exemple dans la fête 08 Mars on cible les femmes, après la définition de la cible on passera a l'organisation des réunions afin de mettre des schémas, programme à suivre dans le but de réussir notre événement* ».

L'E8 a répondu : « *d'abord avant chaque travail faut fixer l'objectif de ce dernier.* »

L'E10 a déclaré : « *faut savoir au début pourquoi cette activités ?ou pourquoi faire tous sa ?* ».

L'E12 de son coté a dit : « *la première des choses à retenir c'est quoi votre but ? Ou le but de l'association ? Après sa tu vas distingués les autres plan à suivre* ».

L'E13 a dit : « *la stratégie de notre association avec le public ciblé est de faire des actions dans la communauté* ».

L'E15a ajouté : « *notre stratégie est définir nos objectifs pour cette année puis la mise en place des projets a réalisé*»

L'E16 a dit : « *notre stratégie est de faire connaitre notre association et l'ambition de l'association a partir des assemblées organisés par les membres du bureau* ».

Ajoute l'E18, l'E19 ont répondu : « *au début faut prendre la liste des objectifs a réalisé puis définir la population qu'on voulait atteindre afin de réaliser notre activité* ».

D'après le témoignage des enquêtés, nous constatons :

a- Dimension : stratégie de communication,

Indicateur : planification. C'est une activité qui est organisé par associations Agruj N Tlatha, Assegmi, et Figuiculteurs les afin de planifier les plans à suivre afin d'obtenir leurs objectifs et plan d'action.

Activité : plan d'action de l'association.

Stratégie de communication : dimension fondamentale des trois associations Agruj N Tlatha, Assegmi, et Figuiculteurs qui organisent un plan d'action dans le cadre de planifier les plans à suivre afin d'obtenir leurs objectifs.

Plan d'action de l'association Assegmi est annexé n07,

Plan d'action de l'association Agruj N Tlatha est annexé n09,

Plan d'action de l'association Figuiculteurs est annexé n11.

3- Importance des réseaux sociaux dans le travail de communication :

La question n 03 : « Pensez-vous bien que les réseaux sociaux ont une place importante dans le travail de communication que vous réalisez ? »

Pour l'E8 et l'E13 se sont accordés sur : « *les réseaux sociaux ont une place importante dans le travail de communication car sa nous aides a travers les publications des photos, vidéo à exprimer nos message et les faire comprendre au large public et aux membres, adhérents* ».

Et pour l'E4 et l'E6 répons : « *ces derniers jouent un rôle important dans la communication car ont un impact sur la relation entre les membres, ils rapprochent beaucoup plus adhérents et les membres, aussi permet au citoyens de s'exprimer librement en contactant la page de l'association* ».

De son coté l'E9 ajoute : « *oui occupe une place importante car il permet de gagner une visibilité, construire une communauté en ligne* ».

L'E11 a déclaré : « *les réseaux sociaux permet de Promouvoir et faire connaître votre association ce qui d'avantage pour nous* ».

A son tour l'E12 Assegmi, ajoute : « *La motivation des membres est un fruit d'association et d'union entre les membres, quant y'a le contact direct et tangible, les réseaux sociaux peuvent remplacer le contact réel entres les différents membres car pour eux c'est presque le même contact juste pour ces derniers c'est virtuel.* »

L'E14 à précis : « *c'est un moyens pour communiquer à moindre coût.* »

L'E17 a dit : « *oui se sont important, Facebook peut être utiles à de nombreux égards, selon les besoins de chaque association* ».

D'après les témoignages des enquêtés, nous constatons :

a- **Dimension** : promotion de communication

Indicateur : planification. C'est une activité qui est élaboré afin de planifier un travail de communication efficace.

Activité : bilan moral préparé par chaque association.

Promotion de communication : c'est une dimension principale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs qui élaborent un bilan moral dans le cadre de planifier un travail de communication efficace.

Bilan moral de l'association Assegmi est annexé n06,

Bilan moral de l'association Agruj N Tlatha est annexé n08,

Bilan moral de l'association Figuiculteurs est annexé n10.

4- Influence des réseaux sociaux sur la communication :

Pour la question n 04 : « *Quelle est l'influence des réseaux sociaux sur votre communication ?* »

L'E1 a dit : « *c'est grâce au réseau social Facebook que nous arrivons à faire passer le message de l'association aux différents publics cible* ».

L'E2, l'E4, l'E6, l'E14 ont répondu : « *l'influence est toujours positif* ».

L'E3 nous a dit : « *Aujourd'hui nous avons l'intention d'avoir le pouvoir en mesure d'interagir, de manière directe et instantanée dans les questions qui nous interpelle sur plusieurs niveaux. Désormais c'est presque possible de se passer des réseaux sociaux pour nos communications et influencer nos cibles* ».

L'E5 a répondu : « *ils influencent le public par nos actions* ».

En outre l'E7, l'E18, l'E19 ont ajoutés : « *le réseau social exprime mieux les messages en accompagnent par les photos, vidéo, ou même des live, lorsque une personne regarde la publication vont comprendre directement le message transféré et vont s'influencé facilement avec des justifications* ».

Pour l'E10 répond : « *ils permettent de créer des interactions entre le public et l'association.* »

L'E14 : « *les réseaux sociaux facilitent la communication et aident énormément le contact avec tous nos membres, adhérents, et partenaires.* »

L'E16, l'E17 ont dit : « *l'influence est positif car ils portent d'avantage pour nous* ».

D'après les témoignages ci-dessus, nous constatons :

a- **Dimension** : promotion de la communication,

Indicateur : planification. C'est une activité qui est organisé afin de planifier une communication via les réseaux sociaux.

Activité : assemblée générale pour informer sur le renouvellement de bureau exécutif de l'association organisé par l'association Agruj N Tlatha le 04 Mars 2022.

Promotion de la communication : c'est une dimension principale pour l'ensemble d'association Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs dans le cadre de planifier une assemblée générale afin d'informer sur le renouvellement de bureau exécutif de l'association organisé par l'association Agruj N Tlatha le 04 Mars 2022.

Figure 43: prise d'écran n 23

Cette prise d'écran démontre les résultats d'une assemblée générale dans le but de renouvellement du bureau exécutif de l'association le 04 Mars 2022.



Source : page Facebook de l'association Agruj N Tlatha.

a- **Dimension :** promotion de la communication,

Indicateur : planification. C'est une activité qui est organisé afin de planifier une communication via les réseaux sociaux.

Activité : assemblée générale pour informer sur le bilan moral, plan d'action organisé par l'association Figuculteurs le 24 Mars 2022.

Promotion de la communication : c'est une dimension principale pour l'ensemble d'association Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuculteurs dans le cadre de planifier une assemblée générale afin d'informer sur le bilan moral, plan d'action organisé par l'association Figuculteurs le 24 Mars 2022.

Figure 44: prise d'écran n 24

Capture d'écran démontre une assemblée générale préparé par l'association Figuculteurs le 24 Mars 2022.



Source : page Facebook de l'association Figiculteurs.

Axe 06 : réseaux sociaux et fête des figes sèches

1- Diffusion de la fête des figes via les réseaux sociaux

Question n 01 : « Utilisez-vous les réseaux sociaux pour partager la fête des figes sèches ? »

L'E1 a répondu : « *oui bien sur parce que c'est un moyen qu'utilisent les gens au lieu d'afficher dans les tableaux d'affichage... ces derniers grâce du temps et économiques* ».

L'E3 a répondu : « *oui évidemment, car ceci permet de touché un grand public ce qui susciter la curiosité des citoyens de venir et visité l'événement* »,

L'E4 a dit : « *oui on utilise dans la publication de nos activités au public* ».

L'E5 a précisé : « *le partage de nous actions augmente un partage de savoir faire dans le mouvement associatif, aussi le développement et l'enrichissement la nature de nos activités* ».

L'E8 a répondu : « *oui bien sur on les utilise dans le partage de la fête même dans d'autre activité a part la fête*».

L'E10 a déclaré : « *avec le partage d'information sur Facebook on peut atteindre plus de personne.* »

L'E11 a dit : « *on utilise instagram, Facebook, mais généralement juste Facebook car l'instagram c'est juste entre les membres, amis* ».

En outre l'E12, l'E13, l'E15, l'E17 se sont accordés sur une réponse : « *oui bien sur on utilise trop les réseaux sociaux en particuliers Facebook* ».

L'E14 a ajouté : « *les réseaux sociaux nous facilitent toutes les taches ce n'est pas juste dans la fête* ».

L'E18 a déclaré : « *ces réseaux en particuliers Facebook permet d'augmenter la visibilité de cet événement et le taux de participation et des visiteurs.* »

L'E19 a ajouté de son tour : « *oui* ».

D'après les données des témoignages ci-dessus, nous constatons :

a- **Dimension** : les réseaux sociaux,

Indicateur : planification. C'est une activité qui est organisé par les associations Figuiculteurs, Assegmi, et Agruj N Tlatha afin de planifier la fête auprès d'un large public pour avoir un grand nombre d visiteurs et taux de visibilité élevé.

Travail en commun. C'est une activité qui est préparé par les associations Figuiculteurs, Assegmi, et Agruj N Tlatha dans le but de collaborer pour assurer le bon déroulement de la fête.

Activité : fête des figes sèches organisées par l'ensemble des associations de la commune de Beni Maouche.

Réseaux sociaux : dimension fondamentale des associations de Beni Maouche tels que Figuiculteurs, Assegmi, et Agruj N Tlatha qui organisent la fête des figes sèches dans le cadre de collaboration entre les associations dans le but de collaborer pour assurer le bon déroulement de la fête.

Comme aussi c'est une dimension principale des associations Figuiculteurs, Assegmi, et Agruj N Tlatha qui planifier l'événement via les réseaux sociaux afin d'assurer taux de visibilité élevé.

2- Le rôle des réseaux sociaux

Question n 02 : « Quel est le rôle des réseaux sociaux dans la fête ? »

Pour l'E1 et l'E12 ont dit : « *les réseaux sociaux permet de faire connaitre notre village a travers cet événement et attirer l'intention des gens a notre activités* ». L'E3 a répondu : « *permettent d'élargir la communauté de l'association et les liens et les contactes de cette dernière* ».

Le coté l'E5 a dit : « *se sont un moyen de célébrer la fête, comme aussi permet la création de nouveaux liens avec d'autre sympathisants* ».

L'E6 a répondu : « *les réseaux sociaux permettent de faire connaitre l'association* ».

L'E7 a déclaré : « *ils partagent les informations au large public* ».

Ajoute l'E9 : « *permet l'élargissement des informations, couverture des activités, l'augmentation de notre champ d'action* ».

L'E10 a déclaré : « *leurs rôle est développer une communauté autour de votre association* ».

L'E12 a dit : « *les réseaux sociaux permettent de faire beaucoup de chose sur plusieurs domaines, dans le mouvement associatif le Facebook nous facilitent les taches.* »

L'E13 a ajouté : « *Facebook est un moyen de communication efficace qui a pu rendre le monde petit village.* »

L'E14 a précisé : « *avec ces réseaux on peut promouvoir et faire connaître votre association* ».

L'E15 et l'E18 ont répondu : « *les réseaux sociaux permet de communiquer à moindre cout au lieu de faire des affiches un peut partout et permet de convaincre un grand public* ».

L'E16 a dit : « *animation de la fête a travers la page Facebook de l'association a beaucoup d'avantage pour nous* ».

L'E18 a répondu : « *permettent de convaincre un large public et création des liens avec des nouveaux sympathisants* ».

L'E19 a dit : « *sont rôle était de mobiliser les gens de la commune à nous soutenir par des messages qu'on reçoit sur la page afin de faire réussir cette fête* ».

D'après les témoignages des enquêtés nous avons constaté :

a- **Dimension** : les réseaux sociaux,

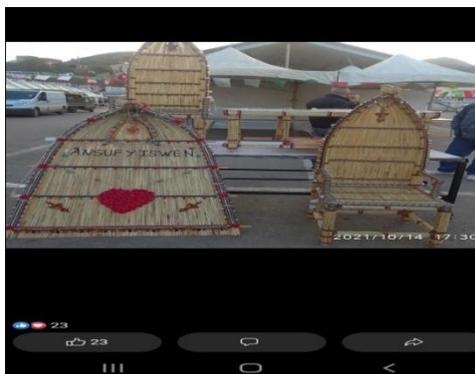
Indicateur : animation. C'est une activité qui est élaboré par trois associations Figiculteurs, Assegmi, Agruj N Tlatha afin d'animer les activités des associations a travers les réseaux sociaux.

Activité : la fête des figes sèches organisé par l'association des Figiculteurs avec l'association Assegmi et l'Association Agruj N Tlatha.

Réseaux sociaux : c'est une dimension principale des trois associations Figiculteurs, Assegmi, Agruj N Tlatha qu'élaborent la fête des figes sèches dans le cadre d'animer les activités des associations a travers les réseaux sociaux.

Figure 45: prise capture n 25

Le capture d'écran représente l'animation de la fête des figues le 16 octobre 2021.



Source : page Facebook de l'association Figuculteurs.

3- La célébration de la fête des figues sèches

La question n 03 : « Est-ce que les réseaux sociaux ont célébrés la fête des figues sèches ? »

L'E1, l'E12, l'E19 se sont accordés sur : « *les réseaux sociaux sont un moyens qui a permet de développer la fête au niveau national comme aussi ont permet de faire connaitre la figue sur le niveau international* ».

Il ajoute l'E2 : « *nous avons plusieurs invitations à Tizi Ouzou, en France, en Allemagne pour aller et présenter notre produit dans ces pays* ».

L'E3, l'E5, l'E6, l'E11, ont répondu : « *oui* ».

L'E4 a répondu : « *oui on célèbre la fête a travers l'animation via les réseaux sociaux pour but de toucher maximum des gens et les inciter à venir.* ».

L'E7 a répondu : « *la planification de la fête a travers Facebook a beaucoup d'avantage pour notre association* ».

L'E9 a dit : « *notre but est de faire vivre les citoyens les étapes de déroulement d'organisation de la foire* ».

L'E10« *les réseaux sociaux présentent un grand avantage dans le contact avec nos partenaires au niveau national et avec des organisations étrangères.* »,

L'E14 a répondu : « *le partage des photos du déroulement des préparations de la foire sur la page Facebook a pu faire célébrer la fête auprès d'un grand public* ».

L'E15 a ajouté : « *le travail en commun avec l'association des figues est un avantage pour notre association et notre travail* ».

L'E16, l'E17, l'E18, se sont accordé sur une réponse : « *oui certainement on utilise les réseaux sociaux* ».

Nous avons constaté d'après les réponses des enquêtés :

a- **Dimension** : célébration de la fête des figues,

Indicateur : animation. C'est une activité organisé par les associations Figuiculteurs, Assegmi, et Agruj N Tlatha afin de l'animer via les réseaux sociaux de diffuser auprès du large public.

Activité : fête des figues sèches organisées par les associations Figuiculteurs, Assegmi, Agruj N Tlatha le 15- 17 octobre 2021.

Célébration de la fête des figues : dimension des associations Assegmi, Agruj N Tlatha, Figuiculteurs qui organisent la fête des figues dans le cadre de l'animation via les réseaux sociaux de diffuser auprès du large public.

4- Utilisation des réseaux sociaux dans la planification de la fête des figues.

La question n 04 : « Utilisez-vous les réseaux sociaux dans la planification la fête des figues sèches ? ».

L'E01 a dit : « *oui on utilise trop les réseaux sociaux* ».

L'E02 : « *tous notre travail est par les réseaux sociaux* ».

L'E03 a ajouté : « *oui on planifier par Facebook c'est notre moyen de communication le plus utiliser* ».

L'E4 a dit : « *oui on planifier 5 mois a l'avance* ».

Ajoute aussi l'E8 : « *la planification de nos activités ce fait de manière via ses réseaux qui nous aident et nos nous établissons des liens et des contacts directs pour faciliter la collaboration* ».

L'E9 a répondu : « *on partage quand on commence les préparations de la fête sur Facebook* ».

L'E10 a dit : « *oui les plans à suivre se prépare bien à l'avance mais sur les réseaux sociaux on partage lors des préparations sur terrain.* »

L'E12 a répondu : « *les réseaux nous permettent de contacter les associer, et les autres de venir à l'événement* ».

L'E14 a dit : « *les réseaux sociaux nous facilite les taches lors de planification cet événement, comme aussi nous grâce beaucoup du temps* ».

L'E15 et l'E16 ont répondu : « *notre moyen de communication le plus utilisé est le Facebook dont on planifier et on organise tous* ».

L'E17 a ajouté : « *oui on utilise* ».

De son coté l'E18 : « *la planification se fait par Facebook.* »

L'E19 a dit : « *oui* ».

D'après les réponses des enquêtés, nous constatons :

Dimension : planification de la fête des figues.

Indicateur : planification. C'est une activité qui est organisé afin de planifier la fête des figues.

Activité : fête des figues organisées par les associations Figuiculteurs, Assegmi, Agruj N Tlatha le 15- 17 octobre 2021.

Planification de la fête des figues : dimension principale pour les trois associations Figuiculteurs, Agruj N Tlatha, et Assegmi qui organisent la fête des figues afin de planifier via les réseaux sociaux

5- Les pages Facebook assurent la visibilité de votre travail

La question n 05 :« Pensez-vous que vos pages Facebook assurent la visibilité de votre travail ? »

L'E1, l'E2 ont répondu par : « *oui* ».

L'E5, l'E6 ont dit : « *Facebook permet d'assurer un partage par la diffusion de contenu concerne la fête dans plusieurs pages, groupes ce qui offre une visibilité auprès d'un large public* ».

L'E9, l'E11 ont signalé : « *notre page Facebook nous a aidé dans plusieurs cas, comme le cas de la fête qui a été connu grâce a ces réseaux* ».

L'E12 a répondu : « *oui elle assure, avec le Facebook qu'on est connu* ».

L'E13 a ajouté : « *elle permet de connaître l'association avec ces activités* ».

L'E14 a répondu : « *la page Facebook nous a rendu connu surtout la figue* ».

L'E16 a ajouté : « *grâce au Facebook qu'on est connu donc elle assure la visibilité de l'association* ».

En outre l'E15 et l'E17 ont dit : « *on reçoit des visiteurs par plusieurs wilaya, qui a prouvé que Facebook nous a assuré une visibilité a un large public* ».

Ajoute de son côté l'E18 : « *oui* ».

L'E19 a répondu : « *grâce le réseau Facebook que la figue a connu ce qui nous reflètent sur le terrain* ».

D'après les témoignages des enquêtés, nous constatons :

Dimension : page Facebook.

Indicateurs : animation. C'est une activité organisée afin d'animer les activités menées par les trois associations Assegmi, Figuiculteurs, et Agruj N Tlatha.

Activité : fête des figues organisées par les trois associations Assegmi, Figuiculteurs, et Agruj N Tlatha le 15- 17 octobre 2021.

Page Facebook : dimension principale pour les trois associations Figuiculteurs, Agruj N Tlatha, et Assegmi qui organisent la fête des figues dans le cadre l'animation via les pages Facebook afin de partager auprès du large public.

6- Les campagnes et projets sur la figue

La question n 06 : « *Avez-vous déjà réalisé des campagnes et projets sur la figue sèche ?* »

Pour l'E1 : « *notre projet est de développer la figue de Beni Maouche sur l'échelle national et international* ».

Ajoute aussi l'E2 a répondu : « *on réalise des campagnes de sensibilisation sur l'agriculture afin d'inciter les gens a pratiqué ce domaine* ».

L'E3 a déclaré : « *la mise en place des outils afin de produire plus de produit* ».

L'E4 et l'E5 ont déclaré : « *des projets afin d'avoir plus de produit fruitier, et fabrication de produit comme chocolat gout de figue* ».

L'E7 a déclaré : « *on a comme campagne d'agriculture* ».

L'E10, l'E19 ont répondu : « nous réalisons des campagne afin de protéger les petits enfants et les faire éduquer sur un bon comportement et découvrir leur patience ».

L'11 a répondu : « les campagnes culturel et sensibilisation et d'organisation de la solidarité par exemple la mise en place d'outils facilitent les dons ».

L'E12 a ajouté : « nous réalisons des campagnes de sensibilisations aussi ».

Et l'E14 a répondu : « nous réalisons des campagnes de sensibilisation et c'est très important pour l'avenir de notre association et l'agriculture de notre commune ».

L'E15, l'E16, l'E17, l'18 ont tous répondu : « oui nous réalisons des campagnes de sensibilisation sur l'agriculture ».

D'après les témoignages des enquêtés, nous constatons :

a- Dimension : promouvoir la figue.

Indicateur : optimisation. C'est une activité qui est organisé afin d'optimiser les projets sur la figue.

Activité : faire connaitre figues organisées par association Figuiculteurs.

Promouvoir la figue : dimension fondamentale des trois associations Figuiculteurs, Agruj N Tlatha, et Assegmi qui établissent des projets dans le cadre d'optimiser la figue.

Axe 07 : réseaux sociaux et fête de yennayer

1- Les cibles que les associations veulent atteindre :

La question n 01 : « Facebook permet-il un meilleur ciblage des publics pour la fête de yennayer ? »

L'E1 a dit : « en particulier les agriculteurs et ceux qui s'intéressent a l'agriculture ».

L'E2 a déclaré : « la cible qu'on voulait atteindre est bien toute les catégories des gens ».

L'E3 a ajouté : « toute personne qu'on peut atteindre. »

L'E5 nous a répondu : «oui, nous avons pu atteindre les citoyens, les enfants et les usagers des Réseaux sociaux numériques ».

L'E6 ajoute : « les associations commencent à avoir des résultats puisque les citoyens se soucis aujourd'hui de ses tradition et sa culture».

L'E8 a répondu : « toute les catégories qu'on peut atteindre ».

Pour l'E9 : « *notre but est touché le maximum des gens pour venir soit dans notre wilaya ou d'autre wilaya qui va permettre de connaître notre commune* ».

L'E13 nous a dit : « *les gens aujourd'hui sont fière de leurs traditions ce qui les incité à nous demander de planifier, aussi nous donne des idées comme nous aides lors d'organisation de cet événement* ».

L'E14 a ajouté : « *la cible qu'ou voulait atteindre est un public large y a pas une catégorie exacte a ciblé* ».

L'E16 a dit : « *un large public.* »

L'E18 a déclaré : « *maximum de gens qu'on peut atteindre* ».

L'E19 a dit : « *toute catégories de personne, ou peut nommer large public* ».

Nous avons constaté d'après les enquêtés :

a- Dimension : promotion d'une coutume.

Indicateur : mobilisation. C'est une activité qui est organisé par l'association Agruj N Tlatha afin de mobiliser les citoyens à se rapprocher de l'association.

Activité : circoncision des enfants par l'association Agruj N Tlatha le 29 Avril 2022

Promotion d'une coutume : dimension principale pour l'association Agruj N Tlatha qui organisent circoncision des enfants dans le cadre de mobiliser dans le but d'aider les familles et faire vivre une tradition collectif.

Figure 46: prise d'écran n 26

Prise d'écran démontre une circoncision collectif des enfants de la commune de Beni Maouche le 27 Avril 2022.



Source : page Facebook de l'association Agruj N Tlatha.

2- L'usage des réseaux sociaux au développement de la fête de yennayer

La question n 02 : « Pensez-vous que l'usage des réseaux sociaux par votre association contribue au développement de la fête de yennayer ? »

L'E1 a déclaré : « *ils contribuent positivement et occupe une place importante* ».

L'E2 a dit : « *il développe la fête* ».

Pour l'E3 le signale : « *c'est a cause des réseaux sociaux que notre événement réussisse car tous le monde utilisent ces derniers donc sa permis aux citoyens de rendre compte qu'une activité a été réalisé et les suscité de venir a regardé notre fête* ».

L'E4 nous a dit : « *l'usage des réseaux sociaux contribue positivement a la fête* ».

L'E5 a déclaré : « *l'animation de cette dernière via notre page reflète l'intention des citoyens et les susciter a venir et découvrir notre village et notre événement* ».

Pour l'E8 ajoute aussi : « *le partage de l'événement via Facebook permet aux public de découvrir et voir notre action, ce qui attire des sympathisants et des financeurs à venir et nous donner d'aide* ».

L'E9, l'E6, l'E7 ont répondu : « *c'est grâce aux réseaux sociaux que notre événement réussisse* ».

L'E10 et l'E11 ont déclarés : « *l'animation à travers les réseaux sociaux couvrent un large public ce qui donne une grande visibilité pour l'association* ».

Comme l'E12 nous a dit : « *l'usage des réseaux sociaux contribue positivement à la fête* ».

L'E14 a répondu : « *oui ils contribuent* ».

L'E15, l'E16, l'E19 ont dit : « *oui* ».

A son tour l'E17 nous a répondu : « *Les réseaux sociaux sont un atout très important dans la gestion des affaire de notre association, et les actions menées, ils donnent la possibilité de touché plus de personnes via le net* ».

D'après les réponses ci-dessus, nous avons constaté :

Dimension : développement de la fête de yennayer.

Indicateur : collaboration. C'est une activité qui est organisé par l'association Assegmi en collaboration avec l'association Agruj N Tlatha et l'association Figuiculteurs afin de développer la fête de yennayer au village.

Activité : fête de yennayer organisé par l'association Assegmi en travaillons en commun avec l'association Agruj N Tlatha et l'association Figuiculteurs le 14 et 15 janvier 2021.

Développement de la fête de yennayer : dimension fondamentale des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs qui organisent la fête de yennayer dans le cadre de collaboration afin de sauvegarder les traditions berbère.

3- La place de Facebook dans la fête de yennayer

La question n03 : « Quelle est la place qu'occupe Facebook dans l'animation de la fête de yennayer ? »

L'E1, l'E2 ont déclaré : « *oui occupe une place importante surtout pour ceux qui vivent a l'étranger nous leur donne envie et nostalgie en préservant les coutumes.* »

L'E3 a déclaré : « *occupe une place importante* ».

Pour l'E4, l'E13 ont une réponse similaire : « *l'avantage de Facebook c'est qu'il touche un grand nombre de personnes, comme il nous aide à accroitre le nombre d'adhérents et se faire connaitre au niveau de la commune* ».

L'E5 dit : « *occupe une place essentiel par exemple pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'assister à l'événement nous partageons les détails avec eux* ».

Ajoute l'E6 : « *Facebook apporte la fluidité et la visibilité de l'information* ».

L'E7 a dit : « *le Facebook est un moyen pour l'association afin d'offrir un espace privilégié* ».

L'E8 a dit : « *Facebook permet de transmettre les messages voulu, ainsi l'activité organisé à une grande cible* ».

L'E9 ajoute : « *Les réseaux sociaux sont un atout très important dans l'animation et la gestion des événements de notre association* ».

L'E10 et l'E19 ont une réponse similaire : « *ce réseau permet aux internautes de réagir face aux photos, live, partagés sur la page en laissant « j'aime » ou « commentaire »* ».

Ajoute aussi l'E11 : « *il nous aide à avoir plus de visibilité et de contacts avec les différentes catégories suiveurs de la page* ».

Comme l'indique l'E12, et l'E18: « *il occupe une place importante, très importante même* ».

L'E14, L'E15, l'E16, l'E17 ont répondu : « *oui occupe une place importante.* »

D'après les réponses que nous avons obtenues, nous constatons :

a- Dimension : promotion la fête de yennayer.

Indicateur : travail en commun. C'est une activité qui est organisé par l'association Assegmi, association Agruj N Tlatha, et l'association Figuiculteurs afin de travailler en commun dans le but d'animer et garantir la bonne organisation de la fête de yennayer via Facebook.

Activité : fête de yennayer organisé par les trois associations de Beni Maouche.

Promotion la fête de yennayer : dimension fondamentale des trois associations qui organisent la fête de yennayer dans le cadre de travailler en commun pour but d'animer et garantir la bonne organisation de la fête de yennayer via Facebook.

4- Les avantages des réseaux sociaux sur la fête de yennayer

La question n 04 : « Qu'apportent les réseaux sociaux d'avantages pour la fête de yennayer ? »

L'E1 a dit : « *moyen qui couvre une grade visibilité* ».

L'E2 a répondu : « *un avantage pour les étrangers de vivre avec nous l'ambiance de cette tradition* ».

L'E3 a déclaré : « *les réseaux sociaux transmet notre culture vers le monde* ».

Pour l'E4, l'E14, l'E11 ont dit : « *d'abord, c'est grâce à les pages Facebook de l'association que nous avons des amis, des sympathisants, des adhérents. Il y a beaucoup de gens qui nous contactent, qui nous encouragent et même qui nous aident financièrement* ».

L'E5 a dit : « *attirent les adhérents et sympathisants vers l'association, couvre l'animation de la fête* ».

De son coté l'E6 a dit : « *le Facebook qui est gratuit et simple a utilisé aussi touche un grand public c'est son avantage pour nous afin d'animer la fête* ».

L'E7 ajoute : *« ils apportent un avantage pour les gens à interagir avec l'association et avoir un débat virtuel sur la fête de yennayer ».*

L'E8 a déclaré : *« c'est un moyen qui permet de partager, animer, et diffuser même collaborer des moments, des événements avec différents gens qu'on ne connaît pas mais sa reste un plaisir de le faire ».*

Ajoute aussi l'E10 : *« l'animation à travers Facebook permet de faire connaître l'association auprès d'un large public. »*

Pour l'E15 : *« ils permettent d'ouvrir sur le monde, faire connaître notre culture et notre tradition aux autres pays. »*

L'E9 et l'E16 ont répondu : *« permettent de transmettre un héritage culturel ».*

L'E17 de son côté : *« ces réseaux sociaux facilitent l'organisation plus facilement des activités, aussi recevoir les dernières informations ».*

L'E18 et l'E19 ont déclaré : *« permettent d'atteindre les autres sociétés afin d'exposer notre culture ».*

D'après les réponses des témoignages, nous constatons :

a- Dimension : les réseaux sociaux.

Indicateur : animation. C'est une activité qui est organisée par les trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, Figuiculteurs afin d'animer la fête de yennayer via des réseaux sociaux.

Activité : fête de yennayer organisée par les trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, Figuiculteurs le 14 et 15 janvier 2022.

Les réseaux sociaux : dimension par laquelle les trois associations animent via les réseaux sociaux le travail commun qu'elles organisent afin de toucher le maximum de gens.

5- Les effets des pages Facebook sur la mobilisation des associations

Question n 05 : *« Quelles sont les effets de vos pages Facebook sur la mobilisation des associations sur l'organisation de la fête de yennayer de 12 janvier 2022 ? »*

L'E1 répond : *« Facebook joue un rôle très important dans l'organisation des activités de l'association ».*

L'E2, l'E7 ont répondu : *« l'effet est positif ils jouent un grand rôle dans la mobilisation des associations et créent de l'engagement des adhérents afin d'assurer une bonne or-*

ganisation, comme il a un effet immédiat avec implication directe des membres des trois associations ».

L'E3, et l'E14 ont dit : « utilisation de Facebook est indispensable pour les liens et renforce nos mobilisations ».

L'E4 a répondu : « Les effets de Facebook est significatif en intensité et en genre, leur utilisation est aujourd'hui indispensable pour tissé des liens et renforce la qualité de nos mobilisations ».

L'E5 ajoute de son coté : « Facebook permet de partager des contacts et diffuser des informations sur différentes activités de l'association ».

L'E6 a répondu : « s'appuient sur la perspective de mobiliser les adhérents à travailler en commun ».

L'E8 et l'E15 ont répondu : « Facebook est un outil qui grâce du temps et diffuse et attire le large public à réagir à nos actions. »

L'E11 a dit : « sa nous permet de gagner du temps ».

L'E12, l'E17 ont répondu : « son effet est démultiplie les taches entre les membres sans avoir besoin a chaque fois d'organiser des réunions entre les associations ».

L'E13 a déclaré : « s'appuient sur la perspective de mobiliser et faciliter pour les adhérents le travaille commun ».

L'E18 a dit : « Facebook joue un rôle très important dans l'organisation et planification de la fête de yennayer par l'ensemble d'association ».

Ajoutent l'E16 et l'E19 : « Depuis la création de la page Facebook nos actions, activités avec d'autres association ce fait de manière presque automatique via ses canaux numérique et nous nous établissons des liens et des contacts directs pour faciliter la collaboration. »

Nous constatons d'après les réponses des témoignages :

a- Dimension : promotion de coutume.

Indicateur : collaboration. C'est une activité qui est organisé par les trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, Figuiculteurs afin de collaborer pour animer sur Facebook la fête de yennayer.

Activité : fête de yennayer organisé par les trois associations Assegmi, Agruj N Tla-tha, Figueulteurs le 14 et 15 janvier 2022.

Promotion de coutume : dimension principale des trois associations Assegmi, Agruj N Tla-tha, et Figueulteurs dans le cadre de collaborer pour animer sur Facebook la fête de yennayer.

Tableau 8: tableau des indicateurs selon quelques réponses des enquêtés.

Indicateurs de la recherche	Les réponses de certains enquêtés lors l'entretien
Sensibilisation	<p>D'après l'E1 : <i>« On planifie des activités qui se basent plus sur la sensibilisation pour sauvegarder nos traditions, ainsi sensibiliser les gens a aimé et pratiquer l'agriculture par demande de plantation des arbres fruitiers».</i></p> <p>Il rajoute l'E7: <i>« notre mission est sensibiliser les jeunes et les adolescents et les éloignés de la drogue... et les attachés vers nos traditions »</i></p> <p>L'E17a déclaré : <i>« même nous organisons des cellules de sensibilisations et accompagnement durant une crise par exemple la pandémie Covid 19, la solidarité aux profites des incendies de Tizi ouzou ».</i></p>
Optimisation	<p>Comme pour l'E3, l'E6 L'E15 ont répondu : <i>« oui les réseaux sociaux nous aide beaucoup dans l'optimisation de notre travail, nous facilitent et grâce du temps, comme aussi un moyens qui permet de voir la réaction des citoyens face à nos activités, si ils sont satisfaits ou non ».</i></p>
Planification	<p>Ajoute aussi l'E8 : <i>« la planification de nos activités ce fait de manière via ses réseaux qui nous aident et nos nous établissons des liens et des contacts directs pour faciliter la collaboration ».</i></p> <p>Ajoute aussi l'E9 : <i>« les réseaux sociaux permettent de faire connaitre l'association au large public, ce qui nous donne une grande visibilité pour l'association, et ses actions, ainsi de planifier les activités et projets via Facebook »</i></p> <p>L'E9, l'E11 ont répondu : <i>« notre mission est de diffuser la culture berbère, sensibiliser les gens, planification des compétences dans différents domaines...etc. afin de développer l'image de l'association ».</i></p>
Travail en commun	<p>L'E3 a dit : <i>« nous organisons de différentes activités ensemble, dans le cadre de survivre nos traditions et notre</i></p>

	<i>culture ainsi sur le plan historique afin de connaître notre histoire, culture aux générations suivantes dans le cadre de travaille en commun afin d'assurer un bon déroulement des événements».</i>
Collaboration	L'E2 et l'E12 rajoutent : <i>« les réseaux sociaux permettent de renforcer le lien avec la société, aussi un moyen qui permettre d'organiser des activités communes dans le cadre collaboration en inter-associatif ».</i>
Mobilisation	L'E2 a dit : <i>« la mobilisation des membres et adhérents pour valoriser l'association par ces actions et activités réaliser sur terrain car c'est ces dernières qui parle au futur sur l'association ce qui donne la valeur à l'association ».</i> L'E6 a répondu : <i>« s'appuient sur la perspective de mobiliser les adhérents à travailler en commun ».</i>
Animation	L'E4 a répondu : <i>« oui on célèbre la fête a travers l'animation via les réseaux sociaux pour but de toucher maximum des gens et les inciter à venir. ».</i> Ajoute aussi l'E10 : <i>« l'animation à travers Facebook permet de faire connaître l'association auprès d'un large public. »</i> L'E10 et l'E11 ont déclarés : <i>« l'animation à travers les réseaux sociaux couvrent un large public ce qui donne une grande visibilité pour l'association ».</i>

D'après ce tableau et après avoir effectué notre enquête ainsi que certaines réponses de nos enquêtés, nous pouvons expliquer le tableau ci-dessus :

- a- **Sensibilisation** : se fait par les éléments suivants :
 - la sensibilisation pour sauvegarder nos traditions,
 - sensibiliser les gens a aimé et pratiquer l'agriculture,
 - sensibilisations et accompagnement durant une crise par exemple la pandémie Covid19,
 - sensibiliser les jeunes et les adolescents et les éloignés de la drogue,
- b- **Optimisation** : se fait par les éléments suivants :
 - l'optimisation de travail de l'association via les réseaux sociaux.
- c- **Planification** :
 - planifier les activités et projets via Facebook,
 - la planification de nos activités ce fait de manière via ses réseaux,
 - sensibiliser les gens, planification des compétences dans différents domaines.

d- Travail en commun :

- Assurer un bon déroulement des événements,
- Organisation de différentes activités afin de faire connaître les traditions berbère.

e- Collaboration :

- d'organiser des activités communes dans le cadre collaboration en inter-associatif

f- Mobilisation : se fait par les éléments suivants :

- mobiliser les membres et adhérents afin d'aider et soutenir les citoyens,
- mobiliser les adhérents à travailler en commun.

g- Animation :

- faire connaître l'association auprès d'un large public,
- donne une visibilité pour l'association,
- permettent de toucher maximum des gens.

1.3 Discussions des résultats

A travers les résultats d'analyse des réponses des témoignages des trois associations Assegmi, Figuculteurs, et Agruj N Tlatha nous avons pu répondre à notre problématique et nos hypothèses.

D'après les données recueillis, nous avons constaté que les trois associations Assegmi, Figuculteurs, et Agruj N Tlatha de Beni Maouche accorde une importance à la communication ou elle fait recours aux réseaux sociaux qui se limitent à des pages Facebook comme un moyen de communication, un moyen pour transmettre les informations relatives aux différentes activités organisé par ces dernières, leurs actions, d'atteindre le maximum possible des gens afin d'avoir plus d'adhérents, créer des liens de visibilité pour l'association, de renforcer le lien avec la société, aussi un moyen qui permette d'organiser des activités communes dans le cadre inter-associatif.

Les associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuculteurs animent leurs activités à travers le réseau Facebook qu'elles utilisent beaucoup plus que les autres réseaux sociaux, et que ce dernier permet faire connaître l'association auprès d'un large public, donne une visibilité pour l'association, ainsi permettent de toucher maximum des gens.

Nous constatons, que les trois associations sensibilisent via les réseaux sociaux pour but de sauvegarder nos traditions, sensibiliser les gens a aimé et pratiquer l'agriculture, sensibilisations et accompagnement durant une crise par exemple la pandémie Covid19, sensibiliser

les jeunes et les adolescents et les éloignés de la drogue. Comme elles optimisent le travail de l'association via les réseaux sociaux.

Les associations Assegmi, Figuculteurs, et Agruj N Tlatha planifier les activités et projets via Facebook ce qui donne grande visibilité pour l'association, ainsi la planification et l'organisation d'un travail en commun qui Assure un bon déroulement des événements, une Organisation de différentes activités afin de faire connaître les traditions berbère.

Le rôle de la collaboration est d'organiser des activités communes dans le cadre collaboration en inter-associatif, en conséquence la mobilisation des membres et adhérents aident et soutient les citoyens, mobiliser les adhérents à travailler en commun.

1.4 vérification des hypothèses

D'après la recherche que nous avons effectué au sein des associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuculteurs et l'analyse des réponses de l'échantillon d'étude sur le thème « l'usage des réseaux sociaux comme outil de renforcement des relations associatives », nous pouvons procéder à la confirmation ou l'infirmité de nos hypothèses.

Hypothèse 01 :

Concernant la première hypothèse : « L'usage des réseaux sociaux par le mouvement associatif permet le renforcement des relations inter association ».

Cette hypothèse a été confirmée à travers les réponses de nos enquêtés sur « l'axe n04, Q1, Q2, Q3, Q4 » relative aux relations inter-associatives. Nous pouvons donc avancé qu'effectivement les réseaux sociaux sont un moyen essentiel dans l'établissement des relations inter-associatives.

Hypothèse 02 :

Pour la deuxième hypothèse : « L'usage des Réseaux sociaux par les trois associations AGRUJ N TLATHA, ASSEGMI, FIGUICULTEURS, contribue positivement à la réussite de l'organisation commune de la fête de yennayer de 12 janvier 2022 ».

A partir des données recueillis lors de notre entretien avec nos enquêtés, on vient a confirmé cette hypothèse et ce par les témoignages des enquêtés sur « l'axe n07, « Q2, Q3, Q4, Q5 » relative a la fête de yennayer. Nous pouvons donc avancé que les réseaux sociaux contribuent à la réussite de l'organisation commune de la fête de yennayer de 12 janvier 2022.

Hypothèse 03 :

Pour la troisième hypothèse : « Les publications sur les pages Facebook des 3 associations AGRUJ N TLATHA, ASSEGMI, FIGUICULTEURS, ont joué un rôle important dans le succès de la fête des figes sèches du 15 au 17 octobre 2021 ».

A partir des données recueillis lors de notre entretien avec nos enquêtés, on vient a confirmé cette hypothèse et ce par les réponses sur « l'axe n 06, « Q1, Q2, Q3, Q4 » » reliev a la fête des figes sèches. Nous pouvons confirmer que les réseaux sociaux ont joué un rôle important dans le succès de la fête des figes sèches du 15 au 17 octobre 2021.

Conclusion

Conclusion

Nous avons fait notre étude au sein des trois associations de Beni Maouche, l'association culturelle Agruj N Tlatha, et deux associations agricoles Assegmi et Figuiculteurs. Cette étude nous a permis de répondre à notre question principale : « Comment l'usage des réseaux sociaux influence-t-il le renforcement des relations inter-association dans le cadre de la réalisation des activités communes ? »

Aujourd'hui, les réseaux sociaux permettent aux associations de communiquer sur une grande échelle et transmettre leurs causes à une cible large. Ces associations ont recours aux réseaux sociaux, comme vecteur de transmission des informations et de messages vers toutes les catégories du public ciblé.

Pour les membres des trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, et Figuiculteurs, les réseaux sociaux jouent un rôle assez conséquent dans la communication associative, grâce aux différentes options qu'ils offrent afin de maintenir les relations entre associations, la relation avec le public externe devient active dans le sens où on peut gérer leurs besoins et attentes tout en ouvrant un espace d'échange d'information et de partage de toute l'actualité de l'association, où chacun peut s'exprimer librement avec les commentaires.

D'autre part, la communication associative est un élément primordial dans la vie associative, elle occupe une place importante dans l'atteinte des objectifs de l'association, la circulation des informations en interne ou en externe de l'association via un support qui est les réseaux sociaux.

En réponse à la question principale : « *Comment l'usage des réseaux sociaux influence-t-il le renforcement des relations inter-associations dans le cadre de la réalisation des activités communes ?* ».

L'usage des réseaux sociaux influence-t-il le :

- 1- Renforcement des liens inter-associatif,
- 2- Contribuent à l'organisation, et planification des activités communes,
- 3- Facilite le contact entre les associations,
- 4- Moyen de faire connaître l'association,
- 5- Créer des liens de visibilité de l'association,
- 6- Moyens permet d'être en contact avec ses différents publics,
- 7- Permet d'accéder directement au contenu de l'association par les pages Facebook.

En réponse à la première question secondaire : « L'usage des réseaux sociaux au sein des associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi permet le renforcement des relations inter-association ? ».

L'usage des réseaux sociaux au sein des trois associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi jouent un rôle dans le renforcement des relations inter-association, ils permettent :

- 1- Renforcer le lien avec la société,
- 2- Créer des contacts entre les membres et les adhérents,
- 3- Informer et diffuser des programmes de l'association auprès des membres et adhérents,
- 4- Partager et améliorer les relations entre associations,
- 5- La diffusion de différentes activités,
- 6- De faire connaître l'association aux large publics afin d'attirer les adhérents à l'association.

Et pour la deuxième question secondaire : « Est ce que l'usage des réseaux sociaux des trois associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi contribuent positivement à la réussite d'organisation commune à la fête de yennayer de 12 janvier 2022? ».

Afin d'organiser la fête de yennayer du 12 Janvier 2022, les trois associations compte sur les réseaux sociaux comme :

- 1- Moyens de partager la fête via les pages Facebook des trois associations dans le but d'informer, diffuser, animer, collaborer, et préparer en travaillant en commun cette dernière,
- 2- Les réseaux sociaux considèrent comme moyen de communication important pour mettre en contacte les membres et les adhérents et qui facilitent la diffusion des taches entre ces derniers,
- 3- Considèrent comme un canal de dialogue et d'échange d'information entre les associations, et entre l'association et ses internautes,
- 4- Un moyen qui célèbre la fête.

En ce qui concerne la troisième question secondaire : « Comment les publications sur les pages Facebook des 3 associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi ont joué un rôle important dans la réussite da la fête des figues sèches du 15 au 17 octobre 2021? ».

Les publications sur les pages Facebook des trois associations Agruj N Tlatha, Figuiculteurs, et Assegmi ont joué un rôle dans :

- 1- Le partage de toutes les informations relatives à la fête des figues,
- 2- La célébration de la fête des figues sèches,
- 3- Assurent la visibilité du travail associatif,
- 4- Facilitent les tâches lors de planification inter-association de la fête des figues sèches.

Parmi les résultats obtenus lors de notre recherche :

- 1- Les réseaux sociaux sont des moyens importants pour la diffusion des activités des associations,
- 2- Les réseaux sociaux sont devenus un moyen primordial dans la diffusion de la culture berbère,
- 3- Les réseaux sociaux sont des moyens par lesquelles l'association fait recours pour réaliser leurs buts et objectifs,
- 4- Les réseaux sociaux permettent de faire connaître l'association,
- 5- Les réseaux sociaux renforcent le lien inter-associatif par car ils permettent d'organiser des activités communes dans le cadre inter-associatif.
- 6- Les réseaux sociaux renforcent le contacte entre l'association et ses adhérents, entre l'association et le public, et le contacte inter-associatif,
- 7- Les réseaux sociaux est une technique qui favorise et orientent la communication associative ;
- 8- Les réseaux sociaux développent la notoriété de l'association ;
- 9- Les réseaux sociaux valorisent l'association ;
- 10- Les réseaux sociaux permettent la diffusion et partagent le contenu et les informations entre les associations, et l'association avec son public.

En ce qui concerne nos hypothèses, elles ont été confirmées d'après les résultats obtenus lors de notre étude sur le terrain, dans laquelle nous avons constaté qu'en effet les trois associations Assegmi, Agruj N Tlatha, Figuiculteurs fait recours aux réseaux sociaux pour établir leurs activités et actions durant l'organisation et planification de différents événements tels que la fête de yennayer, et la fête des figues.

En perspective, nous suggérons aux trois associations :

- 1- De développer la page Facebook pour attirer des internautes à leur page.
- 2- Organiser des concours, et des évènements pour offrir des cadeaux à sa communauté et tenter d'attirer plus de suiveurs,
- 3- S'inscrire sur d'autres réseaux sociaux comme instagram, twitter, ...etc.
- 4- Consacrer plus de temps dans la gestion des pages Facebook des trois associations : partager plus d'information, plus d'activités.

Liste bibliographique

Liste bibliographique

Liste des ouvrages :

- 1- André VITALIS, Medias et nouvelles technologies : Pour une socio-politique des usages, Édition APOGEE, France, 1994,
 - 2- Aurélie GIRARD et Bernard FALLERY, Réseaux Sociaux Numériques : revue de littérature et perspectives de recherche, PDF,
 - 3- Adary Libaert, Mas Westphalen, communicator 7^e édition, Dunod, 2015,
 - 4- Ambroise Zagre, Méthodologie de la recherche en science sociales, l'Harmattan, PARIS, Juin, 2015,
 - 5- Claude ROY, in communication, Bidon, Tolérence, 1995,
 - 6- Claude VALLON ; Véronique CHAMBAUD, Associations mode d'emploi : Créer, Gérer, Animer, 6^e Edition, DUNOD, 2006,
 - 7- Cyril BLADIER, La boîte à outils des réseaux sociaux, 4^e Edition, DUNOD, 2016.
 - 8- Eric GUILLY la communication institutionnelle, PARIS, Presse universitaire de France, 2009,
 - 9- ERICK PRUNIER, LES BASES DE LA COMMUNICATION POUR L'ASSOCIATION, COTES D'ARMOR, 2019, PDF,
 - 10- Jean-Eric Pelet, Jeremy Lucas-Boursier, COMMUNICATION Digitale, DUNOD, 2017,
 - 11- JEAN LOUIS LOUBET DEL BAYLE, Initiation aux méthodes des sciences sociales, L'Harmattan, Paris, 2000,
 - 12- Karine GALLOPEL-MORVAN, Pierre BIRAMBEAU, Fabrice LARCENEUX, Sophie RIEUNIER, Marketing et communication des associations, 3^e Edition, DUNOD, Paris, 2021,
 - 13- Lucie Guchet, Créer et gérer mon association Les 50 règles d'or, Editions du Puits Fleuri, 2014,
 - 14- LUC ALLBARELLO, Apprendre à chercher, de Boeck, 2^eme édition, PARIS, 2003,
 - 15- Hervé Collet, communiquer pourquoi, comment ?, édition CRIDEC, paris, 2004,
- MERAH Aissa et MEYER Vincent, Communication publique et territoriale au Maghreb : enjeux d'une valorisation et défis pour les acteurs, Editions L'Harmattan, Paris 2015.

- 16- Maurice ANGERS, initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, 6^e édition CEC, Québec, 2014,
- 17- Maurice Angers, Initiation pratique a la méthodologie des sciences humaines, édition université Casbah, Alger, 1997,
- 18- MADELINE GRAWITZ, Méthode des sciences sociales, 10^{ème} édition, DALLOZ, PARIS, 1996
- 19- MADELINE GRAWITZ, Méthodologie en Sciences Sociale, DALLOZ, Paris, 1974,
- 20- Nathalie Lacasse, Relations interpersonnelles en courtage immobilier, 1^e édition, 2011,
- 21- OMAR AKTOUF, Méthodologie des sciences sociales et approches qualitatives des organisations : une introduction à la démarche classique et critique, les presses de l'université de Québec, Montréal, Canada, 1987,
- 22- RISSOAN, Romain. Les réseaux sociaux : Comprendre et maîtriser ces nouveaux outils de communication. Saint-Herblain : Editions ENI, 2011,
- 23- SIMON PIERRE, les relations interpersonnelles, Montréal, éd Agence d'arc, 1975,
- 24- Souraya AKKOUCHE, Manuel pour les associations algériennes, Edition Fondation Friedrich Ebert, Alger, 2009,
- 25- Thierry Libaert, PLAN De Communication, 3^e Edition DUODI, Paris, 2008, P256
- 26- Thierry Libaert, Jean-Marie Pierlot, Communication des associations, 2^eédition, Dunod, Paris, 2014,
- 27- Thierry Libaert, Jean-Marie Pierlot ; communication des associations, 2^e édition, Dunod, paris, 2014,
- 28- Pascale B LOGEY, Nathalie VAN LAETHEM, La méga boîte à outils du Manager leader, éd DUNOD, Malakoff, 2016,
- 29- Yazid CHIR, les réseaux sociaux numérique d'entreprise, état des lieux et raisons d'agir, édition l'harmattan, 2011,
- 30- YASMINA SALMANDJEE, PAUL DURAND DEGRANGES, réseaux sociaux pour les nuls, 3^e Edition, First interactivité, paris.

Liste des dictionnaires :

- 1- Le petit LAROUSSE, Grand format, paris, 2006, p1094.
- 2- Dictionnaire économique et financier, <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199115-associationdefinition-traduction/> consulté le 10/02/2022 à 19:17
-Dictionnaire futura tech, <https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/informatique-reseau-social-10255/> consulté le 17Mars 2022 à 20 :45

Liste des thèses et mémoires :

- 1- Audrey Portela, Implantation et usage d'un réseau social d'entreprise : l'expérience d'Astral, 2012, à l'université Ottawa de Canada.
- 2- Abdelouahab MAKHLOUFI, Nouvelles Orientations en Relations Publiques, Support de cours master 1 communication et relation publique, université Bejaia, 2020-2021,
- 3- DJAHNINE Lydia, LARBI Rafik, La communication associative a l'ère des réseaux sociaux numériques : Cas pratique l'association culturelle Amazday Adelsan Inelmaden AAI, mémoire fin de cycle en communication et relation publique, 2018, à l'université de Bejaia.
- 4- Fabian Lenggenhager, Quelles sont les véritables menaces et opportunités dans l'utilisation du Web 2.0 pour des adolescent·e·s du Valais romand ?, Travail de Master présenté en vue de l'obtention du titre MA-TS de la HES-SO, 2013
- 5- Guillaume GNESUTTA, Utilisation des réseaux sociaux dans la politique de communication d'une entreprise, mémoire de stage master2 en Ingénierie Documentaire Edition et Médiation Multimédia, Université Charles de Gaulle, Lille 3, 2011,
- 6- ZIDAT Nawel, BOUKHERAS Kenza, l'impact de l'usage des réseaux sociaux dans la sauvegarde du patrimoine Berbère Matériel et Immatériel, mémoire en communication et relation publique, 2021, à l'université de Bejaia.

Liste des articles et PDF :

- 1- Annie LOCHON, Médias sociaux et associations : conjugaison réussie d'une communication fonctionnelle et relationnelle ?, <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2017-2-page-51.htm> , Article mis en ligne le Janvier 2017.

- 2- ALEXIA MARUCCHI-FOINO, JEAN-NIL BOUCHER ET ISABELLE VACHON, L'ENSEIGNEMENT DES THÉORIES SOCIOLOGIQUES, atelier n° 817 en Initiation à l'analyse sociologique, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, 2011
- 3- Article réalisé par Sonia BENDIMERAD, Amina CHIBANI, Kamel BOUSSAFI, BOOM ASSOCIATIF EN ALGÉRIE : RÉALITÉ OU ILLUSION DÉMOCRATIQUE ?, <https://www.cairn.info/revue-recma-2019-4-page-42.htm>,
- 4- Céline Marival, Francesca Petrella, Nadine Richez-Battesti, Les formes de coopération entre associations de solidarité : entre pressions institutionnelles et stratégies d'innovation, 2014, PDF, <http://riuess2014.sciencesconf.org> ,
- 5- Dacheux Eric. Associations et communication persuasive : il faut se passer des agences-conseils !, In: Communication et langages, n°105, 3ème trimestre 1995. pp. 29-44. doi : 10.3406/colan.1995.2609 http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_1995_num_105_1_2609 ,
- 6- Définition communication associative, www.clae.lu
- 7- Guide de l'association locale, www.pdfdrive.com,
- 8- Guide Méthodologique d'élaboration d'une stratégie de communication multimédia, ROME, 2002, www.fao.org,
- 9- JOELLE Bonenfant, Jean LACROIX, structure de l'entreprise, www.lefrancaisdesaffaires.fr
- 10- Nawal Guellal, Guide Communication associative et plaidoyer, 2019, PDF www.irada-dz.org
- 11- La coopération inter associative au niveau territorial, un mouvement à consolider!, <https://www.francebenevolat.org> , décembre 2014, PDF,
- 12- Le principe de réciprocité : comment peut-il éclairer la santé publique et les politiques publiques favorables à la santé? Octobre 2014, PDF, www.inspq.qc.ca,
- 13- Les différentes approches dans la recherche, www.cadredesante.com , PDF,
- 14- Les guides du mouvement associatif, L'INTER-ASSOCIATIF AU SERVICE DE LA PROXIMITÉ, PDF, www.lemouvementassociatif.org,
- 15- Loi n 12-06 du 18 safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012, www.europarl.eu,
- 16- Loi n 90-31 du 04 Décembre 1990, www.joradp.dz
- 17- Rédigé par l'équipe de juristes. Sous la supervision de Pierre Aïdan, GUIDE PRATIQUE DE L'ASSOCIATION, Edition HARVARD, 2021, <https://www.legalstart.fr/creation-entreprise/guide-creation-association/>, PDF.

- 18- Solidatech Réseaux sociaux : lesquels privilégier pour votre association ?,
www.solidatech.fr.

Liste des sites :

- 1- Florence Carion, « La communication associative », Communication [En ligne], Vol. 28/1 | 2010, URL:
<https://journals.openedition.org/communication/2106#:~:text=13La%20communication%20relationnelle%20tire,conviviale%20et%20la%20communication%20normatif> , mis en ligne le 23 septembre 2011, consulté le 10 mars 2022 à 19:57.
- 2- Définition et concept, <https://definitionetconcept.blogspot.com/2019/11/signification-de-coutume-qu-que-c.html?m=1> . Publié le 18 novembre 2019 consulter le 16 mars 2022 à 22:04
- 3- Définition optimisation, <https://economy-pedia.com/11031863-optimization>, consulté le 14 Mai 2022 à 22 :02
- 4- Définition organisation, <https://www.demos.fr/blog/organiser-une-fonction-cle-du-manager>, consulté le 16 Avril 2022 à 15:19
- 5- Définition engagement, <https://www.actionco.fr/Thematique/management-1214/Breves/Definir-mesurer-engagement-339206.htm> consulté le 16 Avril 2022 à 16:00
- 6- Définition sensibilisation, <https://www.le-dictionnaire.com/definition/sensibilisation>, consulté le 04 Juin 2022 à 14 :27
- 7- Définition mobilisation, www.emploiuebec.gov.qc.ca, consulté le 16 Avril à 15:29
- 8- Définition planification,
<https://management.savoir.fr/managementdeshommes/#aoh=16501195348997&referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com& tf=Source%2%A0%3A%20%251%24s> consulter le 16 Avril 2022 à 15:45
- 9- Définition animation, www.reussir-son-management.com, consulté le 17 Avril 2022 à 17 :58.
- 10- Définition fonction, www.prudhommes.ooreka.fr, consulté le 23 Avril 2022 à 22 :46
- 11- Définition travail collaboratif, <https://www.planzone.fr/blog/travail-collaboratif-definition>, consulté le 23 avril 2022 à 22 :22
- 12- Définition collaboration, <https://www.exoplatform.com/blog/fr/collaboration/>, consulté le 14 Mai 2022 à 21 :38
- 13- Définition Lettre d'invitation,<https://chinesebusinessclub.fr/quest-ce-quune-lettre-dinvitation-pour-aller-en-chine-et-comment-en-avoir->

- [une/#:~:text=La%20lettre%20d'invitation%20est,nom%2C%20adresse%20et%20autres\), consulté le 22Mai 2022 à 19 :04](#)
- 14- Définition email, <https://www.conseilsmarketing.com/autres-conseils-marketing/definition-de-lemail-courrier-electronique/>, consulté le 22Mai 2022 à 19 :10
- 15- Chiffres clés de Facebook en Algérie, <https://www.medianet.tn/fr/actualites/detail/chiffres-cles-de-facebook-en-algerie/all/6>, consulté le 24 Mars 2022 à 14:15
- 16- Choix de l'activité de l'association, <https://www.lcl.fr/professionnel/mag-pro/creer-association/secteurs-activites-associations>, consulté le 25 Mars 2022 à 14:53
- 17- Communication de crise, <https://www.idaos.com/quest-ce-que-la-communication-de-crise/>, consulté le 21 Mai 2022 à 23 :43
- 18- Communication interpersonnelle, <https://intuitive-process.com/quest-ce-que-la-communication-interpersonnelle/>, consulté le 21 Mai 2022 à 23 :39
- 19- Communication de groupe, <http://olivier-moch.over-blog.net/article-communication-de-groupe-et-communication-de-masse-quelles-differences-74641564.html>, consulté le 21 Mai 2022 à 23 :26
- 20- Etude réseaux sociaux en Algérie, <https://www.medianet.tn/fr/actualites/detail/etude-reseaux-sociaux-en-algerie/all/1>, Étude réaliser en octobre 2020, consulté le 24 Mars 2022 à 12 :10
- 21- Logo de Twitter, <https://www.hamiltoncountyhealth.org/harm-reduction/exchange/twitter-logo/> consulté le 19 Mars 2022 à 7: 09
- 22- Logo de Google+, <https://pourron.com/google-plus/nouveau-logo-google-plus-a-telecharger/> consulté le 19/03/2022 a 7:10
- 23- Logo de Linkdeln, <https://pourron.com/google-plus/nouveau-logo-google-plus-a-telecharger/> consulté le 19Mars 2022 à 7:09
- 24- Le logo du réseau social instagram, <https://www.clubic.com/tutoriels/article-861609-1-comment-utiliser-instagram-ordinateur.html> , consulté le 12 mai 2022 à 17 :32
- 25- Le logo du réseau social youtube, <https://www.frandroid.com/telecharger/apps/youtube>, consulté le 12 Mai 2022 à 17 :35
- 26- Logo de Facebook, <https://fr.freepik.com/photos-vecteurs-libre/logo-facebook> consulté le 19Mars 2022 à 7:14
- 27- Histoire de Facebook, <https://www.colibrimedia.fr/post/l-histoire-de-facebook>, consulté le 22 Mai 2022 à 20 :40

- 28- Les Associations locales en Algérie, www.yumpu.com/fr/document/view/62136136/les-association-des-acteurs-emergeants-en-manque-de-reconnaissance-en-algerie consulté le 21 Mars 2022 à 17 :31
- 29- Les objectifs de la coopération inter-associatif, https://www.techne-conseil.fr/conseil-recrutement-formation_conseil-et-strategie_conseil-strategique_preparer-les-cooperations-inter-associatives, consulté le 21 Mai 2022 à 20 :53
- 30- Les enjeux des réseaux sociaux pour les associations, <https://www.associatheque.fr/fr/focus-internet-reseaux-sociaux.html>, consulté le 24 Mars 2022 à 22:33
- 31- Organisation d'une réunion, <https://www.manager-go.com/gestion-de-projet/conduite-deréunion.htm#:~:text=D%C3%A9finissez%20clairement%20le%20sujet%20ainsi,R%C3%A9diger%20l'ordre%20du%20jour>, consulté le 21 Mai 2022 à 21 :19
- 32- Stratégie des associations, <https://www.assoconnect.com/blog/articles/4453-interview-une-bonne-strategie-de-communication-pour-votre-association/>, consulté le 21 Mai 2022 à 22 :05
- 33- Type de réunions, <https://www.assoconnect.com/blog/articles/39216-faire-des-reunions-de-travail-efficaces-pour-votre-association/>, consulté le 21 Mai 2022 à 21 :03
- 34- Panorama de différents réseaux sociaux, <https://www.topquizz.com/quiz/Les-logos-de-reseaux-sociaux-210852> consulté le 19 Mars 2022 à 7:30
- 35- Pourquoi organiser un événement inter associatif ?, <https://www.animafac.net/fiches-pratiques/organiser-un-evenement-inter-associatif/>, consulté le 25 Mars 2022 à 15 :00.

Annexes



Université Abderahmane Mira- Bejaia
Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Département des Sciences de l'Information et de la Communication

Thème :

L'usage des réseaux sociaux comme outil de renforcement des relations associatives

Cas pratique : Trois associations de la commune Beni Maouche : Assegmi, Agruj N Tlatha, Figuiculteurs.

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme Master en communication et relation publique.

Option : Communication et relations publiques.

Réalisé par :

BENAISSA Yasmina

Encadré par :

BOUICH Mahrez

Année universitaire : 2021- 2022

Annexe n 01

Guide d'entretien :

En vue de l'obtention d'un diplôme master en Communication et Relations Publiques nous tenons à réaliser une étude sur « l'usage des réseaux sociaux comme outil de renforcement des relations associatives ».

Pour ce faire, nous vous prions de bien vouloir nous consacrer votre temps et de nous répondre à quelques questions concernant notre thématique de recherche, dont on vous assure que les informations fournies ne seront utilisées que dans le cadre de la recherche et à des fins scientifiques. Merci.

Axe n 01 : nous avons posé (3) questions relatives aux données des associations.

- 1-Quelle est la date de sa création et que signifie son nom ? Ou pourquoi ce nom ?
- 2- Quel est le caractère de l'association ?
- 3- quel est l'objectif de votre association ?

Axe n 02 : porte sur la communication, contient (2) question.

- 4- Comment trouvez-vous la communication au sein de votre association?
- 5- Le langage utilisé posent-ils des problèmes de compréhension du message ?

Axe n 03 : il porte sur l'importance donnée aux réseaux sociaux au sein des associations ASSEGMI, FIGUICULTEURS, AGRUJ N TLATHA. Cet axe contient (7) questions.

- 6- Quels sont les moyens que vous utilisez avec vos membres ? Comment les contacter ? Avez-vous des difficultés ?
- 7- Quel sont les moyens que vous utilisez pour être en relations avec d'autre association?
- 8- Quel est le réseau social le plus utilisé par votre association ?
- 9- Qu'apportent les réseaux sociaux d'avantage à votre association ?
- 10- Trouvez-vous des difficultés pour vous mettre en relation avec d'autre association ?
- 11- Est-ce que les réseaux sociaux mobilisent-elles dans votre relation avec d'autre association ?
- 12- Quel sont les moyens que vous utilisez pour être en relations avec d'autre association?

Annexe n 02

L'entretien :

En vue de l'obtention d'un diplôme master en Communication et Relations Publiques nous tenons à réaliser une étude sur « l'usage des réseaux sociaux comme outil de renforcement des relations associatives ».

Pour ce faire, nous vous prions de bien vouloir nous consacrer votre temps et de nous répondre à quelques questions concernant notre thématique de recherche, dont on vous assure que les informations fournies ne seront utilisées que dans le cadre de la recherche et à des fins scientifiques. Merci.

Axe 01 : Les données personnelles

1. Sexe ;
2. Age ;
3. Profession ;
4. Fonction ;
5. Ancienneté dans l'association.

Axe 02 : présentation de l'association

1. Quelle sont les activités et les missions de votre association ?
2. Quelle sont les objectifs que vous voulez atteindre ?
3. Avec vos actions arrivez-vous à valoriser votre association ?
4. Quelles sont les différentes activités organisez- vous ?

Axe 03 : les réseaux sociaux au niveau association

1. Utilisez-vous les réseaux sociaux ?
2. Quelle importance accordez-vous aux réseaux sociaux ?
3. Est-ce que les réseaux sociaux vous aident à atteindre les objectifs de votre association ?
4. Quel genre de contenu vous partagez ? Et avec quelle langue ?

Axe 04 : les relations inter associatives

1. Quelles sont vos relations avec d'autres associations ?
2. Organisez-vous des activités communes ?

3. Est-ce que vous utilisez les réseaux sociaux dans vos relations inter associatives ?
4. Quel est l'apport des réseaux sociaux sur le travail inter associative ?
5. Est-ce que les réseaux sociaux influence les relations entre association ? ils renforcent vos relations ?

Axe 05 : la communication associative à l'ère des réseaux sociaux

1. Que dites vous de la communication associative ?
2. Est-ce que votre association possède d'une stratégie de communication ?
3. Pensez-vous bien que les réseaux sociaux ont une place importante dans le travail de communication que vous réalisez ?
4. Quelle est l'influence des réseaux sociaux sur votre communication ?

Axe 06 : réseaux sociaux et fête des figes sèches

1. Utilisez-vous les réseaux sociaux pour partager la fête des figes sèches ?
2. Quel est le rôle des réseaux sociaux dans la fête ?
3. Est-ce que les réseaux sociaux ont célébrés la fête des figes sèches ?
4. Utilisez-vous les réseaux sociaux dans la planification la fête des figes sèches ?
5. Pensez-vous que vos pages Facebook assurent la visibilité de votre travail ?
6. Avez-vous déjà réalisé des campagnes et projets sur les figes sèches ?

Axe 07 : réseaux sociaux et fête de yennayer

1. Facebook permet-il un meilleur ciblage des publics pour la fête de yennayer ?
2. Pensez-vous que l'usage des réseaux sociaux par votre association contribue au développement de la fête de yennayer ?
3. Quelle est la place qu'occupe Facebook dans l'animation de la fête de yennayer ?
4. Qu'apportent les réseaux sociaux d'avantages pour la fête de yennayer ?
5. Quelles sont les effets de vos pages Facebook sur la mobilisation des associations sur l'organisation de la fête de yennayer de 12 janvier 2022 ?

Statut de l'association ASSEGMI :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية : بجاية
دائرة : بني معوش
بلدية : بني معوش

القانون الأساسي



جمعية الإنعاش الفلاحي و التنمية الريفية " أسغمي "
أقموون بلدية بني معوش ولاية بجاية

البريد الإلكتروني : association.agricol.assgmi@gmail.com
صفحة الفيسبوك : association agricole assgmi aguemoune beni maouche
الحساب البنكي : 33.55000021820039 بنك بدر مستوق

1

المادة الأولى (01). يشكل المرشحون الميئنة أسماؤهم أثناء ، جمعية تخضع لأحكام القانون رقم 06/12 المؤرخ في 12 جففي 2012 ، و المنتظم في قانون الجمعيات ولهذا القانون الأساسي.
قائمة أعضاء المؤسسين

الرقم	الخطيب و الاسم	تاريخ و مكان الميلاد	الجهة	العنوان
01	العماري عبد القادي	1979/04/01	فلاح	أقموون بني معوش
02	مزيان يوسف	1965/04/13	فلاح	أقموون بني معوش
03	مولوج ناصر	1978/04/15	فلاح	أقموون بني معوش
04	بوزرامة لخلو	1965/02/25	فلاح	أقموون بني معوش
05	مولوج مالك	1977/10/17	فلاح	أقموون بني معوش
06	ياسة و علي	1964/08/24	فلاح	أقموون بني معوش
07	سماعليل صائق	1965/03/13	فلاح	أقموون بني معوش
08	واري موسى	1965/06/05	فلاح	أقموون بني معوش
09	سحقي إبراهيم	1950/12/15	فلاح	أقموون بني معوش
10	حليلي محمد أرزقي	1954/10/13	فلاح	أقموون بني معوش
11	سكور محمد أمقران	1970/03/01	فلاح	أقموون بني معوش
12	مزيان ياسين	1983/01/01	فلاح	أقموون بني معوش
13	بوزرامة ياسر	1985/03/17	فلاح	أقموون بني معوش
14	لوتيين عبد المجيد	1969/05/04	فلاح	أقموون بني معوش

المادة الثانية (02).

الجمعية - الهدف - المقدر
مدة عمل الجمعية ومصاد

الجمعية الإنعاش الفلاحي و التنمية الريفية " أسغمي " أقموون بلدية بني معوش

الجمعية (03). تهدف الجمعية أساسا إلى : (يتكرر الهدف الرئيسي و الأهداف الثانوية)

- تحسين المواطنين عامة و الفلاحين خاصة بأهمية الأرض و خدمتها.
- تأطير الفلاحين.
- تنظيم حملات التشجير و إنشاء مشتلة الأشجار المثمرة الملائمة للمنطقة.
- حماية الثروة النباتية من الحرائق بحماية النور و القيام بعمليات تحسينية.
- حماية الثروة المائية و استغلالها في القطاع الفلاحي.
- تنظيم عمليات تكوينية و أيام دراسية حول التقنيات الفلاحية و فتح مكتبة.
- التنسيق مع الجمعيات الفلاحية المتواجدة على القطر الوطني و في الخارج من أجل تبادل الخبرات و المعارف مع احترام المواثيق المعمول بها.
- إيصال التسهيلات الفلاحين إلى السلطات العمومية منها:
- 1- فتح مسالك فلاحية و سيادتها. 2- اقتراح مشاريع في إطار المخطط التنموي الريفي الإدماجي إلى السلطات المختصة.
- تشجيع السكان الريفية لمسد النزوح الريفي.
- تنظيم حملات التلقيح و الحفاظ على الثروة الحيوانية.
- تنظيم حملات إيداع الحيوانات الضالة.
- رد الاعتبار للصناعات التقليدية و إبداع المرأة فيها .
- إبداع المرأة الريفية في النشاط الفلاحي و التنمية الريفية .
- حماية الثروة الغابية من الحرائق.
- إعادة الاعتبار للتقنيات الفلاحية التقليدية و عصرنتها.
- تحسين الإنتاج الفلاحي المحلي و تأطير تخرينه و تسويقه.
- الحفاظ على التراث المادي و المعنوي للمنطقة.
- تشجيع السياحة الجبلية.
- تشجيع تنوع بيولوجي و حماية البيئة.
- تنمية المنتوجات المحلية.

المادة الرابعة (04): يكون مقر الجمعية قرية أقصون بلدية بني معوش (الإشارة إلى عنوان المقر) و مع مراعاة الشروط المنصوص عليها في التشريع المعمول به لا يمكن نقل هذا المقر إلا بقرار من الجمعية العامة.

المادة الخامسة (05): مدة الجمعية غير محددة

(الإشارة إلى المدة المحددة طبقاً للأهداف المسطرة).

المادة السادسة (06): تمارس الجمعية نشاطها على مستوى المحلي و الولاتي و الوطني.

المادة السابعة (07): يسمح الجمعية بنشر و توزيع بيانات و مجلات و وثائق و منشورات تتماشى مع أهدافها المسطرة شريطة أن يكون البيان الرئيسي محرراً باللغة العربية و الأمازيغية و الفرنسية.

البيانات السابعة

تشكيلة الجمعية

شروط و كيفية انضمام و انسحاب الأعضاء

المادة الثامنة (08): تتكون الجمعية من أعضاء مؤسسين و أعضاء ناشطين و أعضاء شرفيين .

تخول مداولة الجمعية العضو الشرفي باقتراح مكتب الجمعية .

المادة التاسعة (09): زيادة على الشروط المنصوص عليها في التشريع المعمول به ، لاسيما **المادة 24** من القانون رقم **12 - 06** المؤرخ في **2012/01/12** يجب أن تتوفر في العضو الناشط في الجمعية (تذكر الشروط الخاصة المطلوبة). أن يكون بالغ و عاقل ، مؤمن بأهداف الجمعية ، مؤمن بأهداف الجمعية ، الانضباط ، أن يكون متمتعاً بحقوقه المدنية.

المادة العاشرة (10): يتم الانضمام إلى الجمعية بطلب كتابي يوقعه صاحب الطلب ، و يقلبه مكتب الجمعية ، تثبت صفة العضو بمنح بطاقة الانخراط .

المادة الحادية عشرة (11): تقتد صفة العضو في الجمعية للأسباب الآتية :

- الاستقالة أو الانسحاب المقدم كتابياً .

- الوفاة .

- عدم دفع الاشتراكات لمدة سنة (الإشارة إلى المدة المحددة) .

- التخلي لأسباب خطيرة وفقاً للإجراء الذي يحدده النظام الداخلي.

- حل الجمعية .

- استعمال الجمعية لأغراض شخصية أو معاكسة لأهدافها.

- عدم القدرة لممارسة النشاط بسبب عاهة أو مرض مزمن .

- أسباب أخرى (توضح بدقة) .

المادة الثانية عشرة (12): كل عضو له الحق في التصويت و الترشح على جميع مستويات الجمعية شريطة :

- إستيفاء الاشتراكات .

- تحمل المسؤولية و عدم التخلي عن الجمعية في الأوقات الصعبة و الالتزام بما يفرضه من واجبات كحفظ الأسرار و السهر على السير العادي لمختلف النشاطات.

3

البيانات الثامنة

المتنظيم و الترتيب

تتكون الجمعية من جهاز مداولة و جهاز قيادة و إدارة

المقتضيات الأولى

جهاز المداولة

المادة الثالثة عشرة (13): يتم تشكيل جهاز المداولة عن طريق الجمعية العامة التي تعتبر الهيئة السامية التي تضم كل الأعضاء.

المادة الرابعة عشرة (14): المدة الانتخابية للجمعية هي أربعة قابلة للتجديد (تحدد المدة).

المادة الخامسة عشرة (15): تتكفل الجمعية العامة بما يلي :

- الإدلاء برأيها فيما يخص جدول و نتائج النشاطات ، تقارير التسيير المالي و الوضع الأدبي للجمعية .

- المصادقة على القوانين الأساسية و النظام الداخلي للجمعية ، بالإضافة إلى تعديلاتها .

- انتخاب جهاز التسيير ، و كذا تجديده .

- المصادقة على قرارات الجهاز الإداري بخصوص تنظيم هيكل قبول الهبات و الوصايا عندما تقدم بطلبات و شروط التحقق من عدم تناقضها مع الأهداف المسطرة للجمعية .

- الموافقة على إنشاء أجهزة استشارية ، و متابعة الموافقة على اقتناء العقارات .

- دراسة المطعون المقدمة فيما يخص الانضمام إلى الجمعية .

- تحديد مبلغ الاشتراكات السنوية .

المادة السادسة عشرة (16): تجتمع الجمعية العامة في دورة عادية على الأقل مرة في السنة (الإشارة إلى عدد المرات) .

- وتجتمع في دورة غير عادية كلما دعت الحاجة إلى ذلك ، بطلب من رئيس الجمعية ، أو بطلب من ثلثي (3/2) أعضاء المكتب (تحديد النصاب) في هذا الأخير يحمل الأمين العام أو نائب الرئيس الأول محل رئيس الجمعية.

المادة السابعة عشرة (17): يتولى رئيس الجمعية استدعاء الجمعية العامة و تسجل الاستدعاءات في سجل المداولات كتابياً بجدول

الأصناف إلى حدادين أعضاء الجمعية في أجل إقصاء خمسة عشر 15 يوم (يحدد عدد الأيام قبل الاجتماع).

المادة الثامنة عشرة (18): لا يمكن للجمعية العامة المداولة بمسفة مقبولة عند الاستدعاء الأول إلا إذا حضر معظم من أعضائها ،

و إذا لم يكتمل النصاب ، تستدعي الجمعية العامة مرة ثانية في أجل إقصاء خمسة عشر (15) يوماً (تحدد المدة). عندها يمكن للجمعية العامة المداولة مهما كان عدد حضور أعضائها .

المادة التاسعة عشرة (19): تتخذ القرارات بأغلبية أعضاء الجمعية الحاضرين في الاجتماع ، و في حالة تساوي الأصوات يعتبر تصويت

الرئيس بمثابة صوتين.

يمكن للعضو الغائب توكيل أحد الأعضاء الحاضرين كتابياً للتصويت مكانه ، و يكون له الحق في وكالة واحدة و مسالحة

لجلسة واحدة فقط.

المادة العشرون (20): لا يشارك في التصويت ولا ينتخب عليه على مستوى أجهزة الإدارة و القيادة من لم يستوفي اشتراكته.

المادة الحادية والعشرون (21): تسجل المداولات وفق التسلسل الزمني في سجل المداولات ، وتكون محضرة من قبل الأعضاء

الحاضرين في الاجتماع .

4

المختصر المشانق

المادة الثانية والعشرون (22) : يقود الجمعية و يديرها مكتب مكون من : ثلاثة عشر (13) عضو

السيد : حديش عيسى رئيس الجمعية
السيد : ياسة وعلي نائب الرئيس الأول
السيد : مزيان يوسف نائب الرئيس الثاني
السيد : قاسي جعفر الكاتب العام
الآنسة : سحقي ناجية نائب الكاتب
السيد : بطائل سالم أمين الخزينة
السيد : مقراني لحلو نائب أمين الخزينة
السيد : العماري عبد العاتي عضو
السيد : مولوج ناصر عضو
الآنسة : سحقي أنيسة عضو
السيد : كابو زهير عضو
السيد : العماري نجيب عضو
السيدة : مزيان حويلة عضو

المادة الثالثة والعشرون (23) : يتم انتخاب أعضاء المكتب من قبل الجمعية العامة حسب الترتيب المنصوص عليه

في المادة 22 لمدة ثلاثة (03) سنوات. (تحديد المدة)
و قابلة للتجديد كلما اقتضت الضرورة . (تحديد المدة)

المادة الرابعة والعشرون (24) : يكون المكتب مكلف بما يلي:

- يضمن تنفيذ إجراءات القانون الأساسي و لنظام الداخلي و تنفيذ قرارات الجمعية العامة .
- تسيير ممتلكات الجمعية .
- تحديد الاختصاصات لكل نائب رئيس و مهام المساعدين.
- إعداد مشروع النظام الداخلي.
- إصدار تعديلات القانون الأساسي و النظام الداخلي.
- ضبط مبلغ النفقات الزائدة.
- اقتراح لجهات المداولة كل الإجراءات لتحسين عملية تنظيم و تسيير أجهزة الجمعية .
- تسيير إجراءات الجمعية .
- دراسة عمليات التظلم لكل عضو في الجمعية يرتكب مخالفة خطيرة.
- بالإشارة إلى : (الإشارة إلى المهام)

المادة الخامسة والعشرون (25) : يجتمع المكتب على الأقل مرتين في الشهر (تحديد عدد المرات) ، بدعوة من رئيسه ،

و بإمكانه أن يجتمع كذلك بطلب من ثلثي أعضاء المكتب.

المادة السادسة والعشرون (26) : يتخذ المكتب القرارات بالأغلبية و إذا تساوت الأصوات يعتبر تصويت الرئيس بمثابة صوتين.

5

المادة السابعة والعشرون (27) : يمثل الرئيس الجمعية في جميع أعمال الحياة المدنية ، و هو مكلف بما يلي :

- تمثيل الجمعية لدى السلطات العمومية .
- التفاوض باسم الجمعية .
- اكتساب تأمين يضمن النتائج المرتبطة بالمسؤولية المدنية .
- استئجار أجهزة الجمعية ، رئاسة و تسيير المناقشات .
- اقتراح جدول أعمال لندوات الجمعية العامة .
- تنشيط و تنسيق نشاطات جميع أجهزة الجمعية .
- إعداد حسابات و ملخصات نصف سنوية عن نشاط الجمعية .
- تقيع السلطة الإدارية المؤهلة بجميع المعلومات .
- تحضير التقارير الأدبي و المالي مع تحليله و تقديمه للجمعية العامة.
- إمتاع السلطة العمومية المؤهلة بالتعديلات التي تطرأ على القانون الأساسي ، و كل تغيير يقع في الجهاز إدارة للجمعية في أجل أقصاه ثلاثون (30) يوما من تاريخ اتخاذ القرار .
- ممارسة سلطة النظام التسلسلي على الأعضاء الناشطين في الجمعية .

المادة الثامنة والعشرون (28) : يكلف الكاتب العام بمعونة الكاتب العام المساعد، بجميع قضايا الإدارة، ويتولى بهذه الصفة ما يلي :

- مسك قائمة المتخرفطين .
- معالجة البريد و تسيير المحفوظات .
- مسك سجل المداولات .
- تحرير مشاريع محاضر المداولات .
- حفظ نسخة من القانون الأساسي.

المادة التاسعة والعشرون (29) : يتولى أمين المال بمعونة أمين المال المساعد بالمسائل المالية و المحاسبية ، فهو مكلف

بهذه الصفة بما يلي :

- تحصيل الاشتراكات .
- تسيير الأموال - جرد و ضبط أملاك الجمعية المنقولة و العقارية .
- مسك نفقات الصندوق الزهيدة .
- إعداد التقارير المالية .
- و هو مكلف أيضا بـ : (الإشارة إلى مهام أخرى).

المادة الثلاثون (30) : يوقع أمين المال سندات النفقات ، و في حالة حصول مانع فيوقعها أمين المال المساعد ، و يوقعها بعد التوقيع الأول رئيس الجمعية أو نائبه حسب الترتيب المنصوص عليه في المادة 22 من هذا القانون الأساسي.

المادة الحادية والثلاثون (31) : يساعد الجمعية العامة لجان دائمة و مؤقتة مكلفة بدراسة المسائل المتعلقة بأهداف الجمعية (الإشارة

إلى الاسم و المهام).

تشكل كل لجنة من // (الإشارة إلى الأعضاء).

تنتخب كل لجنة رئيسها مقرر لها تحدد نظامها الداخلي و تجتمع بطلب من أعضائها

(الإشارة إلى عدد الأعضاء).

المفصل الثالث

التنظيم والترتيب الداخلي

المادة الثانية و القانون (32). تنقسم الجمعية إلى :

- لجان ولانية (الإشارة إلى عدد صلاحيات و الاختصاص الإقليمي)

المباب الرابع

الأحكام المالية

المفصل الأول

الموارد

المادة الثالثة و القانون (33). تتألف الموارد المالية للجمعية من :

- اشتراكات أعضائها .
 - المداخل المرتبطة بنشاطاتها .
 - الهبات و الوصايا .
 - إعانات الدولة و الجماعات المحلية .
- المادة الرابعة و القانون (34).** تودع الموارد في حساب واحد يفتح بناءا على طلب من رئيس الجمعية و باسم الجمعية.

المفصل الثاني

النفقات

المادة الخامسة و القانون (35). تشمل نفقات الجمعية جميع النفقات اللازمة لتحقيق الأهداف المنصوص عليها في القانون الأساسي .

المباب الخامس

تعديل القانون الأساسي

إعادة تنظيم الهيكل

حل الجمعية

المادة السادسة و القانون (36). يتم تعديل القانون الأساسي للجمعية بتصريح من الجمعية العامة و باقتراح من مكتب الجمعية حسب النصاب و الأغلبية ، أو لثلي الأعضاء (الإشارة إلا إذا كان هناك النصاب و الأغلبية لكل تعديل).

التبليغ بكل التعديلات التي تطرا على القانون الأساسي و على هيكل الجمعية إلى السلطة المؤهلة في الأجل المحددة القانون.

المادة السابعة و القانون (37) : يقرر الحل الإداري للجمعية من قبل الجمعية العامة بعد تقرير من مكتبها ، وفق النصاب و الأغلبية أو لثلي الأعضاء.(يحدد النصاب و الأغلبية).

يتم إبولة الأملاك العقارية و المنقولة بقرار من الجمعية العامة و حسب القانون المعمول به.

7

المباب السادس

أحكام ختامية

المادة الثامنة و القانون (38) : بين النظام الداخلي بصورة عامة ، زيادة على الأحكام الواضحة المنصوص عليها أعلاه، كل مسألة ترى الجمعية العامة ضرورة تسويتها في هذا الإطار.

صيع في : خمسة (05) نسخ (بين عدد النسخ) الأصلية.

(الإشارة إلى المكان) أقمون بلدية بلسي معوش الإشارة إلى التاريخ في : 09 أفريل 2010 .

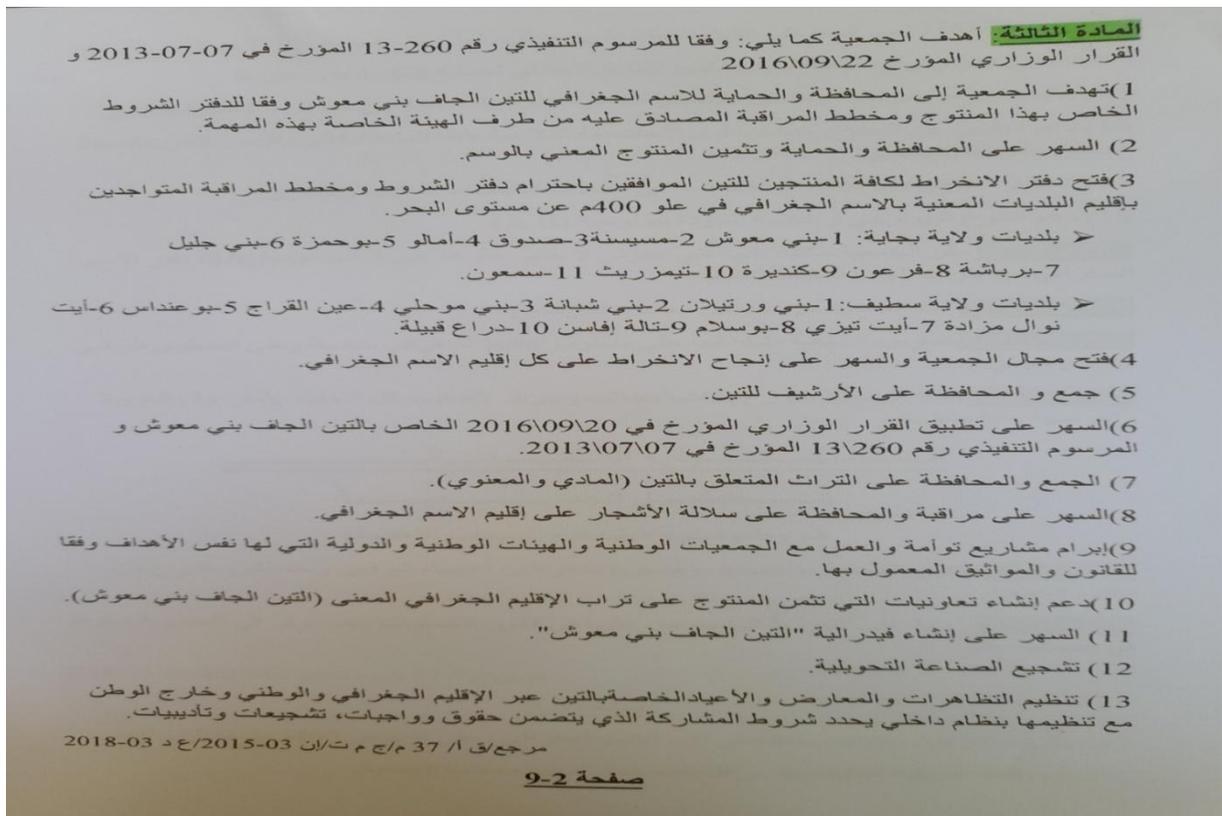
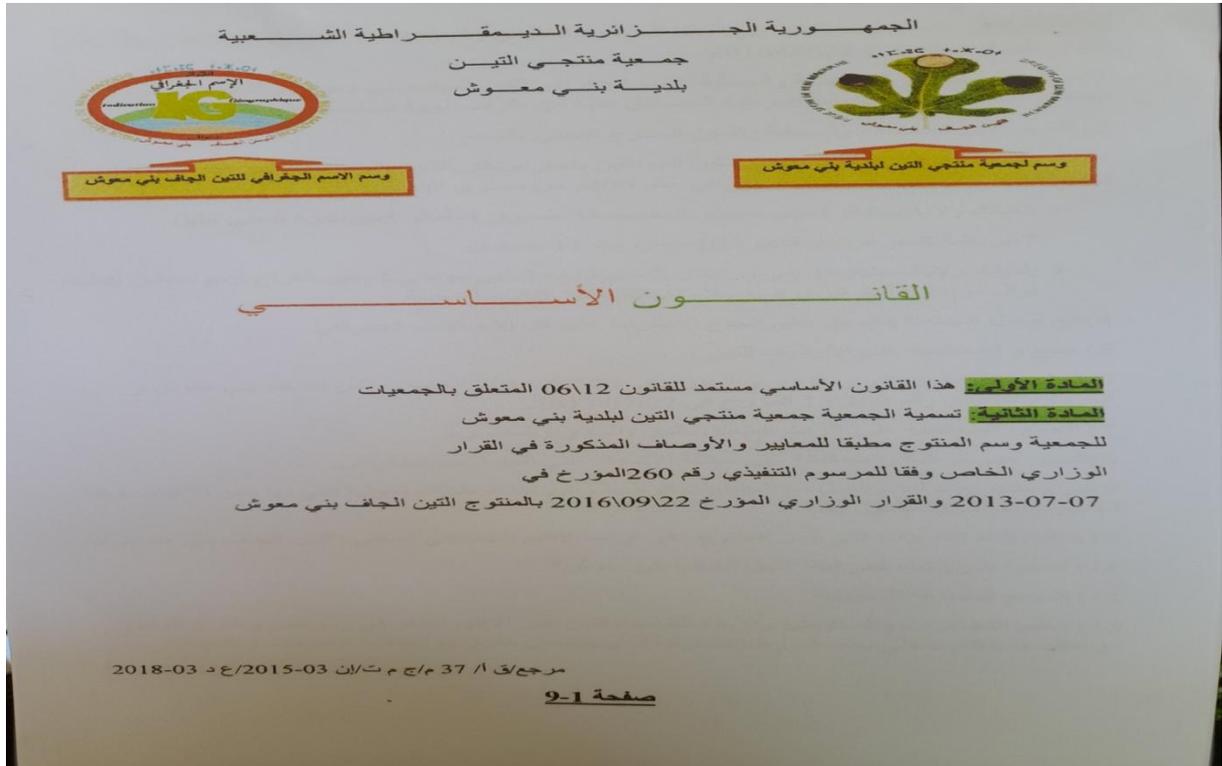
توقيع الرئيس توقيع الكاتب العام

_____ السيد/ _____ السيد/
مبتو رقم : مبتو رقم :
الصادرة في: الصادرة في:
عن دائرة : عن دائرة :

- الإشارة إلى لقب و اسم أصحاب التوقيع مع المصادقة على الإمضاء .

Annexe n 04

Statut de l'association FIGUICULTEURS



- 14) الجمعية مالكة للاسم الجغرافي التين الجاف بني معوش ولها الحق بتسجيل هذا الاسم الجغرافي التين الجاف بني معوش والوسم الخاص بها لدى الدبوان الوطني لحماية الفكرية دون غيرها.
- 15) إنشاء مزرعة نموذجية ومشاتل للأشجار المثمرة على تراب بلدية بني معوش والإقليم الجغرافي.
- 16) دعم التامين عن المنتوج ومالكها لدى التعاقدية الفلاحية طبقا للمادة 67 إلى 70 من القانون 08-16 المتعلق بالتوجيه الفلاحي.
- 17) استشارة مكاتب الدراسات المتخصصة في مجالات التحفيف، التخفيف والتسويق.
- 18) دعم التنوع البيولوجي و علامة الجودة بيولوجية (A.B).
- المادة الرابعة:** مقر الجمعية مكتبة بلدية بني معوش لا يتغير مقرها على تراب البلدية إلا إذا تغير الاسم الجغرافي من طرف الهيئة المانحة للاسم.
- المادة الخامسة:** هذه الجمعية مؤبدة (غير محدد بمدة زمنية)
- المادة السادسة:** تمارس الجمعية نشاطاتها على مستوى الإقليم الجغرافي خاصة وعلى المستوى الوطني عامة والدولي.
- المادة السابعة:** تنشر الجمعية وتوزع بيانات، مجلات وجراند لأهدافها بكل اللغات الأمازيغية والعربية والفرنسية والإنجليزية.

باب الثالث

تشكيل الجمعية

شروط وكيفية انضمام وانسحاب الأعضاء

- المادة الثامنة:** تتكون الجمعية من أعضاء مؤسسين ومنخرطين أعضاء شرفيين ومتعاملين باقتراح من مكتب الجمعية.
- المادة التاسعة:** زيادة على الشروط المنصوص عليها في قانون الجمعيات يجب توفر في العضو المنخرط في الجمعية على:
- مرجع/ق 1/ 37 م/ج م ت/ان 03-2015/ع د 03-2018

صفحة 3-9

- 1) أن يكون منتج لتين وتتواجد ملكيته في إقليم الاسم الجغرافي وعلى أزيد من 400م من مستوى البحر.
- 2) إملاء بطاقة تعريفية لملكته بعد مراقبة المصلحة المعنية ومكتب الجمعية.

3) بطاقة الانخراط.

4) بطاقة فلاح.

المادة العاشرة: يتم الانضمام إلى الجمعية بطلب خطي مع ملاء استمارة تعريفية بتوقيع صاحب المطلب ويقبله مكتب الجمعية.

المادة الحادية عشر: تفقد صفة المنخرط أو عضو مكتب للأسباب التالية:

1) الاستقالة بطلب كتابي.

2) الوفاة.

3) عدم دفع اشتراكات لمدة سنة.

4) عدم مطابقتها لدفتر الشروط ومخطط المراقبة وذلك حسب درجة الخطورة المنصوصة في دفتر الشروط ومخطط المراقبة بأخطار مصلحة المراقبة.

5) شطب لأسباب خطيرة وفقا للإجراء الذي يحدده النظام الداخلي.

6) استعمال الجمعية لأغراض معاكسة لأهدافها.

7) للعضو المعني حق الطعن أمام مكتب الجمعية ولجنة التأديب.

المادة الثانية عشر: كل منخرط أو عضو مكتب في الجمعية له حق الترشيح أن يكون مسبقا قضائيا إلى درجة مخالفة قانون الجمعيات وأن لا يكون قد اقترف مخالفة خطيرة وللجمعية العامة حق رد الاعتبار ويكون قد استوفى الاشتراكات والشروط المنصوصة في المادة 9 و 11 يوم الترشيح.

الباب الثالث

-التنظيم والتسيير-

-تتكون الجمعية من جهاز مداولة و جهاز قيادة و إدارة-

-الفصل الأول-

-جهاز المداولة-

المادة الثالثة عشر: يتم تشكيل جهاز المداولة عن طريق الجمعية العامة التي تعتبر الهيئة السامية التي تضم جميع المنخرطين وأعضاء المكتب.

المادة الرابعة عشر: المدة الانتخابية لمكتب الجمعية خمسة سنوات (5).

المادة الخامسة عشر: تتكفل الجمعية العامة بما يلي:

1) إيداء برأيها في عمل مكتب الجمعية ولجانها.

مرجع/ق 1/ 37 م/ج م ت/ان 03-2015/ع د 03-2018

صفحة 4-9

- (2) تقارير المالية والأدبية.
 - (3) مخطط عمل مستقبلي.
 - (4) المصادقة على القانون الأساسي والنظام الداخلي للجمعية وتعديله.
 - (5) انتخاب مكتب الجمعية وتوسيع صلاحيته وتجديده.
 - (6) دراسة الطعون المقدمة فيما يخص الانضمام والانضباط.
 - (7) تحديد مبلغ الاشتراك السنوية.
 - (8) اليبث النهائي في قضايا الانضباط.
- المادة السادسة عشر:** تجتمع الجمعية العامة في دورة عادية على الأقل مرتين في السنة وتجتمع في دورة غير عادية كلما دعت الحاجة إلى ذلك بطلب من رئيس الجمعية أو بطلب من الثلثين في هذه الحالة يحل الأمين العام أو نائب الرئيس محل رئيس الجمعية.
- المادة السابعة عشر:** يتولى رئيس الجمعية استدعاء الجمعية العامة وتسجيل الاستدعاءات في سجل المداولات كتابيا مرفوقة بجدول الأعمال إلى عناوين أعضاء الجمعية لأجل لا يقل عن 8 أيام عن يوم الاجتماع.
- المادة الثامنة عشر:** لا يمكن للجمعية العامة، المداولة بصفة مقبولة عند الاستدعاء الأول إلا إذا حضر 50% + 1 من الأعضاء، إذا لم يكتمل النصاب، تستدعي الجمعية العامة مرة ثانية في أجل أقصاه 8 أيام عندها يمكن للجمعية المداولة مهما كان عدد حضور أعضائه.
- المادة التاسعة عشر:** تتخذ القرارات في المرة الثانية مهم كان عدد الحاضرين مع توجيه إنذارات إلى المعنيين الغائبين بدون عذر.
- يمكن للعضو الغائب توكيل أحد الحاضرين كتابيا للتصويت مكانه، ويكون له الحق في وكالة واحدة وصالحة لجلسة واحدة فقط.
- المادة العشرين:** لا يشارك في تصويت ولا ينتخب عليه على مستوى لجان طبقا لمواد سالفة 10_11 من هذا القانون.
- المادة الواحدة والعشرون:** تسجيل المداولة وفق لتسلسل الزماني في سجل مرقم و ممضي من طرف رئيس الجمعية في أوله وآخره و تمضى المداولات من طرف الحاضرين و الموكلين مع الاحتفاظ بالوكالة للمداولة.

-الفصل الثاني-

قيادة وإدارة الجمعية

المادة الثانية والعشرون: يقود الجمعية مكتب منتخب يدير شؤونها متكون من تسعة أعضاء:

- 1- مزيان يوسف رئيسا.
- 2- حاليلى محند ارزقي نائب.
- 3- سحقي عبد الحق نائب ثاني.
- 4- بكوش عمر كتاب العام.

مرجع/ق /1 37 م/ج م ت/ان 03-2015/ع د 03-2018

صفحة 5-9

- 5- كمادى عبد الكريم نائب كتاب العام.
 - 6- لوجاتي خالد أمين المال.
 - 7- قاسي سعدان نائب أمين المال.
 - 8- باله يونس عضو.
 - 9- شاوش يوسف عضو.
- المادة الثالثة والعشرون:** يتم انتخاب أعضاء المكتب من قبل الجمعية العامة حسب الترتيب المنصوص عليه في المادة 22 لمدة خمسة (5) سنوات وقابلة للتجديد كلما دعت إليه الحاجة.
- المادة الرابعة والعشرون:** المكتب مكلفا بما يلي:
- يضمن تنفيذ إجراءات القانون الأساسي والنظام الداخلي وتنفيذ قرارات الجمعية العامة.
 - تسيير ممتلكات الجمعية
 - تحديد الاختصاصات لكل نائب رئيس ومهام المساعدين حسب النظام الداخلي.
 - إعداد مشروع النظام الداخلي.
 - إصدار تعديلات القانون الأساسي والنظام الداخلي.
 - ضبط مبلغ النفقات الزائدة.
 - اقتراح لجهاز المداولة كل الإجراءات لتحسين عملية التنظيم وتنصيب أجهزة الجمعية.
 - تنصيب لجان الجمعية.
 - دراسة عمليات الشطب لكل عضو في الجمعية يرتكب مخالفة خطيرة (إنشاء لجنة تأديب).
- المادة الخامسة والعشرون:** يجتمع المكتب على الأقل مرتين في الشهر بدعوة من رئيسه أو بطلب 3/2 أعضائه.
- المادة السادسة والعشرون:** يتخذ المكتب القرار بالأغلبية إذا تساوت الأصوات يعتبر تصويت الرئيس بمثابة صوتين.
- المادة السابعة والعشرون:** يمثل الرئيس الجمعية في جميع أعمال الحيات المدنية وهو مكلف بما يلي:
- تمثيل الجمعية لدى السلطات العمومية.
 - التقاضي باسم الجمعية.
 - اكتتاب تأمين يضمن النتائج المرتبطة بالمسؤولية المدنية.
 - استدعاء أجهزة الجمعية رئاسة وتسيير النقاشات.
 - اقتراح جدول أعمال لدورات الجمعية العامة.
 - تنشيط وتنسيق نشاط جميع أجهزة الجمعية.
 - إعداد حصائل وملخصات نصف سنوية ونشاط الجمعية.
 - تبليغ السلطة الإدارية المعنية والمؤهلة بجميع المعلومات.
 - تحضير التقرير الأدبي والمالي مع تحليله وتقديمه للجمعية العامة.
 - إشعار السلطة العمومية المؤهلة بالتعديلات التي تطرأ على القانون الأساسي وكل تغيير يقع في جهاز إدارة الجمعية في أجل أقصاه 30 يوم من تاريخ اتخاذ القرار.

مرجع/ق /1 37 م/ج م ت/ان 03-2015/ع د 03-2018

صفحة 6-9

- ممارسة سلطة النظام التسلسلي على الأعضاء الناشطين والمنخرطين في الجمعية.
المادة الثامنة والعشرين: يكلف الكاتب العام بمعونة الكاتب العام المساعد بجميع قضايا الإدارة ويتولى بهذه الصفة ما يلي:

-مسك قائمة المنخرطين
-معالجة البريد وتسيير المحفوظات وكل ما هو إداري
-مسك سجل المداولات
-تحرير مشاريع محاضر المداولات
-حفظ نسخ القانون الأساسي والقانون الداخلي وكل وثائق الجمعية
المادة التاسعة والعشرون: يتولى أمين المال المساعد بالمسائل المالية والمحاسبة فهو مكلف بهذه الصفة بما يلي:

-تسيير الأموال جرد وضبط أملاك الجمعية المنقولة والعقارية
-تحصيل الاشتراكات
-مسك نفقات الصندوق الزهيدة
-إعداد التقارير المالية
المادة الثلاثون: يوقع أمين المال سندات النفقات وفي حالة حصول مانع فيوقعها أمين المال المساعد ويوقعها بعد التوقيع الأول رئيس الجمعية توقيع على السندات وشيكات مزدوجة حسب الترتيب المنصوص عليه في المادة 22 من هذا القانون الأساسي.

-الفصل الثالث-

-اللجان-

المادة الواحد والثلاثون: يساعد الجمعية العامة لجان دائمة مكلفة بدراسة المسائل المتعلقة بأهداف الجمعية: تتشكل كل لجنة من 3 أعضاء تنتخب كل لجنة رئيسها مقرها وتحدد نظامها الداخلي وتجتمع بطلب من 2 أعضائها. بإمكان الجمعية إحداث لجان مؤقتة حسب الضرورة على أن يتم إبلاغ السلطات العمومية بذلك

-الفصل الرابع-

-الباب الرابع-

-الأحكام المالية-

-الفصل الأول-

-الموارد-

المادة الثانية والثلاثون: تتألف الموارد المالية للجمعية من مرجع/ق/أ/ 37 م/ج م ت/ان/03-2015/ع د 03-2018

صفحة 7-9

-اشترى اكات منخرطيهها

-الهيئات والوصايا

-إعانات الدولة والجمعيات المحلية

المادة الثالثة والثلاثون: تودع الموارد في حساب وحيد يفتح بناء على طلب من رئيس الجمعية بعد موافقة المكتب.

-الفصل الثاني-

-النفقات-

المادة الرابعة والثلاثون: تشمل نفقات الجمعية جميع النفقات اللازمة لتحقيق الأهداف المنصوص عليها في القانون الأساسي.

-الباب الخامس-

-تعديل القانون الأساسي-

-إعادة تنظيم الهياكل-

-حل الجمعية-

المادة الخامسة والثلاثون: يتم تعديل القانون الأساسي بتصريح من الجمعية العامة وباقتراح من مكتب الجمعية حسب النصاب والأغلبية الثلثين (3/2).
تبليغ التعديلات التي تطرأ على القانون الأساسي وعلى هياكل الجمعية إلى السلطة المؤهلة في الأجل المحددة قانونياً.

المادة السادسة والثلاثون: لا يحق حل الجمعية من قبل الجمعية العامة ولا من مكتب الجمعية بصفة أن الجمعية لها الملكية الفكرية على الاسم المنتوج
يتم أبولولة الأملاك العقارية والمنقولة بقرار من الجمعية العامة وحسب القانون المعمول به وتحول كل حقوق وممتلكات تابعة لجمعية منتجي التين لبلدية بني معوش عقب حصول على اعتماد من السلطة الوصية.

مرجع/ق/أ/ 37 م/ج م ت/ان/03-2015/ع د 03-2018

صفحة 8-9

-الباب السادس-
-أحكام ختامية-

المادة السابعة والثلاثون: بين النظام الداخلي بصورة عامة. زيادة على الأحكام الواضحة المنصوص عليها أعلاه, على مسألة ترى الجمعية العامة ضرورة تسويتها في هذا الإطار.

صيغ في نسختين (2) أصليتين, المكان بني معوش, في تاريخ إنشاء هذه الجمعية 12 مارس 2015 عدل باقتراح من مكتب الجمعية في 25 مارس 2018 وصدق من طرف الجمعية العامة

P. e n: 0666101004119
Du 21. 01. 19
Cne K'rouche
بكوش عمر
توقيع الرئيس
Cne K'rouche
مزبان يوسف
توهد وصدق على التوقيع المادي
للشيخة (ة) الزبيبة + الكاظم
الموقع (ة) حيدر
بني معوش 2,3 جوان 2020
الجمعية الوطنية للتربية والثقافة
بني معوش
مكتب الجمعية العامة
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

هام جدا: الإشارة إلى أسماء والقباب الممضين مع أرقام هويتهم ويصادق عليها من طرف مصالح البلدية

مرجع/ق/أ 37 م/ج م ت/ان 03-2015/ع د 03-2018
صفحة 9-9

Annexe n 05

Statut de l'association AGRUJ N TLATHA

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية : بجاية
دائرة : بني معوش
بلدية : بني معوش

القانون الأساسي
للجمعية الثقافية اقروح نثلاثة
بني معوش

المصادق عليه في الجمعية العامة الانبغابية المتعددة
بتاريخ : 10.../.../2018

القانون الأساسي

المادة الأولى : يؤسس المصرحون المبينة أسمائهم أدناه
جمعية تختص لأحكام القانون رقم : 06/12 المؤرخ في 2012/01/12 ولهذا القانون الأساسي.

رت	الإسم واللقب	تاريخ ومكان الميلاد	المهنة	الجنسية	العنوان الكامل
01	طواهري رياض	1987/09/27 اقبو	طالب	جزائرية	ثلاثة بني معوش
02	سكور عبد	1985/04/21 بني معوش	استاد	"	"
03	كتير اعمر	1986/04/14 بني معوش	طالب	"	"
04	بوزوية عبد الحميد	1982/01/29 بني معوش	تاجر	"	"
05	وعلى جوقورعة	1988/08/06 اقبو	طالب	"	"
06	كوز طاهر	1987/01/10 عين لقراج	موظف	"	"
07	واعلي سفيان	1985/10/06 بني معوش	موظف	"	"
08	لشمي عمر	1983/04/10 بني معوش	عامل حر	"	"
09	بشير باي عبد الحليم	1986/01/10 بني معوش	عامل حر	"	"
10	طواهري كمال	1989/01/21 اقبو	طالب	"	"
11	سحقي صديق	1981/10/13 بني معوش	عامل حر	"	"
12	حليلي نبيل	1989/12/10 صدوق	طالب	"	"
13	هاشمي سفيان	1987/10/30 اقبو	عامل حر	"	"
14	كتير لونس	1989/03/13 صدوق	طالب	"	"
15	قاسي عبد النور	1989/03/13 اقبو	عامل حر	"	"

الباب الأول

الفصل الأول

أحكام عامة

التسمية - الموضوع - أهداف - المقر -

مدة العمل - ومداه

المادة الثانية: تسمى الجمعية : الجمعية الثقافية افروج نلالثة بي معوش

المادة الثالثة : الجمعية الثقافية افروج نلالثة هي جعبة ثقافية
بتتريك المؤسسات و المنخرطون في تسخير معارفهم ووسائلهم بصفة تطوعية ولغرض غير مريح من اجل ترقية نشاطها وتنشجعه في إطار الصالح العام دون مخالفة
التوابت والقيم الوطنية ودون المساس بالنظام والآداب العامة و أحكام القوانين و التنظيمات المعمول بها

المادة الرابعة : تهدف الجمعية إلى الأهداف الرئيسية التالية :

- 01- ترقية النشاط الثقافي و المساهمة في تفعيله.
 - 02- زرع الروح الثقافية في المجتمع خاصة الشباب و النشأ.
 - 03- خلق روح التعاون و التضامن في الوسط الاجتماعي.
 - 04- اكتشاف المواهب في شتى المجالات و تدعيمه .
 - 05- تكريس ثقافة حماية المحيط و الحفاظ على الصحة.
 - 06- تطوير البحث في المجال الثقافي و المزج بين الاصالة و المعاصرة
 - 07- تنشيط المبادلات الثقافية على المستوى المحلي الوطني و الدولي.
 - 08- الحفاظ على التراث و احياء العادات و التقاليد.
- وتتعهد الجمعية بأن لا تسمى إلى تحقيق أهداف أخرى غير ما صرحت به .

المادة الخامسة : يكون مقر الجمعية بقرية ثلاثة بني معوش
مع مراعاة الشروط الأخرى المنصوص عليها في النظم الجاري به العمل لا يمكن نقله إلى مكان آخر إلا بقرار من الجمعية العامة .

المادة السادسة : مدة الجمعية هي : 01 سنوات

المادة السابعة : تتمتع الجمعية بالشخصية المعنوية و الأهلية القانونية وهي تمارس نشاطها على مستوى المحلي و الوطني.

المادة الثامنة : يسمح للجمعية بإصدار ونشر نشرات ومجلات ووثائق إعلامية ومطويات لها علاقة بمدفها في ظل احترام الدستور و القيم والتوابت الوطنية
والتوانين المعمول بها .

الفصل الثاني

- شروط وكيفية إنضمام وانسحاب الأعضاء وواجباتهم و حقوقهم -

المادة التاسعة : تتكون الجمعية من أعضاء مؤسسين و أعضاء ناشطين و أعضاء صرفيين

تقول مداومة الجمعية العامة صفة العضو الشريك باقتراح من مكتب الجمعية

المادة العاشرة : زيادة على الشروط المنصوص عليها في التشريع المعمول به لاسيما المادة 04 من القانون 12-06 يجب أن تتوفر في العضو النشط في الجمعية :

- دفع الاشتراكات بانتظام

- العمل بحسب لوائح أهداف الجمعية

- كما يمكن أن تحدد شروط أخرى في النظام الداخلي للجمعية .

المادة الحادية عشر : يكون الإنضمام كتابيا بوقع الطالب طلب الإنضمام و تقبل من قبل مكتب الجمعية ، تبين صفة العضو بمنح بطاقة الإنخراط .

المادة الثانية عشر : تفقد صفة العضو في الجمعية للأسباب التالية :

- الإستقال الذي يقدم كتابيا و يقبله مكتب الجمعية

- الوفاة

- عدم دفع الاشتراكات لمدة سنة

- حل الجمعية

المادة الثالثة عشر : كل عضو له الحق في التصويت والترشح على جميع مستويات الجمعية شرطه

- إستقبال الاشتراكات

- شروط أخرى (ان يكون غير مسروق قضائيا)

الباب الثاني

- تنظيم و سير أجهزة الجمعية -

تضم الجمعية جمعية عامة ومكتب تنفيذي

الفصل الأول

الجمعية العامة

المادة الرابعة عشر : تضم الجمعية العامة كل الأعضاء المنخرطين ، بالإضافة إلى أعضاء الهيئة التنفيذية .

المادة الخامسة عشر : المدة الانتخابية للجمعية العامة هي 01 سنة

المادة السادسة عشر : تتكفل الجمعية العامة بما يلي :

- الإذلاء برأيها فيما يخص جدول و نتائج النشاطات ، تقارير السبيل المالي ، و

الوضعية الأدبية للجمعية .

- المصادقة على القوانين الأساسية و النظام الداخلي للجمعية و تعديلاتها

- القيام بانتخاب المكتب التنفيذي ، وكذا تجديده .

- المصادقة على قرارات المكتب التنفيذي بخصوص تنظيم هيكل الجمعية و تمثيلها

المحلي .

- قبول الهبات و الوصايا عندما تقدم بإثبات و شرط وبعد التحقق من عدم تناهيا مع

المخالف للسيطرة للجمعية .

- الموافقة على إنشاء أجهزة إستشارية و متابعة الموافقة على اقتناء العقارات

- دراسة الطعون المقدمة فيما يخص الإنضمام إلى الجمعية .

- تحديد مبلغ الاشتراكات السنوية

- البت النهائي في قضايا الانضباط .

المادة السابعة عشر : تجتمع الجمعية العامة في دورة عادية على الأقل مرة في السنة و تجتمع في دورة غير عادية كلما دعت

الحاجة إلى ذلك ، بطلب من رئيس الجمعية ، أو بطلب من أعضاء المكتب أو بطلب من أعضائها الأغلبية المطلقة.

وفي هاتين الحالتين الأخيرتين يمكن أن تحمل نائب الرئيس أو الأمين العام محل رئيس الجمعية

المادة الثامنة عشر : تستدعي الجمعية العامة وفقا لأحكام المادة 17 من هذا القانون ، و تسجل الاستدعاءات في سجل المداولات و ترسل كتابيا مرفقة

بجدول الأعمال إلى عباوين أعضاء الجمعية العامة في أجل أقصاه (تحدد الأغلبية بدقة) 08 أيام .

المادة التاسعة عشر : لا يمكن للجمعية العامة المداولة بصفة مقبولة عند الاستدعاء الأول إلا بحضور الأغلبية المطلقة من أعضائها ، و إذا لم تكتمل

النصاب تستدعي الجمعية العامة مرة ثانية في أجل أقصاه 08 أيام

عندما يمكن للجمعية العامة المداولة مهما كان عدد حضور أعضائها .

المادة العشرون : تتخذ القرارات بالأغلبية المطلقة لأعضاء الجمعية العامة الحاضرين في الإجتماع ، وفي حالة تساوي الأصوات يعتبر تصويت الرئيس بمثابة

صوت مرجح . يمكن للعضو الغائب توكيل أحد الأعضاء الحاضرين كتابيا للتصويت مكانه ، ويكون له الحق في وكالة واحدة وصالحة لجلسة واحدة فقط .

المادة الواحدة والعشرون : لا يشارك في التصويت ولا ينتخب عليه على مستوى الهيئات التنفيذية من لم يتسوق اشتراكاته

المادة الثانية والعشرون : تسجل المداولات وفق التسلسل الزمني في سجل المداولات وتكون مجهزة من قبل الأعضاء الحاضرين في الاجتماع

المادة الثالثة والعشرون : يساعد الجمعية العامة لجان دائمة ، مكلفة بدراسة المسائل المتعلقة بأهداف الجمعية .

الجان الدائمة هي (الإشارة إلى أسماء اللجان ومهام كل لجنة على حدة) .

كل لجنة من (تحدد عدد أعضاء كل لجنة) .

تتكون كل لجنة رئيسها ومقررها وتحدد نظامها الداخلي ، ويجمع بطلب من رئيسها أو بطلب من (الإشارة إلى عدد الأعضاء

.....أعضائها .

الفصل الثاني

المجلس

(في حالة وجود هذا الهيكل ينبغي إضافة مواد تنطرق إلى كل النقاط المتعلقة بتنظيمه ومهامه وتسييره) .

الفصل الثالث

الهيئة التنفيذية

المادة الرابعة والعشرون: يقود الجمعية ويقودها مكتب مكون من () الإشارة إلى الوظيفة والرتبة)

الرقم	اللقب و الاسم	المهنة	المهنة في الجمعية
01			رئيس
02			نائب الرئيس اول
03			نائب الرئيس ثاني
04			أمين عام
05			أمين عام مساعد
06			أمين المال
07			نائب أمين المال
08			عضو
09			عضو
10			عضو
11			عضو

المادة الخامسة والعشرون: يتم إنتخاب أعضاء المكتب من قبل الجمعية العامة حسب الترتيب المنصوص عليه في المادة 24 أعلاه 03 سنوات، قابلة للتجديد.

المادة السادسة والعشرين: يتولى المكتب بمايلي :

- ضمان احترام تنفيذ أحكام القانون الأساسي و النظام الداخلي
- تنفيذ قرارات الجمعية العامة
- تسخير ممتلكات الجمعية
- يحدد اختصاصات كل نائب الرئيس ومهام المساعدين
- إعداد مشروع النظام الداخلي
- اقتراح تعديلات القانون الأساسي و النظام الداخلي
- ضبط مبالغ النفقات الزهيدة
- اعداد برنامج عمل الجمعية
- يدرس عملية الشطب كل عضو في الجمعية بترك مخالفة خطيرة

المادة السابعة والعشرين: يجتمع المكتب على الأقل مرة واحدة في الشهر ، بدعوى من رئيسه ، بإمكانه أن يجتمع كذلك بطلب من أغلبية أعضاء

المادة الثامنة والعشرون: لا تصبح اجتماعات المكتب إلا بحضور الأغلبية. و يتخذ المكتب القرارات بأغلبية مطلقة لأعضائه و إذا تساوت الأصوات يعتبر صوت الرئيس صوتاً مرجحاً .

المادة التاسعة والعشرون: يمثل الرئيس الجمعية في جميع الأحوال الحياة المدنية وهو مكلف بمايلي :

- التقاضي باسم الجمعية .
- أكتساب التأمين بضمن النتائج المرتبطة بالمسؤولية المدنية
- استئداء أجهزة الجمعية ورئاستها وإدارة مناقشتها

- اقتراح جدول أعمال دورات الجمعية العامة
- تشط عمل مجموع الأجهزة و تسيقها
- إعداد حصائل و خلاصات حالة الجمعية كل سنة
- موافاة السلطة الإدارية المؤهلة هذا الغرض بكل المعلومات حول الجمعية
- تحضير التقرير الأدبي و المالي و تقديم تقرير عنه إلى الجمعية العامة تبت في التسير
- إشتار السلطة العمومية المؤهلة بالتعديلات التي تطرأ على القانون الأساسي ، وكل تغير يقع في الجهاز التنفيذي للجمعية في أجل أقصاه ثلاثون (30) يوماً من تاريخ اتخاذ القرار .
- ممارسة سلطة النظام التسلسلي على الأعضاء المستخدمين في الجمعية .

المادة الثلاثون: يكلف الكاتب العام بمساعدة الكاتب العام المساعد بما يلي :

- تجمع مسائل الإدارة العامة و يتولى بمهارة الصفة بما يلي :
- معالجة البريد والإدارة و المحفوظات
- مسك سجل المداورات لكل من المكتب التنفيذي و الجمعية العامة
- تحرير محاضر المداورات لكل من المكتب التنفيذي و الجمعية العامة
- حفظ نسخة من القانون الأساسي و كل الوثائق المهمة في حياة الجمعية

المادة الواحد و الثلاثون: يتولى أمين المال بمعونة أمين المال المساعد المسائل المالية و المحاسبية و يقوم في هذا

الصدد بمايلي :

- تحصيل الاشتراكات
- تسير الأموال جرد و ضبط أملاك الجمعية المنقولة و العقارية
- مسك صندوق النفقات الزهيدة
- اعداد التقارير المالية

المادة الثانية و الثلاثون: يوقع أمين المال سندات النفقات و في حالة وجود مانع له يوقع أمين المال المساعد و يشارك في توقيعها رئيس الجمعية او نائبه حسب الترتيبات الناتجة عن تطبيق المادة 24 من هذا القانون .

الفصل الرابع

التنظيم و التقسيم الداخلي

المادة الثالثة و الثلاثون: تنقسم الجمعية إلى :

(ضرورة تحديد التقسيم الذي تعتمده الجمعية على المستوى المحلي ، سواء كان محلي أو ولائي)

الفصل الرابع

التنظيم و التقسيم الداخلي

الفصل الأول

الموارد -

المادة الرابعة و الثلاثون: تتألف موارد الجمعية من :

- اشتراكات أعضائها تصب مباشرة في حساب الجمعية
- المداخل المرتبطة بأنشطتها الجمعية و أملاكها

– الهبات و الوصايا
– الإعانات الخيطة التي تقدمها الدولة و الجماعات المحلية

المادة الخامسة و الثلاثون : تودع الموارد في حساب وحيد ينكي أو حساب مفتوح لدى مؤسسة مالية عمومية وفتح بناء على طلب من رئيس الجمعية و باسم الجمعية

المادة السادسة و الثلاثون : تلزم الجمعية بعدم تحصيل أموال صادرة عن تنظيمات و منظمات غير حكومية أجنبية ما عدا تلك الناتجة عن علاقات التعاون المؤسسة قانوناً ، على أن يكون هذا التمويل محل موافقة مسبقة من السلطة المختصة

الفصل الثاني

التفقات

المادة السابعة و الثلاثون : تشمل تفقات الجمعية جميع التفقات اللازمة لتحقيق الأهداف المنصوص عليها في قانونها الأساسي

المادة الثامنة و الثلاثون : تعين الجمعية محافظ حسابات يتولى اعتماد حسابات الجمعية بالقيود المزدوج ، ويشمل الموارد و النفقات .

المادة التاسعة و الثلاثون : تضع الجمعية حسابها و ملفات جرد أملاكها ، المترتبة عن المساعدات و الإعانات العمومية التي تمنحها الدولة و الجماعات المحلية تحت تصرف هيئات الرقابة طبقاً للتشريع و التنظيم المعمول بهما

الباب الرابع

– حل النزاعات حل الجمعية –

المادة الأربعون : تقوم الجمعية العامة بالثبات النهائي في قضايا الانضباط ، (يمكن أن تحول هذه الصلاحية إلى لجنة انضباط تحدد تشكيلها و عدد أعضائها و مهامها ، بالإضافة إلى كفاءات عملها)

المادة الواحد و الأربعون : تخضع النزاعات بين أعضاء الجمعية ، مهما كانت طبيعتها لتطبيق القانون الأساسي ، و عند الاحتضاء للجهات القضائية المختصة للقانون العام في حالة نزاع قضائي تعين محضر قضائي جرد أملاكها بسعي من الطرفين الذي يهيمه الأمر .

المادة الثانية و الأربعون : يقرر الحل الإداري للجمعية من قبل الجمعية العامة ، بعد تقرير مكتب الجمعية .
يحدد قرار الحل الإداري للجمعية من قبل الجمعية العامة بحضور ثلثين 3/2 أعضاء الجمعية العامة ، و بمصادقة الأغلبية المطلقة من الأعضاء الحاضرين
يتم إبلاؤه الأملاك المنقولة و العقارية بقرار من الجمعية العامة ، حسب التشريع المعمول به .

الباب السادس

– أحكام ختامية –

المادة الثالثة و الأربعون : يتم تعديل القانون الأساسي بعد مصادقة الجمعية العامة ، بناء على اقتراح مكتب الجمعية لا بعد بالعدديلات المقترحة إلا بحضور الأغلبية المطلقة من أعضاء الجمعية العامة و بعد مصادقة الأغلبية المطلقة من الأعضاء الحاضرين على كل تعديل .

المادة الرابعة و الأربعون : تبلغ الجمعية السلطة المختصة بكل التعديلات التي تطرأ على هيئاتها القيادية و التعديلات التي تمس قانونها الأساسي في الأجل المحددة ضمن قانونها المعمول به

المادة الخامسة و الأربعون : يبين النظام الداخلي بصورة عامة ، زيادة على الأحكام الواضحة والمنصوص عليها أعلاه ، أي مسألة ترى الجمعية العامة تسويتها في الإطار

حضر بيبي معروش في 2017/03/03

الأمين العام
طواهرى كمال

الرئيس
لشمى صهير

Annexe n 06

Le bilan de l'association ASSEGMI



Association Rénovation Agricole et Développement

Rural « Assegmi »

Agoumoune Commune Beni Maouche

Wilaya Bejaia

Bilan Moral : Année 2021

" cher membres comme lors de chaque assemblée générale annuelle, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter maintenant mon rapport moral sur l'exercice écoulé."

Nos actions :

1- Décharge,

- 17 décembre 2020 : début des travaux pour créer une décharge au niveau de notre village.
- 19 février 2021: collecte d'argent pour compléter la construction de la décharge.
- 17 mars 2021 : début de creusement dans la décharge.
- 05 mai 2021 : après l'extrême des travaux au niveau de la décharge, une réunion a été organisée par la commission de l'association avec la présence de président de l'APC de Beni Maouche :

Avec une assemblée organisée avec les citoyens du village afin discuté sur plusieurs point, parmi :

- Spécifier la journée de dimanche pour sortir des poubelles,
- Désignés les articles qui ne devraient pas être dans les ordures,
- Planification la collecte des ordures.
- Le 17 mai 2021 : inauguration de la décharge du village.

Après quelques jours plus tard l'association a rencontré l'existence des trois points noir qu'il faut résolu le plus vite :

- Le chemin dit « **Boufouriouen** », l'association a lancé appel d'aide au citoyens pour le réparer.
- Le 3 juin l'association a été convoqué par le tribunal après avoir 4 personnes qui ont déposé plainte pour ne pas construire une décharge dans le village,
- L'association s'est retrouvée devant le tribunal.
- Le 06 juin 2021 : l'association a résolu le problème de décharge définitivement après avoir amené l'accord par la justice pour construire la décharge.

2. le plan agricole :

- Le 20 février 2021 : l'administration forestière a aménagé une piste agricole de (02) deux kilomètre d'un point dite « **Naith Mbarek** » jusqu'au point dite « **Laanser** ».
- Il reste 502 kilomètre d'une piste n'est pas adapter a l'utilisation l'association a rassembler toutes ces énergies moral et financière pour ouvrir cette voie impasse.

3. Covid

- Fourniture d'équipement désinfectant.
- Organisation de plusieurs sensibilisation, des campagnes de désinfectant les lieux publics, lieux de travail, les administrations, les lieux de commerces, et polyclinique de Beni Maouche.
- Désinfection des écoles,
- Organisation des collectes de dons pour les familles touchées par la crise économique liées au Covid.
- Accompagnement et soutien psychologique aux familles touchées par la pandémie.

4. Sociale :

- L'association a lancé un appel d'aide pour un jeune handicapé pour réparer son fauteuil roulant électrique.

5. Agricole :

- Une demande de plantation des arbres fruitiers qui permet d'aide les agriculteurs le boisement de leurs champs, qui permet le développement rural.
- Demande au service forestier pour plantation des arbres aligné (alignements) au stade du village à travers l'action des planteurs volontaires.
- Organisation la fête de la figue le 15 au 17 octobre 2021

6. culturel :

- Organisation la fête aux lauréats du baccalauréat, BEM, 5 e année.
- Organisation la fête de yennayer le 12 janvier 2021 au niveau de village.
- Organisation la fête journée mondiale de la femme le 08 mars 2021.

Annexe n 07

Le plan d'action de l'association ASSEGMI en 2022



Association Rénovation Agricole et Développement
Rural « Assegmi »
Aguemoune Commune Beni Maouche
Wilaya Bejaia

Plan d'action 2022

Notre association a pour but d'atteindre certains objectifs selon ces compétences et pouvoir financière et humain :

- > **Espace d'eau :**
 1. Aménagement des anciennes fontaines d'eau.
 2. Création des fontaines d'eau potable pour chaque quartier.
- > **Espace verts :**
 1. Aménagement de cimtière du village.
 2. Entretien solidaire des espaces verts et naturel.
 3. Petite ceinture et espace verts sur les bordures de la route du village.
 4. Aménagement du manège d'enfants avec un jardin fleuris.
- > **Espace (secteur) agriculture Rural :**
 1. Animation nature en village.
 2. Création d'une boutique villageoise pour présenter tous types de produits agricoles ruraux.
 3. Concilier le développement agroalimentaire avec la protection de l'environnement.
- > **Secteur culturel :**
 1. Organisation la fête de journée de la femme.
 2. Organisation la fête au profil des lauréats aux baccalauréats, BEM et 5^e année.
 3. Organisation yennayer.
 4. Organisation la fête de la figue sèche.
- > **Bénévolats :**
 1. Faire des actions avec nos bénévoles.

Annexe n 08

Le bilan de l'association AGRUJ N TLATHA en 2021



ASSOCIATION CULTURELLE « AGRUJ N TLATHA »
Adresse : Tlatha Beni Maouche Bejaia
Agrément N2013/04

BILAN MORAL

16 janvier 2021	Célébration de yennayer 2021
12 mars 2021	Journée mondiale de la femme
Avril- Mai (Ramadan 2021)	-Tournoi de charité -distribution des kouffa pour les familles nécessiteuses.
20 Avril 2021	-la commémoration de double anniversaires printemps noir et berbère.
13 mai 2021	Luzi3a
Du 24 juillet au 08 aout (la période du COVID)	-La participation dans les actions de collectif de solidarité d'ATHI MAOUCHE anti-covid 19. -collecte des dons au profil de la polyclinique de Beni Maouche. - la sensibilisation des gens et la distribution des bavettes
DE 11 AU 14 aout 2021 (l'été noir)	-Des caravanes vers TIZI OUZOU, Berbacha, Tifra, Toudja afin d'apporter soutien aux victimes des incendies.
27 aout 2021	-Nettoyage et fermeture de la décharge à proximité du stade.
05 septembre 2021	-L'inauguration du stade de Matoub Lounes.
Du 07 au 12 septembre	-Réaménagement de l'école primaire du village Ighreb commune Illula Tizi ouzou.
DU 15 AU 17 OCTOBRE	Organisation de la Fête de la figue

Annexe n 09

Le plan d'activité de l'association AGRUJ N TLATHA en 2022 :



ASSOCIATION CULTURELLE « AGRUJ N TLATHA »

Adresse : Tlatha Beni Maouche Bejaia

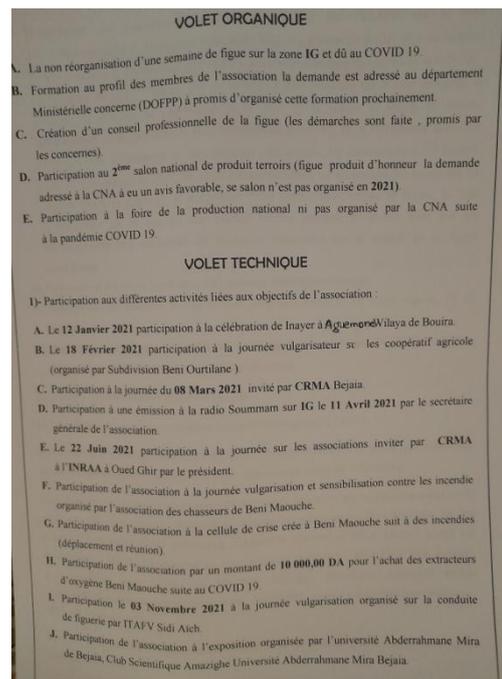
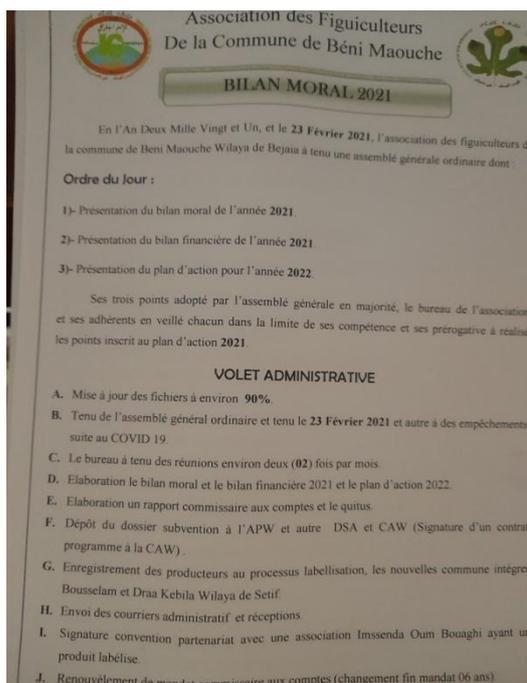
Agrément N2013/04

Plan d'action 2022

12 janvier 2022	-Célébration de yennayer 2021
28 février 2022	-Tafsuth "Amnzu n Arbi3"
08 mars 2022	-Journée mondiale de la femme
14 mars 2022	-Journée mondiale de l'handicapé
Avril 2022(Ramadan)	-tournoi de charité -célébration de double anniversaires printemps noir et berbère. -organisation la circoncision collective. - luzi3a
01 mai 2022 08 mai 2022	- entretien du cimetière du Beni Maouche solidaire avec d'autres associations. -commémoration de 08 mai 1945
01 Juin 2022 15 juin 2022 25 juin 2022	-Journée mondiale de l'enfant. - aménagement des cartiers, avec un manège enfants. -commémoration de l'assassinat de Matoub - tournoi communale hommage à nos défunts.
05 juillet 2022	-journée national de l'indépendance. -organisation fête au profil des lauréats aux baccalauréats, BEM.
Aout 2022	-rendre hommage aux victimes des incendies « l'été noir ». -nettoyage des cartiers.
DU 15 AU 17 OCTOBRE	-Organisation de la Fête de la figue.

Annexe n 10

Le bilan des activités de l'association FIGUICULTEURS en 2021



K. Organisation des journées de contrôle accompagné par l'ITAFV sur la zone IG à Beni Maouche et Bouhamza le 09 Août 2021, l'opération est arrêtée suite au manque de transport pour le déplacement de l'ITAFV et les incendies dans les régions de la kabylie.

L. Organisation de la 19^{ème} édition fête de la figue à Beni Maouche sur le haut patronage et pèlerinage du ministre de l'agriculture et le Wali de la wilaya de Bejaia au marché hebdomadaire de la commune de Beni Maouche les jours : 15, 16 et 17 Octobre 2021, 136 exposants dont 53 adhérent, 30 non adhérent, 09 artisans, 03 commerçants et 22 femmes rural, 02 associations nationales, 01 association communale, 01 association des handicapés, 02 sociétés (SAA et CRMA), et association Afud femme rural wilaya de Bejaia, et total représentation de la majorité des produit terroirs artisanal et service ainsi que les communication des universités de Bejaia et Boumerdès sur le produit de la figues et ses divers.

M. Participation des media lourd radio TV, journaux écrite et électronique

N. Participation des membres de l'association au plateau Radio et TV Canal Algérie, TV 04 et autre

O. Organisation de 1^{er} salon international de la figue, les moyens et la situation sanitaire des pays à empêché les préparations par les concernés.

2)- Ferme d'expérimentation, le dossier en arrêt.

3)- La situation du sanitaire qui empêche à trouvé l'hébergement à l'INVA.

4)- Confection d'emballage et confie à l'université Abderrahmane Mira de Bejaia pour étude selon les recommandations de 1^{er} séminaire et autre opération de recherche et formation.

5)- L'Association a organisé des journées de greffage de capriflier sur les figues sauvage pause au niveau des deux villages Boubirek et Aguemoune commune de Beni Maouche par nos adhérents Messieurs ABID Adharezak, GADOU MOURAD et SILA Ahmed, assisté par le président MEZIANE Youcef et vice président Monsieur HELALI Md Arrezki, à la commune Draa Kebila pour les trois adhérents Messieurs : ABBASSI Ferhat et ABASSI Nourane, assisté par le président : MEZIANE Youcef et vice président Monsieur : HELALI Md Arrezki.

6)- Suivi de dossier PIL le bureau de l'association le 13 Avril 2021 réuni à Alger avec le service concerné sans suite.

7)- Dossier de développement de la figue sans suite favorable que les promesses malgré plusieurs rencontres de Président de l'APW.

8)- Création d'une coopérative au sein de la zone IG en cour des marches faite non pas abandonner (en instance).

9)- Création d'une pépinière en cour, l'association à formé deux adhérents et deux membres en Janvier 2021 à ITMAS d'Alger.

10)- Dossier d'intégration BBA en cour, la demande au niveau de comité national déposé officiellement par le président le 28 Juin 2021.

11)- Ferme de capriflier au lieu dite : Tassifh Oughris en cour de marche.

12)- Ce bilan moral est réalisé selon les moyens humains et matériels qui sont entre les mains de l'association.

13)- Participation à la journée technique organisée par la CAW de Bejaia et l'association figue de Bejaia.

14)- Participation à des journées sur labellisation du 22 au 23 Décembre 2021 organisé par le ministre de l'agriculture à la CNA associé au trois (03) ateliers pour les études et propositions concernant la filière figuier et à la modification sur la loi des associations en cours.

Annexe n 11

Le plan d'activité de l'association FIGUICULTEURS en 2022

Association des Figueiculteurs
De la Commune de Beni Maouche

PLAN D'ACTION 2022

L'association des figueiculteurs de la commune de Beni Maouche, crée le : 12 Mars 2015, conformément à la réglementation en vigueur, ayant pour le but d'accompagner le projet de labellisation de la figue sèche de Beni Maouche, au courant de l'année 2022 l'association envisage à réalisé les points suivants :

VOLET ADMINISTRATIF

- Mise à jour des fichiers de l'association, confection des cartes des adhérents.
- Tenues des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- Tenus des réunions du bureau exécutif.
- Elaboration du bilan moral et financier de l'exercice 2021 et Plan d'action 2022.
- Elaboration du rapport du commissaire aux comptes.
- Elaboration de la demande de subvention.
- Enregistrement des adhérents au processus de labellisation.
- Envoi des courriers administratifs.
- Réceptions des courriers administratifs.
- Signature des conventions de partenariat et de jumelages s'il y'a lieu.
- Organisation d'une journée pour la concrétisation des recommandations du 1^{er} séminaire avec tous les partenaires (participation au projet Prima université de Bejaia INRAA).
- Suivi et concrétisation des recommandations en collaboration de tous les partenaires.
- Suivi démarche de la reconversion de l'association communal à l'association des producteurs et la protection de la dénomination figue sèche Beni Maouche

VOLET ORGANIQUE

- Organisation d'une semaine du figuier sur la zone IG.
- Réalisation d'une opération de greffage de caprifigier sur la zone IG et plantations boutures par les adhérents.
- L'Association réunira les élus locaux et les CTA, subdivision, DSA, CAW sur la zone IG pour la sensibilisation à leur participation au développement de la filière.
- Demande de formation au profil des membres de l'association sur la gestion du Logo.
- Création d'un conseil interprofessionnel de la figue (à finalisé).
- Participation au 2^{ème} salon national des produits de terroirs (Figues sèches produit d'honneur).
- Participation à la foire de la production nationale.
- Organisation des cycles de formations en faveur des femmes rurales.
- Réalisation d'une ferme de capriflier à tous les altitudes de la zone IG à moins de 400 M et autre.
- Confection d'une carte de la zone IG avec les altitudes.

VOLET TECHNIQUE

- Participation aux différentes activités liées aux objectifs de l'association
- Participation aux réunions de travail organisé par la DSA et la CAW de Bejaia.
- Participation aux journées techniques organisées par les différentes établissements et instituts sur la filière.
- Organisation des missions de contrôles suivis par l'ITAFV.
- Organisation de la 20^{ème} édition de la fête de la figue à Beni Maouche.
- Organisation du 1^{er} salon international de la figue sèche à Beni Maouche.
- Réalisation d'une ferme expérimentale (dossier en cours à suivre).

- Réalisation d'un documentaire sur l'activité figuicoles avec INVA.
- Confection d'un emballage types pour la figue sèche.
- Organisation des activités de promotion et d'information envers le public et les consommateurs.
- Organisation des journées sur la protection de Logo « Figue Sèche de Beni Maouche » en collaboration avec l'association nationale des consommateurs-INAPI-DCP.
- Organisation d'une opération de plantation.
- Création d'un syndicat national (association des produits labellisés).
- Suivi du dossier PIL déposé au niveau du MADR.
- Suivi du dossier de développement de la figue inscrit par l'APW.
- Création d'une coopérative de filière dans la zone IG.
- Création des pépinières sur la zone IG.
- Demande de reconnaissance de la figue sèche en A.B (Agriculture Biologique).
- Suivi dossier IG Bordj Bou Arreridj.
- Suivi dossier (ferme expérimentale choix de terrain).
- Organisation des journées de vulgarisation sur la figue sèche Beni Maouche.
- Organisation des journées de vulgarisation sur la caprifigier.
- Encadrement des journées de formation au niveau des ITMAS association en faveur des agriculteurs et cadres relatives à la figue.

Beni Maouche, le 31 Décembre 2021
Le Président

Secrétaire Général

Annexe n 12

Bureau de l'association Assegmi



Annexe n 13

Bureau de l'association Agruj N Tlatha



Annexe n 14

Bureau de l'association Figuculteurs



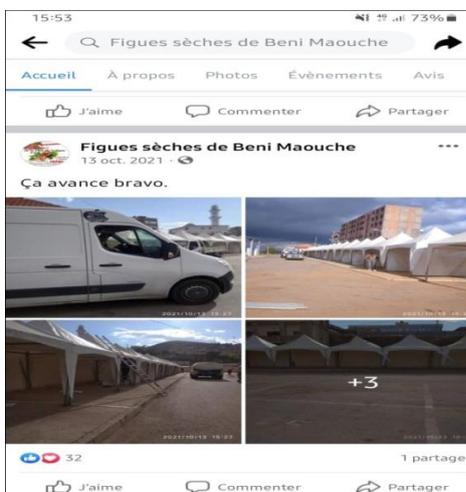
Annexe n 15

Capture d'écran de la fête de yennayer



Annexe n 16

Capture d'écran la fête de la figue



Différentes activités réalisés par les associations

Association Culturelle Agerruj Tlatha
4 févr. 2021 · 🌐

Troupe Théâtrale Igerruğ-en
4 févr. 2021 · 🌐

Azulation 🙌
🔵 Annonces : Notre troupe théâtrale lance un appel aux jeunes (filles et garçons) qui veulent nous rejoindre... Voir plus




Agerruj Ntlatha a une nouvelle photo.
13 août 2021 · 🌐



Association Agricole Assegmi Aguemoune Beni Maouche était en direct.
4 août 2021 · 🌐



Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé de loin ou de près aux différentes activités du collectif de solidarité de Beni Maouche.
Afus deg ufus, taekemt ad tifsus!







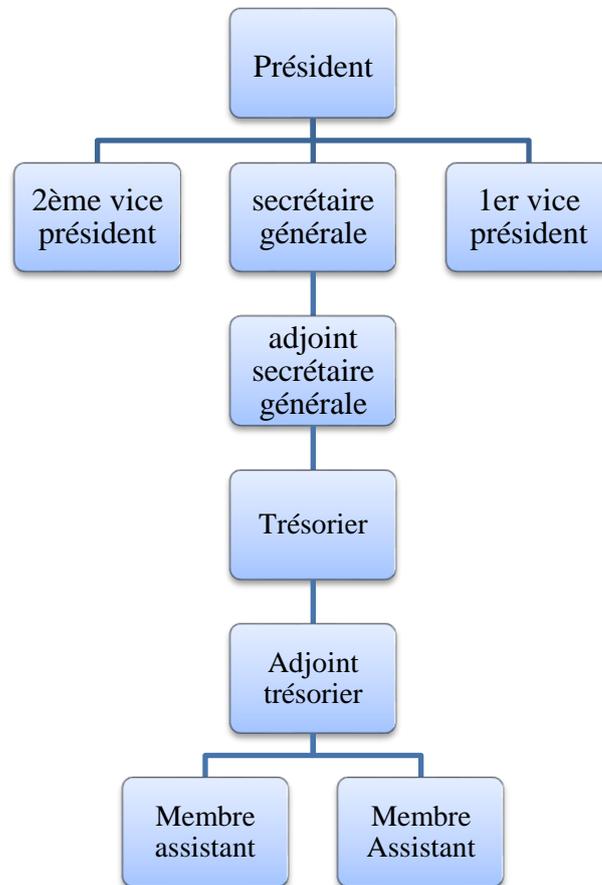
Annexe n 17

Logo de l'association Figeiculteurs



Annexe n 18

Organigramme de l'association des Figuiculteurs



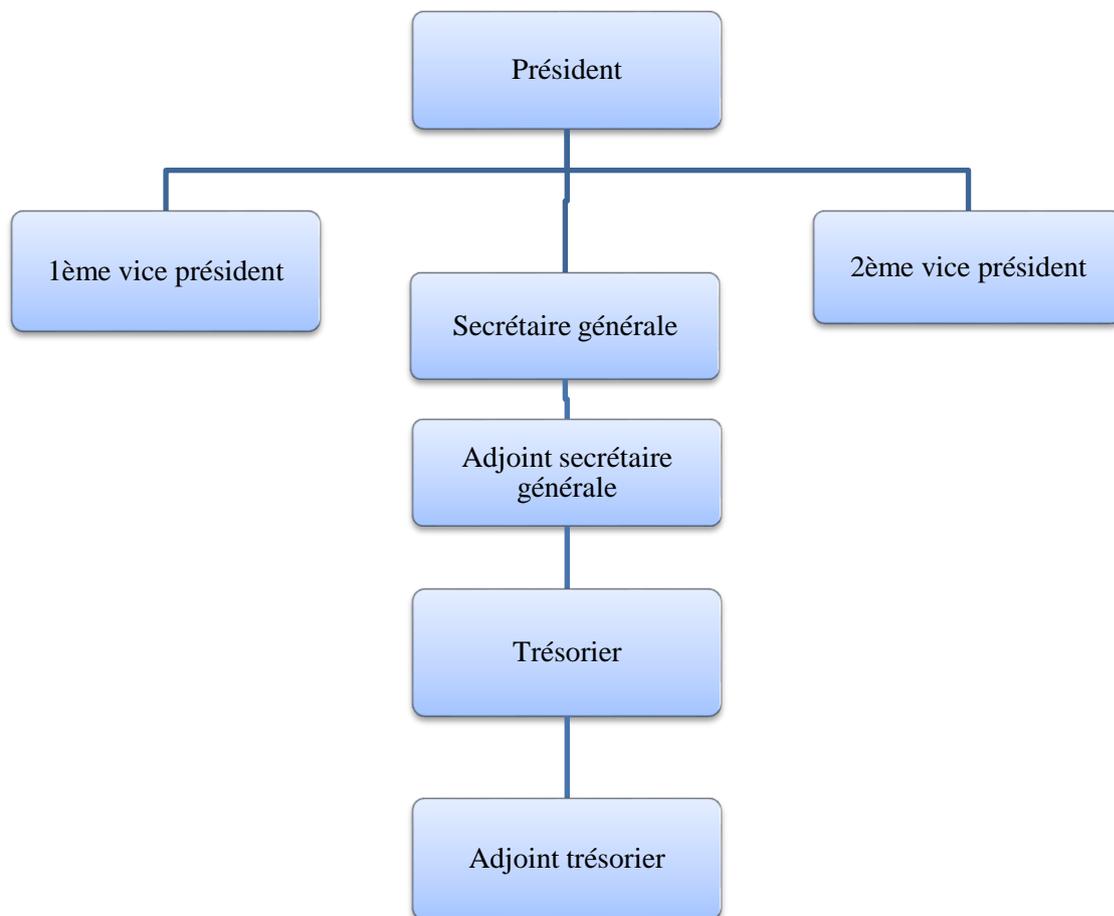
Annexe n 19

Logo de l'association Agruj N Tlatha



Annexe n 20

Organigramme de l'association Agruj N Tlatha



Annexe n 21

Logo de l'association Assegmi



Annexe n 22

Organigramme de l'association Assegmi

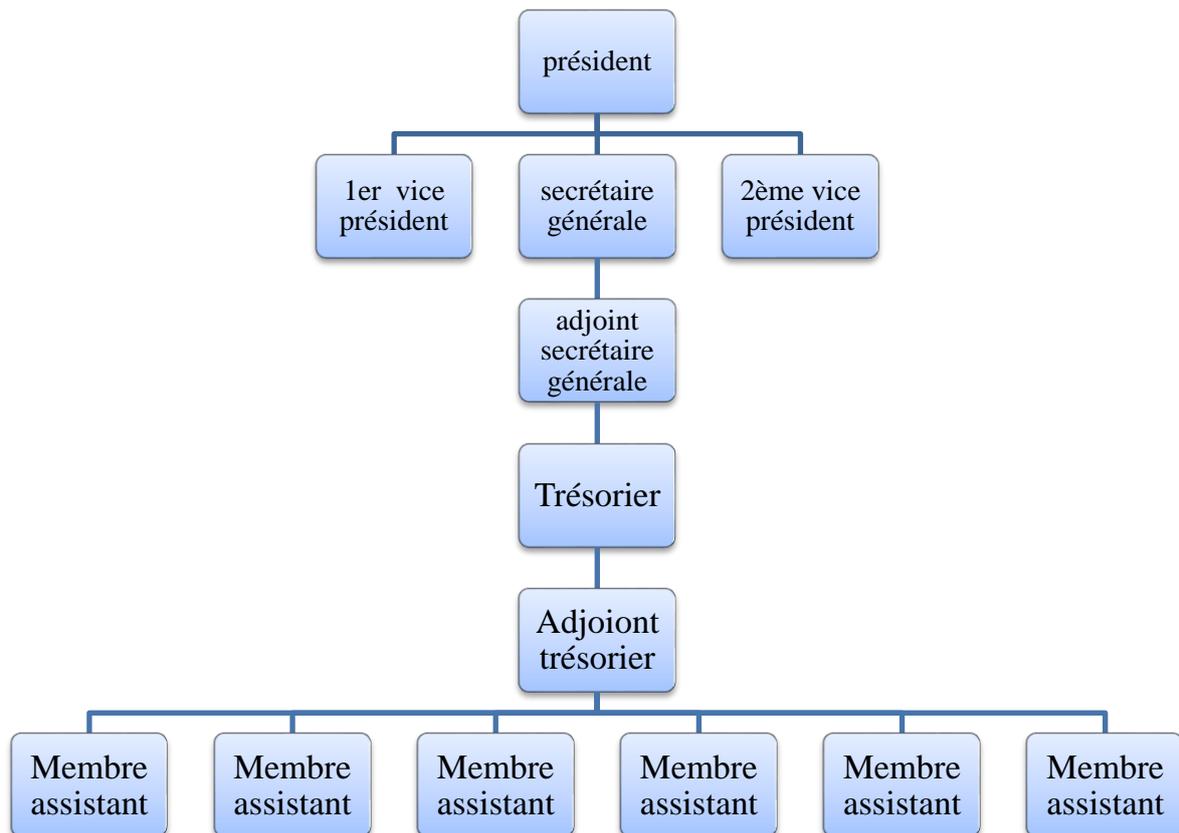


Table des matières

Le remerciement

Dédicace

La liste des tableaux

La liste des figures

Sommaire

Introduction II

Cadre méthodologique de la recherche II

Chapitre I : Analyse conceptuelle 4

1. Problématique..... 4

3. Définitions des concepts..... 7

2 . Les études antérieurs 11

3 . Les raisons du choix du thème 17

4. Les objectifs de la recherche 17

Chapitre II : Démarche méthodologique 15

1. La pré-enquête :..... 15

1.1 Définition de la pré-enquête : 15

1.2 Analyse des résultats de la pré-enquête : 15

1.3 L'observation :..... 17

2. La méthode de recherche..... 18

3. Technique de recherche..... 18

3.1 Entretien..... 18

4. La population de l'étude..... 20

5. Echantillonnage 20

6. Approche théorique 21

7. Difficultés rencontrées 29

<i>Cadre théorique</i>	15
<i>Chapitre III : Les réseaux sociaux et les associations à l'ère numérique</i>	16
Chapitre III : Les réseaux sociaux et les associations à l'ère numérique.....	17
Section 01 : Les réseaux sociaux.....	17
1. Définition réseau social.....	17
2. Histoire des réseaux sociaux	18
3. Catégories des réseaux sociaux	19
4. Les principaux réseaux sociaux.....	20
Figure 2: le Logo de Réseau social Twitter	20
5. Étude réseaux sociaux en Algérie	29
6. Les avantages et les menaces des réseaux sociaux	29
Section 02 : les associations à l'ère numérique.....	31
1. La vie associative en pleine révolution numérique	31
2. Utilité des réseaux sociaux pour les associations.....	31
3. Les enjeux des réseaux sociaux pour les associations.....	31
4. Choisir les bons réseaux pour votre association.....	32
5. Les stratégies des associations sur les réseaux sociaux en Algérie.....	32
<i>Chapitre IV : La communication associative</i>	34
Section 01 : la communication	35
1. Définition communication.....	35
2. Types de communication	35
3. Les éléments de la communication :	37
4. Les fonctions de la communication.....	37
Section 02 : communication des associations	38
1. Définition de communication des associations	38
2. Les types de la communication associative.....	38

2.1	La communication externe	38
2.1.1	Fonction de la communication externe des associations.....	38
2.1.2	Les outils de la communication externe	39
2.2.	Communication interne	39
2.2.1	Fonctions de la communication interne	40
2.2.2	Les outils de la communication interne.....	40
3.	Les acteurs de la communication associative	40
4.	Les enjeux de la communication associative	41
5.	Les objectifs de la communication associative	41
	<i>Chapitre V : Les associations et les relations inter-associatives</i>	42
	Section 01 : l'association.....	43
1.	Définition de l'association	43
2.	Histoire des associations en Algérie	45
3.	Pourquoi une association ?.....	45
4.	Les objectifs de l'association	46
5.	Les différentes formes d'association.....	47
	Section 02 : les relations inter-associatives.....	60
1.	Définition relation inter-associative	60
2.	Les activités inter-associatives	60
3.	Les formes de coopération	61
A-	La coopération Non-formalisée	61
B-	La coopération Fonctionnelle	61
C-	La coopération Organique	61
4.	Les raisons de la coopération inter-associative	61
5.	Les objectifs de la coopération inter-associative.....	61
6.	Les outils de communication utilisée en inter-associatives	62

7. Les types des réunions	63
8. Les étapes d'organisation la réunion de travail	63
9. Pourquoi organiser un événement inter-associatif ?	64
10. Choix de l'activité de l'association	64
11. secteur d'activité associatif algérien	64
11.1 Domaines d'activité du secteur associatif algérien	65
Chapitre VI : Présentation des données.....	67
1. Le cadre spatio-temporel :.....	67
1.1 Le temps de l'étude :	67
1.2 Description de lieu de l'étude :	67
Chapitre VII : Présentation des résultats	84
1.1 Analyse et présentations des données:	84
1.2 Analyse descriptive de contenu d'entretien	88
1.3 Discussions des résultats	148
1.4 vérification des hypothèses	149
Conclusion.....	151
Liste bibliographique.....	156
<i>Annexes</i>	164

Résumé

Aujourd'hui, les réseaux sociaux sont devenus les moyens de communication les plus répandus dans le monde, et ils ont révolutionné le monde associatif, développer les relations de l'association avec ses différents publics. L'utilisation des réseaux sociaux est un facteur clé dans l'amélioration des actions, et activités associatives.

Dans notre étude nous avons cherché à mieux comprendre l'intégration des réseaux sociaux dans le monde associatif, leurs utilités, leurs impacts comme l'outil de communication dans les relations inter-associatives,

Mots clés : communication, association, communication associative, réseaux sociaux, inter-association, coutume, usage, collaboration, travaille en commun, animation, mobilisation, planification, sensibilisation.

Abstract

Today, social networks have become the most widespread means of communication in the world, and they have revolutionized the associative world, developing the relations of the association with its different audiences. The use of social networks is a key factor in improving the actions of associative activities.

In our study we sought to better understand the integration of social networks in the associative world, their uses, and their impacts as a communication tool in inter-associative relations.

Key word: communication, associative communication, social networks, inter-association, custom, use, collaboration, joint work, animation, mobilization, planning, sensitization.